

# 1981

---

## **Gazette officielle du Québec**

---

**Partie 1  
Avis juridiques**

**113<sup>e</sup> année  
10 octobre 1981  
No 41**



**Éditeur officiel  
Québec**

## PARTIE 1

### AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.
2. La Partie 1 contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.
3. Indiquer le nombre d'insertions.
4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.
5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.
6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.
7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 4.
8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

### TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.

La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: 7,00 \$ les 100 mots.

Exemplaire séparé: 2,00 \$ chacun.

Feuilles volantes: 3,00 \$ la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, est de 30,00 \$. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

*L'Éditeur officiel du Québec.*

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE  
*Gazette officielle du Québec*  
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial  
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

**Gazette officielle du Québec**  
**1283, boul. Charest ouest**  
**Québec, QC, G1N 2C9**

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

## AVIS JURIDIQUES

## Compagnies (Partie 1) — Loi sur les

## Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
ALFRED DOOR MAINTENANCE LTD. .... 1136-8172	PORTES DE GARAGE ALFRED LTÉE.....	65 06 07
AREA EQUIPMENT CO. INC..... 1125-4893	MACHINERIES ET OUTILLAGE AREA INC..... <i>AREA MACHINERY AND TOOLS INC.</i>	49 01 31
ATLANTIC INVESTMENTS INC. .... 1234-6706	INVESTISSEMENTS DE L'ATLANTIQUE INC. .... <i>ATLANTIC INVESTMENTS INC.</i>	49 12 01
ATLANTIC MEAT MARKET LTD. .... 1101-5468	BOUCHERIE ATLANTIQUE LTÉE..... <i>ATLANTIC MEAT MARKET LTD.</i>	64 11 13
AUTOMOTIVE GENERAL DEPOT, INC. .... 1206-5512	PIÈCES D'AUTO A.G.D. INC. ....	69 03 03
AUTOS LA CANARDIÈRE INC..... <i>LA CANARDIÈRE AUTOS INC.</i> 1339-1479	AUTOMOBILES VIEL INC.....	73 08 28
CANADIAN SALMON CLUB INCORPORATED .. 1283-3398	CLUB DE PÊCHE AU SAUMON LE CANADIEN INC. <i>CANADIAN SALMON CLUB INC.</i>	23 09 20
W.E. CANNING MFG. CO. LTD. .... 1115-2808	W.E. CANNING INC.....	61 06 07
CARTIER HOME INTERIORS LTD. .... 1105-2057	DÉCORS INTÉRIEURS CARTIER LTÉE..... <i>CARTIER HOME INTERIORS LTD.</i>	67 06 23
COLLEGE GIRL INT'L INC..... 1263-1545	LA COLLÉGIENNE INTERNATIONALE INC. .... <i>COLLEGE GIRL INT'L INC.</i>	69 01 24
COLMO MINING CORPORATION LIMITED..... 1182-4422	SOCIÉTÉ MINIÈRE COLMO LTÉE .....	69 04 14
COMMUNICATIONS JACQUES DUSAULT INC. . 1267-8660	MANOIRS ÉLÉGANTS DU VIEUX QUÉBEC INC. .	70 03 26

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
CZECHOSLOVAK WELFARE ASSOCIATION ..... 1250-7695	ASSOCIATION TCHÉCOSLOVAQUE DE BIENFAISANCE <i>CZECHOSLOVAK WELFARE ASSOCIATION</i>	55 05 09
EASTGATE MINERALS LTD..... 1255-4432	SOCIÉTÉ MINIÈRE EASTGATE LTÉE..... <i>EASTGATE MINERALS LTD.</i>	71 08 10
F.W. CONSTRUCTION CO..... 1261-5555	CONSTRUCTION F.W. CIE LTÉE.....	59 02 06
FOURNISSEURS FRONTENAC INC..... 1111-3511	TISSUS FRONTENAC INC..... <i>FRONTENAC FABRICS INC.</i>	64 04 15
GARDERIE TANTE NICOLE INC..... 1476-0813	GARDERIE PIPANDOR .....	77 07 27
GENERAL MOLD-FAB INC..... 1200-9494	FABRICATION GÉNÉRALE DE MOULES INC..... <i>GENERAL MOLD-FAB INC.</i>	70 09 02
JOMARPAL HOLDINGS INC..... 1269-0061	SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS JOMARPAL INC..... <i>JOMARPAL HOLDINGS INC.</i>	64 08 05
KAY THREAD CO. LTD..... 1114-7360	FILS KAY LTÉE..... <i>KAY THREAD CO. LTD.</i>	53 04 23
KIENAWISIK REALTORS INC..... 1269-8734	LES IMMEUBLES KIENAWISIK INC..... <i>KIENAWISIK REALTORS INC.</i>	57 06 15
LAUREL SALES INC..... 1110-5095	DISTRIBUTEURS LAUREL INC.....	61 11 27
LINTON LUNCHEONETTE LTD..... 1119-8876	CASSE-CROÛTE LINTON LTÉE..... <i>LINTON LUNCHEONETTE LTD.</i>	65 09 10
R.H. McCONNELL & CO. LTD..... 1142-3878	R.H. McCONNELL & CIE LTÉE..... <i>R.H. McCONNELL &amp; CO. LTD.</i>	63 10 10
MONTRÉAL FLOWER TERMINAL INC..... 1109-3846	LES FLEURISTES ROUSSEAU & LAJOIE INC.....	47 11 19
NATIONAL HOTEL SUPPLIES LTD..... 1109-2111	FOURNITURES HÔTELIÈRES NATIONALES LTÉE <i>NATIONAL HOTEL SUPPLIES LTD.</i>	63 02 26
OTTERBURN ATHLETIC ASSOCIATION..... 1234-7498	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE D'OTTERBURN	64 06 11
PERRY'S GAME CLUB .....	CLUB DE CHASSE PERRY .....	50 03 08
REGROUPEMENT DES CHÔMEURS DE ROUYN-NORANDA 1642-1869	REGROUPEMENT DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	80 02 22
RHETED INVESTMENTS LTD..... 1282-2474	INVESTISSEMENTS RHETED INC..... <i>RHETED INVESTMENTS INC.</i>	59 06 30

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
ST-GABRIEL MOTOR SALE INC. .... 1135-7399	GARAGE R. YALE INC. ....	62 12 28
SBREGA TRANSPORT LIMITED..... 1142-2250	TRANSPORTS SBREGA LTÉE.....	67 08 16
JACK SPRATT MFG. INC. .... 1114-7154	COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE JACK SPRATT INC. JACK SPRATT MFG. INC.	44 11 27
SUITMASTER INC. .... 1317-9072	CRÉATIONS SUITMASTER INC..... SUITMASTER INC.	67 07 31
TERROKON SERVICE INC. .... 1286-0094	SERVICES TERROKON INC. ....	64 07 09
TRILAND REALTIES CORP. .... 1286-6851	LES IMMEUBLES TRILAND INC. .... TRILAND REALTIES INC.	59 09 23
TROIS-RIVIÈRES HOLDINGS LTD. .... 1286-7206	LES PORTEFEUILLES TROIS-RIVIÈRES LTÉE..... TROIS-RIVIÈRES HOLDINGS LTD.	64 01 28
LA TROUPE LE PETIT DÉRANGEMENT..... 1628-7203	THÉÂTRE LE PETIT DÉRANGEMENT.....	78 08 09
WAGNER TEXTILES INC. .... 1111-0012	TEXTILES WAGNER INC. .... WAGNER TEXTILES INC.	66 08 12

15007-o

Le directeur,  
HUBERT GAUDRY.**Changement de siège social (Article 87)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
AQEM LTÉE ..... 1344-5200	73 09 17	450, rue Beaumont est, Saint-Bruno-de-Montarville
ASSURANCES CUTTS LTÉE..... 1250-6572	64 12 30	576, chemin Lakeshore, Beaconsfield
BEVADEC INC. .... 1337-2461	72 11 08	2022, rue Lavoisier, Sainte-Foy
L.A. BRAHM ET CIE LTÉE ..... 1128-1151	62 07 05	17, chemin Northcote, Hampstead

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
CONSTRUCTION CROMWELL INC. .... 1502-5000	76 03 10	Communauté urbaine de Montréal
CONSTRUCTION LA TOUR LTÉE ..... 1286-3536	69 06 20	8085, route Transcanadienne, Saint-Laurent
LA CORPORATION DU CONSEIL DES CITOYENS DU MONDE AU QUÉBEC INC. 1343-9088	73 09 21	200, rue de Gaspé, bureau 1416, Verdun
CRÉATIONS DU VAGABOND INC. .... 1211-9988	71 05 07	3150, boulevard Henri-Bourassa est, Montréal-Nord
DISTRIBUTION AUBUT INC. .... 1472-4447	76 12 16	126, rue Bellevue, Vaudreuil-sur-le-Lac
HOPITAL STE-RITA INC. .... 1282-4405	64 12 09	6445, Henri-Bourassa est, Montréal
IRAL INC. .... 1463-4216	75 12 03	Ville Saint-Laurent
LOCATION ECONOTO INC. .... 1466-4007	76 04 22	450, avenue Volta, Sainte-Foy
QUINCAILLERIE ROBERGE INCORPORÉE ..... 1140-1684	67 09 22	5245, boulevard Cousineau, Saint-Hubert
TECGES INC. .... 1285-7934	68 05 31	335, avenue Woodlea, Mont-Royal

15007-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

### Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante :

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
ASSOCIATION RECREATIVE CHAUVIN INC. .... 1625-8790	78 04 28	9
L'ASSOCIATION SELWYN HOUSE..... 1344-8840	45 06 19	16
BEVADEC INC. .... 1337-2461	72 11 08	4
BEVADEC INC. .... 1337-2461	72 11 08	3

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊTS DES PORTAGES INC. .... 1632-2836	78 12 18	8
CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE LE COLIBRIS ..... 1646-5478	80 09 04	4
CENTRE JUIF DE TRAVAIL J.V.S. INC. .... 1640-0251	79 11 23	43
CENTRE D'ORIENTATION JUIF ..... 1268-5665	69 09 22	43
CIRCUIT DE COMPÉTITIONS MUSICALES QUÉBÉCOIS ..... 1845-8661	81 05 05	7
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DE NORTH HATLEY ..... 1845-6897	81 04 21	5
COMMISSION INDUSTRIELLE DE MIRABEL-SUD (CIMS) INC..... 1840-0945	80 10 22	7
FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC INC. 1252-3833	69 09 26	10
IRAL INC. .... 1463-4216	75 12 03	3
MARINA COMMODORE LTÉE ..... 1141-9942	61 06 01	5
MONT-BRUNO C.C. INC. .... 1145-1879	18 06 05	9
PROJETS COMMODORE LTÉE..... 1142-0205	52 03 22	5
LES STUDIOS DE SON DÉCIBEL INC. .... 1329-9045	73 03 06	3

15007-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

**Dissolution (Article 28)**

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
AUTOBUS LUCIEN CHARRON INC. .... 1505-4570	76 10 27	81 10 24
LA CORPORATION PHENRAX..... 1349-5189	72 09 15	81 10 22
LES ENTREPRISES DE ROBES ET DE VÊTEMENTS DES CANTONS LTÉE ..... 1334-4452	73 05 09	81 10 30
FLEXBÉTON LIMITÉE ..... 1124-0934	66 04 19	81 10 21
JOJID CORP..... 1279-3865	62 06 12	81 10 24
LITHO CUT INC. .... 1198-7310	70 08 03	81 10 21
ORANGE CRUSH LACHUTE LTÉE ..... 1136-0690	66 05 30	81 10 30
PRÉVILLE CONSTRUCTION LIMITED ..... 1143-5948	54 12 28	81 10 24
SELECT WHOLESALE LUMBER LTD. .... 1109-5551	58 09 05	81 10 30
ZANETTI ET ROY INC. .... 1125-1006	69 03 31	81 10 21

15007-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

**Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
AGENCE CENTRALE DE PERSONNEL M & M LTÉE..... 1639-0387	79 09 25	172, rue Beaubien est, Montréal
ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE DU QUÉBEC INC. 1846-1459	81 05 07	560, boulevard Sauvé, Saint-Eustache

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
ASSOCIATION DES ROULIERS PUBLICS DU QUÉBEC INC. 1310-4898	69 06 18	4855, rue Boyer, bureau 150, Montréal
BELSAR, LIMITEE..... 1160-5185	54 04 09	1335, rue King ouest, Sherbrooke
JULES CHAPDELAIN INC. .... 1161-4427	67 09 18	1070, rue Desrochers, Sherbrooke
COMITÉ DES ORGANISMES SOCIAUX DE LAVAL..... 1364-8704	75 07 24	236, boulevard des Laurentides, Laval
CONSEIL NO 4296 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-ÉDOUARD 1472-6129	67 04 18	483, rue Principale, Saint-Édouard-de-Lotbinière
CONSTRUCTION P.N.R. INC. .... 1479-6635	77 07 19	215, 65 <sup>e</sup> Avenue, Laval
CONSTRUCTION SUPRÊME LTÉE..... 1285-4923	64 11 20	1478, rue Cunard, Laval
MARCEL DENOMMEE INC. .... 1283-7910	72 03 06	671, rue St-Michel, Terrebonne
ÉCOLE DE CONDUITE MUIR LTÉE..... 1370-9431	75 01 13	1478, rue Ste-Catherine ouest, bureau 101, Montréal
LES FERMES BAIE DES RAPIDES INC..... 1644-1925	80 05 01	1189, chemin Island, Ormstown
FONDATION DOCTEUR MAURICE BERTRAND..... 1642-4673	80 03 14	6000, 9 <sup>e</sup> Avenue, Montréal
LE FONDS ROSAIRE-TREMBLAY INC. .... 1840-7262	80 11 12	548, avenue Atwater, Montréal
FOURNISSEURS DE NOURRITURE D'ANIMAUX M.D.J. LTEE 1213-2973	65 09 02	671, rue St-Michel, Terrebonne
GARAGE DENEALT INC..... 1296-3500	72 04 25	1000, rue Principale, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
IMMEUBLES ONYX INC..... 1369-4195	74 08 21	555, boulevard Dorchester ouest, bureau 1150, Montréal
LA PAGODE D'OR INC..... 1636-8953	79 06 08	3315, 2 <sup>e</sup> Rue, Laval
M.-ROGER SAINT-PIERRE INC. .... 1504-1155	76 07 02	3015, rue Fournier, Saint-Hyacinthe
SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS LAZGER INC..... 1271-7898	67 01 11	3575, boulevard St-Laurent, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
LES STUDIOS DE SON DÉCIBEL INC. .... 1329-9045	73 03 06	1100, rue de Bleury, Montréal
LE TOIT DE L'AMITIÉ ..... 1636-8573	79 06 06	492, rue Bostonnais, La Tuque
15007-o		<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

### Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation :

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
POTERIE NAPIERVILLE INC. .... 1850-1791	81 09 14	50, rue de l'Oasis, Saint-Jean
TRAITEX INC. .... 1848-9997	81 08 03	880, rue du Roi, Québec
15007-o		<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

### Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ALARY, DESROSIERS & ASSOCIÉS INC. .... 1461-6841	75 08 29	81 09 10	De la dénomination sociale: ASSURANCES LOUIS DESROSIERS, COURTIER INC.
L'ARÉNA BEAUCEVILLE INC. .... 1233-6558	69 08 13	81 09 03	Des dispositions
ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU DISTRICT DE JOLIETTE INC. 1304-6917	65 01 11	81 09 16	De la dénomination sociale: ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC (A.P.C.H.Q.) RÉGION DE JOLIETTE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ATELIER DE RECHERCHE THÉÂTRALE L'ESKABEL 1359-3264	74 09 25	81 09 16	1) Des objets; 2) de la valeur des biens immobiliers.
BUCKINGHAM GOLF CLUB INC. .... 1241-6566	35 11 09	81 09 09	De la dénomination sociale: CLUB DE GOLF DE BUCKINGHAM INC.
CENTRE DRAMATIQUE DU SUD DE QUÉBEC INC. 1339-1917	73 09 13	81 09 15	De la dénomination sociale: CENTRE DRAMATIQUE DE QUÉBEC INC.
CINÉ-MUNDO INC. .... 1367-5731	74 04 01	81 08 06	De la dénomination sociale: PIERRE VALCOUR & ASSOCIÉS INC.
CLUB DU LAC O'NEIL DUCHAINE ..... 1254-8970	60 06 14	81 09 04	1) De la dénomination sociale: CLUB DU LAC O'NEIL INC. ; 2) de la valeur des biens immobiliers.
LA COMPAGNIE D'ADMINISTRATION RABLIN LTÉE 1365-6574	75 06 03	81 08 24	Du capital-actions
DIDIER, CORPORATION DE PRODUITS RÉFRACTAIRES 1370-6064	74 12 05	81 07 22	Du capital-actions
DISTRIBUTION J.B. INC. .... 1322-9661	68 09 05	81 09 11	De la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES B. FORTIN INC.
FASHION MARKETING INC. .... 1274-3092	71 04 05	81 09 09	De la dénomination sociale: OMNIMARKETING INC.
NATE'S DELICATESSEN & STEAK HOUSE (HULL) LIMITED 1218-3893	71 10 28	81 06 29	Du capital-actions
ALPHONSE OUELLET (1971) LTÉE ..... 1204-9599	71 03 16	81 09 18	Des objets
PIZZA GROS INC. .... 1628-0950	78 07 11	81 09 14	Des objets

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

## Compagnies (Partie 1A) — Loi sur les

### Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
AMEUBLEMENTS BROSSIE INC. .... BROSSIE FURNITURE INC. 1850-0579	81 09 04	Montréal
ARMOIRES A.G. INC. .... 1850-2757	81 09 11	Québec
BAR ACADIEN DE ST-EUSTACHE INC. .... 1850-2708	81 09 11	Terrebonne
BELLEMARE COUVERTURES LTÉE ..... 1850-3557	81 09 15	Trois-Rivières
BOULANGERIE P.E. TREMBLAY INC. .... 1850-3110	81 09 14	Roberval
BOUTIQUE HORS JEUX INC. .... 1850-2633	81 09 11	Québec
BRASSERIE PARASOL INC. .... 1850-3573	81 09 15	Saint-Maurice
DENIS BRIÈRE INC. .... 1850-2997	81 09 14	Beauharnois
BRILLEMATIQUE LTÉE..... 1850-2922	81 09 14	Québec
RÉAL BROCHU INC. .... 1850-3730	81 09 16	Québec
CENTRE D'ALIGNEMENT ET DE TRANSMISSION (GASPÉ) INC. .... 1850-2534	81 09 11	Gaspé
CHARCUTERIE DU MARCHÉ INC. .... 1849-7222	81 09 15	Montréal
CLINIQUE MÉDICALE SHERBROOKE EST INC. .... 1850-3904	81 09 17	Montréal
LE « CLUB » CARA INC. .... 1850-0884	81 09 08	Montréal
CO-IMPRESSIONS & ASSOCIÉS INC. .... 1850-0934	81 09 09	Beauharnois
CONDO DE LA VALLÉE INC. .... 1850-2567	81 09 10	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
CONSTRUCTION BELLECO INC. .... 1849-7446	81 08 24	Terrebonne
CONSTRUCTION JEAN-MARIE ROY INC. .... 1850-3128	81 09 14	Québec
CONSTRUCTIONS J.R. ARCHAMBAULT INC. .... 1850-2799	81 09 11	Iberville
COURTIERS EN ASSURANCES L. LEMAY & ASSOCIÉS INC. .... 1850-2849	81 09 14	Longueuil
LES CUIRS CRÉATELLE INC. .... 1850-2740	81 09 11	Montréal
D.I.S. DE BEAUCE INC. .... 1850-3649	81 09 15	Beauce
DÉ-KO PLUS INC. .... 1849-7685	81 08 25	Trois-Rivières
DÉMÉNAGEMENT MONT ST-HILAIRE INC. .... 1850-0835	81 09 08	Montréal
DÉNEIGEMENT MICHELAIS INC. .... 1850-2963	81 09 14	Montmagny
DÉPANNEUR G.H.C. INC. .... 1850-3771	81 09 16	Québec
DIFOR INC. .... 1850-3466	81 09 15	Drummond
DISTRIBUTION MARCEL RICARD INC. .... 1850-3433	81 09 15	Saint-Hyacinthe
LES DISTRIBUTIONS ÉNERGIE PILES INC. .... 1849-9673	81 08 31	Saint-Hyacinthe
DOMAINE DE L'HARFANG INC. .... 1850-3052	81 09 14	Témiscamingue
DUSSAULT AGRI-SERVICES INC. .... 1850-5057	81 09 17	Beauharnois
ÉBÉNISTERIE DAOUST INC. .... 1850-2336	81 09 10	Beauharnois
ÉBÉNISTERIE LE TENON ET LA MORTAISE INC. .... 1850-3870	81 09 16	Joliette
LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES M. POISSANT INC. .... 1850-2682	81 09 11	Beauharnois
LES ENTREPRISES FORESTIÈRES YMY INC. .... 1850-3151	81 09 14	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES ENTREPRISES ISIDORE HOUDE INC. .... 1850-3912	81 09 17	Montréal
ÉPICERIE CHEZ CLAUDE INC. .... 1849-8782	81 08 28	Roberval
ÉTALAGE CONTACT INC. .... 1850-3243	81 09 15	Montréal
LES EXCAVATIONS CYRENNE INC. .... 1850-3276	81 09 15	Trois-Rivières
EXPLORATIONS BANQUE-OR INC. .... 1850-2526	81 09 11	Montréal
B. FABBRI INC. .... 1850-3326	81 09 15	Montréal
FABRICATION D'ARMOIRES A.B. INC. .... 1850-3656	81 09 15	Beauce
FERME ANDRÉ LACHANCE INC. .... 1850-2856	81 09 14	Terrebonne
FERME J.M.D.M. INC. .... 1850-3938	81 09 17	Chicoutimi
FERME MARICHON INC. .... 1850-2658	81 09 11	Montmagny
FERME PORCINE LEQUIN INC. .... 1850-3060	81 09 14	Bedford
FERME RAYMARO INC. .... 1850-3540	81 09 15	Roberval
FINANTISSEMENT INC. .... 1850-2773	81 09 11	Québec
FRÉSABE INC. .... 1850-3896	81 09 17	Québec
GARAGE DANIEL NÉRON INC. .... 1850-2120	81 09 09	Roberval
GARAGE JEAN & R. MICHAUD INC. .... 1850-3508	81 09 15	Rimouski
GARAGE JEAN-CHARLES FORGUES & FILS INC. .... 1850-3615	81 09 15	Saguenay
GESTION CAPITO INC. .... 1850-2203	81 09 10	Montréal
GESTION FORGA INC. .... 1850-2732	81 09 11	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
GESTION FREMY INC. .... 1850-3854	81 09 16	Trois-Rivières
GESTION GEORGES NEIDERER INC. .... 1850-3235	81 09 15	Drummond
GESTION HAGGERTY INC. .... 1850-3227	81 09 15	Drummond
GESTION IS FRANC INC. .... 1850-3375	81 09 15	Laval
GESTION J.M. FRÉCHETTE LTÉE ..... 1850-2443	81 09 10	Arthabaska
GESTION JEAN MARIER INC. .... 1850-2351	81 09 10	Québec
GESTION R. POLIQUIN LTÉE ..... 1850-2450	81 09 10	Trois-Rivières
GESTION SENCO LTÉE ..... 1850-3946	81 09 15	Terrebonne
GESTION VALORIS INC. .... 1850-2625	81 09 11	Montréal
GESTION Y. PROVENCHER LTÉE ..... 1850-2435	81 09 10	Arthabaska
GESTION YVAN GAUMOND INC. .... 1850-2344	81 09 10	Québec
LES GESTIONS LOUIS C. MARCHAND LTÉE ..... 1850-2674	81 09 11	Trois-Rivières
LE GROUPE ST-LAMBERT LTÉE ..... ST. LAMBERT GROUP LTD. 1850-2484	81 09 10	Beauharnois
LES HUILES J.M. LEBLANC INC. .... 1850-3441	81 09 15	Saint-Hyacinthe
LES IMMEUBLES CLYVES INC. .... 1850-5073	81 09 17	Rimouski
IMMEUBLES RUELLAND INC. .... 1850-5115	81 09 17	Montréal
INDUSTRIES ASCO INC. .... ASCO INDUSTRIES INC. 1850-2179	81 09 09	Montréal
LES INDUSTRIES MARAÎCHÈRES DE VILLEBOIS INC. .... 1850-3862	81 09 16	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
INSTITUT DE VALORISATION HUMAINE DU QUÉBEC INC..... 1850-2716	81 09 11	Québec
INTERCONNECTION LAC-ST-JEAN INC..... 1850-3037	81 09 14	Roberval
INVESTISSEMENT DENIS ASSELIN INC..... 1850-3292	81 09 15	Montréal
INVESTISSEMENT GASTON LAPLANTE INC..... 1850-3318	81 09 15	Montréal
INVESTISSEMENT MICHEL ASSELIN INC..... 1850-3284	81 09 15	Montréal
INVESTISSEMENT YVAN LAPLANTE INC..... 1850-3300	81 09 15	Montréal
ISOLATIONS MICHEL LAPORTE INC..... 1850-0926	81 09 09	Beauharnois
J.E.L. CONSTRUCTION INC..... 1850-3920	81 09 17	Joliette
JEFPAC INC..... 1850-2088	81 09 09	Québec
YVES LACOMBE INC..... 1850-3136	81 09 14	Richelieu
LAVERGNE ET FRÈRE INC..... 1850-2500	81 09 10	Trois-Rivières
LES LÉGUMES K.L. DU CANADA COMPAGNIE (1981) LTÉE..... 1850-2831	81 09 14	Richelieu
LOCATION GRAND PRIX INC..... 1850-3623	81 09 15	Trois-Rivières
LES LOCATIONS JRD INC..... 1850-2617	81 09 11	Terrebonne
J.G. LONGPRÉ EXCAVATION INC..... 1850-2328	81 09 10	Joliette
JEAN-PIERRE LUSSIER INC..... 1850-3417	81 09 15	Montréal
MAÇONNERIE CARON, TREMBLAY INC..... 1850-2641	81 09 11	Montmagny
MAISON DE RÉCEPTIONS ST-PLACIDE INC..... 1850-2237	81 09 09	Terrebonne
MARCHÉ D. GRAVELINE & FILS INC..... 1850-3714	81 09 16	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
MARKETING MARC VALLÉE INC. .... 1850-3680	81 09 16	Terrebonne
1645-4084 QUÉBEC INC. .... 1645-4084	81 09 16	Chicoutimi
1849-2892 QUÉBEC INC. .... 1849-2892	81 08 19	Montréal
1849-8063 QUÉBEC INC. .... 1849-8063	81 09 15	Montréal
1849-8089 QUÉBEC INC. .... 1849-8089	81 09 16	Montréal
1850-2724 QUÉBEC INC. .... 1850-2724	81 09 11	Québec
1850-2765 QUÉBEC INC. .... 1850-2765	81 09 11	Montréal
1850-2906 QUÉBEC INC. .... 1850-2906	81 09 14	Montréal
1850-3078 QUÉBEC INC. .... 1850-3078	81 09 14	Saint-François
1850-3086 QUÉBEC INC. .... 1850-3086	81 09 14	Saint-François
1850-3094 QUÉBEC INC. .... 1850-3094	81 09 14	Saint-François
1850-3102 QUÉBEC INC. .... 1850-3102	81 09 14	Saint-François
1850-3169 QUÉBEC INC. .... 1850-3169	81 09 14	Hull
1850-3177 QUÉBEC INC. .... 1850-3177	81 09 14	Chicoutimi
1850-3185 QUÉBEC INC. .... 1850-3185	81 09 14	Chicoutimi
1850-3342 QUÉBEC INC. .... 1850-3342	81 09 15	Richelieu
1850-3524 QUÉBEC INC. .... 1850-3524	81 09 15	Saint-François
1850-3763 QUÉBEC INC. .... 1850-3763	81 09 16	Saint-François
1850-3789 QUÉBEC INC. .... 1850-3789	81 09 16	Mingan

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1850-3797 QUÉBEC INC. .... 1850-3797	81 09 16	Mingan
1850-3805 QUÉBEC INC. .... 1850-3805	81 09 16	Mingan
1850-3813 QUÉBEC INC. .... 1850-3813	81 09 16	Trois-Rivières
1850-3821 QUÉBEC INC. .... 1850-3821	81 09 16	Trois-Rivières
1850-3839 QUÉBEC INC. .... 1850-3839	81 09 16	Trois-Rivières
1850-5131 QUÉBEC INC. .... 1850-5131	81 09 17	Gaspé
LES MOISSONS BEAUX CHAMPS INC. .... 1850-3193	81 09 14	Beauce
MOTEL DU LAC ST-FRANÇOIS (1981) INC. .... 1850-0975	81 09 09	Beauharnois
MOTO BELLEVUE INC. .... 1850-3003	81 09 14	Beauharnois
MYPKO LTÉE ..... 1849-7230	81 08 21	Montréal
LE NETTOYEUR GUAY & FRÈRE INC. .... 1850-3011	81 09 14	Roberval
PHILIPPE OUELLET & FILS LTÉE ..... 1850-3029	81 09 14	Roberval
JEAN MICHEL OUELLETTE INC. .... 1850-2385	81 09 10	Labelle
PASSE-MONTAGNE, ÉCOLE D'ESCALADE ET DE VIE EN MONTAGNE INC. .... 1850-2872	81 09 11	Montréal
PÂTISSERIE GUY BISSONNETTE INC. .... 1850-2575	81 09 10	Iberville
PIÈCES D'HÉLICOPTÈRE C.M. INC. .... 1850-2815	81 09 14	Richelieu
G. PINETTE INC. .... 1850-2971	81 09 14	Arthabaska
LES PLACEMENTS CLAUDE CHRÉTIEN INC. .... 1850-3631	81 09 15	Québec
LES PLACEMENTS DELUMAR INC. .... 1850-3698	81 09 16	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
PLACEMENTS F. TRUDEAU INC. .... 1850-2161	81 09 09	Bedford
LES PLACEMENTS FAGUY, JALBERT, GAUMOND & ASS. INC. .... 1850-3516	81 09 15	Québec
LES PLACEMENTS GUÉNETTE INC. .... 1850-2609	81 09 11	Terrebonne
LES PLACEMENTS M.H.T. INC. .... 1850-2112	81 09 09	Chicoutimi
PLACEMENTS MARCAN LTÉE ..... 1850-3706	81 09 16	Montréal
LE PLAQUART INC. .... 1850-3458	81 09 15	Montréal
PLARIES INC. .... 1850-2930	81 09 14	Québec
POINTE-AUX-TREMBLES MÉCANIQUE INC. .... 1850-3672	81 09 16	Montréal
YVES POMERLEAU INC. .... 1850-3409	81 09 15	Mingan
PONDOIR ST-BRUNO INC. .... 1849-7453	81 08 24	Roberval
LES PRODUCTIONS DE VALOIS INC. .... 1849-9525	81 08 28	Montréal
LES PRODUCTIONS MÉGO INC. .... 1850-2864	81 09 11	Montréal
LES PRODUCTIONS REED DESJARDINS INC. .... 1850-3664	81 09 16	Montréal
PRODUITS AÉRONAUTIQUES INTERNATIONAUX N.S. INC. .... 1850-2823	81 09 14	Richelieu
LES RÉNOVATIONS IMMOBILIÈRES R.N.C. INC. .... 1850-3565	81 09 15	Montréal
RESTAURANT LA COLONIE INC. .... 1850-2955	81 09 14	Laval
SALON COIFF-PLUS INC. .... 1850-2690	81 09 11	Montréal
SALON VANIK INC. .... 1850-2989	81 09 14	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES SERRES SOLABRI INC. .... 1850-5016	81 09 17	Saint-Hyacinthe
SERVICES DE DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL (S.E.D.I.) INC. .... 1850-3219	81 09 14	Montréal
SOCIÉTÉ DE GESTION G. BLOUIN INC. .... 1850-2377	81 09 10	Joliette
SOCIÉTÉ DE GESTION TRANS-MÉTROPOLITAINE INC. .... 1850-2021	81 09 08	Montréal
SOCIÉTÉ MINIÈRE HINSE INC. .... 1850-3391	81 09 15	Montréal
SON H.C. INC. .... 1850-3334	81 09 15	Montréal
STATION SERVICE BOUL. ROLAND THERRIEN INC. .... 1850-2591	81 09 11	Montréal
STATION SERVICE GHISLAIN VALLIÈRES INC. .... 1850-2948	81 09 14	Québec
SUHESA INC. .... 1850-2898	81 09 14	Montréal
TRANSPORT RAYMOND POULIN INC. RAYMOND POULIN TRANSPORT INC. 1850-2427	81 09 10	Beauce
ULTRA PAGE INC. .... 1850-3268	81 09 15	Saint-Hyacinthe
UNI-CHÈQUE INC. .... 1850-2914	81 09 14	Montréal
L'UNIVERS DES JOUETS INC. .... 1850-5024	81 09 17	Québec
USINAGE A. ST-JEAN INC. .... 1850-3367	81 09 15	Labelle
VALBOIS OPÉRATIONS FORESTIÈRES INC. .... 1850-3425	81 09 15	Montréal
LE VALLON DU JARDINIER INC. .... 1850-3359	81 09 15	Saint-François
VICTOPLUS INC. .... 1850-2468	81 09 10	Arthabaska
YVES VIENS & FILS INC. .... 1850-5107	81 09 17	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
VITRE-TOUT INC. .... 1850-3201	81 09 14	Montréal
LA VOILE BLEUE INC. .... 1849-8055	81 09 14	Montréal
15007-o		

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

### Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
ASSURANCES LOUIS P. LAMANQUE INC. 1480-8463	75 11 12	81 09 10	
BABIN AUTOMOBILE LTÉE .....	49 04 28	81 09 14	
1105-5886			
BABIN LOCATION D'AUTOS INC. ....	65 03 18	81 09 14	
1122-9697			
S. BAIZER ET FILS LTÉE .....	72 06 22	81 09 15	
1338-3914			
LES BEIGNES DU SAGUENAY LTÉE .....	79 11 30	81 09 09	LES RESTAURANTS MAC-VIC INC.
1640-1366			
BIJOUTERIE LE DOIGT D'OR INC. ....	78 11 14	81 09 16	
1631-2001			
BOURBONNAIS ET LEBLANC INC. ....	74 09 11	81 09 16	
1357-4389			
BOUTIQUES LE BATEAU BLANC INC. ....	75 09 16	81 06 29	
1462-0629			
BRASSERIE LA VAILLOCHE INC. ....	79 09 06	81 09 09	
1638-6575			
CENTRE DU PNEU L'ASSOMPTION INC. ..	69 07 24	81 09 11	LES INDUSTRIES GOBRIS LTÉE.
1271-4432			
CENTRE-MUSICA COULEUR INC. ....	79 06 28	81 09 16	
1637-3326			
LA CIE R.O. CONSTRUCTION LTÉE .....	65 05 19	81 09 15	
1185-0690			

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
CLINIQUE DERMATOLOGIQUE DE LA RIVE-SUD INC. 1504-4639	76 07 30	81 09 14	
CLUB DE GOLF DU LAC ST-JOSEPH INC. . 1188-6090	53 09 02	81 09 10	
CONSTRUCTION ROSS & PELLETIER INC. 1464-4744	76 01 30	81 09 10	
LA CORPORATION DES LABORATOIRES DE COULEUR 1222-7476	72 05 01	81 09 09	
ODILON CÔTE , INC..... 1187-9103	64 03 09	81 09 15	ODILON CÔTÉ INC.
CRÉATIONS COQUELICOT INC..... 1641-2538	80 01 31	81 09 15	
CRÉATIONS JEANNE HARDY INC..... 1154-4772	59 12 07	81 09 09	
MARCEL CYPHOT SPORT INC. .... 1108-5032	66 07 26	81 09 11	
DE BEAUJEU INC. .... 1144-7810	62 07 03	81 09 15	
DEMERS & LANDRY INC..... 1364-0768	75 06 11	81 09 15	
NORBERT DEMERS INC. .... 1634-1083	79 02 27	81 09 15	
DESCON INTERNATIONAL LTÉE ..... 1322-6543	71 04 20	81 06 11	
DISTRIBUTIONS YVON DAGENAI INC.... 1503-2105	76 04 26	81 09 14	
LES ENTREPRISES ÉLECTRICA INC. .... 1844-2772	81 03 16	81 09 16	
ENTREPRISES SANTA FE INC..... 1504-0942	76 06 30	81 08 31	
FER ORNEMENTAL CHAMPLAIN INC. .... 1508-3504	77 11 08	81 09 15	
A. FORGET INC. .... 1104-7016	52 10 08	81 09 16	
A. FORGET LAVAL INC..... 1481-0501	75 11 24	81 09 16	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
A. FORGET RIVE-SUD INC. .... 1366-6565	75 08 22	81 09 16	
FROMAGE CÔTÉ INCORPORÉE ..... 1468-0029	76 06 23	81 09 14	
GARAGE CIMINI INC. .... 1624-1465	78 03 06	81 09 15	
GARAGE J.M. RATTÉ INC. .... 1261-8997	64 01 17	81 09 11	
GAULOIS BAR-B-Q INC. .... 1100-1955	69 06 27	81 09 10	AU COQ GAULOIS INC.
GESTION CALP INC. .... 1243-5152	69 12 29	81 09 15	
GESTION CHAINEY, BLANCHET & CIE INC. 1629-8226	78 09 18	81 09 14	GESTION CHAINEY & CIE INC.
LÉO GRONDIN INC. .... 1635-4748	79 04 17	81 09 16	
H.O.P. CONSULAB INC. .... 1338-7485	63 07 08	81 09 11	
HABITATIONS DE L'ÎLE INC. .... 1468-7180	76 07 23	81 09 14	MATÉRIAUX DE SOUDURE G.B. INC.
IMMEUBLES POTVIN LTÉE ..... 1298-3821	59 01 19	81 09 16	
IMMEUBLES TREMBLAY, GRAVEL, MARCOTTE LTÉE 1347-1727	73 09 28	81 09 15	
LES INDUSTRIES G.B.R. LTÉE ..... 1478-4177	77 06 09	81 09 02	
INFRANOR CANADA INC. .... 1110-3744	65 09 13	81 09 10	
L'INSTITUT DE SECRÉTARIAT DE SHERBROOKE INC. 1350-6704	72 12 05	81 08 20	
LACTO SERVICE INC. .... 1197-5653	70 01 21	81 09 11	
VINCENT LEFEBVRE INC. .... 1356-1899	74 05 01	81 09 16	
MARCHÉ BEAUVAIS, FAFARD & ST-MARSEILLE INC. 1635-0001	79 03 28	81 09 09	BEAUVAIS ET ST-MARSEILLE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
MARCHÉ DÉPATIE INC. .... 1102-1540	69 01 14	81 07 14	
LE MEUBLE VILLAGEOIS INC. .... 1204-2818	69 04 14	81 09 14	
LA MEUNERIE DE CACOUNA INC. .... 1189-1918	69 06 13	81 09 16	
MOTEL COLIBRI (ROUYN) INC. .... 1177-0427	64 06 19	81 09 15	
NORTH END AUTO LEASING INC. .... 1201-1250	63 10 31	81 09 14	LOCATION DE VÉHICULES DU QUARTIER NORD INC. <i>NORTH END AUTO LEASING INC.</i>
OLYMPIA DE LAPRAIRIE LTÉE ..... 1139-9185	66 01 12	81 09 11	
LES OUVERTURES IDÉAL INC. .... 1631-7935	78 11 29	81 09 14	
PATRICK CONSULTANTS LIMITED ..... 1248-8813	69 08 26	81 09 15	
LES PEINTURES R. & M. INC. .... 1623-7489	78 02 23	81 08 27	
C. & G. PICHÉ LTÉE ..... 1138-0938	62 01 17	81 09 03	GESTIONS ET PLACEMENTS CLADEL INC.
PIÈCES D'AUTO D.N.R. INC. .... 1502-3617	76 03 01	81 09 14	
PLACEMENTS BOINI INC. .... 1462-5024	75 10 08	81 08 24	
LES PLACEMENTS DE CHICOUTIMI INC. . 1364-4190	75 06 29	81 08 31	
LES PLACEMENTS G.D.G. INC. .... 1624-0178	78 03 02	81 09 14	
PLACEMENTS RAYMOND FONTAINE INC. 1163-2577	59 02 27	81 09 15	
PLOMBERIE D.L. INC. .... 1644-3970	80 05 08	81 09 15	
POTVIN & TREMBLAY (1965) LTÉE ..... 1163-4581	46 09 23	81 09 15	
PROCURE GÉNÉRALE DE MUSIQUE (LTÉE) 1154-5852	51 02 15	81 09 10	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
PRODUITS CHIMIQUES POTTON LIMITÉE 1333-2093	72 10 13	81 09 15	
RENAUD BOTTLERS' SUPPLY LIMITED .. 1111-7272	52 11 26	81 09 14	LES PLACEMENTS MADELEINE RENAUD LTÉE
RESTAURANT MAMY INC. .... 1323-9819	69 09 15	81 09 09	
RESTAURATION MIG INC. .... 1349-5080	73 12 10	81 09 14	
RODMON INC. .... 1282-6871	64 03 09	81 09 10	
ST-MAURICE OXYGEN CO. LTD. .... 1166-8530	56 12 21	81 09 10	OXYGÈNE ST-MAURICE LTÉE ST-MAURICE OXYGEN LTD.
STE-ROSE AUTO PARTS INC. .... 1141-0867	57 04 23	81 09 10	LES PIÈCES D'AUTOMOBILES DE SAINTE-ROSE INC.
GÉRARD SAMUEL FOURRURES INC. .... 1140-8416	66 10 03	81 09 11	
SERVICE CANADIEN COMPLET DE RÉCEPTION INC. 1348-4373	73 12 05	81 09 09	
SERVICE DE PNEUS POTVIN LTÉE ..... 1280-5974	59 09 18	81 09 16	
SOCIÉTÉ GÉNIBEC INC. .... 1235-2175	68 12 20	81 09 15	
LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE EUROVEST LTÉE 1503-1974	76 04 26	81 09 14	
SOFINAV INC. .... 1509-3602	77 12 08	81 09 10	
STÉRÉO LAVAL INC. .... 1646-5551	80 08 31	81 09 09	
LES SYSTÈMES D'ALARMES UNIVERSELS INC. 1464-6319	76 02 05	81 09 10	
TALBER INC. .... 1478-9515	77 06 27	81 06 11	
M. TARDIF & CIE LTÉE ..... 1202-2786	56 12 31	81 09 10	
TECHNITRANS INC. .... 1502-9028	76 04 05	81 09 15	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
TÉLÉCOMMUNICATION TROIS-RIVIÈRES LTÉE 1470-2385	76 09 17	81 09 11	
TÉLÉDIFFUSION SAINTE-ADELE INC. .... 1348-0264	73 11 14	81 09 16	
TÉLÉSAG INC. .... 1337-6744	73 07 20	81 09 15	
3 FLAG LANDSCAPING LTD. .... 1118-5832	68 08 19	81 08 26	CENTRE HORTICOLE 4 SAISONS INC. 4 SEASONS HORTICULTURAL CENTRE INC.
TRANSOL INC. .... 1286-5556	63 06 13	81 09 15	
TRANSOL LOCATION INC. .... 1286-5564	72 03 22	81 09 15	
TRANSPORT GÉRALD PELLETIER LTÉE ... 1357-1492	74 06 10	81 09 14	

15007-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

### Délivrance d'un certificat de fusion

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
PIÈCES HYDRAULIQUES DE PRÉCISION (LONGUEUIL) INC. 1850-5537	HIGHWAY ELECTRIC SALES & SERVICES INC. PIÈCES HYDRAULIQUES DE PRÉCISION (LONGUEUIL) INC.	81 09 30	Montréal
PIERRE TARDIF INC. .... 1850-2807	PLACE SILLERY INC. .... PIERRE TARDIF INC.	81 09 30	Québec

15007-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

**Délivrance d'un certificat de modification**

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
LES AMÉNAGEMENTS A.P. INC. .... 1645-2609	80 06 10	81 09 10	De la dénomination sociale: ALPHONSE THIBODEAU INC.
ARMATURE M.G. INC. .... 1470-5057	76 09 30	81 09 09	1) Du capital-actions; 2) du nombre des administrateurs: minimum 5, maximum 7.
CENTRE DE DACTYLOGRAPHIE CAPITALE INC. 1338-0605	73 08 06	81 06 11	De la dénomination sociale: JET COPIE (1981) INC.
CONSTRUCTION S.D. TURCHEK LTÉE... 1117-9819	62 08 23	81 09 14	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
CORPORATION B.C.R. LTÉE..... 1142-6764	68 08 27	81 09 10	Du capital-actions
LÉVIS COUTURE INC. .... 1849-3587	81 06 09	81 09 16	Du district: Montréal
CRÉATIONS JEANNE HARDY INC. .... 1154-4772	59 12 07	81 09 09	De la dénomination sociale: JEANNE HARDY INC.
DISTRIBUTION C.A.J. INC. .... 1647-4827	80 09 10	81 09 15	Du capital-actions
LES ENTREPRISES SYLVAIN VANIER LTÉE 1354-6015	73 12 11	81 09 08	Du district: Terrebonne
ÉQUIPEMENT HYDRAULIQUE BORÉAL INC. 1357-3944	74 06 25	81 09 08	Du capital-actions
FERME ARTHÈSE INC. .... 1644-3749	80 05 08	81 09 08	De la dénomination sociale: LES PLAINES HÉBERT INC.
FERME FÉLIXO INC. .... 1645-0306	80 06 02	81 09 16	Du capital-actions
GESTION J.G.C. INC. .... 1845-4306	81 04 21	81 09 09	Du capital-actions
GESTIONS PIERRE RACINE INC. .... 1507-8397	81 02 04	81 09 11	Du capital-actions
LES HÉLICOPTÈRES VERREAULT (1980) INC. 1841-3146	80 12 05	81 09 14	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
HUISSON, SERVICE D'HÉLICOPTÈRES LTÉE 1469-2610	76 08 18	81 09 16	De la dénomination sociale: LES HÉLICOPTÈRES ABITIBI LTÉE
LES IMMEUBLES AQUITAINE INC. .... 1477-8971	77 05 20	81 09 11	Du capital-actions
L'IMPRIMERIE HOUSTON CIE LTÉE ..... 1261-2578	59 12 31	81 09 11	Du capital-actions
JULMAR INC. .... 1357-1963	74 06 12	81 09 14	Du capital-actions
LAGIMAT INC. .... 1840-5803	80 11 13	81 09 09	Du district: Beauharnois
LAINAGES PROSS INC. .... 1110-3983	68 11 06	81 09 11	Du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 5
MÉCART INC. .... 1352-5225	74 01 10	81 09 15	Du capital-actions
CLAUDE MÉNARD ÉLECTRICIEN INC. .... 1648-5450	80 10 24	81 09 09	De la dénomination sociale: THÉNARD ÉLECTRIQUE INC.
MENUISERIE SYRICA LTÉE ..... 1190-3770	81 06 26	81 08 28	Du capital-actions
1643-5950 QUÉBEC INC. .... 1643-5950	80 04 21	81 09 15	De la dénomination sociale: TRI-PLACTION INC.
1845-2490 QUÉBEC INC. .... 1845-2490	81 04 10	81 09 01	De la dénomination sociale: TIMBAR INC.
1846-9544 QUÉBEC INC. .... 1846-9544	81 05 29	81 09 16	De la dénomination sociale: LES SOMMETS DE FLEURIMONT INC.
1847-4460 QUÉBEC INC. .... 1847-4460	81 06 11	81 09 09	1) De la dénomination sociale: GESTION LAGOVA INC. ; 2) du capital-actions; 3) des dispositions.
1848-2224 QUÉBEC INC. .... 1848-2224	81 07 06	81 09 10	De la dénomination sociale: APADANA INC.
1848-7124 QUÉBEC INC. .... 1848-7124	81 07 22	81 09 09	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES JEAN-MARIE VAILLANCOURT INC.
1848-9831 QUÉBEC INC. .... 1848-9831	81 08 03	81 09 08	De la dénomination sociale: G.R. DÉPANNEUF INC.
1849-2850 QUÉBEC INC. .... 1849-2850	81 08 18	81 09 14	De la dénomination sociale: GESTION PAUL DUBREUIL INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
1849-2868 QUÉBEC INC. .... 1849-2868	81 08 18	81 09 15	De la dénomination sociale: GESTION GILLES BEAURIVAGE INC.
1849-6661 QUÉBEC INC. .... 1849-6661	81 08 19	81 09 11	De la dénomination sociale: AU COQ ROULANT (1981) INC.
PROVIDESTRIE INC. .... 1841-7030	80 12 15	81 09 14	De la dénomination sociale: SPORTSPEC-VIDÉO INC.
R.P.R. TRANSPORT LTÉE ..... 1281-0982	63 05 21	81 08 06	De la dénomination sociale: TRANSPORT R.P.R. LTÉE
RESTAURANT LANterne VERTE INC. .. 1134-6426	56 06 11	81 09 08	Du capital-actions
RESTAURATION MIG INC. .... 1349-5080	73 12 10	81 09 14	De la dénomination sociale: AU COQ SNOWDON INC.
SANITOR LTÉE ..... 1283-4404	62 03 21	81 09 15	Du capital-actions
SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE SIPCO QUÉBEC LTÉE 1849-6844	81 08 20	81 09 17	De la dénomination sociale: LA SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE SIPCO QUÉBEC LTÉE
SONIA INDUSTRIES LTD. .... 1284-7356	69 09 22	81 09 14	De la dénomination sociale: LES INDUSTRIES SONIA LTÉE SONIA INDUSTRIES LTD.

15007-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

## Compagnies (Partie 3) — Loi sur les

### Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
L'AMI DU PETIT PRINCE INC. .... 1840-3667	80 11 05	Route rurale numéro 2, Lac Aubrisson Nord, Saint-Jérôme
L'AMICALE NICEPHORE NIEPCE ..... 1850-1445	81 09 09	Montréal
LES AMIS DE LA CONSOLATA INC. .... 1847-7653	81 06 15	2381, boulevard Guin ouest, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION ARABOPHILE DU HAUT-RICHELIEU..... 1849-5903	81 09 02	119, Guy, Iberville
ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DES BASSES LAURENTIDES 1850-1197	81 09 08	5-580, St-Georges, Saint-Jérôme
ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DE LA CITÉ DE LA SANTÉ DE LAVAL INC. 1844-6732	81 03 24	1755, boulevard René-Laennec, Laval
ASSOCIATION DES DISCOTHÉCAIRES MOBILES DE MONTRÉAL MONTRÉAL ASSOCIATION OF MOBILE DISC-JOCKEYS 1849-3148	81 08 11	1315, de Maisonneuve ouest, Montréal
ASSOCIATION DES JOUEURS DE BALLE MADELEINE INC. 1850-1924	81 09 15	13, rue St-André, Verchères
L'ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS INDÉPENDANTS DU QUÉBEC (L.A.T.I.Q.) INC. 1850-4365	81 09 21	Montréal métropolitain
L'ASSOCIATION NATIONALE DES RAQUETTEURS INC. ... 1846-7175	81 05 27	149, Larose, Lac-Selby
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES GROUPES D'ORNITHOLOGUES 1849-5176	81 08 24	Montréal
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE BON-AIR INC..... 1850-1544	81 09 10	Birchton
ASSOCIATION RÉGIONALE DE PATINAGE ARTISTIQUE RICHELIEU-YAMASKA INC. 1849-3502	81 08 18	Saint-Hyacinthe
ATELIER DE RESTAURATION MONTRÉAL..... 1848-9328	81 08 10	3514, avenue du Parc, Montréal
AUTOBUS DU ROY INC. .... 1850-4241	81 09 18	12525, 25 <sup>e</sup> Avenue, Saint-Georges-Est
LES BALLETS D'ICI INC. .... 1849-3957	81 08 20	Victoriaville
LES BALLETS VARTANIAN..... 1849-5747	81 08 31	Montréal
C.P.A. ST-LÉONARD INC. .... 1848-4576	81 07 20	5300, boulevard Robert, Saint-Léonard
CENTRE DE SKI ST-GEORGES (1981) INC. .... 1849-5994	81 09 03	Saint-Georges, Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CERCLE CULTUREL PIER PAOLO PASOLINI..... 1849-2967	81 08 26	3654, Aylmer, app. 12, Montréal
CLUB D'ÂGE D'OR RENAISSANCE DE HULL..... 1846-6276	81 05 19	205, rue Montcalm, Hull
CLUB DE HOCKEY A.C.L. BANTAM SECTEUR SUD INC.. 1847-8974	81 09 18	636, Mesy, Notre-Dame-d'Hébertville
CLUB DE KARATÉ SHOTOKAN DE SHERBROOKE INC. ... 1843-8515	81 03 04	2495, Lehoux, Fleurimont
LE CLUB DE RANDONNÉE DE POINTE-DES-MONTS INC.. 1849-5465	81 08 27	Baie-Trinité
LE CLUB DES DYNAMIQUES ET DES MAINS ACTIVES .... 1844-6278	81 06 04	4141, Bannantyne, Verdun
LE CLUB DES JEUNES D'AUJOURD'HUI .....	81 09 08	7, avenue des Bois, Breakeyville
LE CLUB DES LIONS MILLE-ILES (DEUX-MONTAGNES)..... 1847-8883	81 06 26	336, 9 <sup>e</sup> Avenue, Deux-Montagnes
LE CLUB DES 35 INC..... 1850-1817	81 09 14	Jonquière
LE CLUB HULTRAVAN DE L'OUTAOUAIS INC. .... 1847-8727	81 06 23	138, avenue Gatineau, app. 1, Touraine
CLUB OPTIMISTE DE GRANTHAM-OUEST INC. .... 1847-7646	81 06 15	Grantham-Ouest
CLUB OPTIMISTE DE ST-THÉODORE D'ACTON INC. .... 1850-1072	81 09 04	Saint-Théodore-d'Acton
CLUB OPTIMISTE VERDUN-ÎLE DES SOEURS .....	81 06 01	Verdun
CLUB OPTI-PHILA DE VILLE SAINT-LAURENT .....	81 09 14	686, rue Rochon, Saint-Laurent
CLUB SPORTIF LES VIKINGS..... DE ST-CÔME INC. 1850-4217	81 09 18	Saint-Côme-de-Kennebec
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR ROBERVAL MÉTROPOLITAIN INC. 1850-4209	81 09 18	852, St-Jean, Roberval
COMITÉ D'ÉCOLE ST-EUGÈNE INC. .... 1850-1296	81 09 08	201, rue Turgeon, Saint-Jean-sur-Richelieu
COMITÉ SOCIO-CULTUREL DE COLOMBIER .....	81 07 02	2, rue Principale est, Sainte-Thérèse-de-Colombier

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CONSEIL DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU PLATEAU .. 1850-4159	81 09 17	Saint-François-d'Assise
LE CORPS DE MAJORETTES LES ARCS-EN-CIEL DE RIGAUD INC. 1849-3205	81 08 13	427, Brunette, Rigaud
LA COURSE DES PAYS D'EN HAUT INC. .... 1849-5416	81 09 11	1141, rue Rolland, Sainte-Adèle
LES EFFRÉNÉS INC. .... 1848-8718	81 07 30	6 <sup>e</sup> Avenue, rue A, camp Bouchard, Blainville
LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE CITOYENS DU QUÉBEC INC. 1849-1753	81 09 14	Les Écureuils
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES RETRAITÉS EN RÉSIDENCES ET CENTRES D'ACCUEIL 1849-5382	81 08 27	Québec
FONDATION ROUVILLE INC. .... 1849-3361	81 09 02	1881, Edmond-Guillet, Marieville
JARDIN D'ENFANTS HILLCREST BEACONSFIELD ..... <i>HILLCREST BEACONSFIELD PLAYGROUP</i> 1846-6862	81 05 25	202, chemin Woodside, Beaconsfield
LOGEMENTS ROCHELOIS INC. .... 1850-4050	81 09 16	Grosses-Roches
MIME-STOP INC. .... 1850-1395	81 09 09	1682, rue Marie-Anne est, Montréal
LA PROMENADE DE BÉGON INC. .... 1842-7872	81 02 06	1, rue Rachel, Saint-Jean-de-Dieu
REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MONTMAGNY-SUD 1850-4068	81 09 16	10, rue Alphonse, Saint-Fabien-de-Panet
REGROUPEMENT POUR LE LIBRE CHOIX DE LA MAURICIE 1846-7076	81 05 26	4550, Notre-Dame, Trois-Rivières-Ouest
LE SANCTUAIRE DES AMIS DE STE-ANNE INC. .... 1849-5622	81 08 28	Notre-Dame-de-la-Doré
SOCCER MINEUR BAS-RICHELIEU ..... 1849-3387	81 08 17	3025, boulevard de la Mairie, Tracy
SOCIÉTÉ CULTURELLE DE STE-URSULE ..... 1850-1460	81 09 09	1300, rue Principale, Sainte-Ursule

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'AMQUI (SODAM) 1849-5598	81 08 28	20, avenue du Parc, Amqui
SOCIÉTÉ DES ARTISTES ANONYMES ..... 1847-0393	81 06 01	109, avenue Duluth est, Montréal
SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DE ST-ÉPHREM (BEAUCE) INC. 1850-4258	81 09 18	Saint-Éphrem-de-Tring
LE TRAIT D'UNION DE JOLIETTE INC. .... 1850-4118	81 09 16	Joliette
LA TROUPE DE THÉÂTRE « LA FENÊTRE OUVERTE » INC. 1847-7109	81 09 17	Joliette
VOITURES ANTIQUES ET CLASSIQUES GASPÉSIENNES INC. 1849-5754	81 08 31	Saint-Charles-de-Caplan
15007-o		<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

## Compagnies étrangères — Loi sur les

### Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
CLEVELAND WRECKING COMPANY ..... 1463-4869	81 08 21	De l'agent principal en celui de: C T CORPORATION SYSTEM (CANADA), LTD., 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy

15007-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

**Nouveau permis**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé à la corporation suivante:

Nom de la compagnie ou sa version	Date du nouveau permis
ASCENSEURS WESTERN LIMITÉE ..... 1200-0485	81 09 16
15007-o	<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

**Nouveau permis**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé à la corporation suivante:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du nouveau permis
** CORPORATION FORESTIÈRE INTERNATIONALE I.L. .... 1272-3813	81 09 14
15007-o	<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

**Permis**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
* LES ENTREPRISES DOUBLE J LTÉE ..... 1954-9963	81 09 17	M <sup>c</sup> W. Desmond Thomas, 400-505, boulevard Dorchester ouest, Montréal	400-505, boulevard Dorchester ouest, Montréal
** MINES BOLERO LTÉE ..... 1848-9484	81 09 11	Me Guy E. Boisvert, 1420, rue Sherbrooke ouest, 9 <sup>e</sup> étage, Montréal	1420, rue Sherbrooke ouest, 9 <sup>e</sup> étage, Montréal
** NAVIGATION KINGSLEY LTÉE ..... 1849-3239	81 09 15	M. Daniel H. Tingley, 720-800, place Victoria, Montréal	800, place Victoria, Montréal
** LES PRODUITS ALOES DU CANADA LTÉE 1850-4597	81 09 23	M. Pierre Benoit, 830, rue Candiac, Québec	830, rue Candiac, Québec

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
** RESTAURANT SAINT-PAUL (MONTRÉAL) LTÉE 1848-9948	81 09 14	M. Frederick A. Braman, 2707-1, place Ville-Marie, Montréal	2707-1, place Ville-Marie, Montréal
* LES VENTES P.E.S. LTÉE ..... 1850-1593	81 09 21	M <sup>c</sup> Daniel O'Brien, 736-2, place Québec, Québec	736-2, place Québec, Québec

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

15007-o

## Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

### Avis de reprise d'existence

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
RIGAS FERAIOS THESSALIAN ..... SOCIETY OF MONTRÉAL 1259-0808	81 08 13	Changeant sa dénomination sociale en celle de: L'ASSOCIATION DE THESSALIE DE MONTRÉAL « RIGAS FERAIOS » — <i>RIGAS FERAIOS THESSALIAN SOCIETY OF MONTRÉAL</i>
UNION GÉNÉRALE DES VIETNAMIENS AU CANADA 1508-6853	81 08 28	Aucune

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

15007-o

## Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

### Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été amendée à son bureau.

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AMÉNAGEMENT PLACE FORTIER INC.	77 04 27	81 09 16	Montréal

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,  
district judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU.*

15009-o

### Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau.

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
CADIEUX & BOURGET, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	81 09 16	255, boul. de la Concorde, Laval
TERRASSE CAVENDISH, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	81 09 17	1650, av. Lincoln, app. 201, Montréal

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,  
district judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU.*

15009-o

## Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante :

**I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)**

**II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)**

**III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)**

**IV — Avis de désistement**

**V — Avis de décisions rendues**

**VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.**

**VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.**

Divisions administratives	Secteurs	Décisions			Dossiers	
		Numérotation Mtl	Numérotation Qué.	Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Écoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier et spécialisé	MCG	QCG	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Produits nommés	MPN	—	Vert pâle	— M	Série: 400000
Transport en vrac (Location)		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

**II – Avis d'introduction de requêtes**

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes, conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-81-06233-8

M-301602-105-D

**DECATO BROS INC.**

P.O. Box 310, Heater Road

Le Banon, New Hampshire

U.S.A. 03766

Au Québec:

276, rue St-Jacques, bureau 905

Montréal, QC

H2Y 1N3

Proc.: Me Michèle Gouin

Requête amendée

Cette requête remplace celle publiée le 81 09 05 à la *Gazette officielle du Québec*, no 36 à la page 9692.

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter le droit additionnel suivant:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

De Montréal aux frontières Québec — États-Unis (tous les ports d'entrée) pour le transport de produits de gypse, de fibres, de produits de revêtement de toiture et retour avec marchandises refusées, matières premières et fournitures utilisées dans la fabrication des produits de Domtar, et matériaux de construction pour le compte de Domtar Inc.

Points aux États-Unis: Les États de New York, Vermont, New Hampshire, Maine, Connecticut, Massachusetts, Rhode Island, New Jersey et Pennsylvanie.

Conditions: Les matériaux mentionnés devront être transportés dans des semi-remorques ouvertes qui seront équipées de courroies de nylon et de toile.

Le service mentionné sera exploité avec les permis complémentaires requis.

Rôle M-81-06596-8

M-305649-101-D

**ARCHAMBAULT, MICHEL**

3025, du Souvenir

Chomedey, QC

H7V 1X1

Proc.: Me François Perreault

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Transport spécialisé — rayon — contrat — citerne

De Montréal-Est à toutes les localités situées dans un rayon de 30 milles des limites de ladite ville pour le transport d'huile à chauffage par camion-citerne pour le compte de Elf Hydrocarbures du Québec, division de Les Pétroles Motoco Inc., 2561, Georges-V, Montréal-Est, QC.

Restriction: Ce service sera opéré avec des citernes d'une capacité maximale de 3 500 gallons.

Rôle M-81-06678-4

M-30007-172-DT

**SOUTHERN MOTOR  
CARRIERS RATE  
CONFERENCE**

1307, Peachtree St., NE

Atlanta (GA)

30357

Modification tarifaire:

Supplément 33 au tarif de taux forfaitaires de classe et d'espèce 319-E (sud des États-Unis-Québec), ICC SMC 319-E et ICC NFB 319-E, applicables entre des points situés dans le sud des États-Unis, d'une part, et dans la province de Québec, d'autre part:

Modification des dispositions réglementaires:

Le numéro 100 (tarifs réglementaires) a été modifié en vue d'autoriser l'application des règlements de réduction des taux prévus par le tarif ICC SMC, séries 128.

Le numéro 885 (frais de cueillette applicables aux expéditions uniques) a été modifié en vue d'inclure un taux de 7,50 \$ par expédition au nom de Interstate Motor Freight System, Roadway Express Inc. et Ryder Truck Lines Inc.

Addition au numéro 11590 de taux d'espèce réduits sur le volume, applicables au transport de dioxyde de titane, sans dénomination précise, de Nashville (Tennessee) à Saint-Jérôme, comté de Terrebonne, QC.

Rôle M-81-06689-1

M-300156-106-D

**A. & F. BAILLARGEON  
EXPRESS INC.**

5600, rue Ferrier

Ville Mont-Royal, QC

H4P 1M7

Proc.: Flynn, Rivard &amp; Ass.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Transport restreint — longue distance — route restreinte

De Montréal et de tous les points sis dans un rayon de 500 milles des limites d'icelle à la frontière Québec — Ontario (tous ports d'entrée), à destination de tous les points en Ontario et retour, pour le transport de machinerie ou autres commodités qui nécessitent l'utilisation de véhicules à pontons équipés d'un mécanisme de chargement communément appelé « Tilt'n Load », pour le public en général.

Ce service devra être opéré en conjonction avec un permis à être émis par le Ministry of Transportation and Communications en Ontario.

Rôle M-81-06690-9  
M-304330-102-D

**PELTON BROS TRANSPORT  
LIMITED**

R.R. no 3  
Paris (Ontario)  
N3L 3E3  
Au Québec:  
a/s: Hogue, Chouinard & Ass.  
276, rue St-Jacques, local 905  
Montréal, QC  
H2Y 1N3  
Proc.: Me Michèle Gouin

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat  
De Davidson aux frontières Québec — Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Ottawa/Hull, Portage-du-Fort et Îles-des-Allumettes/Pembroke) à divers points dans la province de l'Ontario pour le transport de bois (n'incluant pas le transport de bois défini comme matière en vrac par le Règlement sur le camionnage en vrac) et retour avec marchandises refusées ou endommagées pour le compte de E.B. Eddy Forest Products Ltd.

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat  
De Davidson à la frontière Québec — Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Ottawa/Hull, Portage-du-Fort et Îles-des-Allumettes/Pembroke) en transit à travers la province de l'Ontario à la frontière Ontario — États-Unis (ports d'entrée: Détroit, St-Clair, Niagara River) à destination de divers points aux États-Unis pour le transport de bois (n'incluant pas le bois défini comme matière en vrac par le Règlement sur le camionnage en vrac) et retour avec marchandises refusées ou endommagées pour le compte de E.B. Eddy Forest Products Ltd.

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat  
De Davidson à la frontière Québec — États-Unis (tous les ports d'entrée) à destination de divers points aux États-Unis pour le transport de bois (n'incluant pas le transport de bois défini comme matière en vrac par le Règlement sur le camionnage en vrac) et retour avec marchandises refusées ou endommagées pour le compte de E.B. Eddy Forest Products Ltd.

Les points de destination aux États-Unis sont: l'État de l'Indiana et tous les points à l'est de l'État de l'Indiana, l'État de la Floride et tous les points au nord de l'État de la Floride.

Le service ci-haut mentionné sera donné avec les permis complémentaires requis.

Rôle M-81-06691-7  
M-211306-101-D

**LAGACÉ, DANIEL**

818, Godin  
Verdun, QC  
H4H 2B5  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208169-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

M-208169-001 103-D

**VALLÉE, ANDRÉ**

7777, boul. LaSalle, app. 408,  
Ville LaSalle, QC  
H8P 3K2  
Requérant-cédant

Catégorie Région  
Service Ordinaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans les régions suivantes:

St-Charles-sur-Richelieu	06-5122-VL
St-Denis	06-5124-P
St-Denis	06-5126-VL
St-Ours	06-5011-P
St-Ours	06-5012-V

Rôle M-81-06692-5  
M-211305-101-D

**TRÉPANIÉ, ROBERT**

191, chemin des Patriotes  
St-Denis-sur-Richelieu, QC  
J9H 1K0  
Requérant

Rôle M-81-06693-3  
M-211300-101-D

**BEAUBRUN, JACQUES MAX**

635, Laurentien, app. 2  
Ville St-Laurent, QC  
H4M 2M2  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-203647-005 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

M-203647-005 106-D

**NIVA ENTERPRISES LTÉE**

6275, Casgrain  
Montréal, QC  
H2S 2Z2  
Requérante-cédante

Rôle M-81-06698-2  
M-209872-104-D

**RAYMOND, MAX**

430, de Pontivy  
Laval-des-Rapides  
Ville de Laval, QC  
H7N 4A8  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-207250-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

M-207250-001-103-D

**ASSELIEN, ST-VICTOR**

1840, Adolphe-Pinard  
Vimont, ville de Laval, QC  
H7M 4A9  
Requérant-cédant

Rôle M-81-06699-0  
M-200288-103-D

**GUAY, MAURICE**

5886, Bannantyne  
Verdun, QC  
H4H 1H3  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-210060-005 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

M-210060-005-106-D

**BISSON, DENIS**

4250, Sherbrooke ouest, app. 4  
Montréal, QC  
H3Z 1C4  
Requérant-cédant

Rôle M-81-06700-6  
M-600018-101-D

**ST-EUSTACHE  
AUTO LOCATION INC.**

255, boul. Sauvé  
St-Eustache (Deux-Montagnes) QC  
J7P 2A9  
Requérante  
Proc.: Paquette & Ass.

La requérante, St-Eustache Auto Location Inc., détentrice du permis M-600018, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le droit de louer à court et à long termes au 1720, chemin Gascon, Saint-Louis-de-Terrebonne, QC:

- a) des véhicules au sens de l'Ordonnance générale numéro 2
- b) des camions au sens de l'A.C. 4476-77

Rôle M-81-06701-4  
M-600417-165-D

**U-HAUL CO. (CANADA) LTD.**

8101, boul. Montréal-Toronto  
Montréal-Ouest, QC  
H4X 1N1  
Requérante  
Proc.: Corbeil, Groleau, Dufresne.

La requérante U-Haul Co. (Canada) Ltd, détentrice du permis de location portant le numéro M-600417, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant: « Location à court terme de camions spécialement agencés pour le déménagement, à l'adresse de location suivante: 12167, boulevard Rolland, Montréal-Nord, QC.

Rôle M-81-06702-2  
M-601056-102-D

**ENTREPRISES DE LOCATION  
MULTIAUTO ENRG.**

(Chasse Toyota Inc.)  
819, rue Rachel est  
Montréal, QC  
H2J 2H7  
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le service de location suivant: location à long terme (un an et plus) de véhicules de livraison, autos commerciales, fourgonnettes, familiales, camionnettes, camions (maximum 11 000 kilogrammes).

Rôle M-81-06704-8  
M-301516-104-D

**MAHEU TRANSPORT INC.**

C.P. 89  
St-Stanislas-de-Kostka, QC  
JOS 1W0  
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conforme au paragraphe 2 a) de l'Ordonnance générale sur le camionnage tel qu'amendé par le Décret 30.32.80 du 24 septembre 1980.

Transport supplétif

La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de:

M-304556-114-D

**TROJAN FREIGHT  
LINES LIMITED**

5280, Mangate Princ  
Mississauga (Ontario)  
L4T 1G8  
Au Québec:  
6500, Grande-Allée  
St-Hubert, QC  
J3Y 1B8  
Requérante conjointe

Trojan Freight Lines Limited — (M-304556)

TNT Canada Inc. — (M-305214)

Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc. — (M-301952)

Forget Transport Inc. — (M-300038)

Transport Champlain Express Inc. — (M-300037)

Transport Champlain Express (International) Inc. — (M-300397)

Trans-Île Inc. — (M-300181)

Champlain Sept-Îles Express Inc. — (M-300044)

dans le cadre du permis de ces dernières et chacune des compagnies ci-devant mentionnées demandent un permis de transport supplétif réciproque avec Maheu Transport Inc. dans le cadre du permis de cette dernière.

Conditions:

Ces permis ne seront valides que tant et aussi longtemps que le contrôle de ces dernières sera détenu par l'une ou l'autre de ces compagnies et/ou par des compagnies reliées entre elles et/ou par les mêmes personnes.

M-305214-111-D

**TNT CANADA INC.**

5280, Maingate Drive  
Mississauga (Ontario)  
L5A 3S3  
Au Québec:  
1725, chemin Saint-François  
Dorval, QC  
H9P 2S1  
Requérante conjointe

M-301952-127-D

**CHAMPLAIN SEPT-ÎLES  
EXPRESS  
INTERPROVINCIAL INC.**

6500, boul. Grande-Allée  
St-Hubert, QC  
J3Y 1B8  
Requérante conjointe

M-300038-114-D

**FORGET TRANSPORT INC.**

494, Blainville est  
C.P. 425  
Ste-Thérèse, QC  
J7E 1N9  
Requérante conjointe

M-300037-119-D

**TRANSPORT CHAMPLAIN  
EXPRESS INC.  
CHAMPLAIN EXPRESS  
TRANSPORT INC.**

411, Rivière  
Cowansville, QC  
J2K 1N4  
Requérante conjointe

M-300397-113-D

**TRANSPORT CHAMPLAIN  
EXPRESS  
(INTERNATIONAL) INC.  
CHAMPLAIN EXPRESS  
TRANSPORT  
(INTERNATIONAL) INC.**

411, Rivière  
Cowansville, QC  
J2K 1N4  
Requérante conjointe

M-300181-108-D

**TRANS-ÎLE INC.  
TRANS ÎLE INC.**

1725, chemin St-François  
Dorval, QC  
H9P 2S1  
Requérante conjointe

M-300044-178-D

**CHAMPLAIN SEPT ÎLES  
EXPRESS INC.**

6500, boul. Grande-Allée  
St-Hubert, QC  
J3Y 1B8  
Requérante conjointe  
Proc.: Paquette, Perreault & Ass.

Rôle M-81-06705-5  
M-305625-102-D

**LES TRANSPORTS BITUMAR  
INC.**

11650, boul. Métropolitain est  
Pointe-aux-Trembles, QC  
H1B 1A5  
Proc.: Me François Perreault

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à effectuer les services suivants:

**Classe 1**

Transport restreint — longue distance — rayon — citerne — contrat  
De Montréal à tout point dans la province de Québec pour le transport d'asphalte et de produits asphaltiques liquides en véhicule-citerne et retour avec marchandises refusées ou avariées pour le compte de Bitumar Inc.

**Classe 2**

Transport restreint — longue distance — rayon — contrat  
De Montréal à tout point dans la province de Québec pour le transport d'asphalte et de produits asphaltiques solides en contenants pour le compte de Bitumar Inc., et retour avec marchandises refusées ou avariées.

## Classe 3

Transport restreint — longue distance — route restreinte — citerne — contrat  
De Montréal aux frontières Québec — Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie) pour le transport d'asphalte et de produits asphaltiques liquides en véhicule-citerne et retour avec marchandises refusées ou avariées pour le compte de Bitumar Inc.

## Classe 4

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat  
De Montréal aux frontières Québec — Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie) pour le transport d'asphalte et de produits asphaltiques solides en contenants pour le compte de Bitumar Inc., et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Points de destination et/ou origine

Pour les services 3 et 4: toutes les localités situées dans les provinces du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve.

## Classe 5

Transport restreint — longue distance — route restreinte — citerne — contrat  
De Montréal aux frontières Québec — Ontario (tous ports de sortie) pour le transport d'asphalte et de produits asphaltiques liquides en véhicule-citerne et retour avec marchandises refusées ou avariées pour le compte de Bitumar Inc.

## Classe 6

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat  
De Montréal aux frontières Québec — Ontario (tous ports de sortie) pour le transport d'asphalte et de produits asphaltiques solides en contenants pour le compte de Bitumar Inc., et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Points de destination et/ou origine

Dans les services 5 et 6, tous les points situés dans la province de l'Ontario.

## Classe 7

Transport restreint — longue distance — route restreinte — citerne — contrat  
De Montréal aux frontières Québec — Ontario (tous ports de sortie) corridor Ontario aux frontières Ontario — États-Unis (tous ports de sortie) pour le transport d'asphalte et de produits asphaltiques liquides en véhicule-citerne et retour avec marchandises refusées ou avariées pour le compte de Bitumar Inc.

## Classe 8

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat  
De Montréal aux frontières Québec — Ontario (tous ports de sortie) corridor en Ontario, aux frontières Ontario — États-Unis (tous ports de sortie) pour le transport d'asphalte et de produits asphaltiques solides en contenants pour le compte de Bitumar Inc., et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Points de destination et/ou origine

Dans les services 7 et 8, toutes les localités situées dans les États-Unis d'Amérique.

N.B. La présente demande, dans certains cas, est sujette à l'obtention de permis complémentaires lorsque requis.

Bitumar Inc., est la seule actionnaire de Les Transports Bitumar Inc.

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-509020-001 à la requérante-cessionnaire, pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties comme suit:

Jacques Beaulé: 501 actions catégorie « A », 21500 actions catégorie « C »

Estelle Beaulé: 499 actions catégorie « A »

Rôle M-81-06706-3

M-510091-101-D

**TRANSPORT BEAULÉ INC.**

8, St-Joseph, C.P. 61

Laverlochère

(Témiscamingue) QC

J0Z 2P0

Requérante-cessionnaire

M-509020-102-D

**PÉTRIN, SIMON**

4, du Brûlé

Ville-Marie

(Témiscamingue) QC

J0Z 3W0

Requérant-cédant

Proc.: Benoît Drolet

Rôle M-81-06710-5  
M-302533-107-D

**TRANSPORT  
FERNAND MALO INC.**

7200, rue Churchill  
Verdun, QC  
H4H 2K7

Proc.: Me Adrien R. Paquette

La requérante détentrice du permis M-302533 dont les clauses no 2 et no 3 se lisent comme suit:

2. Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

De Montréal à Trois-Rivières, Ste-Foy, Lévis, Joliette, Rosemère, St-Jérôme et Valleyfield, Québec, pour le transport de vêtements sur supports et emballés, avec camion spécialement agencé à cette fin, n'excédant pas 7 tonnes pour le compte de Le Château Store Ltd et retour.

3. Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

De Montréal à la frontière Québec — Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) destination Toronto et retour, de l'entrepôt de Montréal à deux magasins de l'expéditrice pour le transport de vêtements sur supports et emballés, et de meubles non emballés pour usage des magasins, avec camion spécialement agencé à cette fin n'excédant pas 7 tonnes, pour le compte de Le Château Store Ltd.

demande que le permis se lise à l'avenir comme suit:

2. Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

De Montréal à Trois-Rivières, Ste-Foy, Lévis, Joliette, Rosemère, St-Jérôme et Valleyfield, Québec, pour le transport de vêtements sur supports et emballés, avec camion spécialement agencé à cette fin, pour le compte de Le Château Store Ltd et retour.

3. Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

De Montréal à la frontière Québec — Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) destination Toronto et retour, de l'entrepôt de Montréal à deux magasins de l'expéditrice pour le transport de vêtements sur supports et emballés, et de meubles non emballés pour usage des magasins, avec camion spécialement agencé à cette fin, pour le compte de Le Château Store Ltd.

Rôle M-81-06712-1  
M-305650-101-D

**S.C. TOMLIN LIMITED**

P.O. Box 121  
2350, Derry Road E.  
Toronto AMF (Ontario)  
L5P 1A2

Au Québec:  
200, rue St-Jacques, bureau 900  
Montréal, QC  
H2Y 1M1  
Proc.: Me Adrien Paquette

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Transport restreint — longue distance — route restreinte

De la frontière Québec — Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Grenville et Hull), pour le transport de chevaux, leur harnachement et l'accessoire devant l'accompagner, dans des camions, remorques ou semi-remorques spécialement agencés pour le transport de chevaux, à destination de Montréal et tous les points dans un rayon de 1 000 km (620 milles) de cette ville et retour, points d'origine ou de destination: tous les points de l'Ontario. Ce permis est complémentaire au permis X-2624 émis par la province de l'Ontario, le 20 novembre 1980.

Rôle M-81-06725-3  
M-211214-102-D

**ULTRA TAXI (1981) INC.**

337, Barthélémy, local 2  
Longueuil, QC  
J4J 1M3

Requérante-cessionnaire

M-203738-002-102-D

**HAKIM, SAMMY**

5593, Robinson  
Côte-St-Luc, QC  
H4V 2P7

Requérant-cédant

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-203738-002 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-2 Longueuil.

Rôle M-81-06728-7  
M-211078-102-D

**ROCHEFORT, PIERRE**

12, Bellevue  
Place Longchamps  
St-Louis-de-Terrebonne, QC  
J0N 1N0  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-209250-002 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

M-209250-002-104-D

**HENRI, LIETTE**

2797, Henri-de-Salières  
Montréal, QC  
H1N 2X9  
Requérante-cédante

Rôle M-81-06732-9  
M-211310-101-D

**DARIUS, JOREL**

4110-53<sup>e</sup> Rue, app. 8  
Ville St-Michel, QC  
H1Z 1H4  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-203724-009 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

M-203724-009-112-D

**SKYWAY TAXI CO.**

3906, rue St-Urbain  
Montréal, QC  
H2W 1T7  
Requérante-cédante

Rôle M-81-06734-5  
M-211309-101-D

**ISTANBOULIAN, GARBIS**

900, Crémazie ouest, app. 35  
Montréal, QC  
H3N 1A4  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-206570-002 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

M-206570-002-102-D

**BOYADJIAN, YEGHIA**

390, Jean-Talon ouest  
Montréal, QC  
H3N 1P8  
Requérant-cédant

Rôle M-81-06737-8  
M-200214-001-102-D

**SUCCESSION  
ALPHONSE ROCHON  
DAME SUZANNE GIGUÈRE  
ROCHON**

(légataire universelle)  
2130, croissant Galt, local 6  
Montréal, QC  
H4E 1H6  
Requérante-cédante

M-211308-101-D

**CHARRON, GILLES**

463, terrasse Blais  
LaSalle, QC  
H8P 3N8  
Requérant-cessionnaire

Rôle M-81-06744-4  
M-305661-102-D

**TRANSPORT GEORGES  
PROVOST INC.**

3230, rue Picardie  
Varenes, QC  
J0L 2P0  
Voiturier-remorqueur

M-300051-107-D

**CLOUTIER TRANSPORT INC.**

3230, rue Picardie  
Varenes, QC  
J0L 2P0  
Voiturier-roulier  
Proc. : Me Jacques Dufresne

Rôle M-81-06745-1  
M-305654-101-D

**JACQUES SABETTA  
TRANSPORT INC.**

325, rue Stevenson  
Franklin-Centre, QC  
J0S 1K0  
Voiturier-remorqueur

M-301108-162-D

**KINGSWAY FREIGHT LINE  
LIMITED**

212, 24<sup>th</sup> Street, N.E.  
Calgary, Alberta  
T2E 1W6  
Au Québec:  
10525, côte de Liesse  
Dorval, QC  
H9P 1A7  
Voiturier-roulier

La requérante, légataire universelle à la succession de feu Rochon, Alphonse, demande à la Commission des transports du Québec que le permis no M-200214-001, agglomération A-11 Montréal, catégorie Ordinaire, soit transféré en faveur de la succession Alphonse Rochon, 2130, croissant Galt local 6, Montréal, QC, laquelle demande également à transférer ledit permis en faveur de Charron, Gilles, 463, terrasse Blais, LaSalle, QC.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint — remorquage seulement — contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et semi-remorques, vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe Cloutier Transport Inc., détentrice du permis M-300051, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint — remorquage seulement — contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe Kingsway Freight Line Limited, détentrice du permis M-301108, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-06746-9  
M-305611-104-D

**SEPT-ÎLES TRANSPORT INC.**

Souris  
Île-du-Prince-Édouard  
C0A 2B0

Au Québec:  
248, rue de la Montagne  
Montréal, QC  
H3C 2A7  
Proc.: Dalzell and Bailey

Rôle M-81-06747-7  
M-303187-101-D

**DENIS TURCOTTE LIVRAISON**

4131, rue Monjoie  
Sherbrooke, QC  
J1L 1K7  
Proc.: Me Michel Bessette

Rôle M-81-06748-5  
M-40012-A-102-DT

**ASSOCIATION DES  
CAMIONNEURS DU COMTÉ  
DE LAPRAIRIE INC.**

188, rue Houde  
La Prairie, QC  
J5R 3B3

Rôle M-81-06753-5  
M-211313-101-D

**LANDRY, ANDRÉ**

10895, London  
Montréal, QC  
H1H 4J2  
Requérant-cessionnaire

M-208582-001-101-D

**BATAILLE, EDNER**

12062, Joseph-Casavant  
Montréal, QC  
H3M 2C4  
Requérant-cédant

Prenez avis que la requérante s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint — longue distance — corridor

De la frontière Québec — Ontario à travers la province de Québec jusqu'à la frontière Québec pour le transport de produits à température contrôlée pour le compte de Interprovincial Meat Sales Ltd. Le transport se fera avec les permis complémentaires d'autres provinces concernées.

Service additionnel:

Le requérant, dont le certificat de permis M-303187 se lit comme suit:

Transport restreint — colis légers — local — camion de capacité maximale d'une tonne, origine: dans les limites de la ville de Sherbrooke, destination: dans les limites de la ville de Sherbrooke

demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter le service suivant:

Transport restreint — territoire — colis légers — camion de capacité maximale d'une tonne

De tout point à tout point situé dans un rayon de trente-cinq kilomètres de la ville de Sherbrooke.

La requérante, Association des camionneurs du comté de La Prairie Incorporée, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier ses tarifs et d'augmenter ces derniers en partie, le tout conformément à la liste déposée avec la présente, pour valoir comme ci-récité au long. Cette modification de tarifs constituant une augmentation est applicable à chacun des membres dûment autorisés par la Commission des transports du Québec à transporter de la brique de La Prairie et Delson à certains points mentionnés à leur permis. La liste des personnes énumérées sont membres de ladite association pour le compte de l'expéditrice, Matériaux de Construction Domtar Limitée et/ou originant de cette dernière.

La requérante invoque au surplus l'article 2.58.1 des règles de pratique et demande à ce que la décision prenne effet à la date qu'elle sera rendue.

Liste des membres de l'Association des Camionneurs du comté de La Prairie Incorporée:

MM. Guy Alexandre, Robert Lemieux, Jean-Guy Laplante, Raymond Isabelle, Léon Pilote, Gérard Lemieux, Gilles Lamarre, Marcel Gingras, Raynald Duceppe, Gérard Traversy et Robert Decelles Inc.

Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter la présente demande déposée à la Commission des transports du Québec.

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208582-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06754-3  
M-211314-101-D

**MERCIER, RICHARD**

1923, McGill  
Longueuil, QC  
J4J 3L9

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-210748-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-2 Longueuil.

M-210748-001-102-D

**MERCIER, ROBERT**

1262, Gendron  
St-Hubert, QC  
J4T 3N3

Requérant-cédant

Rôle M-81-06755-0

M-211311-101-D

**CHÉNÉVILLE  
LAC SIMON TAXI**

(Gravel, Roméo opérant  
sous le nom de :)  
175, chemin du Cimetière  
Chénéville (Papineau) QC  
J0V 1E0

Requérante-cessionnaire

Catégorie Région

Service Ordinaire

La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-209422-001 que détient le requérant-cédant pour les régions de Lac-Simon, Vinoy, Suffolk et Addington, Notre-Dame-de-la-Paix, Namur et Duhamel.

M-209422-001-101-D

**ST-JEAN, JEAN-ALBERT**

89, Montfort  
Chénéville (Papineau) QC  
J0V 1E0

Requérant-cédant

Rôle M-81-06757-6

M-601199-103-DT

**AUTOMOBILES  
E. LAUZON INC.**

1384, boulevard Labelle  
Blainville, QC  
J7C 2P2

La requérante, détentrice du permis no M-601199, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter son taux de location journalier. Le taux actuel étant de 18,00 \$, nous désirons porter celui-ci entre 18,00 \$ et 26,00 \$ selon la voiture louée, dépendant du modèle, de l'année, etc.

Rôle M-81-06758-4

M-209676-001-102-D

**TAXI ST-AUGUSTIN**

(Perron, Marcel)  
8514, rue Martel  
St-Augustin (Deux-Montagnes) QC  
J0N 1J0

Requérant

Le requérant, détenteur du permis M-209676-001, transport par véhicule-taxi pour la région de Mirabel 06-7325-V, dans une lettre du 9 septembre 1981, demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de supprimer totalement le service de transport que son permis l'autorise à fournir.

Le tout conformément aux dispositions de l'article 2.72.8 du Règlement 2.

Rôle M-81-06759-2  
M-211022-102-D

**CASSAMAJOR, HENRY**  
6870, 24<sup>e</sup> Avenue, app. 202  
Montréal, QC  
H1T 3N9  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-203724-010 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

M-203724-010-113-D

**SKYWAY TAXI CO.**  
3906, St-Urbain  
Montréal, QC  
H2W 1T7  
Requérante-cédante

Rôle M-81-06760-0  
M-211143-101-D

**CHARBONNEAU,  
DIANE ST-ONGE**  
718, chemin St-Grégoire  
Les Cèdres, QC  
J0P 1L0  
Requérante-cessionnaire

Catégorie Région  
Service Ordinaire

La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-204677-002 que détient la requérante-cédante pour la région de Pincourt 06-7208-V.

M-204677-002-104-D

**TAXI DU VILLAGE  
PINCOURT INC.**  
76, 23<sup>e</sup> Avenue  
Pincourt, QC  
J7V 4R9  
Requérante-cédante

Rôle M-81-06761-8  
M-205049-102-D

**LEFEBVRE, MARCEL**  
741, Pilon  
Ville LaSalle, QC  
H8P 3L5  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-209770-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

M-209770-001-102-D

**GAGNON, GILLES**  
4232, avenue Oxford  
Montréal, QC  
H4A 2Y4  
Requérant-cédant

Rôle M-81-06762-6  
M-000399-103-D

**TRANSPORT  
LOISIR SEXAGÉNAIRE**  
(Stewart, J.P. Léo)  
316, rue Malo  
Brossard, QC  
J4Y 1B5  
Requérant

Transport saisonnier — catégorie Économique

Transport de groupe de personnes âgées de soixante ans et plus dans un véhicule-autobus de type minibus, demeurant dans des centres hospitaliers, centres d'accueil, centres d'hébergement, manoirs, situés sur le territoire compris dans les limites des municipalités suivantes: Longueuil, Saint-Hubert, Saint-Lambert, Lemoyne, Greenfield-Park et Brossard.

Le service sera donné de leur lieu de résidence à:

1. Tout autre endroit situé à l'intérieur des limites des municipalités ci-dessus mentionnées et retour.

2. Tout autre endroit situé dans un rayon de deux cents milles des limites des municipalités ci-dessus mentionnées.

Le service a pour but de permettre aux personnes ci-dessus mentionnées de participer à des activités de groupe, soit activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives.

Rôle M-81-06786-5  
M-300609-116-D

**BESSETTE & VEGIARD  
LIMITÉE**

140, chemin Martin  
Granby, QC  
J2G 8B4  
Proc. : Me Guy Parenteau

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner les services suivants :

1. Transport restreint — service local

Granby et tous les endroits situés dans un rayon de 8,0465 km de ladite ville pour le transport de grains, nourritures animales et de ses composantes au moyen de véhicules munis de bennes basculantes à toit fermé et/ou avec vis sans fin, et/ou avec mécanisme de soufflerie;

2. Transport restreint — longue distance — territoire

De tous points à tous points situés dans un rayon de 280 km de Granby pour le transport de grains, nourritures animales et de ses composantes au moyen de véhicules munis de bennes basculantes à toit fermé et/ou avec vis sans fin, et/ou avec mécanisme de soufflerie.

Rôle M-81-06787-3  
M-510030-101-D

**LES ENTREPRISES MILLETTE &  
PLANTE INC.**

145, rue St-Charles  
St-Thomas-d'Aquin  
(St-Hyacinthe) QC  
J0H 2A0  
Requérante-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis no M-505737 001 à Les Entreprises Millette & Plante Inc. pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.

Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties comme suit :

Gérard Plante	10 actions ordinaires
Marcel Millette	10 actions ordinaires

M-505737-101-D

**LES ENTREPRISES M.P.**

145, St-Charles  
St-Thomas-d'Aquin  
(St-Hyacinthe) QC  
J0H 2A0  
Requérante-cédante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conforme au paragraphe 2 a) de l'article 22 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, tel qu'amendé par le Décret 30.32.80 du 24 septembre 1980.

Transport supplétif :

La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de :

Trojan Freight Lines Limited  
Champlain Sept-Îles Express Inc.  
Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc.  
Forget Transport Inc.  
Transport Champlain Express Inc.  
Transport Champlain Express International Inc.  
Trans-Île Inc.

dans le cadre du permis de ces derniers.

Conditions :

Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante TNT Canada Inc. de même que Champlain Sept-Îles Express Inc., Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc., Forget Transport Inc., Transport Champlain Express Inc., Transport Champlain Express International Inc., Trans-Île Inc. et Trojan Freight Lines Limited seront sous le contrôle des mêmes compagnies et/ou personnes.

Rôle M-81-06793-1  
M-305214-104-D

**TNT CANADA INC.**

5280, Maingate Drive  
Mississauga (Ontario)  
J4W 1G5  
Au Québec :  
1725, chemin St-François  
Dorval, QC  
H9P 2S1  
Requérante

M-304556-113-D

**TROJAN FREIGHT LINES  
LIMITED**

5280, Maingate Drive  
Mississauga (Ontario)  
L4W 1G5

Au Québec:  
1725, chemin St-François  
Dorval, QC  
H9P 2S1  
Requérante conjointe

M-300044-177-D

**CHAMPLAIN SEPT-ÎLES  
EXPRESS INC.**

6500, boul. Grande-Allée  
St-Hubert, QC  
H3Y 1B8  
Requérante conjointe

M-300037-118-D

**TRANSPORT CHAMPLAIN  
EXPRESS INC.**

411, rue Rivière  
Cowansville, QC  
J2K 1N4  
Requérante conjointe

M-300038-113-D

**FORGET TRANSPORT INC.**

494, Blainville est, C.P. 425  
Ste-Thérèse, QC  
J7E 1N9  
Requérante conjointe

M-300181-107-D

**TRANS-ÎLE INC.**

1725, chemin St-François  
Dorval, QC  
H9P 2S1  
Requérante conjointe

M-301952-126-D

**CHAMPLAIN SEPT-ÎLES  
EXPRESS INTERPROVINCIAL  
INC.**

6500, boul. Grande-Allée  
St-Hubert, QC  
J3Y 1B8  
Requérante conjointe

M-300397-115-D

**TRANSPORT CHAMPLAIN  
EXPRESS  
(INTERNATIONAL) INC.  
CHAMPLAIN EXPRESS  
TRANSPORT  
(INTERNATIONAL) INC.**

411, rue Rivière  
Cowansville, QC  
J2K 1N4  
Requérante conjointe  
Proc.: Hogue & Ass.

Rôle M-81-06794-9  
M-300038-107-D

**FORGET TRANSPORT INC.**

494, Blainville est  
C.P. 425  
Ste-Thérèse, QC  
J7E 1N9  
Requérante

M-300044-174-D

**CHAMPLAIN SEPT-ÎLES  
EXPRESS INC.**

6500, boul. Grande-Allée  
St-Hubert, QC  
J3Y 1B8  
Requérante conjointe

M-300037-115-D

**TRANSPORT CHAMPLAIN  
EXPRESS INC.**

411, rue Rivière  
Cowansville, QC  
J2K 1N4  
Requérante conjointe

M-300181-105-D

**TRANS-ÎLE INC.**

1725, chemin St-François  
Dorval, QC  
H9P 2S1  
Requérante conjointe

M-301952-124-D

**CHAMPLAIN SEPT-ÎLES  
EXPRESS INTERPROVINCIAL  
INC.**

6500, boul. Grande-Allée  
St-Hubert, QC  
J3Y 1B8  
Requérante conjointe

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conforme au paragraphe 2 a) de l'Ordonnance générale sur le camionnage, tel qu'amendé par le Décret 30.32.80 du 24 septembre 1980.

Transport supplétif:

La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de:

Trojan Freight Lines Limited

TNT Canada Inc.

Champlain Sept-Îles Express Inc.

Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc.

Transport Champlain Express Inc.

Transport Champlain Express International Inc.

Trans-Île Inc.

dans le cadre du permis de ces derniers.

Conditions:

Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante Forget Transport Inc., de même que TNT Canada Inc., Champlain Sept-Îles Express Inc., Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc., Transport Champlain Express Inc., Transport Champlain Express International Inc., Trans-Île Inc. et Trojan Freight Lines Limited seront sous le contrôle des mêmes compagnies et/ou personnes.

M-304556-110-D

**TROJAN FREIGHT LINES  
LIMITED**5280, Maingate Drive  
Mississauga (Ontario)  
L4W 1G5Au Québec:  
6500, boul. Grande-Allée  
St-Hubert, QC  
J3Y 1B8  
Requérante conjointe

M-305214-108-D

**TNT CANADA INC.**5280, Maingate Drive  
Mississauga (Ontario)  
L5A 3S3Au Québec:  
1725, chemin St-François  
Dorval, QC  
H9P 2S1  
Requérante conjointe

M-300397-119-D

**TRANSPORT CHAMPLAIN  
EXPRESS (INTERNATIONAL)  
INC.****CHAMPLAIN EXPRESS  
TRANSPORT  
(INTERNATIONAL) INC.**411, rue Rivière  
Cowansville, QC  
J2K 1N4Requérante conjointe  
Proc.: Hogue & Ass.

Rôle M-81-06795-6

M-300397-114-D

**TRANSPORT CHAMPLAIN  
EXPRESS (INTERNATIONAL)  
INC.****CHAMPLAIN EXPRESS  
TRANSPORT  
(INTERNATIONAL) INC.**411, rue Rivière  
Cowansville, QC  
J2K 1N4

Requérante

M-305214-112-D

**TNT CANADA INC.**5280, Maingate Drive  
Mississauga (Ontario)  
L4W 1G5Au Québec:  
1725, chemin St-François  
Dorval, QC  
H9P 2S1

Requérante conjointe

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conforme au paragraphe 2 a) de l'Ordonnance générale sur le camionnage, tel qu'amendé par le Décret 30.32.80 du 24 septembre 1980.

Transport supplétif:

La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de:

Trojan Freight Lines Limited

TNT Canada Inc.

Champlain Sept-Îles Express Inc.

Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc.

Forget Transport Inc.

Transport Champlain Express Inc.

Trans-Île Inc.

dans le cadre du permis de ces derniers.

Conditions:

Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante Transport Champlain Express International Inc., Forget Transport Inc., TNT Canada Inc., Champlain Sept-Îles Express Inc., Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc., Transport Champlain Express Inc., Trans-Île Inc. et Trojan Freight Lines Limited seront sous le contrôle des mêmes compagnies et/ou personnes.

M-304556-115-D

**TROJAN FREIGHT LINES  
LIMITED**

5280, Maingate Drive  
Mississauga (Ontario)  
L4W 1G5

Au Québec :  
6500, boul. Grande-Allée  
St-Hubert, QC  
J3Y 1B8  
Requérante conjointe

M-300044-179-D

**CHAMPLAIN SEPT-ÎLES  
EXPRESS INC.**

6500, boul. Grande-Allée  
St-Hubert, QC  
J3Y 1B8

Requérante conjointe

M-300037-120-D

**TRANSPORT CHAMPLAIN  
EXPRESS INC.**

411, rue Rivière  
Cowansville, QC  
J2K 1N4

Requérante conjointe

M-300038-115-D

**FORGET TRANSPORT INC.**

494, Blainville est, C.P. 425  
Ste-Thérèse, QC  
J7E 1N9

Requérante conjointe

M-300181-109-D

**TRANS-ÎLE INC.**

1725, chemin St-François  
Dorval, QC  
H9P 2S1

Requérante conjointe

M-301952-128-D

**CHAMPLAIN SEPT-ÎLES  
EXPRESS INTERPROVINCIAL  
INC.**

6500, boul. Grande-Allée  
St-Hubert, QC  
J3Y 1B8

Requérante conjointe  
Proc. : Hogue & Ass.

Rôle M-81-06796-4

M-300037-112-D

**TRANSPORT CHAMPLAIN  
EXPRESS INC.  
CHAMPLAIN EXPRESS  
TRANSPORT INC.**411, rue Rivière  
Cowansville, QC

J2K 1N4

Requérante

M-304556-108-D

**TROJAN FREIGHT  
LINES LIMITED**5280, Maingate Drive  
Mississauga (Ontario)

L4W 1G5

Au Québec:

6500, boul. Grande-Allée

St-Hubert, QC

J3Y 1B8

Requérante conjointe

M-305214-105-D

**TNT CANADA INC.**5280, Maingate Drive  
Mississauga (Ontario)

L4W 1G5

Au Québec:

1725, chemin St-François

Dorval, QC

H9P 2S1

Requérante conjointe

M-300038-108-D

**FORGET TRANSPORT INC.**

494, Blainville est, C.P. 425

Ste-Thérèse, QC

J7E 1N9

Requérante conjointe

M-300181-102-D

**TRANS-ÎLE INC.**

1725, chemin St-François

Dorval, QC

H9P 2S1

Requérante conjointe

M-301952-121-D

**CHAMPLAIN SEPT-ÎLES  
EXPRESS  
INTERPROVINCIAL INC.**

6500, boul. Grande-Allée

St-Hubert, QC

J3Y 1B8

Requérante conjointe

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conforme au paragraphe 2 a) de l'Ordonnance générale sur le camionnage, tel qu'amendé par le Décret 30.32.80 du 24 septembre 1980.

Transport supplétif:

La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de:

Trojan Freight Lines Limited

TNT Canada Inc.

Champlain Sept-Îles Express Inc.

Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc.

Forget Transport Inc.

Transport Champlain Express International Inc.

Trans-Île Inc.

dans le cadre du permis de ces derniers.

Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante Transport Champlain Express Inc., de même que TNT Canada Inc., Champlain Sept-Îles Express Inc., Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc., Forget Transport Inc., Trans-Île Inc. et Trojan Freight Lines Limited seront sous le contrôle des mêmes compagnies et/ou personnes.

M-300044-172-D

**CHAMPLAIN SEPT-ÎLES  
EXPRESS INC.**

6500, boul. Grande-Allée  
St-Hubert, QC  
J3Y 1B8  
Requérante conjointe

M-300397-121-D

**TRANSPORT CHAMPLAIN  
EXPRESS  
(INTERNATIONAL) INC.  
CHAMPLAIN EXPRESS  
TRANSPORT  
(INTERNATIONAL) INC.**

411, rue Rivière  
Cowansville, QC  
J2K 1N4  
Requérante conjointe  
Proc. : Hogue & Ass.

Rôle Q-81-02264-1  
Q-300,462-108-D (13337-V)

**MESSAGERIE  
VILLENEUVE INC.**

237, rue Colbert, C.P. 213  
Jonquière (Chicoutimi)  
G7X 7V9  
Place d'affaires:  
48, rue Cantin  
Jonquière (Chicoutimi)  
G7X 8S7  
Proc. : Vézina, Pouliot & Ass.

Amendement à la requête Q-81-02264-1

Requête originale (G.O. no 27 du 4 juillet 1981, page 8055)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le service suivant:

Transport restreint — longue distance — territoire

De tout point à tout point situé dans le territoire décrit comme étant les comtés électoraux provinciaux de Dubuc, Roberval, Lac-Saint-Jean, Chicoutimi et Jonquière, pour le transport de colis ayant un poids maximal de vingt (20) kilogrammes par unité et un poids maximal de cent (100) kilogrammes par expédition d'un même expéditeur à un même consignataire. Pour l'exploitation de ce permis, la détentrice ne doit utiliser que des véhicules ayant une capacité maximale de deux (2) tonnes.

De plus la requérante demande de modifier ses clauses a-8 et a-9 qui se lisent présentement comme suit:

a-8 Transport restreint — longue distance — route restreinte

a-8 De Jonquière à Larouche, St-Bruno, St-Jérôme, Desbiens, Chambord, Val-Jalbert, Roberval, St-Prime, St-Félicien, Dolbeau, et retour pour le transport de marchandises par colis dont le poids n'excédera pas vingt-deux (22) kilogrammes.

a-9 Transport restreint — longue distance — route restreinte

a-9 De Jonquière à Alma, Saint-Coeur-de-Marie, St-Henri-de-Taillon, Ste-Monique, Péribonka, Ste-Jeanne-d'Arc, Mistassini et retour pour le transport de marchandises par colis dont le poids n'excédera pas vingt-deux (22) kilogrammes.

Afin qu'à l'avenir ces deux clauses se lisent comme suit:

a-8 Transport restreint — longue distance — route restreinte

a-8 À Larouche, Saint-Bruno, Saint-Jérôme, Desbiens, Chambord, Val-Jalbert, Roberval, Saint-Prime, Saint-Félicien, Dolbeau, de Jonquière et retour pour le transport de marchandises par colis dont le poids n'excédera pas vingt-deux (22) kilogrammes.

a-9 Transport restreint — longue distance — route restreinte

a-9 À Alma, Saint-Coeur-de-Marie, Saint-Henri-de-Taillon, Sainte-Monique, Péribonka, Sainte-Jeanne-d'Arc, Mistassini, de Jonquière et retour, pour le transport de marchandises par colis dont le poids n'excédera pas vingt-deux (22) kilogrammes.

Requête amendée en date du 15 septembre 1981. Publication à la demande du procureur.

La requérante amende sa requête publiée à la *Gazette officielle du Québec* du 4 juillet 1981 à la page 8055 afin qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

Transport général — longue distance — territoire

De tout point à tout point situé dans le territoire décrit comme étant les comtés électoraux provinciaux de Dubuc, Roberval, Lac-St-Jean, Chicoutimi et Jonquière. De plus la requérante demande de modifier ses clauses a-8) et a-9) qui se lisent présentement comme suit:

a-8 Transport restreint — longue distance — route restreinte — irrégulier

De Jonquière à Larouche, Saint-Bruno, Saint-Jérôme, Desbiens, Chambord, Val-Jalbert, Roberval, Saint-Prime, Saint-Félicien, Dolbeau, rang Saint-Eusèbe, Lac-Bouchette, et retour, pour le transport de marchandises par colis dont le poids n'excédera pas vingt-deux (22) kilogrammes.

a-9 Transport restreint — longue distance — route restreinte

a-9 De Jonquière à Alma, Saint-Coeur-de-Marie, Saint-Henri-de-Taillon, Sainte-Monique, Péribonka, Ste-Jeanne-d'Arc, Mistassini, et retour pour le transport de marchandises par colis dont le poids n'excédera pas vingt-deux (22) kilogrammes.

Afin qu'à l'avenir ces deux clauses se lisent comme suit:

a-8 Transport restreint — longue distance — route restreinte — irrégulier

a-8 À Larouche, Saint-Bruno, Saint-Jérôme, Desbiens, Chambord, Val-Jalbert, Roberval, Saint-Prime, Saint-Félicien, Dolbeau, rang St-Eusèbe, Lac-Bouchette, de Jonquière et retour pour le transport de marchandises par colis dont le poids n'excédera pas vingt-deux (22) kilogrammes.

a-9 Transport restreint — longue distance — route restreinte

a-9 À Alma, Saint-Coeur-de-Marie, Saint-Henri-de-Taillon, Sainte-Monique, Péribonka, Sainte-Jeanne-d'Arc, Mistassini, de Jonquière et retour, pour le transport de marchandises par colis dont le poids n'excédera pas vingt-deux (22) kilogrammes.

Rôle Q-81-03342-4

Q-000077-103-DT

**CÔTÉ, LÉOPOLD**

252, Notre-Dame ouest  
Cap-Chat (Matane) QC  
G0J 1E0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports afin d'obtenir l'autorisation de majorer ses taux entre 9% et 10% pour le transport de passagers.

Les intéressés qui désirent obtenir copie des nouveaux taux proposés doivent s'adresser à la Commission des transports du Québec.

Le requérant demande l'application de l'article 2.58.1 pour que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue.

Rôle Q-81-03344-0

Q-501,555-102-D

**BERNARD, AMÉDÉE HERVÉ**

126, route 204  
Ste-Perpétue (L'Islet) QC  
G0R 3Z0  
Requérant

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de supprimer totalement les services de transport que son permis Q-501,555-001 l'autorise à fournir dans la région no 03.

Rôle Q-81-03345-7

Q-507,608-101-D

**TREMBLAY, JACQUES**

825, rang 3  
Hébertville (Lac-St-Jean-Est) QC  
G0W 1S0  
Requérant-cessionnaire

Les requérants-cédants s'adressent à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer le permis Q-503,479-001 qu'ils détiennent pour la région no 02, en faveur de Jacques Tremblay.

et

Q-503,479-101-D

**JACQUES TREMBLAY ET  
DANIEL PLOURDE**

(En société)  
825, rang no 3  
Hébertville (Lac-St-Jean-Est) QC  
G0W 1S0  
Requérants-cédants

Rôle Q-81-03346-5  
Q-203,673-101-D

**ROGER COUTU**

(Coutu, Roger)  
417 A, Larivière  
Rouyn (Témiscamingue) QC  
J9X 4H7  
Requérant-cessionnaire

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de transférer à Roger Coutu, son permis aéroportuaire ainsi que le permis de taxi Q-201,174-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour l'agglomération de Rouyn-Noranda A-48.

Q-201,174-101-D

**SUCCESSION  
ALBERT LACHANCE**

(Laurette Labrecque Lachance,  
légataire universelle)  
16, Rhéaume ouest  
Rouyn (Témiscamingue) QC  
J9X 2W5  
Requérante-cédante  
Proc.: Gagné & Boulanger

Rôle Q-81-03347-3  
Q-203,672-101-D

**GESTION BERTRAND  
MUNGER INC.**

460, 48<sup>e</sup> Rue ouest, app. 404  
Charlesbourg, QC  
G1H 5G6  
Requérante-cessionnaire

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de transférer le permis de taxi Q-203,065-001 à Gestion Bertrand Munger Inc. de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération Québec A-36.

Le requérant demande également l'application de l'article 2.58.1 du Règl. 2 (1976).

Q-203,065-101-D

**MUNGER & LEMAY ENR.**

(En société)  
460, 48<sup>e</sup> Rue ouest, app. 404  
Charlesbourg, QC  
G1H 5G6  
Requérante-cédante

Rôle Q-81-03351-5  
Q-203,671-101-D

**GAUDREAU, PAUL**

45, rue Champlain  
Montmagny (Montmagny) QC  
G5V 1P9  
Requérant-cessionnaire

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de transférer le permis Q-203,606-001 à Gaudreau, Paul, de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour la région de Montmagny 03-1417-C.

Le requérant demande également l'application de l'article 2.58.1 du Règl. 2 (1976).

Q-203,606-102-D

**LOUIS CHABOT ENR.**

(Chabot, Louis)  
46, avenue Valcourt  
Montmagny (Montmagny) QC  
G5V 3R2  
Requérant-cédant

Rôle Q-81-03352-3  
Q-302324-102-D

**TRANSPORT EN VRAC  
R.D.L. INC.**

R.R. 1,  
167, chemin des Raymond  
Rivière-du-Loup  
(Rivière-du-Loup) QC  
G5R 3Y4  
Requérante-tireur

Transport restreint — remorquage — contrat

La requérante-tireur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides et/ou chargées de Transport Jeannot Gagnon Inc., détenteur du permis Q-302119, suivant toutes les clauses dudit permis, cette dernière demandant le permis de courtier correspondant.

Monsieur Jeannot Gagnon est l'unique actionnaire de la requérante-tireur.

Q-302119-113-D

**TRANSPORT  
JEANNOT GAGNON INC.**

C.P. 512  
R.R. 1, 167, chemin des Raymond  
Rivière-du-Loup  
(Rivière-du-Loup) QC  
G5R 3Z1  
Requérante-tirée  
Proc.: Hogue, Chouinard, Gouin

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport par véhicule-taxi de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour les régions de Val-Bélair (03-2050-V) et Shannon (03-2914-SD).

Rôle Q-81-03365-5  
Q-202,480-101-D

**PLANTE, ROSARIO**

C.P. 26, 1<sup>re</sup> Avenue  
Val-Bélair, QC  
G0A 1G0  
Adresse postale  
1410, Gaboury  
Val-Bélair, QC  
G0A 1G0  
Adresse d'affaires

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport par véhicule-taxi de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour les régions de St-Gabriel-de-Valcartier (03-2054-SD) et Shannon (03-2914-SD).

Rôle Q-81-03366-3  
Q-202,480-102-D

**PLANTE, ROSARIO**

C.P. 26, 1<sup>re</sup> Avenue  
Val-Bélair, QC  
G0A 1G0  
Adresse postale  
1410, Gaboury  
Val-Bélair, QC  
G0A 1G0  
Adresse d'affaires

Le requérant détient les permis Q-203,363-001 et Q-203,363-002 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire pour l'agglomération de Shawinigan (A-42).

Dans une lettre du 5 septembre 1981 et reçue le 14 septembre 1981, le requérant demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de supprimer totalement les services que ses permis autorisent à fournir.

Rôle Q-81-03374-7  
Q-203,363-102-D

**LAFORME TAXI**

(Laforme, Marcel)  
884, 9<sup>e</sup> Avenue  
Grand-Mère (Champlain) QC  
G9T 1W2

Rôle Q-81-03375-4  
M-300,845-105-D

**DAY & ROSS LTD**

P.O. Box 540  
Hartland  
New Brunswick  
E0J 1N0  
Place d'affaires  
1570, boul. Montarville  
Boucherville (Chambly) QC  
J4B 5Y3  
Requérante

M-300,277-103-D

**GÉRARD GAGNON LTÉE**

1570, Montarville  
Boucherville (Chambly) QC  
J4B 5Y3  
Requérante conjointe  
Proc.: Amyot, Lesage & Ass.

Rôle Q-81-03376-2  
M-300,277-102-D

**GÉRARD GAGNON LTÉE**

1570, Montarville  
Boucherville (Chambly) QC  
J4B 5Y3  
Requérante

M-300,845-104-D

**DAY & ROSS LTD**

P.O. Box 540  
Hartland  
New Brunswick  
E0J 1N0  
Place d'affaires  
1570 boul. Montarville  
Boucherville (Chambly) QC  
J4B 5Y3  
Requérante conjointe  
Proc.: Amyot, Lesage & Ass.

Rôle Q-81-03377-0  
Q-300,815-108-D (20913-V)

**LAURENT MARCOTTE**

(Marcotte, Laurent)  
45, rue Jolicoeur  
Ste-Catherine (Portneuf)  
G0A 3M0  
Proc.: St-Hilaire, DeBlois & Ass.

La requérante, Day & Ross Limitée, détentrice du permis numéro M-300,845, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir un permis de transport supplétif l'autorisant à effectuer des services de transport pour le compte de Gérard Gagnon Limitée, détentrice du permis numéro M-300,277. Les entreprises mentionnées à la présente demande sont contrôlées par les mêmes personnes.

La requérante, Gérard Gagnon Limitée, détentrice du permis numéro M-300,277, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir un permis de transport supplétif autorisant à effectuer des services de transport pour le compte de Day & Ross Limitée, détentrice du permis numéro M-300,845.

Les entreprises mentionnées à la présente demande sont contrôlées par les mêmes personnes.

Le requérant, Laurent Marcotte, 45, rue Jolicoeur, Ste-Catherine, comté de Portneuf, QC, détenteur du permis Q-300815 s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à donner aux conditions réglementaires le service de transport suivant:

Transport spécialisé — longue distance — route restreinte — contrat

De Dolbeau à la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) à destination d'Ottawa, Kingston et Toronto ainsi que dans un rayon de 120 milles de cette dernière localité, et Sarnia, Chatham et Windsor, pour le transport de bois ouvré et retour avec produits refusés ou avariés pour le compte de Domtar Inc.

Restriction: La présente clause sera restreinte à l'émission des certificats complémentaires appropriés.

Rôle Q-81-03378-8  
Q-302,325-101-D

**SAGAMIE DIFFUSION  
DISTRIBUTION**

516, 4<sup>e</sup> Rue  
Delisle (Lac-St-Jean-Est)  
G0W 1L0  
Proc.: Sirois, Blanchard & Ass.

Sagamie Diffusion Distribution s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint — longue distance — territoire

De tout point à tout point géographiquement situé dans les limites des municipalités de comtés de Lac-St-Jean-Ouest, Lac-St-Jean-Est, Chicoutimi et Saguenay pour le transport et la distribution de circulaires, volumes, revues, journaux, courrier et produits et articles promotionnels.

Restrictions:

Le transport effectué de ou vers la municipalité de comté de Saguenay est limité aux municipalités de Sacré-Coeur, Tadoussac et Grande Bergeronne pour le transport des produits ci-haut décrits provenant des trois autres municipalités de comtés ci-haut nommées.

Rôle Q-81-03380-4  
Q-000486-105-DT

**SERVICE D'AUTOBUS  
CYR & CHOUINARD ENR.**

Ste-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons  
(Bonaventure) QC  
G0C 1P0

La requérante s'adresse à la Commission des transports afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport d'étudiants le midi de l'école polyvalente Mgr Sévigny à leur résidence située à New-Port est-ouest et retour à ladite école.

Taux actuel: aller retour 0,75 \$

Taux proposé: aller retour 1,00

Rôle Q-81-03381-2  
Q-302328-102-D

**ROY, DONALD**

C.P. 24  
St-Jules (Beauce) QC  
G0N 1R0  
Requérant-tireur

Le requérant-tireur s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de tirer avec son tracteur les semi-remorques et/ou remorques en possession de Express Marco Inc. dans le cadre du permis Q-301188 détenu par cette dernière et suivant toutes les clauses.

Express Marco Inc. demande le permis de courtier correspondant.

Q-301188-109-D

**EXPRESS MARCO INC.**

336, rue Principale  
East-Broughton (Beauce) QC  
G0N 1G0  
Requérante-tirée  
Proc.: Hogue, Chouinard, Gouin

Transport général — longue distance — route restreinte

De Montréal et de Québec à la frontière États-Unis-Québec (tous les ports d'entrée) destination: tous points des États-Unis et retour, pour le compte de 2 expéditeurs maximum par voyage à l'aller comme au retour.

Les sociétaires de Transport Trottier et Frères Enr. sont: Robert et Serge Trottier.

Rôle Q-81-03385-3  
Q-302,322-102-D

**TRANSPORT TROTTIER ET  
FRÈRES ENR.**

(En société)  
1220, Principale  
St-François-Xavier-de-Batiscan  
(Champlain) QC  
G0X 1A0

La requérante, détentrice du permis Q-600,416-001, 002, 003 et 004, et qui se lit ainsi:

Location à court terme et à long terme de véhicules de promenade à la place d'affaires ci-mentionnée et location à court terme et à long terme de camions légers, capacité maximale une tonne, et station-wagons, à la même place d'affaires.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin qu'à l'avenir ses permis se lisent ainsi:

Location à court terme et à long terme de véhicules agencés pour le transport de personnes et marchandises, véhicules de promenade, station-wagons, fourgon, fourgonnette, value van, suburban, véhicule 4 roues motrices, et véhicules automobiles agencés pour le transport d'au plus 15 personnes, au 122 A, 1<sup>re</sup> Rue, ville Gagnon.

Location à court terme et à long terme de camions, capacité maximale de 5 tonnes, sauf ceux de type citerne à la place d'affaires ci-haut mentionnée.

Rôle Q-81-03392-9  
Q-600,416-104-D

**GARAGE TURBIDE  
& LABRIE INC.**

C.P. 1150  
Gagnon (Saguenay) QC  
G0G 1K0  
Adresse de correspondance  
122 A, 1<sup>re</sup> Rue  
Gagnon (Saguenay) QC  
G0G 1K0  
Place d'affaires  
Proc.: Vézina, Pouliot & Associés

Rôle Q-81-03393-7  
Q-507,605-101-D

**CLAUDE ROULEAU  
TERRASSEMENT ENR.**

5174, boul. Talbot  
Laterrière (Chicoutimi) QC  
G0V 1K0  
Requérante-cessionnaire

et

Q-507,228-103-D

**TERRASSEMENT MODÈLE  
H. LANGLOIS INC.**

100, route 170 ouest  
Jonquière (Chicoutimi) QC  
G7X 7V5  
Requérante-cédante

La requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-507,228-001, région no 02, à Claude Rouleau Terrassement Enr.

Rôle Q-81-03399-4  
Q-507,607-101-D

**CHOUINARD, DANIEL**

26, Principale  
Ste-Perpétue (L'Islet) QC  
G0R 3Z0  
Requérant-cessionnaire

et

Q-507,038-102-D

**CHOUINARD, PIERRE**

C.P. 325  
Ste-Perpétue (L'Islet) QC  
G0R 3Z0

7, rue Lafrenière  
Ste-Perpétue (L'Islet) QC  
G0R 3Z0

Place d'affaires

Requérant-cédant

15008-o

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-507,038-001 qu'il détient pour la région no 03, en faveur de Daniel Chouinard.

**DEMANDE DE PERMIS INTRODUITE EN VERTU DU RÈGLEMENT  
SUR LE TRANSPORT DE DÉCHETS (A.C. 3707-78)**

Rôle	Numéro de la requête Nom et adresse	Nature	Suivant l'article	Pour la région
Q-81-03363-0	Q-710,811-101-D <b>TREMBLAY, ROSEMOND</b> 238, route 172 nord Sacré-Coeur (Saguenay) QC G0T 1Y0	Déchets solides	6	09

15008-o

## V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.53 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul, conformément à l'article 14 de la Loi sur les transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

## VOYAGEUR

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-05415-2	81 09 23	Décision: MPV-2160-S 5-M-000216-103-D FALOCCO, NUNZIO Requérant	G.O.Q. no 33 p. 9088	81 08 15	Demande de permis Accordée Date d'expiration: 82 06 30
M-81-06080-3	81 09 22	Décision: MPV-2159-S 4-M-000357-105-DS AUTOBUS CONCORDE LTÉE Requérante	Le Devoir	81 07 20 81 07 21 81 07 22	Demande de permis Désistement
Q-81-02053-8	81 05 29	Décision: QT-1146 6-Q-000615-103-SI TRANSPORT M.T.P. INC. Requérante			Demande de permis Accordée Durée: les 30 et 31 mai 1981
Q-81-02149-4	81 09 17	Décision: QPV-1870-TF 3-Q-000204-102-DT TAXI ST-LOUIS LTÉE Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7905	81 06 27	Modification des taux et tarifs Accordée en partie Entrée en vigueur: 81 09 17 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02150-2	81 09 11	Décision: QPV-1862-TF 0-Q-000041-105-DT AUTOBUS ROBERVAL LTÉE Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7906	81 06 27	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 09 11 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02152-8	81 09 17	Décision: QPV-1869-TF 8-Q-000019-103-DT LES AUTOBUS DE DOLBEAU LTÉE Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7906	81 06 27	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02376-3	81 09 23	Décision: QPV-1876-S 4-Q-000542-103-D DUGUAY, JEAN-GUY Requérant	G.O.Q. no 33 p. 9146	81 08 15	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 23 jusqu'au: 82 06 30
Q-81-02381-3	81 09 23	Décision: QPV-1874-S 5-Q-000202-109-D AUTOBUS MÉNARD INC. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9147	81 08 15	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 23 jusqu'au: 82 06 30
Q-81-02429-0	81 07 07	Décision: QS-3485-T 3-Q-000568-109-S LES AUTOBUS CAMIL INC. Requérante	Le Journal de Québec	81 06 12 81 06 13 81 06 15	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 07 jusqu'au: 81 08 30
Q-81-02442-3	81 09 23	Décision: QPV-1879-S 3-Q-000477-107-D TRANSPORT LA CHAUDIÈRE INC. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9153	81 08 15	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 23 jusqu'au: 82 06 30
Q-81-02449-8	81 09 23	Décision: QPV-1883-S 9-Q-000588-105-D SYLVIO LAFOREST LTÉE Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9154	81 08 15	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 23 jusqu'au: 82 06 30
Q-81-02450-6	81 09 23	Décision: QPV-1882-S 9-Q-000588-104-D SYLVIO LAFOREST LTÉE Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9154	81 08 15	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 23 jusqu'au: 82 09 20

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
Q-81-02452-2	81 09 24	Décision: QPV-1888-S 6-Q-000607-102-D LES AUTOBUS LÉON ST-ONGE INC. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9154	81 08 15	Demande de permis Accordée Durée: jusqu'au 20 septembre 1982
Q-81-02575-0	81 09 23	Décision: QPV-1878-S 1-Q-000321-104-D HUET, PLACIDE Requérant	G.O.Q. no 33 p. 9163	81 08 15	Demande de permis Accordée Ce permis sera valide jusqu'au 20 septembre 1982.
Q-81-02576-8	81 09 24	Décision: QPV-1887-S 3-Q-000634-101-D TRANSPORT MARCEL LEMAY INC. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9163	81 08 15	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 24 jusqu'au: 82 06 30
Q-81-02600-6	81 09 23	Décision: QPV-1877-S 5-Q-000301-106-D JEAN-MARC OUELLET ENR. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9164	81 08 15	Demande de permis Accordée Validité: jusqu'au 30 juin 1982.
Q-81-02613-9	81 09 23	Décision: QPV-1875-S 5-Q-000202-110-D AUTOBUS MÉNARD INC. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9165	81 08 15	Demande de permis Accordée Valide jusqu'au 20 septembre 1982.
Q-81-02615-4	81 09 23	Décision: QPV-1881-S 7-Q-000606-102-D GUIGNARD, ROBERT Requérant	G.O.Q. no 33 p. 9165	81 08 15	Demande de permis Accordée Validité: jusqu'au 22 septembre 1982.
Q-81-02660-0	81 09 23	Décision: QPV-1880-S 0-Q-000223-105-D AUTOBUS SCOLAIRE DROLET LIMITÉE Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9169	81 08 15	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 23 jusqu'au: 82 06 30
Q-81-02661-8	81 09 24	Décision: QPV-1885-S 0-Q-000579-103-D AUTOBUS DOYON INC. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9169	81 08 15	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 24 jusqu'au: 82 06 30
Q-81-02663-4	81 09 24	Décision: QPV-1884-S 0-Q-000108-108-D AUTOBUS TREMBLAY & PARADIS INC. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9170	81 08 15	Demande de permis Accordée Cette décision est exécutoire le 81 09 24 pour les services 1, 2 et 3 seulement.
Q-81-02678-2	81 09 24	Décision: QPV-1886-S 5-Q-000533-106-D TRANSPORT P.F. COUTURE INC. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9171	81 08 15	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 24 jusqu'au: 82 06 30
Q-81-02681-6	81 09 22	Décision: QPV-1872 1-Q-000578-102-D RADIO TAXI P.C. INC. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9172	81 08 15	Suppression totale de service Accordée
Q-81-02688-1	81 07 24	Décision: QS-3506-S 4-Q-000641-102-S LES INDUSTRIES CLAIRVAL LTÉE Requérante	Le Journal de Québec	81 07 07 81 07 08 81 07 09	Demande de permis Accordée Telle qu'amendée Entrée en vigueur: 81 07 24 jusqu'au: 82 04 30
Q-81-02699-8	81 09 23	Décision: QPV-1873-S 6-Q-000474-103-D AUTOBUS COSSETTE INC. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9172	81 08 15	Demande de permis Accordée Valide jusqu'au 30 juin 1982.
Q-81-03043-8	81 09 16	Décision: QPV-1866 4-Q-000641-101-DS LES INDUSTRIES CLAIRVAL LTÉE Requérante-cessionnaire 5-Q-000145-106-DS SAVARD, LIGUORI Requérant-cédant	Le Journal de Québec	81 07 07 81 07 08 81 07 09	Transfert total de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 16

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
Q-81-03186-5	81 09 11	Décision: QPV-1863-TF 3-Q-000006-110-HPT AUTOBUS DES BOIS FRANCS LTÉE Requérante	Le Nouvel- liste	81 08 17 81 09 18 81 08 19	Modification des taux et tarifs Accordée Telle qu'amendée Entrée en vigueur: 82 09 11
Q-81-03245-9	81 09 11	Décision: QS-3564-S 3-Q-000642-102-S LES TRANSPORTS ANTHONY DUMAS INC. Requérante	Le Journal de Québec	81 08 26 81 08 27 81 08 28	Demande de permis Accordée Durée: l'année scolaire 1981-82 se terminant le 30 juin 1982 Entrée en vigueur: 81 09 11

## ÉCOLIER

M-81-05266-9	81 09 24	Décision: MPE-1596 6-M-100684-115-D C T C U M Requérante-adjudicatrice 9-M-100178-102-D LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL Requérante-adjudicatrice	G.O.Q. no 33 p. 9066	81 08 15	Fixation des prix — transport intégré Accordée
--------------	----------	--	----------------------------	----------	--

## TAXI

M-80-55291-7	81 09 04	Décision: MPT-16566 1-M-210793-101-D BELLANTIL, JEAN-LOUIS Requérant-cessionnaire 7-M-203982-104-D EMIL ISPAS INC. Requérante-cédante	G.O.Q. no 50 p. 11948	80 12 13	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-02551-7	81 09 15	MPT-16387-C 0-M-211040-101-D L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant TAXI MORIN ENR. (Narcisse Dénomme, opérant sous le nom de:) Intimé-cédant MORIN, LUCIEN Intimé-cédant			Correction de décision La Commission: Corrige la décision MPT-16387 au dispositif de ladite décision, de sorte que la région se lise « ville de St-Gabriel 06-4924-V » au lieu de « St-Gabriel de Brandon 06-4922-P ».
M-81-04044-1	81 07 08	Décision: MPT-16483 1-M-211106-101-D ISABAL, JOSÉ Requérant-cessionnaire 3-M-201634-101-D LAUZIS, PETER Requérant-cédant	G.O.Q. no 23 p. 7338	81 06 06	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-04316-3	81 09 14	Décision: MPT-16583 1-M-211114-101-D ROY, GUY Requérant-cessionnaire 5-M-209270-101-D LAVERTU, VICTOR Requérant-cédant	G.O.Q. no 24 p. 7517	81 06 13	Transfert de permis Accordée A-11

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-04501-0	81 09 14	Décision: MPT-16584 7-M-210433-102-D GUIHARD, ALAIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 7707	81 06 20	Transfert de permis Accordée A-11
			G.O.Q. no 25 p. 7707	81 06 20	
M-81-04505-1	81 08 26	Décision: MPT-16535 7-M-211126-101-D BOUCHAIB, NAHID Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 7708	81 06 20	Transfert de permis Accordée A-11
			G.O.Q. no 25 p. 7708	81 06 20	
M-81-04771-9	81 08 25	Décision: MPT-16525 5-M-211136-101-D LUDMER, HARVEY Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 7714	81 06 20	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 08 25
			G.O.Q. no 25 p. 7714	81 06 20	
M-81-04966-5	81 09 14	Décision: MPT-16578 9-M-211140-101-D GRONDIN, ROGER 2-M-209836-102-D GRENIER, GÉRARD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 27 p. 8045	81 07 04	Transfert de permis Accordée A-17 Entrée en vigueur: 81 09 14
M81-04968-1	81 09 14	Décision: MPT-16579 0-M-211149-101-D BLAIR, ANDRÉ Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 27 p. 8045	81 07 04	Transfert de permis Accordée A-17 Entrée en vigueur: 81 09 14
M81-04986-3	81 09 11	Décision: MPT-16574 6-M-208511-103-D TREMBLAY, ROYAL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 28 p. 8177	81 07 11	Transfert de permis Accordée Région de Ormstown 6926
M-81-05053-1	81 09 14	8-M-203569-101-D LA SUCCESSION ADAM ST-PIERRE Requérante-cédante	G.O.Q. no 27 p. 8049	81 07 04	Transfert des permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 09 14
M-81-05055-6	81 09 11	Décision: MPT-16573 9-M-210977-102-D BÉRUBÉ, CLAUDE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 27 p. 8049	81 07 04	Transfert de permis Accordée
		0-M-209358-101-D J.J. NEAULT ENR Requérante-cédante			

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
Annexe					
Régions de Contrecoeur 06-5725-SD, St-Antoine-sur-Richelieu 06-5719-SD, St-Antoine-de-Padoue 06-5721-P, St-Marc-sur-Richelieu 06-5708-P et Calixa-Lavallé 06-5714-P.					
M-81-05190-1	81 09 11	Décision: MPT-16572 2-M-211162-101-D DAVID, GUY Requérant-cessionnaire 6-M-201896-102-D NEVEU, ERNEST Requérant-cédant	G.O.Q. no 28 p. 8192	81 07 11	Transfert de permis Accordée Région de Rawdon 6116
M-81-01878-9	81 07 02	Décision: QPT-5531 6-Q-203540-102-D THÉRÈSE M., GAUTHIER Requérante-cessionnaire 3-Q-201372-101-D BOUCHARD, ANDRÉ Requérant-cédant	G.O.Q. no 22 p. 7082	81 05 30	Transfert de permis Accordée A-30 Entrée en vigueur: 81 07 02
Q-81-01976-	81 06 09	Décision: QPT-5520 6-Q-203607-101-DS TALBOT, BERTRAND Requérant-cessionnaire 9-Q-202127-101-DS GAGNON ANDRÉ Requérant-cédant	Le Journal de Québec	81 05 14 81 05 15 81 05 16	Transfert de permis Accordée 09 9717-VT Entrée en vigueur: 81 06 09
Q-81-02222-9	81 09 09	Décision: QPT-5566 O-Q-203603-101-D PURCELL, DANIEL Requérant-cessionnaire 4-Q-202536-103-D NELSON POTVIN INC. Requérante-cédante	G.O.Q. no 27 p. 8053	81 07 04	Transfert de permis Accordée A-49 Entrée en vigueur: 81 09 09
Q-81-02223-7	81 09 09	Décision: QPT-5567 9-Q-203604-101-D LÉVESQUE, ARSÈNE Requérant-cessionnaire 4-Q-202536-104-D NELSON POTVIN INC. Requérante-cédante	G.O.Q. no 27 p. 8054	81 07 04	Transfert de permis Accordée A-49 Entrée en vigueur: 81 09 09
Q-81-02263-3	81 09 10	Décision: QPT-5564 9-Q-203620-101-D MICHELINE PRUNEAU ENR. Requérante-cessionnaire 7-Q-203242-102-D GASTON TREMBLAY Requérant-cédant	G.O.Q. no 27 p. 8055	81 07 04	Transfert de permis Accordée A-36 Entrée en vigueur: 81 09 10
Q-81-02353-2	81 09 22	Décision: QPT-5582 7-Q-203184-102-D TAXI OUTARDES ENR. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9142	81 08 15	Suppression totale de service Accordée Annule le permis Q-203184-001
Q-81-02358-1	81 09 22	Décision: QPT-5584 7-Q-203614-101-D LABRECQUE, LOUIS Requérant	G.O.Q. no 33 p. 9142	81 08 15	Demande de permis Pendante
Q-81-02359-9	81 09 23	Décision: QPT-5581 9-Q-202440-101-D CHARETTE, LÉO Requérant	G.O.Q. no 33 p. 9142	81 08 15	Suppression totale de service Accordée Annulé le permis Q-202440-002
Q-81-02407-6	81 09 23	Décision: QPT-5591 5-Q-203624-101-D CANUEL, ÉMILIE Requérant	G.O.Q. no 33 p. 9148	81 08 15	Demande de permis Désistement

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
Q-81-02467-0	81 07 29	Décision: QPT-5546 3-Q-203626-101-DS PORLIER, HUGUETTE Requérante-cessionnaire 4-Q-202478-101-DS MORIANCOURT, MME DENISE Requérante-cédante	Le Soleil	81 06 29 81 06 30 81 07 02	Transfert de permis Accordée 09-9717-V Entrée en vigueur: 81 07 29
Q-81-02721-0	81 09 22	Décision: QPT-5583 4-Q-200613-101-D DOSTIE, HERVÉ Requérant	G.O.Q. no 33 p. 9173	81 08 15	Suppression totale de service Annule le permis Q-200613-001
Q-81-03138-6	81 09 17	Décision: QPT-5574 9-Q-203661-101-DS GUILLEMETTE, HERVÉ Requérant-cessionnaire 9-Q-202614-101-DS DUFRESNE, YVES Requérant-cédant	Le Nouvelliste	81 08 14 81 08 15 81 08 17	Transfert de permis Accordée A-50 Entrée en vigueur: 81 09 17

## CAMIONNAGE RÉGULIER SPÉCIALISÉ

M-80-34334	81 09 21	Décision: MDI-3137 M-303525-1-D L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant LES ENTREPRISES AUGERIX (Paul Auger, faisant affaires sous le nom de:) Intimée CHOQUETTE TRANSPORT LTÉE POIRIER TRANSPORT INC. PUROLATOR COURRIER LTÉE			Décision incidente Requête pour péremption d'instance suivant l'article 2.41.1 du Règlement 2 (1976). Requête accordée.
M-80-48017	80 09 18	Mises en cause Décision: MCG-00195-C/MCV-17614-C M-509384-101-D/ M-300014 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant BOYER, GEORGES Intimé			Correction de décision La Commission: Corrige le dispositif de décision MCG-00195/MCV-17614 de sorte qu'il se lise dorénavant comme suit: « Autorise la délivrance de trois permis de camionnage en vrac pour la région 06 au nom de Georges Boyer pour le transport des matières en vrac suivantes: Bois de chauffage, pierres de gros calibre et groupes II, IV et IV-A. »
M-80-50050	81 09 17	Décision: MCG-976 M-300025-104-D J.E. FORTIN INC.	G.O.Q. no 18	80 05 03	Modification de permis Accordée
M-80-50849	80 09 21	Décision: MCG-981 M-301939-106-D (12612-V) NESEL FAST FREIGHT INC.	G.O.Q. no 21 p. 6165	80 05 24	Modification de permis Désistement
M-80-53882-5	81 09 18	Décision: MCG-979 6-M-305242-101-D TRANSPORT ARCTIQUE LIMITÉE Requérante	G.O.Q. no 35 p. 8834	80 08 30	Demande de permis Désistement

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-80-54448-4	81 09 21	Décision: MCG-980 5-M-300046-103-D ANTONIO GOYETTE TRANSPORT LTÉE Requérante	G.O.Q. no 42 p. 10078	80 10 18	Demande de permis Accordée en partie
M-80-54542-4	81 09 18	Décision: MCG-978 2-M-301567-102-D VANIER FILS TRANSPORT INC. Requérante	G.O.Q. no 43 p. 10316	80 10 25	Demande de permis Rejetée
M-80-54626-5	80 09 18	Décision: MCG-977 6-M-300037-108-D TRANSPORT CHAMPLAIN EXPRESS INC. Requérante	G.O.Q. no 44 p. 10639	80 11 01	Demande de permis Désistement
M-81-02925-3	81 09 23	Décision: MCG-988 0-M-301114-111-D GILLES ROBERT INC. Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6377	81 05 09	Modification de permis Accordée
M-80-04385-8	81 08 19	Décision: MCG-891 5-M-305508-101-D VARIN, SERGE Requérant-cessionnaire 9-M-302402-102-D VARIN, ERNEST Requérant-cédant	G.O.Q. no 24 p. 7519	81 06 13	Transfert de permis Accordée
M-81-04482-3	81 08 27	Décision: MCG-920 3-M-304578-102-D TRANSPORT JEAN BEAUDRY INC Requérante-tireur 8-M-300001-184-D LES TRANSPORTS INTER-CITÉ LTÉE Requérante-tirée	G.O.Q. no 25 p. 7704 G.O.Q. no 25 p. 7704	80 06 20 81 06 20	Demande de permis Accordée
M-81-04560-6	81 08 27	Décision: MCG-916-TF 0-M-304852-103-DT BOUCHARD, GÉRALD Requérant	G.O.Q. no 25 p. 7711 G.O.Q. no 25 p. 7711	81 06 20 81 06 20	Modification des taux et tarifs Accordée
M-81-04806-3	81 08 27	Décision: MCG-923 6-M-305143-104-D LES ENTREPRISES JEAN GUY CHARTIER INC. Requérante-tireur 3-M-301194-141-D QUINN FREIGHT LINES INC Requérante-tirée	G.O.Q. no 25 p. 7717 G.O.Q. no 25 p. 7717	81 06 20 81 06 20	Demande de permis Accordée
M-81-04807-1	81 08 27	Décision: MCG-921 4-M-300476-115-D WINTERGREEN TRANSPORT CORP LTD Requérante-tireur 8-M-300001-185-D LES TRANSPORTS INTER-CITÉ LTÉE Requérante-tirée	G.O.Q. no 25 p. 7717 G.O.Q. no 25 p.31128	81 06 20 81 06 20	Demande de permis Accordée
M-81-04860-0	81 06 03	Décision: MT-838 5-M-305557-101-SI JUNIOR DEPRIEST TRUCKING COMPANY Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 04 jusqu'au: 81 06 09
M-81-04929-3	81 09 08	Décision: MCG-951 9-M-305538-101-D BEAUCHAMP, ANDRÉ Requérant-tireur 5-M-301796-218-D LES FRÈRES ARNOLD TRANSPORT LTÉE. Requérante-tirée	G.O.Q. no 26 p. 7897	81 06 27	Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-04932-7	81 09 08	Décision: MCG-950 7-M-305548-101-D BELLEROSÉ, ALAIN Requérant-tireur 5-M-301796-219-D LES FRÈRES ARNOLD TRANSPORT LTÉE. Requérante-tirée	G.O.Q. no 26 p. 7897	81 06 27	Demande de permis Accordée
M-81-04935-0	81 09 08	Décision: MCG-949 4-M-300021-107-D DELANGIS INC. Requérante-tireur 8-M-300001-186-D LES TRANSPORTS INTER-CITÉ LTÉE Requérante-tirée	G.O.Q. no 26 p. 7898	81 06 27	Demande de permis Accordée
M-81-04941-8	81 09 03	Décision: MCG-938 2-M-300080-123-D LA CIE DE TRANSPORT H. SMITH LTÉE Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7898	81 06 27	Demande de permis supplétif Accordée
M-81-04943-4	81 09 08	Décision: MCG-948 6-M-305549-101-D PAUL DESSUREAULT ENRG. Requérant-tireur 8-M-301108-152-D KINGSWAY FREIGHT LINES LIMITED 8-M-304623-141-D TRANSPORTS KINGSWAY LIMITÉE Requérantes-tirées	G.O.Q. no 26 p. 7899	81 06 27	Demande de permis Accordée
M-81-04944-2	81 09 08	Décision: MCG-947 4-M-300476-118-D WINTERGREEN TRANSPORT CORP LTD Requérante-tireur 5-Q-301774-128-D SOLIVRAC SERVICES INC. Requérante-tirée	G.O.Q. no 26 p. 7900	81 06 27	Demande de permis Accordée
M-81-04993-9	81 09 10	Décision: MCG-969 2-M-305550-102-D QUÉVILLON, DOMINIC Requérant-tireur 1-M-300164-156-D ATLAS TRUCKING COMPANY LTD Requérante-tirée	G.O.Q. no 27 p. 8047	81 07 04	Demande de permis Accordée
M-81-04996-2	81 09 23	Décision: MCG-990 5-M-300103-112-D GÉO. A. HALL INC. Requérante	G.O.Q. no 27 p. 8048	81 07 04	Droit additionnel Accordée
M-81-05062-2	81 09 22	Décision: MCG-983 5-M-303115-104-D HERVÉ LEMIEUX TRANSPORT (1975) INC. Requérante	G.O.Q. no 27 p. 8051	81 07 04	Modification de permis Accordée
M-81-05063-0	81 09 22	Décision: MCG-984 0-M-301130-103-D ÉMOND, EMMANUEL Requérant	G.O.Q. no 27 p. 8052	81 07 04	Demande de permis Accordée
M-81-05071-3	81 06 18	Décision: MS-7099 5-M-305029-102-S RENFRO, JOSEPH A. Requérant-tireur 3-M-301194-142-S QUINN FREIGHT LINES INC. Requérante-tirée	Le Journal de Montréal	81 05 23 81 05 24 81 05 25	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 18 jusqu'au: 82 06 17

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-05201-6	81 09 10	Décision: MCG-966 8-M-303112-102-D TRANSPORT P.H. GAUDREAU INC. Requérante-tireur 1-Q-300002-126-D TRANSPORT GUILBAULT INC. 0-Q-300003-208-D TRANSPORT D'ANJOU INC. 0-M-300702-122-D LARIVIÈRE TRANSPORT LTÉE Requérantes-tirées	G.O.Q. no 28 p. 8193	81 07 11	Demande de permis Accordée
M-81-05228-9	81 06 23	Décision: MT-844 3-M-302788-103-SI FRANK LAMB LIMITED Requérante			Droit additionnel Accordée Entrée en vigueur: 81 06 23 jusqu'au: 81 06 25
M-81-05290-9	81 09 23	Décision: MCG-987 8-M-305570-101-D LAVALLÉE, PIERRE-PAUL Requérant	G.O.Q. no 33 p. 9072	81 08 15	Demande de permis Accordée
M-81-05311-3	81 09 23	Décision: MCG-989 7-M-305324-104-PSS ROGER LÉGER INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-05312-1	81 07 08	Décision: MS-7111 5-M-305573-101-S BISSONNETTE, RÉJEAN Requérant-tireur 8-M-305141-121-S TRANSPORT GILLES ROBERT LTÉE Requérante-tirée	Le Devoir	81 06 15 81 06 16 81 06 17	Demande de permis Accordée Durée: 364 jours Entrée en vigueur: 81 07 08
M-81-05313-9	81 07 09	Décision: MS-7114 5-M-305540-101-S HUILE À CHAUFFAGE CONFORT DU NORD Requérante	La Presse	81 04 13 81 04 14 81 04 15	Demande de permis Accordée Durée: 364 jours Entrée en vigueur: 81 07 09
M-81-05876-5	81 09 24	Décision: MCG-994 4-M-305236-103-D TRANSPORT J.B.G. INC. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9125	81 08 15	Modification de permis Accordée
M-81-05877-3	81 09 24	Décision: MCG-993 6-M-302827-119-D MUNICIPAL TANK LINES LTD Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9125	81 08 15	Demande de permis Accordée
M-81-05880-7	81 09 24	Décision: MCG-992 8-M-304748-104-D GÉRALD C. SARCHFIELD & SONS LIMITED Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9126	81 08 15	Demande de permis Accordée
M-81-05881-5	81 09 24	Décision: MCG-991 3-M-301616-105-D GEORGE LEMAY CARTAGE CO Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9126	81 08 15	Annulation de permis Accordée
M-81-05895-5	81 09 21	Décision: MCG-982 1-M-302350-101-D GAUTHIER, ANDRÉ Requérant	G.O.Q. no 33 p. 9128	81 08 15	Annulation de permis Accordée
M-81-06096-9	81 09 09	Décision: MCG-970 8-M-305612-101-DS PAYETTE TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire 4-M-304726-101-DS PAYETTE TRANSPORT ENR. Requérante-cédante	Le Journal de Montréal	81 07 18 81 07 19 81 07 20	Transfert de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-06113-2	81 09 09	Décision: MCG-953 7-M-305597-101-DS TRANSPORT GEORGES BOURDEAU INC. Requérante-cessionnaire 8-M-300647-102-DS BOURDEAU, GEORGES ALBERT Requérant-cédant			Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 09
M-81-06390-6	81 08 21	Décision: MT-877 2-M-305394-103-SI BULK CARRIERS (P.E.I.) LIMITED Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 08 21 jusqu'au: 81 09 04
M-81-06509-1	81 09 02	Décision: MS-7184 8-M-305646-101-S JOLY & GAUTHIER INC. Requérante-tireur 8-M-300001-198-S LES TRANSPORTS INTER-CITÉ LTÉE Requérante-tirée	Le Devoir	81 08 17 81 08 18 81 08 19	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 02 jusqu'au: 82 09 01
M-81-06510-9	81 09 01	Décision: MS-7178 7-M-301646-103-S C & G TRANSPORT LTÉE Requérante-tireur 8-M-300001-200-S LES TRANSPORTS INTER-CITÉ LTÉE Requérante-tirée	Le Devoir	81 08 17 81 08 18 81 08 19	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 01 jusqu'au: 82 08 31
M-81-06511-7	81 09 02	Décision: MS-7183 7-M-305647-101-S LES ENTREPRISES P. MORISSETTE INC. Requérante-tireur 8-M-300001-199-S LES TRANSPORTS INTER-CITÉ LTÉE Requérante-tirée	Le Devoir	81 08 17 81 08 18 81 08 19	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 02 jusqu'au: 82 09 01
M-81-06513-3	81 09 01	Décision: MS-7179 6-M-305648-101-S BEAUREGARD, GÉRARD Requérant-tireur 8-M-300001-202-S LES TRANSPORTS INTER-CITÉ LTÉE Requérante-tirée	Le Devoir	81 08 17 81 08 18 81 08 19	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 01 jusqu'au: 82 08 31
M-81-06516-6	81 09 01	Décision: MS-7181 0-M-300017-104-S HOULE EXPRESS LIMITÉE Requérante-tireur 8-M-300001-201-S LES TRANSPORTS INTER-CITÉ LTÉE Requérante-tirée	Le Devoir	81 08 17 81 08 18 81 08 19	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 01 jusqu'au: 82 08 31
M-81-06517-4	81 09 01	Décision: MS-7174 7-M-305639-101-S MORIN, THOMAS Requérant-tireur 8-M-300001-195-S LES TRANSPORTS INTER-CITÉ LTÉE Requérante-tirée	Le Devoir	81 08 13 81 03 14 81 08 15	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 01 jusqu'au: 82 08 31
M-81-06519-0	81 09 01	Décision: MS-7176 1-M-305643-101-S SINOTTE, JEAN-PIERRE Requérant-tireur 8-M-300001-196-S LES TRANSPORTS INTER-CITÉ LTÉE Requérante-tirée	Le Devoir	81 08 17 81 08 18 81 08 19	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 01 jusqu'au: 82 08 31

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-06521-6	81 09 01	Décision: MS-7177 9-M-305645-101-S DION, JEAN-LUC Requérant-tireur 8-M-300001-197-S LES TRANSPORTS INTER-CITÉ LTÉE Requérante-tirée	Le Devoir	81 08 17 81 08 18 81 08 19	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 01 jusqu'au: 82 08 31
M-81-06641-2	81 09 09	Décision: MT-893 2-M-305394-104-SI BULK CARRIERS (P.E.I.) LIMITED Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 09 jusqu'au: 81 09 24
M-81-06644-6	81 09 14	Décision: MS-7187 8-M-301348-110-S LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON Requérante-tireur 8-M-305539-103-S TRANSPORT NOUVEAU-QUÉBEC INC. Requérante-tirée	Le Devoir	81 08 27 81 08 28 81 08 29	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 14 jusqu'au: 82 09 13
M-81-06645-3	81 09 14	Décision: MS-7188 8-M-305539-102-S TRANSPORT NOUVEAU-QUÉBEC INC. Requérante-tireur 8-M-301348-109-S LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON Requérante-tirée	Le Devoir	81 08 27 81 08 28 81 08 29	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 14 jusqu'au: 82 09 13
M-81-06646-1	81 09 14	Décision: MS-7189 8-M-305653-102-S BONHOMME, RENÉ Requérant-tireur 6-M-300714-133-S SALABERRY CARTAGE LTD Requérante-tirée	Le Devoir	81 08 25 81 08 26 81 08 27	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 14 jusqu'au: 82 09 13
M-81-06663-6	81 09 14	Décision: MS-7192 8-M-301454-108-S BRAD'S TRANSPORT LIMITED Requérante	Le Devoir	81 08 13 81 08 14 81 08 15	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 14 jusqu'au: 82 09 13
M-81-06664-4	81 09 14	Décision: MS-7191 8-M-304664-114-S BIG WHEELS TRANSPORT AND LEASING LTD Requérante	Le Devoir	81 08 13 81 08 14 81 08 15	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 14 jusqu'au: 82 09 13
M-81-06679-2	81 09 11	Décision: MT-898 2-M-305394-105-ST BULK CARRIERS (P.E.I.) LIMITED Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 14 jusqu'au: 81 09 29
M-81-06708-9	81 09 17	Décision: MS-7193 5-M-305656-101-S LECLAIR, NORMAND Requérant	Le Devoir	81 09 08 81 09 09 81 09 10	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17 jusqu'au: 82 09 16
M-81-06810-3	81 09 23	Décision: MT-902 9-Q-302331-101-SI STAN HANES TRANSFER LTD. Requérante			Demande de permis Rejetée
M-81-06829-3	81 09 01	Décision: MR-31780-81 2-M-300346-102-PSS RAOUL SÉNÉCAL TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06830-1	81 09 01	Décision: MR-31779-81 2-M-300346-103-PSS RAOUL SÉNÉCAL TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06831-9	81 09 01	Décision: MR-31778-81 2-M-300346-104-PSS RAOUL SÉNÉCAL TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-06832-7	81 09 01	Décision: MR-31777-81 2-M-300346-105-PSS RAOUL SÉNÉCAL TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06833-5	81 09 01	Décision: MR-31776-81 2-M-300346-106-PSS RAOUL SÉNÉCAL TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06834-3	81 09 01	Décision: MR-31775-81 2-M-300346-107-PSS RAOUL SÉNÉCAL TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06835-0	81 09 01	Décision: MR-31686-81 8-M-305257-103-PSS DOYLE, GAÉTAN Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06837-6	81 09 04	Décision: MR-31765-81 3-M-300121-104-PSS CLAUDE SÉGUIN TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06839-2	81 09 04	Décision: MR-31766-81 3-M-300121-105-PSS CLAUDE SÉGUIN TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06840-0	81 09 04	Décision: MR-31767-81 3-M-300121-106-PSS CLAUDE SÉGUIN TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06842-6	81 09 04	Décision: MR-31768-81 3-M-300121-107-PSS CLAUDE SÉGUIN TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06844-2	81 09 04	Décision: MR-31769-81 3-M-300121-108-PSS CLAUDE SÉGUIN TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06848-3	81 09 04	Décision: MR-31770-81 3-M-300121-109-PSS CLAUDE SÉGUIN TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06849-1	81 09 04	Décision: MR-31764-81 4-M-300088-102-PSS CLOVIS LÉBOEUF TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06850-9	81 09 04	Décision: MR-31763-81 4-M-300088-103-PSS CLOVIS LÉBOEUF TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06851-7	81 09 04	Décision: MR-31762-81 4-M-300088-104-PSS CLOVIS LÉBOEUF TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06852-5	81 09 08	Décisions: MR-31785-81 MR-31786 9-M-305058-102-PSS VÉSINA, YVON Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06853-3	81 09 15	Décision: MR-31787-81 0-M-302088-102-PSS LAFLEUR, MAURICE Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-06855-8	81 09 15	Décision: MR-31788-81 6-M-300680-109-PSS A PROULX TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06856-6	81 09 15	Décision: MR-31789-81 5-M-300228-107-PSS TRANSPORT DONNAN INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06858-2	81 09 15	Décision: MR-31790-81 6-M-305416-103-PSS LES LIVRAISONS C & G Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06859-0	81 09 15	Décision: MR-31791-81 8-M-305240-103-PSS DULUDE, DENIS Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06860-8	81 09 01	Décision: MR-31781-81 2-M-300346-108-PSS RAOUL SÉNÉCAL TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06861-6	81 09 01	Décision: MR-31782-81 2-M-300346-109-PSS RAOUL SÉNÉCAL TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06864-0	81 09 01	Décision: MR-31783-81 2-M-300346-110-PSS RAOUL SÉNÉCAL TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06865-7	81 09 01	Décision: MR-31784-81 2-M-300346-111-PSS RAOUL SÉNÉCAL TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06866-5	81 08 27	Décision: MR-31773-81 6-M-305044-103-PSS MCLEAN, ALBERT Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06867-3	81 08 27	Décision: MR-31774-81 9-M-305330-103-PSS PRODUITS PÉTROLIERS C.L.S. INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06868-1	81 08 27	Décision: MR-31771-81 4-M-305087-103-PSS CYR, GERVAISE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06869-9	81 08 27	Décision: MR-31772-81 4-M-305038-103-PSS TARDIF, GÉRARD Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06870-7	81 08 17	Décision: MR-31755-81 5-M-304568-101-PSS LES ENTREPRISES A. LEMOYNE INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06871-5	81 08 17	Décision: MR-31750-81 6-M-300607-102-PSS GRENIER, CLAUDE Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06872-3	81 08 17	Décision: MR-31751-81 6-M-300607-103-PSS GRENIER, CLAUDE Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-06873-1	81 08 17	Décision: MR-31752-81 2-M-300007-101-PSS P.E. LAFRAMBOISE TRANSPORT INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06877-2	81 08 17	Décision: MR-31754-81 6-M-300607-104-PSS GRENIER, CLAUDE Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06880-6	81 08 17	Décision: MR-31753-81 6-M-300607-105-PSS GRENIER, CLAUDE Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06881-4	81 08 21	Décision: MR-31760-81 3-M-300568-104-PSS LA CIE DE TRANSPORT DE BERTHIERVILLE INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06883-0	81 08 21	Décision: MR-31761-81 3-M-300568-105-PSS LA CIE DE TRANSPORT DE BERTHIERVILLE INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06885-5	81 09 21	Décision: MR-31759-81 7-M-305043-103-PSS BARBE, ROBERT Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06886-3	81 08 06	Décision: MR-31741-81 9-M-301602-106-PSS DECATO BROS INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-06891-3	81 08 18	Décision: MR-31758-81 4-M-301854-102-PSS AL'S TRUCKING LIVESTOCK TR. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
Q-80-19626	81 09 24	Décision: QCG-748 Q-300 002-101-D GUILBAULT TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 18 p. 4891	81 05 05	Modification de permis Désistement
Q-80-22469	81 09 21	Décision: QCG-733 et QDI-1572 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-301 968-101-D JEAN-PIERRE HAMELIN Intimé TRANSPORT RAYNALD INC. LÉO VALOIS & FILS LTÉE Mises en cause	G.O.Q. no 7 p. 1829	80 02 16	Péremption d'instance Accordée
Q-80-25007-8	81 09 23	Décision: QCG-00704-C COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-301 774-111-D SOLIVRAC SERVICES INC. Requérante			Correction de décision Corrige la décision numéro QCG-00704 en date du 10 septembre 1981 en remplaçant à la fin du dispositif le point par une virgule et en y ajoutant ce qui suit: « et en remplaçant les parenthèses et mots: « (port de sortie: Jackman) » par les parenthèses et mots suivants: « (tout port de sortie) ». »
Q-80-25027-6	81 09 18	Décision: QCG-732 7-Q-302002-102-D MÉTROBEC TRANSPORT LIMITÉE Requérante	G.O.Q. no 49 p. 11783	80 12 06	Droit additionnel Rejetée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
Q-80-25075-5	81 09 18	Décision: QCG-740 5-Q-301774-112-D SOLIVRAC SERVICES INC. Requérante	G.O.Q. no 50 p. 11965	80 12 13	Modification de permis Désistement
Q-80-25166-2	81 09 18	Décision: QCG-725 3-Q-301586-102-D TRANSPORT NATIONAL MADEN INC. Requérante	G.O.Q. no 52 p. 12251	80 12 27	Demande de permis Désistement
Q-81-00098-5	81 09 18	Décision: QCG-741 3-Q-300364-101-D AUCLAIR TRANSPORT INC Requérante	G.O.Q. no 6 p. 1540	81 02 07	Modification de permis Accordée
Q-81-00390-6	81 09 18	Décision: QCG-726 5-Q-300560-101-D BOULANGER, VIANNEY Requérant	G.O.Q. no 11 p. 4427	81 03 14	Modification de permis Accordée Telle qu'amendée
Q-81-01665-0	81 09 22	Décision: QCG-744 3-Q-302105-102-D TRANSPORT LE COMMISSIONNAIRE ENR Requérante	G.O.Q. no 20 p. 6623	81 05 16	Demande de permis Accordée Telle que modifiée
Q-81-01696	81 06 16	Décision: QCG-492 5-Q-302244-102-D ROSAIRE LEMIEUX ENR Requérante-tireur 8-Q-300724-136-D ST-LAMBERT TRANSPORT INC Requérante-tirée	G.O.Q. no 20 p. 6626	81 05 16	Demande de permis Accordée Annule le permis spécial 0300724-101-S
Q-81-01875-5	81 06-05	Décision: QCG-452 3-Q-301107-101-DS JEAN BERNIER ENR. Requérante-cessionnaire 5-Q-301048-106-DS B.G. TRANSPORT ENRG Requérante-cédante	Journal de Québec	81 05 01 81 05 02 81 05 04	Transfert total de permis Accordée Annule le permis de remorquage et de courtier en transport émis par la décision QCS-2195. Entrée en vigueur: 81 06 05
Q-81-01988-6	81 06 12	Décision: QCG-486 7-Q-302259-101-DS MESSAGERIE D'ALMA INC Requérante-cessionnaire 8-Q-301037-103-DS MESSAGERIE D'ALMA ENRG Requérante-cédante	Le Quotidien	81 05 13 81 05 14 81 05 15	Transfert total de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 12
Q-81-02043-9	81 09 22	Décision: QCG-743 7-Q-300709-102-D LES DÉMÉNAGEMENTS E. DORÉ LTÉE Requérante	G.O.Q. no 25 p. 7718	81 06 20	Transfert, demande ou ou modification de permis (44.6) Accordée
Q-81-02135-3	81 09 21	Décision: QCG-731 1-Q-301760-105-D TRANSPORT CLAUDE LEPAGE INC. Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7903	81 06 27	Demande de permis Accordée
Q-81-02137-9	81 09 18	Décision: QCG-727 9-Q-301051-102-D EXPRESS C.T.M.A. LTÉE Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7903	81 06 27	Demande de permis Accordée
Q-81-02138-7	81 09 18	Décision: QCG-728 9-Q-3011051-103-D EXPRESS C.T.M.A. LTÉE Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7903	81 06 27	Demande de permis Accordée
Q-81-02172-6	81 09 18	Décision: QCG-729 1-Q-301471-101-D TRANSPORT I.M. INC. Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7907	81 06 27	Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
Q-81-02173-4	81 09 18	Décision: QCG-730 1-Q-301471-102-D TRANSPORT I.M. INC. Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7907	81 06 27	Demande de permis Accordée
Q-81-02177-5	81 09 22	Décision: QCG-735 3-M-300782-105-D MIDLAND SUPERIOR EXPRESS LTD Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7907	81 06 27 81 08 15	Demande de permis Accordée Telle qu'amendée
Q-81-02378-9	81 09 24	Décision: QCG-750 4-Q-301882-D FRADETTE, JEAN-GUY Requérant	G.O.Q. no 33 p. 9146	81 08 15	Modification de permis Accordée
Q-81-02439-9	81 09 24	Décision: QCG-751 8-Q-300310-135-D TRANSPORT BRAZEAU INC Requérante 1-Q-300028-112-D TREMBLAY EXPRESS LIMITÉE Requérante-conjointe	G.O.Q. no 33 p. 9152	81 08 15	Demande de permis supplétif Accordée Ce permis demeurera valide tant et aussi longtemps que les détenteurs des permis ci-haut mentionnés demeureront sous le contrôle des mêmes personnes.
Q-81-02611-3	81 07 22	Décision: QS-3505 6-Q-302292-101-S FORTIN, LÉOPOLD Requérant-tireur 5-Q-300214-101-S TRANSPORT L. RODRIGUE INC. Requérante-tirée	La Tribune, Sherbrooke	81 07 02 81 07 03 81 07 04	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 22 jusqu'au: 82 04 16
Q-81-02632-9	81 09 22	Décision: QCG-739 3-Q-300075-115-D NIL GIRARD TRANSPORT LTÉE Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9167	81 08 15	Modification de permis Accordée
Q-81-02706-1	81 09 23	Décision: QCG-737 8-Q-302290-102-D BOILY, RÉJEAN Requérant-tireur 3-M-300238-347-D LES TRANSPORTS PROVOST INC. Requérante-tirée	G.O.Q. no 33 p. 9173	81 08 15	Demande de permis Désistement
Q-81-02712-9	81 09 02	Décision: QS-3555 5-Q-301832-101-S SIMARD, NORMAND Requérant-tireur 3-M-300238-345-S LES TRANSPORTS PROVOST INC. 6-Q-300577-184-S GÉRARD NOLIN (1975) LTÉE Requérantes-tirées	Le Devoir	81 07 09 81 07 10 81 07 11	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 02 jusqu'au: 82 05 31
Q-81-03035-4	81 09 10	Décision: QCG-701-TF 4-M-301326-118-PSS MERCURY TANKLINES LIMITED Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 09 10 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03036-2	81 08 24	Décision: QCG-652-TF 0-M-40003B-485-PSS CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 08 24 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03040-4	81 08 24	Décision: QCG-655-TF 5-Q-302046-107-PSS TRANSPORT ANCTIL INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 08 24 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
Q-81-03042-0	81 09 10	Décision: QCG-700-TF 6-M-301241-111-PSS OIL & INDUSTRY SUPPLIERS LTD. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 09 10 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03049-5	81 08 24	Décision: QCG-658-TF 0-M-40003B-484-PSS CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 09 07 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03237-6	81 09 09	Décision: QCG-690-TF 6-Q-300346-101-PSS GABRIEL AUBÉ INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 09 09 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03239-2	81 09 09	Décision: QCG-689-TF 2-M-30003B-523-PSS BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 09 28 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03246-7	81 09 09	Décision: QCG-688-TF 2-M-30003B-524-PSS BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 09 09 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03247-5	81 09 09	Décision: QCG-692-TF 4-M-30020E-152-PSS CONFÉRENCE DES CAMIONNEURS QUÉBÉCOIS INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 09 14 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03253-3	81 09 10	Décision: QCG-698-TF 7-Q-300501-116-PSS SERVICE PIERRE JORON (1975) LTÉE Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 09 10 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03254-1	81 09 10	Décision: QCG-699-TF 8-Q-300575-120-PSS LA CIE DE TRANSPORT RICHARD INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 09 10 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03260-8	81 09 10	Décision: QCG-705-TF 0-M-40003B-486-PSS CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 09 28 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03261-6	81 09 10	Décision: QCG-706-TF 6-M-301225-106-PSS BERTRAND MATHIEU LIMITÉE Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 09 10 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03264-0	81 09 10	Décision: QCG-710-TF 0-Q-300045-115-PSS FRANÇOIS NOLIN LIMITÉE Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 10 01 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03265-7	81 09 10	Décision: QCG-703-TF 6-Q-300577-189-PSS GÉRALD NOLIN (1975) LTÉE Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 10 01 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
Q-81-03315-0	81 09 11	Décision: QCG-712-TF 4-M-30020E-153-PSS CONFÉRENCE DES CAMIONNEURS QUÉBÉCOIS INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 09 11 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03317-6	81 09 11	Décision: QCG-711-TF 9-Q-300095-103-PSS ENTREPRISES GINELAIN INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 09 11 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03321-8	81 09 11	Décision: QCG-716-TF 2-M-30003B-525-PSS BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 10 01 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03324-2	81 09 11	Décision: QCG-717-TF 2-M-30003B-526-PSS BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 10 01 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03327-5	81 09 11	Décision: QCG-715-TF 4-M-30020E-154-PSS CONFÉRENCE DES CAMIONNEURS QUÉBÉCOIS INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 10 01 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-03387-9	81 09 22	Décision: QT-1243 8-Q-300088-115-SI MARC-A. TREMBLAY TRANSPORT ENR. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 23 jusqu'au: 81 09 30
Q-81-03391-1	81 09 22	Décision: QT-1244 7-Q-302192-107-SI FLOYD DUENOW INC. Requérante			Demande de permis Rejetée
Q-81-03411-7	81 09 16	Décision: QR-31723 7-Q-300584-101-PSS DUSSEAULT, WILFRID Requérant			Renouvellement de contrat annuel Rejetée
Q-81-03412-5	81 09 15	Décision: QI-30169 9-Q-300285-109-PSS MCMAHON TRANSPORT LTÉE Requérante 1-Q-300168-123-PSS THETFORD TRANSPORT LIMITÉE Requérante conjointe			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
Q-81-03413-3	81 09 15	Décision: QI-30168 9-Q-300285-110-PSS MCMAHON TRANSPORT LTÉE Requérante 6-M-303502-105-PSS LES ENTREPRISES GRATIEN FORCIER LIMITÉE Requérante conjointe			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
Q-81-03414-1	81 09 15	Décision: QI-30167 9-Q-300285-111-PSS MCMAHON TRANSPORT LTÉE Requérante 9-Q-300087-109-PSS ÉLOI CAUCHON Requérant conjoint			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
Q-81-03415-8	81 09 15	Décision: QI-30166 9-Q-302018-102-PSS GAGNÉ, GÉRALD Requérant			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
Q-81-03416-6	81 09 04	Décision: Q1-30164 1-Q-301992-103-PSS 95371 CANADA LIMITÉE Requérante 1-Q-300724-138-PSS ST-LAMBERT TRANSPORT INC. Requérante conjointe			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée Entrée en vigueur: 81 09 04
Q-81-03417-4	81 09 10	Décision: Q1-30165 9-Q-301929-103-PSS JEAN-PAUL GENEST Requérant			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée Entrée en vigueur: 81 09 10
Q-81-03418-2	81 09 11	Décision: QR-31721 9-Q-301929-104-PSS JEAN-PAUL GENEST Requérant			Renouvellement de contrat annuel Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-03437-2	81 09 25	Décision: QT-1247 7-Q-300386-106-SI CAYER TRANSPORT LTÉE Requérante			Demande de permis Rejetée

## PRODUITS NOMMÉS

M-81-06836-8	81 09 15	Décision: MPN-15255 7-M-402824-104-PSS COPPERT CITY TRANSPORT INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06838-4	81 09 17	Décision: MPN-15256 4-M-402843-101-PSS HARLAND RAYVALS TRANSPORT LTD Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17
M-81-06841-8	81 09 17	Décision: MPN-15257 4-M-402843-102-PSS HARLAND RAYVALS TRANSPORT LTD Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17
M-81-06843-4	81 09 17	Décision: MPN-15258 4-M-402843-103-PSS HARLAND RAYVALS TRANSPORT LTD Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17
M-81-06845-9	81 09 15	Décision: MPN-15233 7-M-402568-201-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06854-1	81 09 15	Décision: MPN-15234 7-M-402568-202-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06857-4	81 09 15	Décision: MPN-15235 7-M-402568-203-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06895-4	81 09 15	Décision: MPN-15216 7-M-402568-204-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06896-2	81 09 15	Décision: MPN-15217 7-M-402568-205-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06897-0	81 09 15	Décision: MPN-15218 7-M-402568-206-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-06898-8	81 09 15	Décision: MPN-15219 7-M-402568-207-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06900-2	81 09 15	Décision: MPN-15220 7-M-402568-208-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06901-0	81 09 15	Décision: MPN-15221 7-M-402568-209-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06902-8	81 09 15	Décision: MPN-15222 7-M-402568-210-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06903-6	81 09 15	Décision: MPN-15223 7-M-402568-211-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06904-4	81 09 15	Décision: MPN-15224 7-M-402568-212-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06905-1	81 09 15	Décision: MPN-15225 7-M-402568-213-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06906-9	81 09 15	Décision: MPN-15236 7-M-402568-214-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06907-7	81 09 17	Décision: MPN-15259 4-M-402843-104-PSS HARLAND RAYVALS TRANSPORT LTD Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17
M-81-06908-5	81 09 17	Décision: MPN-15260 4-M-402843-105-PSS HARLAND RAYVALS TRANSPORT LTD Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17
M-81-06909-3	81 09 16	Décision: MPN-15267 4-M-401118-101-PSS SUNLAND SALES INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 16
M-81-06910-1	81 09 17	Décision: MPN-15268 9-M-401162-101-PSS EVANS FARMS Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17
M-81-06911-9	81 09 17	Décision: MPN-15269 9-M-401162-102-PSS EVANS FARMS Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17
M-81-06912-7	81 09 15	Décision: MPN-15237 7-M-402568-215-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06913-5	81 09 17	Décision: MPN-15270 9-M-401162-103-PSS EVANS FARMS Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17
M-81-06914-3	81 09 17	Décision: MPN-15254 7-M-402840-101-PSS BÉDARD, YVON Requérant			Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-06915-0	81 09 17	Décision: MPN-15271 1-M-402846-101-PSS PROVINCIAL FRUITS CO. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17
M-81-06916-8	81 09 17	Décision: MPN-15272 1-M-402846-102-PSS PROVINCIAL FRUITS CO. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17
M-81-06917-6	81 09 17	Décision: MPN-15273 1-M-402846-103-PSS PROVINCIAL FRUITS CO. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17
M-81-06918-4	81 09 17	Décision: MPN-15274 1-M-402846-104-PSS PROVINCIAL FRUITS CO. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17
M-81-06919-2	81 09 17	Décision: MPN-15275 1-M-402846-105-PSS PROVINCIAL FRUITS CO. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17
M-81-06920-0	81 09 17	Décision: MPN-15276 1-M-402846-106-PSS PROVINCIAL FRUITS CO. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17
M-81-06921-8	81 09 15	Décision: MPN-15238 7-M-402568-216-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06922-6	81 09 15	Décision: MPN-15239 7-M-402568-217-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06924-2	81 09 15	Décision: MPN-15240 7-M-402568-218-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06925-9	81 09 15	Décision: MPN-15241 7-M-402568-219-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06926-7	81 09 17	Décision: MPN-15277 1-M-402846-107-PSS PROVINCIAL FRUITS CO. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17
M-81-06927-5	81 09 16	Décision: MPN-15261 7-M-402634-134-PSS INTERNATIONAL FARM LINES Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 16
M-81-06928-3	81 09 16	Décision: MPN-15262 7-M-402634-135-PSS INTERNATIONAL FARM LINES Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 16
M-81-06929-1	81 09 16	Décision: MPN-15263 7-M-402634-136-PSS INTERNATIONAL FARM LINES Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 16
M-81-06930-9	81 09 16	Décision: MPN-15264 7-M-402634-137-PSS INTERNATIONAL FARM LINES Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 16
M-81-06932-5	81 09 16	Décision: MPN-15265 7-M-402634-138-PSS INTERNATIONAL FARM LINES Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 16

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-06933-3	81 09 15	Décision: MPN-15242 7-M-402568-220-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06934-1	81 09 15	Décision: MPN-15243 7-M-402568-221-PSS SCHAFFER TRUCKING INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 15
M-81-06935-8	81 09 16	Décision: MPN-15266 2-M-402845-101-PSS THIVIERGE, MARCEL Requérant			Demande de permis Accordée
M-81-06936-6	81 09 17	Décision: MPN-15278 7-M-402824-105-PSS COPPERT CITY TRANSPORT INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17

## LOCATION

M-80-47794	81 09 21	Décision: ML-2702 M-601236-101-D FARDIERS QUÉBEC INC.	G.O.Q. no 9 p. 3656	80 03 01	Demande de permis Désistement
M-80-54711-5	81 09 23	Décision: ML-2705 3-M-601296-102-D LES ENTREPRISES JEAN HALLÉ INC. Requérante	G.O.Q. no 45 p. 10912	80 11 08	Demande de permis Accordée
M-81-02565-7	81 09 17	Décision: ML-2701 0-M-601364-101-D LOCATION NELLIGAN ENR. Requérante	G.O.Q. no 18 p. 6190	81 05 02	Demande de permis Accordée
M-81-02951-9	81 09 14	Décision: MDI-3134 8-M-601366-101-DS 4-M-600008-101-DS LES IMMEUBLES H.T.H. INC. LOCATION L.M.S. DU CANADA (1979) LTÉE Requérantes			Décision incidente Requête pour être exempté du paiement des droits Considérant qu'avant le transfert de permis M-600008 H.T.Hoy détenait le contrôle de la requérante-cédante, Les Immeubles HTH Inc. ; Considérant que la requérante- cessionnaire est une entreprise contrôlée par Gestion H.T. Hoy Ltée dont le même H.T. Hoy possède les actions de contrôle. En conséquence, la présente requête est accueillie suivant ses conclusions. Modifications des taux et tarifs Accordée
M-81-03199-4	81 06 29	Décision: ML-2655-TF 8-M-601366-102-DT LOCATION L.M.S. DU CANADA (1979) LTÉE Requérante	G.O.Q. no 20 p. 6616	81 05 16	Modifications des taux et tarifs Accordée
M-81-04488-0	81 08 24	Décision: ML-2685-TF 1-M-601264-102-DT GARAGE LES CANTONS LTÉE Requérante	G.O.Q. no 25 p. 7705 G.O.Q. no 25 p. 7705	81 06 20 81 06 20	Modification des taux et tarifs Accordée
M-81-04873-3	81 09 04	Décision: ML-2695-TF 7-M-601193-103-DT AUTOMOBILES JACQUES BELISLE LTÉE Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7895	81 06 27	Modification des taux et tarifs Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-05051-5	81 09 23	Décision: ML-2704 2-M-600935-101-D LOCATION D'AUTO C.D. INC. Requérante	G.O.Q. no 27 p. 8049	81 07 04	Demande de permis Accordée
M-81-05804-7	81 09 14	Décision: MDI-3115 M-601390-101-DS CITÉ LAVAL CARAVANE DIVISION LOCATION INC. Requérante-cessionnaire CITÉ LAVAL CARAVANE DIVISION LOCATION ENR. Requérante-cédante			Décision incidente Requête pour exemption des droits Considérant que l'actionnaire majoritaire de la requérante- cessionnaire est la même personne qui faisait affaires sous le nom de la requérante-cédante; Considérant qu'il n'a pas eu changement effectif de contrôle. La présente requête est accueillie suivant ses conclusions.
M-81-05903-7	81 09 23	Décision: ML-2706 4-M-601287-102-D LOCATION DE VÉHICULES JACQUES-CARTIER INC Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9130	81 08 15	Modification de permis Accordée
M-81-06685-9	81 09 21	Décision: MS-7196 9-M-601399-102-S LOCATION SANICO LTÉE Requérante	Le Devoir	81 08 27 81 08 28 81 08 29	Demande de permis Rejetée
M-81-06785-7	81 09 14	Décision: MI-60004-81 9-M-601209-102-PSS CLAUDE PROVOST DODGE CHRYSLER INC. Requérante			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée Entré en vigueur: 81 09 14
M-81-06825-1	81 09 18	Décision: MI-60005-81 5-M-601096-104-PSS LOCATION ROUTIÈRE A.C.M. INC. Requérante			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée Entrée en vigueur: 81 09 18
Q-80-23098	81 09 22	Décision: QL-1021-C LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-600523-102-D AUTO À LOUER VALLIER AUCLAIR ENR. et L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES D'AUTOBUS DU QUÉBEC VOYAGEUR INC. Mises en causes			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission corrige la décision portant le numéro QL-01021 en y ajoutant, au deuxième paragraphe du dispositif, à la page 4, l'adresse suivante comme endroit où la requérante est autorisée à effectuer la location de véhicules, soit: route Hamilton, Pabos (Gaspé-Est) C0C 2H0.
Q-80-25144-9	81 09 15	Décision: QL-1323 4-Q-600572-101-D LES ENTREPRISES CLAUDE MONDOU INC. Requérante	G.O.Q. no 52 p. 12250	80 12 27	Demande de permis Accordée en partie
Q-81-02165-0	81 09 22	Décision: QL-1325 8-Q-600248-102-D LES ENTREPRISES GIRARDIN INC. Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7906	81 06 27	Modification de permis Désistement
Q-81-02563-6	81 09 24	Décision: QL-1327 2-Q-600335-101-D MICHAUD & D'ANJOU PONTIAC BUICK INC. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9161	81 08 15	Modification de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
Q-81-02764-0	81 09 24	Décision: QL-1328 2-Q-600277-103-D GAREAU AUTO INC. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9176	81 08 15	Modification de permis Accordée
Q-81-02951-3	81 09 11	Décision: QL-1320 4-Q-600655-101-DS LOCATION BELLEY (QUÉBEC) INC. Requérante-cessionnaire 2-Q-600145-102-DS LOCATION CHAMPOUX INC. Requérante-cédante	Le Journal de Québec	81 07 29 81 07 30 81 07 31	Transfert de permis Accordée Transfère les certificats Q-600145-005 006 007 et 008. Entrée en vigueur: 81 09 11
Q-81-03424-0	81 09 11	Décision: QI-60020 9-Q-600080-101-PSS JOS BOUCHARD AUTOMOBILES LTÉE Requérante			Demande de permis identique <i>instantier</i> Entrée en vigueur: 81 09 11

## TRANSPORT EN VRAC

M-80-14853 M-80-14854 M-80-14856	81 09 22	Décision: MCV-18105 M-501908-D-001, M-505115-D-001, M-501908-P-001 TRUCHON, JULIEN (M-14853) Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 10 INC. Intervenante ÉCLAIR EXCAVATION INC. (M-14854) Requérante L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 10 INC. Intervenante COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (M-14856) Requérante TRUCHON, JULIEN Intimé-cédant ÉCLAIR EXCAVATION INC. Intimée-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 3258 G.O.Q. no 15 p. 3258 G.O.Q. no 19 p. 4007	76 04 10 76 04 10 76 05 08	Nouvelles demandes La Commission: 1. Constate le changement d'adresse de Julien Truchon dans la cause M-14853, laquelle se lit comme suit: 3809, Marian, ville de Laval, QC, H7P 1M4 2. Raye le délibéré de la cause M-14853 qui pourra être réinscrite pour être entendue à nouveau. 3. Rejette la requête du 18 décembre 1973 de Éclair Excavation Inc. dans la cause M-14854, confisque le cautionnement en cette affaire s'il en est et ordonne de clôre le dossier en cette affaire. 4. Annule la décision MCV-69 du 8 novembre 1974 (rôle M-1941) sauf quant au paragraphe 4 de son dispositif et ordonne de clôre le dossier en cette affaire. Décision incidente Requête pour péremption d'instance suivant l'article 2.41.1 du Règlement 2 (1976). Requête accordée.
M-80-35830	81 09 21	Décision: MDI-3138 CM-50, 000-P-116 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant GOHIER, HENRI Intimé			

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-80-48017	81 09 18	Décisions: MCG-00195-C/MCV-17614-C M-509384-101-D/M-300014 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant BOYER, GEORGES Intimé			Correction de décision La Commission: Corrige le dispositif de la décision MCG-00195/MCV-17614 de sorte qu'il se lise dorénavant comme suit: « Autorise la délivrance de trois permis de camionnage en vrac pour la région 06 au nom de Georges Boyer pour le transport des matières en vrac suivantes: bois de chauffage, pierres de gros calibre et groupes II, IV et IV-A. »
M-81- 01640-9	81 08 12	Décision: MCV-18033 6-M-509892-101-DS MICHEL DUMAIS ENR Requérante-cessionnaire 4-M-505587-101-DS RÉGIMBALD RHÉAL Requérant-cédant	Le Droit	81 03 10 81 03 11 81 03 12	Transfert de permis Accordée R-07 Entrée en vigueur: 81 08 12
M-81- 01677-1	81 09 22	Décision: MCV-18115 6-M-504133-102-DS TRANSPORT HARDY LTÉE Requérante-cessionnaire 0-M-501887-101-DS HARDY, ROBERT Requérant-cédant	Le Journal de Montréal  Le Journal de Montréal	81 02 19 81 02 20 81 02 21 81 03 21 81 03 22 81 03 23	Transfert de permis Désistement
M-81- 02006-2	81 08 11	Décision: MCV-18020 3-M-509911-101-DS PAQUETTE, YVON Requérant-cessionnaire 6-M-502335-101-DS RACINE, OMER Requérant-cédant	Le Devoir	81 03 16 81 03 17 81 03 18	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 08 11
M-81- 02363-7	81 07 31	Décision: MCV-17970 8-M-509783-101-DS LES ENTREPRISES PALMA MOLLOY INC. Requérante-cessionnaire 7-M-504728-101-DS MOLLOY, PALMA Requérant-cédant	Le Devoir	80 10 29 80 10 30 80 10 31	Transfert de permis Accordée R-06 Entrée en vigueur: 81 07 31
M-81- 04277-7	81 08 25	Décision: MCV-18089 4-M-509993-101-DS LEMIEUX, GABRIEL Requérant-cessionnaire 0-M-507025-101-DS HOGUE, YOLAND Requérant-cédant	La Presse	81 05 04 81 05 05 81 05 06	Transfert de permis Accordé R-07 Entrée en vigueur: 81 08 25
M-81- 04483-1	81 09 01	Décision: MCV-18097 5-M-509984-101-D PAULINE LAPIERRE ENRG Requérante-cessionnaire 3-M-509317-103-D DÉSIRÉ LAPIERRE & FILS INC. Requérante-cédante	G.O.Q. no 25 p. 7704 G.O.Q. no 25 p. 7704	81 06 20 81 06 20	Transfert de permis Accordée R-08 Entrée en vigueur: 81 09 01
M-81- 04956-6	81 08 21	Décision: MCV-18082 3-M-510026-101-DS LES ENTREPRISES J. LACELLE INC. Requérante-cessionnaire 7-M-506889-101-DS LACELLE, JACQUES D. Requérant-cédant	Le Journal de Montréal	81 05 30 81 05 31 81 06 01	Transfert de permis Accordée R-07 Entrée en vigueur: 81 08 21

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-05143-0	81 09 02	Décision: MCV-18098 8-M-501723-102-DS DUPRAS, YVES Requérant-cessionnaire 8-M-501715-101-DS CASTONGUAY, RÉAL Requérant-cédant	Le Journal de Montréal	81 06 04 81 06 05 81 06 06	Transfert de permis Accordée R-06 Entrée en vigueur: 81 09 02
M-81-05205-7	81 08 21	Décision: MCV-18081 1-M-510036-101-DS ALDÈGE LAFRENIÈRE & FILS INC. Requérante-cessionnaire 7-M-503662-101-DS LAFRENIÈRE, ALDÈGE Requérant-cédant	Le Droit	81 06 04 81 06 05 81 06 06	Transfert de permis Accordée R-07 Entrée en vigueur: 81 08 21
M-81-05308-9	81 09 14	Décision: MCV-18085-C M-510055-101-DS L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant LES EXCAVATIONS P.E. POTVIN INC. Intimée-cessionnaire POTVIN, PAUL-ÉMILE Intimé-cédant			Correction de décision  La Commission:  Corrige la décision MCV-18085 du 21 août 1981, au premier paragraphe de la page 1 ainsi qu'au dispositif de ladite décision, de sorte que la région se lise 05 au lieu de 06.
M-81-06783-2	81 09 16	Décision: MI-50037-81 3-M-508426-101-PSS LES ENTREPRISES ÎLE ST-JEAN INC. Requérante			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée Entrée en vigueur: 81 09 16
Q-80-22700	81 09 21	Décision: QCV-13392 Q-505-830-101-D DUMONT, ROSAIRE	G.O.Q. no 10 p. 3916	80 03 08	Demande de permis Désistement
Q-80-22701	81 09 23	Décision: QCV-13395 Q-507-150-101-D TRANSPORT RÉAL GRONDIN INC.	G.O.Q. no 10 p. 3916	80 03 08	Demande de permis Désistement
Q-80-22707	81 09 21	Décision: QCV-13391 Q-507-149-101-D LES ENTREPRISES HENRI ROY (1977) ENR. (Roy, Gabrielle Veilleux)	G.O.Q. no 10 p. 3917	80 03 08	Demande de permis Désistement
Q-80-23230	81 09 21	Décision: QCV-13390 Q-505-830-102-D DUMONT, ROSAIRE	G.O.Q. no 17 p. 5331	80 04 26	Demande de permis Désistement
Q-80-23367	81 09 24	Décision: QCV-13401 Q-506-829-102-D ÉQUIPEMENT ASSELIN INC.	G.O.Q. no 25 p. 7077	80 06 21	Demande de permis Désistement
Q-80-23368	81 09 24	Décision: QCV-13400 Q-506-829-103-D ÉQUIPEMENT ASSELIN INC.	G.O.Q. no 25 p. 7078	80 06 21	Demande de permis Désistement
Q-80-24823-9	81 08 27	Décision: QCV-13379 4-Q-52101P-102-PA POSTE DE COURTAGE DE LA RÉGION 01 INC. Requérante	Le Soleil	81 01 17	Demande de poste de courtage Accordée Renouvellement temporaire  jusqu'au 31 mars 1982
Q-80-24823-9	81 09 28	Décision: QCV-13379-C COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (Agissant d'office) Q-52-101P-102-PA POSTE DE COURTAGE DE LA RÉGION 01 INC. Requérante			Correction de décision Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
Q-80-25005-2	81 08 27	Décision: QCV-13380 1-Q-52409P-101-PA POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 04 INC. Requérante	Le Nouvel- liste	80 12 13	Demande de poste de courtage Accordée Renouvellement temporaire jusqu'au 31 mars 1982
Q-81-00359-1	81 06 25	Décision: QCV-13297 5-Q-507438-101-DS DONAT THERRIEN Requérant-cessionnaire 5-Q-503932-101-DS LALLEMAND, JEAN-LOUIS Requérant-cédant	Journal de Québec	80 12 20 80 12 22 80 12 23	Transfert de permis Accordée R-09 Entrée en vigueur: 81 06 25
Q-81-01926-6	81 06 23	Décision: QCV-13289 6-Q-507528-101-DS HARVEY & PERRON ENR. Requérante-cessionnaire 7-Q-506594-104-DS VINCENT BOUCHARD & FILS INC. Requérante-cédante	Le Quotidien	81 04 13 81 04 14 81 04 15	Transfert de permis Accordée R-02 Entrée en vigueur: 81 06 23
Q-81-01961-3	81 07 27	Décision: QCV-13345 0-Q-505999-102-DS ANDRÉ CYRENNE INC. Requérante-cessionnaire 1-Q-506822-101-DS RHEAULT, RÉAL Requérant-cédant	Le Nouvel- liste	81 04 20 81 04 21 81 04 22	Transfert de permis Accordée R-04 Entrée en vigueur: 81 07 27
Q-81-02052-0	81 08 25	Décision: QCV-13369 8-Q-507526-101-D TRANSPORT YVON BLAIS INC. Requérante-cessionnaire 4-Q-504501-101-D BLAIS, YVON Requérant-cédant	G.O.Q. no 25 p. 7719	81 06 20	Transfert de permis Accordée R-03 Entrée en vigueur: 81 08 25
Q-81-02183-3	81 09 09	Décision: QCV-13387 9-Q-507541-101-D CLAUDE COUTURE ENR Requérante-cessionnaire 9-Q-505859-101-D COUTURE, JEAN-BAPTISTE Requérant-cédant	G.O.Q. no 26 p. 7908	81 06 27	Transfert de permis Accordée R-03 Entrée en vigueur: 81 09 09
Q-81-02464-7	81 09 22	Décision: QCV-13398 5-Q-502496-102-D GAGNON, YVANHOE Requérant	G.O.Q. no 33 p. 9155	1 08 15	Modification de permis Accordée
Q-81-02664-2	81 09 22	Décision: QCV-13393 0-Q-507565-101-DS SAVARD, JACQUES Requérant-cessionnaire 1-Q-502649-101-DS CÔTÉ, NOËL Requérant-cédant	Journal de Qué.- Sag.-Lac- St-Jean	81 06 01 81 06 02 81 06 03	Transfert de permis Rejetée R-02
Q-81-02812-7	81 08 05	Décision: QT-1196 3-Q-501391-105-SI FOURNIER, ROGER Requérant			Demande de permis — région 09 Accordée Entrée en vigueur: 81 08 06 jusqu'au: 81 08 20

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
Q-81-02859-8	81 08 24	Décision: QCV-13368 9-Q-507566-101-DS LES CONSTRUCTIONS PILOTE & FRÈRES INC. Requérante-cessionnaire 0-Q-503366-101-DS TRANSPORT C R Y L. PILOTE INC. 1-Q-502011-101-DS ÉMILE DRAPEAU INC. Requérantes-cédantes	Journal de Québec	81 06 10	Transfert de permis Accordée R-03 Entrée en vigueur: 81 08 24
		81 06 11			
		81 06 12			
Q-81-02865-5	81 08 05	Décision: QT-1198 4-Q-507157-102-SI LAFOND, GAÉTAN Requérant			Demande de permis — région 08 Accordée Entrée en vigueur: 81 08 06 jusqu'au: 81 08 20
Q-81-03010-7	31 09 08	Décision: QCV-13385 1-Q-506699-105-DS LES TRANSPORTS D.L.M. INC. Requérante	Journal de Québec	81 07 23	Maintien de permis — changement de contrôle Accordée Entrée en vigueur: 81 09 08
		81 07 24			
		81 07 25			
Q-81-03354-9	81 09 18	Décision: QCV-13389 4-Q-507611-101-VE LES ENTREPRISES R. PARENT LTÉE Requérante			Demande de permis Accordée
M-81-03356-4	81 09 24	Décision: QT-1245 4-Q-501606-101-SI MORIN, BERTRAND Requérant			Demande de Permis — région 08 Rejetée
M-81-03359-8	81 09 17	Décision: QT-1238 7-Q-501660-101-SI TREMBLAY, JEAN Requérant			Demande de permis — région 08 Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17 jusqu'au: 81 09 24
Q-81-03407-5	81 09 21	Décision: QI-50265 3-Q-506275-101-PSS DUMAS ET MORIN INC Requérante			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée Entrée en vigueur: 81 09 21
Q-81-03409-1	81 09 23	Décision: QCV-13399 3-Q-506762-101-VE PELLERIN, JACQUES Requérante			Demande de permis Rejetée
Q-81-03410-9	81 09 24	Décision: QT-1246 3-Q-507323-103-SI TRANEX INC. Requérante			Demande de permis — région 08 Rejetée
Q-81-03431-5	81 09 22	Décision: QF-50074 9-Q-501031-101-PSS NORMAND, OMERIL Requérant			Demande de permis de location en forêt Accordée Entrée en vigueur: 81 09 22 jusqu'au: 82 05 31
Q-81-03432-3	81 09 23	Décision: QF-50075 5-Q-500136-101-PSS HALLÉ, ERNEST Requérant			Demande de permis de location en forêt Accordée Entrée en vigueur: 81 09 23 jusqu'au: 82 05 31

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
DÉCHETS					
M-80-54725-5	81 09 23	Décision: MSD-753 0-M-710744-101-D LES FOSSES SEPTIQUES LACROIX LTÉE Requérante	G.O.Q. no 45 p. 10931	81 11 08	Demande de permis Accordée R-06
M-80-54800-6	81 09 24	Décision: MSD-755 1-M-710750-101-D EXCAVATION ROLLAND VEAUDRY ENR Requérante	G.O.Q. no 46 p. 11163	80 11 15 80 11 15	Demande de permis Rejetée
M:81-05166-1	81 09 23	Décision: MSD-754 2-M-710833-101-D SERVICES D'ENLÈVEMENT DE DÉCHETS MAXPAC LTÉE Requérante	G.O.Q. no 28 p. 8195	81 07 11	Demande de permis Accordée R-10
M-81-06784-0	81 09 14	Décision: MI-71018-81 6-M-710599-102-PSS NORD-OUEST SEPTIQUE TANK Requérante			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée Entrée en vigueur: 81 09 14
M-81-06827-7	81 09 14	Décision: MI-71014-81 8-M-710217-101-PSS ROBITAILLE, GÉRALD Requérant			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée Entrée en vigueur: 81 09 14
M-81-06828-5	81 09 17	Décision: MI-71019-81 1-M-710586-101-PSS GARCEAU, MAURICE Requérant			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée Entrée en vigueur: 81 09 17
Q-81-02409-2	81 09 23	Décision: QSD-643 7-Q-710790-101-D FRANCIS BEAUDIN ENR. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 9177	81 08 15	Demande de permis — région 09 Accordée
Q-81-03257-4	81 09 10	Décision: QS-3559 7-Q-710808-102-S MÉTHOT, DORILA Requérant	Le Soleil	81 08 25 81 08 26 81 08 27	Demande de permis — région 09 Accordée Entrée en vigueur: 81 09 10 jusqu'au: 82 06 10
Q-81-03404-2	81 05 12	Décision: QI-71014 3-Q-710638-102-PSS BOUFFARD, LOUIS Requérant			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée Entrée en vigueur: 81 05 12
Q-81-03423-2	81 09 15	Décision: QI-71024 3-Q-710653-104-PSS LÉVESQUE, LUCIEN Requérant			Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée Entrée en vigueur: 81 09 15
Q-81-03433-1	81 09 23	Décision: QI-71025 3-Q-710042-101-PSS ROBERT LINTEAU Requérante			Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée Entrée en vigueur: 81 09 23

### Erratum

Veillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, no 39 du 26 septembre 1981, à la page 10232, lors de la publication de la demande de « Alma Autobus & Taxis Inc. », rôle Q-81-03204-6, dossier Q-000,018-103-D, 1<sup>er</sup> circuit: 7 h (été) 7 h 20 (hiver), on aurait dû lire: **fin du circuit 9 h 00** au lieu de **fin du circuit 9**.

L'administrateur,  
MAURICE FERLAND, LL.L.

**I — Avis de la Commission *proprio motu***

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-81-07097-6

M-30003-531-DT

**BUREAU DES TARIFS  
DU QUÉBEC INC.**4855, rue Boyer, bureau 150  
Montréal, QC  
H2J 3B6

Modification tarifaire:

Demande urgente de modification de taux

Augmentation générale des taux 12% (Voir supplément d'Ordre général no  
63).Nous demandons que cette augmentation soit en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1982 et ce, en vertu du Règlement 2.H. section 2.58-1.

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

15008-o

## Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

### Municipalité de Chénéville

Prenez avis qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), je prolonge de 90 jours le délai imparti par l'article 102 de cette loi pour l'adoption pour l'ensemble du territoire de la municipalité de Chénéville d'un règlement de zonage, d'un règlement de lotissement et d'un règlement de construction conformes au plan d'urbanisme.

Québec, le 28 septembre 1981.

*Le ministre des Affaires municipales,*  
JACQUES LÉONARD.

15019-o

### Municipalité de Saint-Adrien

Avis est donné qu'en vertu de l'article 68 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51) est entré en vigueur en date du 29 août 1981 le Règlement numéro 143, adopté en date du 14 juillet 1981 par le Conseil de la municipalité de Saint-Adrien, décrétant un contrôle intérimaire s'appliquant à l'ensemble du territoire de cette municipalité.

*La secrétaire-trésorière,*  
HENRIETTE GIGUÈRE.

15025-o

## Associations coopératives — Loi sur les

### CO-OP DE PRODUCTION DE SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES DU QUÉBEC (CELIBEC)

*(Loi sur les associations coopératives)*

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement spécial adopté le 27 août 1981, de l'association coopérative « CO-OP DE PRODUCTION DE SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES DU QUÉBEC », changeant son nom en celui de « CO-OP DE PRODUC-

TION DE SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES DU QUÉBEC (CELIBEC) ».

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

15099-o

### COOPÉRATIVE AGRO-FORESTIÈRE DE POINTE-BLEUE

*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE AGRO-FORESTIÈRE DE POINTE-BLEUE », dont le siège social est situé à Pointe-Bleue, QC, dans la circonscription électorale de Roberval.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

15142-o

### COOPÉRATIVE DE LOISIRS « LE VERSEAU » DU CANTON DE STANSTEAD

*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE DE LOISIRS « LE VERSEAU » DU CANTON DE STANSTEAD », dont le siège social est situé à canton de Stanstead, QC, dans la circonscription électorale d'Orford.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

15143-o

### LA MARMOTTIÈRE, FERME COOPÉRATIVE DE BEDFORD

*(Loi sur les associations coopératives)*

Avis est donné que l'association coopérative « LA MARMOTTIÈRE, FERME COOPÉRATIVE DE BEDFORD », dont le siège social était situé à Bedford, QC, dans la circonscription électorale de Brôme-Missisquoi, a été dissoute le 16 septembre 1981, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

15100-o

## Avis divers

### Association Motos-neige Normétal

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 17<sup>e</sup> jour d'août 1981, constituant en corporation sans capital-actions les membres actuels de « Association Motos-neige Normétal », déjà constituée en corporation le ou vers le 3 décembre 1970, en vertu de la Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., c. C-23).

Le montant auquel seront limités les biens immobiliers de la corporation sera de 40 000,00 \$.

Le siège social de la corporation sera à Normétal, district judiciaire d'Abitibi-Ouest.

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1353-6222

15007-o

### Congrégation missionnaire de Mariannahill

Le ministres des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de l'article 15 de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 19<sup>e</sup> jour d'août 1981, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, les membres actuels de « Congrégation missionnaire de Mariannahill », déjà constituée en corporation le 16 avril 1948 en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies.

Le montant auquel sont limités les revenus annuels des biens immobiliers que la corporation peut posséder est de 4 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est à route rurale numéro 1, Sherbrooke, district judiciaire de Sherbrooke.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.  
1469-6215

15007-o

### Corporation de la Maison Dumulon

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 9<sup>e</sup> jour de juin 1981, constituant en corporation sans capital-actions les membres actuels de « Corporation de la Maison Dumulon », déjà constituée en corporation le ou vers le 31 janvier 1978, en vertu de la Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., c. C-23).

Le montant auquel seront limités les biens immobiliers de la corporations sera de 150 000,00 \$.

Le siège social de la corporation sera à Rouyn, district judiciaire de Rouyn-Noranda.

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1840-1307

15007-o

### Desserte Saint-Jean-de-la-Croix

Avis est donné, conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1), que monseigneur Charles Valois, évêque de Saint-Jérôme, par un décret daté du 1<sup>er</sup> septembre 1981, a érigé la « Desserte Saint-Jean-de-la-Croix ».

*L'évêque de Saint-Jérôme,*  
CHARLES VALOIS.

15076-o

### Municipalité de Dorion et Church

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 6 septembre 1977, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 85 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

*Le secrétaire-trésorier*  
OVILA ÉTHIER.

15085-o

**Ville de Montréal***Rachat d'obligations*

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée « obligations 5¾% à fonds d'amortissement pour améliorations locales, échéant le 15 novembre 1983 » (ci-après appelées « obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 15 novembre 1981, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir;

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$ chacune, portant le préfixe A, rachetables le 15 novembre 1981 :

351784	352653	353739	355462	356626	357429	358874	360039	361440	362445
351794	352669	353742	355464	356627	357430	358875	360041	361441	362448
351795	352670	353746	355475	356628	357432	358880	360080	361447	362450
351796	352674	353751	355477	356629	357433	358881	360131	361448	362486
351797	352690	353752	355479	356636	357442	358887	360305	361449	362500
351798	352691	353760	355527	356697	357443	358888	360307	361453	362503
351802	352693	353769	355529	356738	357445	358890	360310	361463	362577
351804	352695	353773	355694	356739	357446	358897	360312	361464	362579
351969	352737	353805	355850	356741	357448	358902	360316	361465	362581
351972	352743	353817	355851	356745	357562	358903	360368	361539	362582
351981	351981	353938	355981	356746	357577	358906	360369	361546	362586
352000	352825	353940	355983	356748	357668	358908	360426	361558	362643
352075	352829	354081	356042	356749	357679	358912	360441	361653	362679
352076	352860	354093	356045	356760	357898	359036	360445	361660	362693
352088	352861	354098	356072	356926	357909	359042	360459	361663	362699
352127	352871	354100	356075	356928	357911	359044	360498	361664	362837
352133	352892	354111	356078	356967	357914	359045	360500	361667	362848
352137	352895	354114	356080	356974	357919	359047	360524	361672	362850
352178	352959	354191	356083	356976	357926	359048	360528	361673	363196
352179	353087	354193	356085	356981	357935	359058	360530	361674	363200
352180	353163	354199	356094	356986	357936	359059	360565	361675	363202
352183	353167	354205	356095	356992	358065	359060	360613	361716	363205
352189	353169	354423	356099	357103	358066	359087	360614	361720	363450
352191	353171	354424	356103	357105	358067	359093	360616	361864	363453
352194	353172	354426	356104	357106	358070	359094	360617	361865	363454
352204	353178	354428	356105	357110	358093	359097	360628	361867	363458
352238	353181	354430	356122	357111	358094	359099	360630	361874	363459
352243	353182	354443	356125	357130	358095	359116	360704	361876	363460
352244	353262	354452	356126	357132	358101	359120	360727	361959	363463
352257	353263	354454	356130	357177	358102	359122	360733	361962	363466
352261	353312	354486	356139	357178	358104	359123	361053	361964	363468
352262	353320	354644	356210	357180	358107	359125	361058	361966	363471
352266	353322	354661	356217	357183	358197	359171	361060	361973	363473
352271	353323	354669	356244	357184	358199	359178	361068	361976	363474
352274	353324	354674	356247	357185	358206	359207	361069	362047	363658
352275	353326	354772	356353	357191	358209	359208	361071	362048	363659
352293	353327	354773	356384	357192	358210	359343	361072	362051	363661
352296	353331	354787	356398	357213	358212	359491	361081	362070	363671
352324	353332	354789	356399	357352	358241	359579	361083	362149	363684
352367	353405	354824	356406	357357	358242	359703	361088	362154	363685
352370	353480	354827	356467	357360	358303	359706	361092	362155	363687
352373	353488	354828	356468	357361	358811	359728	361095	362159	363689
352374	353503	354829	356471	357365	358812	359729	361103	362161	363706
352402	353510	354892	356473	357394	358816	359732	361105	362162	363708
352404	353513	354911	356478	357398	358817	359737	361255	362164	363735
352406	353514	354937	356492	357401	358832	359814	361258	362427	—
352502	353517	354938	356500	357407	358851	359815	361263	362428	—
352541	353519	354985	356501	357412	358852	359850	361264	362431	—
352542	353536	354987	356502	357420	358859	359896	361272	362433	—

352543	353598	354988	356512	357422	358860	360006	361297	362437	—
352559	353599	355347	356585	357423	358861	360007	361312	362438	—
352642	353735	355366	356589	357425	358869	360017	361418	362443	—
352643	353737	355394	356620	357428	358870	360038	361434	362444	—

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale du Canada, au bureau principal de la Banque de Montréal, de la Banque Nationale du Canada ou de la Banque Royale du Canada, situé dans les villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint John, N.-B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 15 novembre 1981 attachés.

Les obligations immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 15 novembre 1981.

Montréal, le 18 septembre 1981.

Ville de Montréal,  
Le directeur des finances,  
FERNAND DENIS, C.A.

15042-o

### Ville de Québec

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Québec propose de se prévaloir de l'article 419 de sa charte, lequel article se lit comme suit:

« 419. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins cinq ans deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. le Conseil approuve, par résolution, une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir du présent article:

2. cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chapitre C-1);

3. l'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la ville et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. le greffier de la ville fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la ville, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds de ces rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La ville ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des cinq années précédentes. »

La rue listée ci-après, située dans les limites de la ville de Québec, ouverte au public depuis plus de cinq ans et sur laquelle aucune taxe n'a été prélevée durant la même période, est considérée comme chemin public et la propriété de la ville dans toute son étendue:

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot originaire 52 du cadastre de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, de figure irrégulière, bornée vers le nord par une partie du lot 52 (avenue Chatrian), vers le sud-est par une partie du lot 52 et par le lot 52-68, vers le sud-ouest par une partie du lot 52 (boulevard Masson), vers le nord-ouest par les lots 51-3, 52-70 et 52-71 et vers l'ouest par le lot 52-70.

Mesurant seize mètres et quatre-vingt-treize centièmes (16,93 m) suivant une courbe de vingt et un mètres et trente-quatre centièmes (21,34 m) de rayon vers le nord, vingt-huit mètres et six centièmes (28,06 m), dix-sept mètres et soixante-sept centièmes (17,67 m) et trente-cinq mètres et quarante-huit centièmes (35,48 m) vers le sud-est, sept mètres et un centième (7,01 m) vers le sud-ouest, vingt-huit mètres et quatre-vingt-seize centièmes (28,96 m), vingt mètres et quarante-deux centièmes (20,42 m) et seize mètres et soixante-neuf centièmes (16,69 m) vers le nord-ouest, huit mètres et cinquante-trois centièmes (8,53 m) suivant une courbe de quatre mètres et cinquante-sept centièmes (4,57 m) de rayon vers l'ouest et contenant en superficie cinq cent trente-huit mètres carrés et trois centièmes (538,03 m<sup>2</sup>).

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Albert St-Loup, arpenteur-géomètre, daté le 14 janvier 1981 et portant le numéro F-97-8105.

Je soussigné, greffier de la ville de Québec, atteste que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 419 précité ont été accomplies.

Cet avis est publié pour la seconde fois conformément audit article 419 de la charte de la ville de Québec.

Québec, le 16 juin 1981.

*Le greffier de la ville,*  
ANTOINE CARRIER, *avocat.*

13533-26-2-o

### Succession Marcel Bédard

Avis est, par la présente, donné que Alain Bédard, fils mineur de Marcel Bédard, en son vivant du 312, 80<sup>e</sup> Rue ouest, Charlesbourg et décédé le 21 mai 1981, a accepté, en sa qualité d'héritier et sous bénéficiaire d'inventaire, la succession dudit Marcel Bédard, par acte passé devant Bernard Larochelle, notaire à Sillery, 1019, boulevard Saint-Cyrille ouest, le 10 septembre 1981, sous le numéro 7454 de ses minutes et enregistré à Québec le 11 septembre 1981 sous le numéro 1025433.

Si, à compter de deux mois de la présente, il n'y a ni poursuite, ni contestation, ni saisie, il sera procédé au paiement des créanciers selon la loi.

Québec, le 8 septembre 1981.

*Le tuteur d'Alain Bédard,*  
JEAN-LOUIS BÉDARD.

15034-o

### Succession Roméo Vachon

Avis est, par les présentes, donné que les enfants mineurs de Roméo Vachon, décédé le dix-neuf janvier mil neuf cent quatre-vingt-un, savoir: Guylaine et Patrick Vachon ont accepté la succession dudit Roméo Vachon, sous bénéficiaire d'inventaire suivant acte reçu le dix-neuf août mil neuf cent quatre-vingt-un, devant Michel Légaré, notaire, pratiquant au 198, boulevard Labelle, bureau 201, Sainte-Thérèse, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le premier septembre mil neuf cent quatre-vingt-un, sous le numéro 3206060.

Sainte-Thérèse, le 9 septembre 1981.

*Le procureur,*  
MICHEL LÉGARÉ, *notaire.*

15122-o

### Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

#### Accordés

#### Kerry Sabrina Renée Ashkenazi-Kimmel

Par le certificat numéro 81-317, du 10 septembre 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Kerry Sabrina Renée Kimmel, née le 16 février 1962, en celui de Kerry Sabrina Renée Ashkenazi-Kimmel.

Sainte-Foy, le 21 septembre 1981.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

15009-o

#### Marie Éva Anita Daunais

Par le certificat numéro 81-319, du 10 septembre 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Éva-Anita Daunais, née le 17 novembre 1907, en celui de Marie Éva Anita Daunais.

Sainte-Foy, le 21 septembre 1981.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

15009-o

**Paul-Émile Dubé**

Par le certificat numéro 81-318, du 10 septembre 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Paul-Émile Chouinard, né le 7 avril 1918, en celui de Paul-Émile Dubé.

Sainte-Foy, le 21 septembre 1981.

15009-o *Le sous-registrare du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Élaine Korozs**

Par le certificat numéro 81-321, du 10 septembre 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Eموke Magdolna Foldes, née le 3 août 1941, en celui de Élaine Korozs.

Sainte-Foy, le 21 septembre 1981.

15009-o *Le sous-registrare du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Madeleine Korozs**

Par le certificat numéro 81-320, du 10 septembre 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Magdolna Erzsebet Foldes, née le 1<sup>er</sup> mai 1946, en celui de Madeleine Korozs.

Sainte-Foy, le 21 septembre 1981.

15009-o *Le sous-registrare du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Abe Lipman**

Par le certificat numéro 81-311, du 10 septembre 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Abe Lipoenko, né le 2 août 1928, en celui de Abe Lipman.

Sainte-Foy, le 21 septembre 1981.

15009-o *Le sous-registrare du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Gary Howard Lipman**

Par le certificat numéro 81-315, du 10 septembre 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gary Howard Lipoenko, né le 2 octobre 1957, en celui de Gary Howard Lipman.

Sainte-Foy, le 21 septembre 1981.

15009-o *Le sous-registrare du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Israël Lipman**

Par le certificat numéro 81-314, du 10 septembre 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Israël Lipoenko, né le 3 mai 1934, en celui de Israël Lipman.

Sainte-Foy, le 21 septembre 1981.

15009-o *Le sous-registrare du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Janice Susan Lipman**

Par le certificat numéro 81-313, du 10 septembre 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Janice Susan Lipoenko, née le 1<sup>er</sup> mai 1959, en celui de Janice Susan Lipman.

Sainte-Foy, le 21 septembre 1981.

15009-o *Le sous-registrare du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Karyn Ruth Lipman**

Par le certificat numéro 81-316, du 10 septembre 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Karen Ruth Lipoenko, née le 16 décembre 1960, en celui de Karyn Ruth Lipman.

Sainte-Foy, le 21 septembre 1981.

15009-o *Le sous-registrare du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Steven Richard Lipman**

Par le certificat numéro 81-312, du 10 septembre 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Steven Richard Lipoenko, né le 26 avril 1956, en celui de Steven Richard Lipman.

Sainte-Foy, le 21 septembre 1981.

15009-o *Le sous-registrare du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Anthony Tower**

Par le certificat numéro 81-293, du 3 septembre 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Antonio Salvatore La Torre, né le 10 octobre 1958, en celui de Anthony Tower.

Sainte-Foy, le 21 septembre 1981.

15009-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Demandes****Joao Antonio Alpalhao**

Avis est, par la présente, donné que Joao Antonio Alpalhao, andragogue, domicilié et résidant au 5750, boulevard Rosemont, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joao Antonio Alpalhao D'Alcaravela.

Montréal, le 24 septembre 1981.

15064-41-2-o

*Les procureurs du requérant,*  
POULIOT, MERCURE & ASSOCIÉS.

**Luigi (Louis) Barretta**

Avis est donné que Luigi (Louis) Barretta, journalier, domicilié au 1676 de Champigny en la ville de Montréal, province de Québec, H4E 1M1, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Luigi (Louis) Barretti.

Il n'y a aucune autre personne que le requérant dont le nom peut-être changé à la suite de sa requête.

Ville LaSalle, le 21 septembre 1981.

14960-40-2-o

*Le procureur du requérant,*  
CLÉMENT LAMARRE, *notaire.*

**Marguerite Bilodeau**

Avis est, par la présente, donné que Marguerite Bilodeau, domiciliée et résidant au 995, Mélançon, Chicoutimi, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Françoise Bilodeau. Ce changement n'affecte aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 28 septembre 1981.

15101-41-2-o

*Les procureurs de la requérante,*  
ROY, PÉRIGNY, VÉZINA, BEAULIEU  
& FILLION, *avocats.*

**Joseph Bernard Richard Caron**

Avis est donné que Joseph Bernard Richard Caron, apprenti mécanicien, domicilié au 8320, rue Lajeunesse en la ville de Montréal, province de Québec, H2P 2E6, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Richard Telmosse.

Il n'y a aucune autre personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête.

Ville LaSalle, le 21 septembre 1981.

14967-40-2-o

*Le procureur du requérant,*  
CLÉMENT LAMARRE, *notaire.*

**Joseph Pierre Noël Désaulniers**

Avis est, par la présente, donné que monsieur Joseph Pierre Noël Désaulniers, artiste, domicilié et résidant au 3442, rue Laval, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean Pierre Noël Désaulniers.

Montréal, le 21 septembre 1981.

15012-41-2-o

*Les procureurs du requérant,*  
BORENSTEIN, DUQUETTE,  
BROTT & TSIMBERIS.

**Lyne Duchaine**

Avis est, par les présentes, donné que Lyne Duchaine, domiciliée au 10, Rocher, Saint-Émile, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Lyne Fitzback.

Aucune autre personne ne verra son nom changé suite au changement de nom de Lyne Duchaine.

Québec, le 9 juillet 1981.

15077-41-2-o

*Les procureurs de la requérante,*  
BERGERON, LEMAY & BROCHU.

**Henrietta Gazella Fox**

Avis est donné que Henrietta Gazella Fox, artiste, épouse de Gary Moscowitz, domiciliée au 612, avenue Victoria, Westmount, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Honey Henrietta Fox.

Montréal, le 9 septembre 1981.

15026-41-2-o *Les procureurs de la requérante,*  
SEAL & ASSOCIÉS.

**Marie-Ange Gaudreault**

Avis est donné que Marie-Ange Gaudreault, résidant et domiciliée à La Rédemption, district de Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Gaudreault.

Rimouski, le 16 septembre 1981.

15035-41-2-o *Le procureur de la requérante,*  
J-CLAUDE GAGNON.

**Joseph Elzéar Réal Jean**

Avis est, par la présente, donné que Joseph Elzéar Réal Jean, domicilié et résidant au 2005, Bastille, appartement 4, Québec, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Elzéar Réal Tremblay.

Québec, le 23 septembre 1981.

15027-41-2-o *Les procureurs du requérant,*  
MALTAIS, DUPLESSIS,  
BERNIER & ASSOCIÉS.

**Joseph Lambert Pierre**

Avis est donné que Joseph Lambert Pierre, contremaître, domicilié au 315, rue Labrecque, Arvida, province de Québec, district de Chicoutimi s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Robert Hallahan.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est Julie Baco Pierre, épouse du requérant, domiciliée à la même adresse que le requérant.

Montréal, le 22 septembre 1981.

15028-41-2-o *Le procureur du requérant,*  
MICHEL P. ARCHAMBAULT.

**Jeffrey Kaemph**

Avis est, par les présentes, donné que Jeffrey Kaemph, domicilié et résidant au 3800, rue Broadway, appartement 1, Lachine, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jeffrey Hubbard.

Lachine, le 4 septembre 1981.

14916-40-2-o *Les procureurs du requérant,*  
MES LEGAULT & DAUPHIN.

**Clarissa Karp**

Avis est par les présentes donné que Clarissa Karp, ménagère, résidant et domiciliée au 4406, 9<sup>e</sup> Avenue, Chomedey, ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lisa Karp.

Montréal, le 21 septembre 1981.

15043-41-2-o *Le procureur de la requérante,*  
ISSIE MYSZKA.

**Grzegorz Kulczycki**

Avis est, par les présentes, donné que Grzegorz Kulczycki, domicilié au 5552, King Edward, ville et district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Ihor Gregory Kulczycky.

Les noms de son épouse, dame Marie-Josée Miot Kulczycki et de ses enfants, Eric Andrew Kulczcki et Marc Borys Kulczycki, domiciliés à la même adresse, seront affectés par le changement de nom de Grzegorz Kulczycki.

Montréal, le 24 septembre 1981.

15065-41-2-o *Les procureurs du requérant,*  
MCGILTON & JOHNSTON.

**Joseph Jean-Jacques Lafleur**

Prenez avis que Joseph Jean-Jacques Lafleur, résidant et domicilié dans les ville et district de Montréal, 2236, rue Oxford, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean-Jacques Perreault.

Montréal, le 17 septembre 1981.

15078-41-2-o *Les procureurs du requérant,*  
MES ZIZIAN & SCHETAGNE.

**Joseph Laurent Lagacé**

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Laurent Lagacé, vendeur, domicilié et résidant au 3469, Saint-Pierre, Mascouche, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Bernard Lagacé.

Charlemagne, le 2 septembre 1981.

15036-41-2-o *Les procureurs du requérant,*  
DUPONT & LANGLOIS, *avocats.*

**Joseph Robert Narcisse Landry**

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Robert Narcisse Landry, célibataire, résidant et domicilié au 2143, boulevard Gouin est, en les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat ajoutant le prénom Armand aux siens.

Montréal, le 25 août 1981.

15079-41-2-o *Les procureurs du requérant,*  
PATERAS & IEZZONI.

**David Terry Mc Ewan**

Prenez avis que David Terry Mc Ewan, frigoriste, domicilié et résidant au 10734 de la rue Bellevois à Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de David Terry Monk.

Montréal, le 18 septembre 1981.

14961-40-2-o *Les procureurs du requérant,*  
CORBEIL, HOWARD,  
MARCHAND & GAGNÉ.

**Thi Thu Oanh Quach**

Avis est donné que Van Be Quach, ingénieur, domicilié au numéro 109, rue Trenton, ville Mont-Royal, H3P 1Z3, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant le nom de sa fille mineure Thi Thu Oanh Quach en celui de Nathalie Thi Thu Oanh Quach.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de cette requête est uniquement la fille mineure susmentionnée Thi Thu Oanh Quach, domiciliée à la même adresse que le requérant.

Montréal, le 9 septembre 1981.

15037-41-2-o *Le procureur du requérant,*  
J. PIERRE GUIMOND, *notaire.*

**Marie Marguerite Linda Rocheleau**

Avis est donné que Marie Marguerite Linda Rocheleau, caissière, domiciliée et résidant au 900, rue Riopel, Trois-Rivières-Ouest, district de Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Marguerite Linda Marchand.

Trois-Rivières, le 23 septembre 1981.

1524-41-2-o *Les procureurs de la requérante,*  
HARDY, VIGEANT, *ET AL.*

**Jeanne d'Arc Sanschagrin**

Avis est, par les présentes, donné que Jeanne d'Arc Sanschagrin, domiciliée et résidant au 736, rue Saint-Joseph, Lauzon, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jeannine Morissette.

15123-41-2-o *Les procureurs de la requérante,*  
TURGEON, LAMONTAGNE,  
FORTIN & PATRY.

**Marie Élise Tanguay**

Avis est par les présentes donné que dame Marie Élise Tanguay (connue sous le nom de Lise Tanguay) résidant au 69, Laizé est à Hauterive, district de Hauterive, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Lise Tanguay.

Baie-Comeau, le 11 mai 1981.

15044-41-2-o *Les procureurs de la requérante,*  
BOIVIN, DANDENAULT & BACHIR.

**Edwin David Tooth**

Avis est, par les présentes, donné que Edwin David Tooth, domicilié au 400, Mount Pleasant, appartement 9, Westmount, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Edwin David Heylen.

Montréal, le 8 septembre 1981.

*Les procureurs du requérant,*  
WORSOFF, MASS & TEITELBAUM.

15045-41-2-o

**Code de procédure civile (Article 139)**

Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick  
Division de première instance  
Circonscription judiciaire de Bathurst

Dans l'affaire d'une action projetée entre: LA CITÉ DE BATHURST, corporation municipale, demanderesse, et RAYMOND VAUTOUR, défendeur.

Destinataire: Raymond Vautour de la province de Québec.

Sachez que la cité de Bathurst, corporation municipale, a intenté contre vous dans la présente Cour une action dans laquelle la demanderesse réclame 4 883,00 \$ plus les intérêts à cette date par suite de certains travaux effectués par la demanderesse en vue de démolir un bâtiment situé au 185, avenue Saint-Pierre, Bathurst, Nouveau-Brunswick, conformément à l'arrêté no 19, étant un arrêté régissant les lieux dangereux et inesthétiques dans la cité de Bathurst.

Et il a été ordonné que la signification à vous du bref d'assignation soit effectuée par la présente publication. Si vous désirez contester la présente action, vous devez déposer dans les 25 jours du présent avis un acte de comparution au greffe de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, C.P. 5001, Bathurst, Nouveau-Brunswick.

*Les procureurs de la demanderesse,*  
ROBICHAUD, GODIN, ROBICHAUD,  
GALLACHER & DUMARESQ, *avocats,*  
tiroir postal « Y »  
270, avenue Douglas  
Bathurst, N.-B.  
E2A 3Z6

15066-o

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District d'Iberville  
No 755-02-000909-81

**J**EAN POISSANT (POISSANT & FILS ENRG), demandeur, contre LA SUCCESSION MARTIN O'SHAUGHNESSY, défenderesse.

*Assignation*

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître au greffe de cette Cour dans le mois à compter des présentes. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour à l'intention du défendeur.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 22 septembre 1981.

15125-o *Le greffier adjoint,*  
MONIQUE NORMANDIN.

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
No 200-05-002745-813

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre BERNARD DION, autrefois domicilié au 6331, rue Fabre, Montréal, QC, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

*Assignation*

Ordre est donné à Bernard Dion de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 21 septembre 1981.

15009-o *Le greffier adjoint,*  
LOUISE HAMEL.

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007143-813

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre BERNARD LÉVEILLÉ, autrefois domicilié au 332, Sainte-Cécile, Jonquière, QC, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Bernard Léveillé de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 21 septembre 1981.

15009-o

*Le greffier adjoint,*  
LOUISE HAMEL.

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007074-810

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CÉCILE CHEVRIER, autrefois domiciliée au 2370, Madison, Montréal, QC, et maintenant d'adresse inconnue, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Cécile Chevrier de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse.

Québec, le 21 septembre 1981.

15009-o

*Le greffier adjoint,*  
LOUISE HAMEL.

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007069-810

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CLAUDIA MACDONALD, autrefois du 5105, Bannantyne, Verdun, et maintenant d'adresse inconnue, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Claudia MacDonald de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse.

Québec, le 16 septembre 1981.

15009-o

*Le greffier adjoint,*  
MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007072-814

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JACQUES AYLE-STOCK, autrefois domicilié au 93, Principale, Saint-Hermas, comté de Deux-Montagnes, QC, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Jacques Aylestock de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 21 septembre 1981.

15009-o

*Le greffier adjoint,*  
LOUISE HAMEL.

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007076-815

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JACQUES LAPALME, autrefois du 275, Charron, appartement 4, Greenfield-Park, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Jacques Lapalme de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 16 septembre 1981.

15009-o

*Le greffier adjoint,*  
MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-007023-817

**L**É PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JOHN DANIEL KIELY, autrefois du 2239, avenue Melrose, Montréal, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à John Daniel Kiely de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 16 septembre 1981.

*Le greffier adjoint,*  
 MARIE BELZILE.

15009-o

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-007080-817

**L**É PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LINE GAUTHIER, autrefois domiciliée au 434, Villeneuve, Arvida et maintenant d'adresse inconnue, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Line Gauthier de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse.

Québec, le 21 septembre 1981.

*Le greffier adjoint,*  
 LOUISE HAMEL.

15009-o

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-007073-812

**L**É PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre OSMAN TURKOVIC, autrefois du 280, Colombière est, apparte-

ment 3, Québec, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Osman Turkovic de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 16 septembre 1981.

*Le greffier adjoint,*  
 MARIE BELZILE.

15009-o

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-007078-811

**L**É PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RÉJEAN CARDIN, autrefois de l'Île Dupas, Berthier, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Réjean Gardin de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 16 septembre 1981.

*Le greffier adjoint,*  
 MARIE BELZILE.

15009-o

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-007079-819

**L**É PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ROBERT BEAUSOLEIL, autrefois du 6635, 24<sup>e</sup> Avenue, Rosemont, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

**Assignation**

Ordre est donné à Robert Beausoleil de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 16 septembre 1981.

15009-o

*Le greffier adjoint,*  
MARIE BELZILE.

---

**Compagnies — Loi sur les**


---

**Demandes de dissolution**


---

•

**LES APPARTEMENTS PALS INC.**

Prenez avis que la compagnie « LES APPARTEMENTS PALS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan-Sud, le 22 septembre 1981.

15013-o

*Le procureur de la compagnie,*  
YVES CARBONNEAU, *notaire.*

**ARTMETWORK INC.**

Avis est donné que « ARTMETWORK INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 septembre 1981.

15067-o

*Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSONN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

**ASSOCIATION DES PARENTS  
ET ANIMATEURS I.M.P.A.C.**

Prenez avis que la corporation l'« ASSOCIATION DES PARENTS ET ANIMATEURS I.M.P.A.C. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 26 août 1981.

15046-o

*La présidente,*  
MADAME GEORGETTE DAIGLE.

**BATTERIES ÉLECTRIQUES  
DRUMMONDVILLE LTÉE  
BATTERY & ELECTRIC DRUMMONDVILLE  
LTD**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « BATTERIES ÉLECTRIQUES DRUMMONDVILLE LTÉE — BATTERY & ELECTRIC DRUMMONDVILLE LTD » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, 3695, chemin de la Côte-Vertu, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 juillet 1980.

15102-o

*Le secrétaire,*  
E.C. BENNETT.

**BATTERIES ÉLECTRIQUES  
TROIS-RIVIÈRES LTÉE  
BATTERY & ELECTRIC TROIS-RIVIÈRES LTD**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « BATTERIES ÉLECTRIQUES TROIS-RIVIÈRES LTÉE — BATTERY & ELECTRIC TROIS-RIVIÈRES LTD » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, 3695, chemin de la Côte-Vertu, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 juillet 1980.

15103-o

*Le secrétaire,*  
E.C. BENNETT.

**BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE  
DE PORT-CARTIER INC.  
PORT-CARTIER PUBLIC LIBRARY INC.**

Prenez avis que la corporation « BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE PORT-CARTIER INC. — PORT-CARTIER PUBLIC LIBRARY INC. », constituée en vertu de la 3<sup>e</sup> partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Port-Cartier, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Port-Cartier, le 22 septembre 1981.

15020-o *Le procureur de la corporation,*  
MICHEL BABIN, *notaire.*

### BISCUITS MONTMAGNY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « BISCUITS MONTMAGNY INC. » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montmagny, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montmagny, le 15 septembre 1981.

15047-o *Le procureur de la compagnie,*  
MICHEL HUDON.

### BOULANGERIE ST-ISIDORE INC.

Prenez avis que la compagnie « BOULANGERIE ST-ISIDORE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Isidore, le 24 septembre 1981.

15048-o *Le secrétaire,*  
ROBERT GUILLEMETTE.

### BOUTIQUE LE ST-LAURENT INC.

Prenez avis que la compagnie « BOUTIQUE LE ST-LAURENT INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 22 septembre 1981.

15014-o *Le procureur de la compagnie,*  
MICHEL LONGPRÉ, *avocat.*

### CANADIAN PLATE GLASS & MIRROR CO. LTD.

Avis est donné que « CANADIAN PLATE GLASS & MIRROR CO. LTD. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 septembre 1981.

15068-o *Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER.

### CAPRI FINANCE CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que « CAPRI FINANCE CORPORATION » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 17 juillet 1981.

15104-o *Les conseillers administratifs*  
*de la compagnie,*  
DUBÉ, BERGERON & LABROSSE INC.

### CHAUSSURES AU PETIT PIED INC.

Avis est, par la présente, donné que « CHAUSSURES AU PETIT PIED INC. », compagnie dûment incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 7373, boulevard Langelier, Saint-Léonard, QC, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Julie-de-Verchères, le 10 septembre 1981.

15090-o *La secrétaire,*  
MME JOCELYNE LAVOIE.

### CHAMBORD TEXTILES INC. TEXTILES CHAMBORD INC.

Avis est donné que « CHAMBORD TEXTILES INC. – TEXTILES CHAMBORD INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 septembre 1981.

15105-o *Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER.

### ZIMCOLOR COMPANY LA COMPAGNIE ZIMCOLOR

Avis est donné que « ZIMCOLOR COMPANY — LA COMPAGNIE ZIMCOLOR » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 septembre 1981.

15072-o *Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER.

**CONTESSA TEXTILES INC.  
TEXTILES CONTESSA INC.**

Avis est donné que « CONTESSA TEXTILES INC. – TEXTILES CONTESSA INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 septembre 1981.

15106-o *Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER.

**DESJARDINS & LAPOINTE LTÉE**

Avis est donné que « DESJARDINS & LAPOINTE LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 septembre 1981.

15091-o *Le secrétaire,*  
ROBERT DESJARDINS.

**DETO NORD LTÉE**

Prenez avis que la compagnie « DETO NORD LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 1<sup>er</sup> août 1981.

15107-o *La présidente,*  
YVETTE LALANCETTE.

**ÉCLAIRAGE MID-DAY INC.**

Avis vous est, par les présentes, donné que la compagnie « ÉCLAIRAGE MID-DAY INC. » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 septembre 1981.

15049-o *Le secrétaire,*  
ELLIOTT KELLER.

**EFTEE INC.**

Avis est donné que « EFTEE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 septembre 1981.

15108-o *Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER.

**LES ENTREPRISES BERLINE INC.**

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES BERLINE INC. » incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 290, rue Clark, Sherbrooke, district de Saint-François, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 20 juillet 1981.

15069-o *Le président,*  
JACQUES DESROCHERS.

**HENRI & FILS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « HENRI & FILS INC. » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montmagny, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montmagny, le 15 septembre 1981.

15050-o *Le procureur de la compagnie,*  
MICHEL G. HUDON.

**IMMEUBLES CHAMPEX LTÉE.**

Prenez avis que la compagnie « IMMEUBLES CHAMPEX LTÉE. », ayant son siège social au numéro 100, boulevard du Domaine, Île-Perrot, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Verdun, le 15 septembre 1981.

15038-o *Le président,*  
ANDRÉ GROULX.

**JACKSON HARDWARE  
MANUFACTURING LTD.**

Avis est donné que « JACKSON HARDWARE MANUFACTURING LTD. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 septembre 1981.

15070-o *Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER.

**LALONDE AUTO LOCATION (VERDUN) LTÉE  
LALONDE AUTO LEASING (VERDUN) LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que « LALONDE AUTO LOCATION (VERDUN) LTÉE — LALONDE AUTO LEASING (VERDUN) LTD. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 17 juillet 1981.

15109-o *Les conseillers administratifs de la compagnie,*  
DUBÉ, BERGERON & LABROSSE INC.

**LOCATION AUTOMED INC.**

Prenez avis que la compagnie « LOCATION AUTOMED INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 septembre 1981.

15039-o *Le secrétaire de la compagnie,*  
CLÉMENT RICHER, M.D.

**MARION CONSTRUCTION INC.**

Prenez avis que la compagnie « MARION CONSTRUCTION INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 22 septembre 1981.

15015-o *Le procureur de la compagnie,*  
MICHEL LONGPRÉ, avocat.

**MAUGHAN INVESTMENTS LTD**

Prenez avis que la compagnie « MAUGHAN INVESTMENTS LTD » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 septembre 1981.

15110-o *Les procureurs de la compagnie,*  
MARTINEAU WALKER, avocats.

**1842-7211 QUÉBEC INC.**

Avis est donné que « 1842-7211 QUÉBEC INC. », corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 septembre 1981.

15111-o *Les procureurs de la compagnie,*  
GODIN TELLIER POIRIER, avocats.

**LES PÉTROLES PAUL TREMBLAY INC.**

Avis est, par les présentes, donné que « LES PÉTROLES PAUL TREMBLAY INC. », corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Thetford-Mines, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Thetford-Mines, le 23 septembre 1981.

15051-o *Les procureurs de la compagnie,*  
BEAUVAIS, TRUCHON & AUBUT.

**LES PLACEMENTS I.M.S.D. INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES PLACEMENTS I.M.S.D. INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Drummondville, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 22 septembre 1981.

15021-o *Le procureur de la compagnie,*  
MICHEL HOULE.

**LES PUBLICATIONS TOUCHÉ INC.**

Prenez avis que la compagnie « LES PUBLICATIONS TOUCHÉ INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 18 septembre 1981.

15112-o *Le procureur de la compagnie,*  
BERNARD L. RANGER.

**LE RANCH DE ST-VALÉRIEN INC.**

Prenez avis que la compagnie « LE RANCH DE ST-VALÉRIEN INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Verdun, le 10 septembre 1981.

15080-o *Le président,*  
MICHEL MASSE.

**TANACO LTD.**

Avis est donné que « TANACO LTD. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 septembre 1981.

15071-o *Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER.

**TOWER KNITTING INC.  
TRICOTAGE TOWER INC.**

Avis est donné que « TOWER KNITTING INC. – TRICOTAGE TOWER INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 septembre 1981.

15113-o *Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER.

**VIBRACO INC.**

Prenez avis que la compagnie « VIBRACO INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 25 septembre 1981.

15114-o *La présidente,*  
YVETTE LALANCETTE.

---

**Curatelle publique — Loi sur la**

---

**Succession Maurice Ouellette**

Succession de Ouellette, Maurice, en son vivant du 780, rue Plessis, Laval, décédé le 6 février 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

15052-o

---

**Demande(s) à la Législature**

---

**Ville de Boucherville**

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Boucherville s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi amendement sa charte en lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières suivantes:

1. Accorder à la ville le pouvoir d'acquérir de gré à gré ou par expropriation tout immeuble pour fins de réserve foncière ou d'aménagement;

2. Accorder à la ville le pouvoir de détenir, louer, administrer ou restaurer les bâtiments érigés sur les immeubles ainsi acquis, pour fins d'utilité publique, d'administration municipale, de planification, d'aménagement urbain, d'habitation, de loisir, de récréation et autres fins accessoires;

3. Accorder à la ville le pouvoir de créer une corporation sans but lucratif ayant pour objet l'acquisition d'immeubles d'habitations pour personnes ou familles autres que celles à faible revenu ou à revenu modique visées par l'article 65 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (1966/1967, c. 55) et l'exercice des autres pouvoirs que la présente loi confie à la ville;

4. Accorder à la ville le pouvoir d'emprunter par règlement les sommes nécessaires et demander les subventions prévues par la loi pour l'exercice de ces pouvoirs et aux fins d'effectuer un prêt à la corporation formée en vertu de la présente loi;

5. Autoriser la ville à réserver les services d'un ou de plusieurs agents d'immeubles professionnels, sans soumission publique, pour vendre ou offrir en vente les immeubles dont elle est propriétaire ou deviendra propriétaire en vertu de la présente loi ou à quelque titre que ce soit.

6. Et pour toutes autres fins.

Montréal, le 8 septembre 1981.

*Les procureurs,*

14737-38-4-0

VIAU BÉLANGER & ASSOCIÉS.

### Ville de Charlesbourg

Avis public est donné, par les présentes, par les procureurs soussignés, que la ville de Charlesbourg s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec au cours de la présente session, ou lors d'une prochaine session, pour demander l'adoption d'un projet de loi pour les motifs suivants:

1. Pour modifier la procédure à suivre par la ville ou ses officiers et agents de la paix pour fins d'application d'un règlement municipal relatif à la circulation et au stationnement, ou du Code de la route (L.R.Q., c. C-24);

2. Pour établir, dans certains cas, une procédure d'annulation d'une poursuite ou du paiement d'un billet de contravention, ou de révision d'un jugement, pour infraction à un règlement municipal relatif à la circulation et au stationnement;

Et toutes autres matières utiles à la bonne administration des affaires de la ville.

Charlesbourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1981.

*Les procureurs de la ville de Charlesbourg,*

15141-41-4-0

DUSSAULT & PELLETIER, *avocats.*

### Congrégation des Petits Frères de Marie dits Frères Maristes

Avis est, par les présentes, donné que la « Congrégation des Petits Frères de Marie dits Frères Maristes » (la « Corporation ») s'adressera sous peu à l'Assemblée nationale du Québec pour l'adoption d'une loi visant à:

1. confirmer son existence;

2. régulariser le statut de son organisation initiale, de sa régie interne et des faits et actes juridiques auxquels la Corporation est ou a été partie; et

3. confirmer les personnes qui sont administrateurs de la Corporation et celles qui en sont les membres.

*Les procureurs,*

15000-40-4-0

OGILVY, RENAULT.

### Coopérative agricole régionale de Papineau

Prenez avis que « Coopérative agricole régionale de Papineau », coopérative légalement constituée en vertu de la Loi sur les sociétés coopératives agricoles (L.R.Q., C. S-24), ayant son siège social à Plaisance, province de Québec, déposera aussitôt que possible devant l'Assemblée nationale, un projet de loi visant à changer son nom en celui de « Coopérative agro-alimentaire des Vallées, Outaouais-Laurentides ».

Cependant, ce changement de nom n'apporte pas de modification aux droits et obligations de la coopérative; et les procédures qui auraient pu être commencées ou continuées par ou contre elle sous son nom actuel, pourront l'être par ou contre elle sous son nouveau nom.

Montréal, le 23 septembre 1981.

*Le procureur de la requérante,*

15001-40-4-0

ME ALAIN GARNEAU.

### Ville de La Prairie

Avis est, par les présentes, donné que la ville de La Prairie s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte en lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières suivantes:

1. Accorder à la ville le pouvoir d'acquérir, de gré à gré, ou par expropriation, tout immeuble pour fins de réserve foncière, d'habitation ou d'aménagement;

2. Accorder à la ville le pouvoir de détenir, de louer, d'administrer et de disposer des immeubles ainsi acquis, de démolir ou de restaurer les bâtiments érigés sur ces immeubles, ainsi que de les aménager et y construire de nouveaux bâtiments d'habitation, de loisirs, de récréation et pouvant servir à d'autres fins accessoires;

3. Accorder à la ville le pouvoir de créer une corporation sans but lucratif ayant pour objet l'acquisition d'immeubles d'habitation pour personnes ou familles autres que celles à faible revenu ou à revenu modique visées par l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8) et l'exercice des autres pouvoirs que la ville désire se voir accorder par sa présente demande;

4. Accorder à la ville le pouvoir d'emprunter, par règlements, les sommes nécessaires et demander les subventions prévues par la loi pour l'exercice de ces pouvoirs et aux fins d'effectuer des prêts à la corporation sus-mentionnée;

5. Et pour toutes autres fins.

Montréal, le 14 septembre 1981.

*Les procureurs de la ville de La Prairie,*

14887-39-4-0

VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS.

### **Ville de Saint-Léonard**

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Saint-Léonard s'adressera à l'Assemblée nationale, à sa présente ou à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte, et notamment pour:

1. Permettre au Conseil d'autoriser la destruction des dossiers terminés depuis plus de cinq ans relatifs à des infractions aux lois du Québec, aux règlements municipaux et à toute autre législation en vigueur sur le territoire de la ville;

2. Modifier, pour la ville, l'article 369 de la Loi sur les cités et villes, afin de porter de 300,00 \$ à 500,00 \$, le maximum des amendes pour infractions aux règlements municipaux;

3. Remplacer, pour la ville, le paragraphe 17 de l'article 412 de la Loi sur les cités et villes, afin de permettre à la ville, par règlement, de réglementer, restreindre ou prohiber la garde d'animaux et obliger le propriétaire ou gardien de tels animaux à recueillir ou à nettoyer les excréments et à se munir des instruments nécessaires à cette fin;

4. Remplacer, pour la ville, le paragraphe 20 de l'article 412 de la Loi sur les cités et villes, afin d'apporter, dans le cas d'infractions à un règlement municipal relatif à la circulation, au stationnement ou à la sécurité publique, diverses modifications à la procédure d'émission des billets d'infractions, au paiement libératoire, d'augmenter les maximums des amendes pour infractions à de tels règlements, et de simplifier la procédure d'émission d'un bref de sommation et l'administration de preuve devant la cour municipale;

5. Modifier, pour la ville, le paragraphe 10 de l'article 415 de la Loi sur les cités et villes, afin d'augmenter les frais de touage à 30,00 \$;

6. Permettre à la ville, par règlement, de réglementer ou prohiber la circulation ou le stationnement sur les terrains, propriété de la ville;

7. Permettre à la ville, par règlement, de réglementer ou prohiber le stationnement sur tout terrain ou dans tout bâtiment destinés au stationnement, après entente avec le propriétaire;

8. Remplacer, pour la ville, le paragraphe 31 de l'article 415 de la Loi sur les cités et villes, afin de permettre à la ville, par règlement, d'obliger tout propriétaire de bicyclette à obtenir un permis annuel n'excédant pas cinq dollars, et de conclure des ententes avec toute personne pour l'émission et la perception des permis de bicyclette;

9. Remplacer, pour la ville, le paragraphe 3 de l'article 460 de la Loi sur les cités et villes, afin de permettre à la ville, par règlement, d'autoriser, moyennant un permis, de réglementer ou prohiber les jeux de boules, les jeux électroniques, les jeux de billard, poule, trou-madame, quilles, bagatelle, les salles de tir et les arcades de jeux;

10. Permettre à la ville, par règlement, de réglementer les boutiques où l'on offre en vente des marchandises à caractère érotique et les salons de massage;

11. Modifier, pour la ville, l'article 461 de la Loi sur les cités et villes, afin de permettre à la ville de disposer à titre onéreux, de gré à gré, à l'enchère ou par soumissions publiques, les véhicules automobiles confiés à sa garde, abandonnés ou trouvés et non réclamés après un délai de trente jours, s'ils sont fabriqués depuis plus de sept ans, et dans les 10 jours dans le cas d'un véhicule sans moteur ou constituant un objet de rebut;

12. Modifier, pour la ville, le paragraphe 2 de l'article 463 de la Loi sur les cités et villes, afin que les frais encourus par la ville pour enlever ou faire enlever des nuisances constituent contre la propriété où elles étaient situées une charge assimilée à la taxe foncière;

13. Obliger, par règlement, les personnes qui souillent le domaine public à effectuer le nettoyage qui s'impose ou, à défaut de payer le coût du nettoyage effectué par la ville et à imposer les amendes aux contrevenants;

14. Décréter, par règlement, aux conditions et dans les secteurs déterminés de la ville, que la ville accorde une subvention pour la restauration de tout bâtiment utilisé à des fins résidentielles ou commerciales, ou de toute construction présentant un intérêt architectural, historique ou culturel;

15. Décréter, par règlement, aux conditions et dans les secteurs déterminés de la ville, que la ville accorde au propriétaire de tout bâtiment ou de toute construction ayant bénéficié d'un programme municipal de subvention à la restauration, une subvention destinée à compenser l'augmentation des taxes foncières résultant de la nouvelle évaluation du bâtiment ou de la construction ainsi restauré;

16. Permettre à la ville de conserver les amendes réclamées et recouvrées devant la Cour municipale;

17. Permettre à la ville d'acquérir de gré à gré ou par expropriation tout immeuble pour fins de réserve foncière ou d'habitation;

18. Permettre à la ville d'administrer, de louer et de restaurer les bâtiments érigés sur les immeubles ainsi acquis et à y construire de nouveaux bâtiments pour fins d'habitation, de loisirs, de récréation ou autres fins accessoires.

19. Permettre à la ville de créer une corporation sans but lucratif ayant pour objet l'acquisition d'immeubles d'habitation et l'exercice des autres pouvoirs conférés à la ville en matière de réserves foncières ou d'habitation;

20. Permettre à la ville d'acquérir de gré à gré ou par expropriation tout immeuble nécessaire à la réalisation harmonieuse du centre-ville et des aires d'influences des installations des systèmes de transport en commun intégrés, d'y construire tout édifice ou tout ensemble d'édifices pour fins de marché public, de loisir, de culture, résidentielles, communautaires, commerciales, publiques, gouvernementales, ou pour fins de stationnement et de garage, et, avec l'approbation de la Commission municipale du Québec, de louer ces immeubles, par bail emphytéotique ou autrement, ou de les vendre, pour fins résidentielles, communautaires, commerciales, publiques ou gouvernementales;

21. Permettre à la ville d'acquérir, à l'extérieur des limites de son territoire, de gré à gré ou par expropriation tout immeuble, partie d'immeuble ou servitude nécessaire à l'établissement et à l'exploitation de dépotoirs à neige;

22. Permettre à la ville de disposer, à titre onéreux, à l'enchère par soumissions publiques ou de toute autre façon approuvée par la Commission municipale du Québec des terrains qu'elle a acquis pour fins de parcs ou de terrains de jeux, lorsqu'ils ne sont plus requis à ces fins, nonobstant quelque restriction relative à l'utilisation ou à la destination de ces terrains et résultant d'une stipulation contractuelle ou autre;

23. Permettre à la ville de constituer un fonds de stabilisation des dépenses de déneigement;

24. Permettre à la ville de créer un fonds de réserve pour fins d'auto-assurance pour la responsabilité civile découlant des dommages causés aux tiers et résultant d'inondations par refoulement d'égout public, bris d'aqueduc public ou toute autre cause imputable à la ville;

25. Permettre la constitution de sociétés d'initiative et de développement de district commercial;

26. Déclarer valide et incontestable le Règlement 999 de la ville et que les immeubles y décrits sont soumis aux dispositions de la Loi sur les fonds industriels (L.R.Q., c. F-4).

Et pour toutes autre fins.

Saint-Léonard, le 23 septembre 1981.

*Le procureur de la ville de Saint-Léonard,*  
14988-40-4-o RAYMOND TREMBLAY.

#### **Ville de Saint-Raymond**

Avis est, par les présentes, donné que la corporation municipale de la ville de Saint-Raymond, comté de Portneuf, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, pour demander l'adoption d'un projet de loi privé, afin de procéder à l'annexion des parties de lots numéros 500, 501, 502, 503, 504, 505 et 506 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Raymond, comté de Portneuf, situées dans le territoire de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Raymond, comté de Portneuf, et ce, comme étant en date du 1<sup>er</sup> avril 1964.

*Les procureurs de la requérante,*  
14775-39-4-o TREMBLAY, MORISSET,  
BOIS & MIGNAULT.

#### **Ville de Ville-Marie**

Avis public est donné que la ville de Ville-Marie s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente session, pour demander l'adoption d'un projet de loi privé.

La ville de Ville-Marie entend faire régulariser l'acquisition de terrains d'Eugène Ringuette et des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, suivant les actes enregistrés sous les numéros 74269 et 88255 à la division d'enregistrement de Témiscamingue, et leurs ventes ou échanges subséquents à des particuliers.

De plus, la ville de Ville-Marie entend obtenir le pouvoir d'acquérir des terrains pour fins de lotissement. Ville-Marie, le 21 septembre 1981.

*Le procureur,*  
15029-41-4-o ROGER MARCOTTE, *notaire.*

---

### **Liquidation des compagnies — Loi sur la**

---

#### **Autobus Boréal Inc.**

Avis est donné que la corporation « Autobus Boréal Inc. » constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies par lettres patentes en date du dix-huitième jour de janvier mil neuf cent soixante-sept, avec siège social situé au 528, rang Visitation, paroisse Saint-Charles-Borromée, cité de Joliette, a été dissoute

le 15 septembre 1981, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

15007-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1311-3352

### **P.A. Beaudoin (1976) Inc.**

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie « P.A. Beaudoin (1976) Inc. », tenue à Québec, le 5 septembre 1980, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. Lucien Cadrin, de Saint-Anselme a été nommé liquidateur.

15093-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1471-5932

### **Riopel Auto Inc.**

Avis est donné que la compagnie « Riopel Auto Inc. » constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies par lettres patentes en date du 17 mars 1960, avec siège social au 2125, rue Notre-Dame, Lachine, a été dissoute le 15 septembre 1981 en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

15007-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY  
1123-3533

---

## **Ministères — Avis concernant les**

---

### **Affaires municipales**

---

#### **Divers**

---

### **Municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas**

Avis est donné, par le soussigné, que le gouvernement a adopté, en date du 16 septembre 1981, un décret ayant pour objet de changer le nom de la paroisse de l'Île-du-Pads, en celui de « Municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas ».

Conformément à l'article 48 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 21 septembre 1981.

15019-o

*Le sous-ministre,*  
PATRICK KENIFF.

---

## **Énergies et Ressources**

---

### **Cadastres**

---

#### **Canton de Brome**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1452, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1981.

Remplacer: une partie des lots 344-18, 344-19, 344, 345-7, 345, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1981.

Cadastre: Brome, canton de  
Division d'enregistrement: Brome  
Municipalité: la ville de Bromont

Québec, le 18 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
238630

15041-o

#### **Paroisse de Charlesbourg**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 59-25, 59-26, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1981.

Remplacer: une partie des lots 59-3, 59-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1981.

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 17 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
239821

15041-o

**Canton de Ditchfield**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 56, rang I, village d'Agnès, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1981.

Remplacer: une partie des lots 1-139, 1-140, rang I, village d'Agnès, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1981.

Cadastre: Ditchfield, canton de  
Division d'enregistrement: Frontenac  
Municipalité: la ville de Lac-Mégantic

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
239420

15041-o

**Canton de Grandison**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 39 à 41, rang 111, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1981.

Remplacer: trois parties du lot 27, rang 111, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1981.

Cadastre: Grandison, canton de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: Mont-Tremblant

Québec, le 17 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090482

15041-o

**Ville de Lachine**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 391-1 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 septembre 1981.

Cadastre: Lachine, ville de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Lachine

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090079

15041-o

**Village de Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 422, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1981.

Remplacer: le lot 1-580 et une partie du lot 1, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1981.

Cadastre: Longueuil, village de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
239645

15041-o

**Canton de Marchand**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 48a-10 à 48a-12, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1981.

Remplacer: les lots 48a-4, 48a-5, 48a-6, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1981.

Cadastre: Marchand, canton de  
Division d'enregistrement: Labelle  
Municipalité: village de L'Annonciation

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
236857

15041-o

**Cité de Montréal (quartier Saint-Louis)**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1121 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 septembre 1981.

Remplacer: les lots 899-7 et une partie du lot 899 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 septembre 1981.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Louis)  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090512

15041-o

**Municipalité de la paroisse de Montréal**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4905 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 septembre 1981.

Remplacer: les lots 382-10-1, 382-10-2, 382-9-3, 382-9-4 et une partie des lots 382-9-2, 382-9, 382-10 et 382 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 septembre 1981.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Westmount

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
089854

15041-o

**Municipalité de la paroisse de Montréal**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 84-1069 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 septembre 1981.

Remplacer: une partie du lot 84-540 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 septembre 1981.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la cité de Côte-Saint-Luc

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090768

15041-o

**Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 39-217 à 39-268 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1981.

Remplacer: les lots 39-151 à 39-166, 39-168 à 39-183, 39-185 à 39-200, 39-203 à 39-210, 39-185-1, 39-199-1, 39-200-1 et une partie du lot 39-201 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1981.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 23 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090651

15041-o

### **Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 183 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1981.

Remplacer: le lot 72 et une partie du lot 73 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1981.

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue),  
paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 22 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
241262

15041-o

### **Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1520 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1981.

Remplacer: une partie du lot 205-580 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1981.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles  
Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
089050

15041-o

### **Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 205-1518 et 205-1519 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1981.

Remplacer: le lot 205-1506 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1981.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
088492

15041-o

### **Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1521 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1981.

Remplacer: les lots 205-903 et 205-904 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1981.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
089338

15041-o

**Paroisse de Rivière-des-Prairies**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 133-1473 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 septembre 1981.

Remplacer: une partie des lots 133-813 et 133-814 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 septembre 1981.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090167

15041-o

**Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1C-16, rang IX, canton d'Abercrombie, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1981.

Remplacer: les lots 1C-3 et 1C-10, rang IX, canton d'Abercrombie, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1981.

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Mont-Rolland

Québec, le 18 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
15041-o 089807

**Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 7A-45 et 8A-150, rang XI, canton d'Abercrombie, en vertu des dispositions de l'article

2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 août 1981.

Remplacer: les lots 7A-8, 7A-9 et une partie des lots 7A-1, 8A-17-1, 8A-17, 8A-28, rang XI, canton d'Abercrombie, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 août 1981.

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle

Québec, le 18 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
089842

15041-o

**Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 55, rang 111, canton de Morin, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 août 1981.

Remplacer: le lot 4-37 et une partie des lots 4 et 4-2-2, 4-2 rang 111, canton de Morin, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 août 1981.

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle

Québec, le 18 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090635

15041-o

**Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 23C-16, rang III, canton de Beresford, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 août 1981.

Remplacer: une partie des lots 23C-9 et 23C-14, rang III, canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 août 1981.

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Québec, le 17 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
089866

15041-o

#### **Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1157-5 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1981.

Remplacer: une partie des lots 1157-1-189 et 1157-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: village de Saint-Émile

Québec, le 17 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
239218

15041-o

#### **Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 1388-10, 1388-14, 1388-15, 1388-19, 1392-2 à 1392-8 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec

Municipalité: Lac-Saint-Charles

Québec, le 22 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
241281

15041-o

#### **Paroisse de Sainte-Anne**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie des lots 261-1, 261-2 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1981.

Cadastre: Sainte-Anne, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montmorency  
Municipalité: la ville de Sainte-Anne-de-Beaupré

Québec, le 23 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
235040

15041-o

#### **Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 143-1743, 143-1744, 142-1256 et 142-1257 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1981.

Remplacer: les lots 142-1156 à 142-1160, 143-1559 à 143-1563, 143-1585-7 et une partie des lots 143-1585 et 143-1585-8 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
089112

15041-o

**Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 143-1745 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1981.

Remplacer: les lots 143-1130 à 143-1132, 143-1133-12, 143-1109-2 et une partie des lots 143-1133 et 143-1109 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
089670

15041-o

**Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 56-817 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1981.

Remplacer: les lots 56-90, 56-93 et la partie restante du lot 56-94 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 23 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
089911

15041-o

**Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 142-1258 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1981.

Remplacer: une partie des lots 142-222-1, 142-221 et 142-222 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Longueuil  
Québec, le 23 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090066

15041-o

**Paroisse de Saint-Augustin**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 220-43 et 220-44 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 septembre 1981.

Remplacer: une partie du lot 220-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Augustin, paroisse de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: la ville de Mirabel

Québec, le 18 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090156

15041-o

**Paroisse de Saint-Augustin**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 390-74 et 390-75 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 septembre 1981.

Remplacer: les lots 390-18, 390-19 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Augustin, paroisse de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: la ville de Mirabel

Québec, le 18 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090804

15041-o

### Paroisse de Saint-Bruno

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 95-6, 96-2, 97-5, 119-6, 120-6, 122-3 et 124-443 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
089843

15041-o

### Paroisse de Saint-Eustache

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 37-490 à 37-493 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1981.

Remplacer: les lots 37-270 à 37-273 et la partie restante du lot 37-269 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 18 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
089777

15041-o

### Paroisse de Saint-Eustache

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2-170 et 3-314 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1981.

Remplacer: une partie des lots 2-114 et 3-282 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 18 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
089910

15041-o

### Paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 179-323 à 179-332, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1981.

Remplacer: les lots 179-76 à 179-79 et une partie du lot 179-75, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Félix-du-Cap-Rouge, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge

Québec, le 22 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
241371

15041-o

### Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 180-163 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 septembre 1981.

Remplacer: les lots 180-138 et 180-139 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 septembre 1981.

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090112

15041-o

### Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 263-56 à 263-59 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 septembre 1981.

Remplacer: les lots 263-22 à 263-27 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 septembre 1981.

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Dollard-des-Ormeaux

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090128

15041-o

### Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 263-52 à 263-55, 265-64 à 265-73 et 266-54 à 266-60 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 septembre 1981.

Remplacer: les lots 263-40 à 263-43, 265-40 à 265-50 et 266-27 à 266-33 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 septembre 1981.

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Dollard-des-Ormeaux

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090129

15041-o

### Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 195-419 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 septembre 1981.

Remplacer: les lots 195-44 et 195-45 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 septembre 1981.

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090180

15041-o

### Paroisse de Saint-Hubert

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 133-548 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1981.

Remplacer: une partie des lots 133-456 à 133-459 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
089111

15041-o

**Paroisse de Saint-Hubert**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 41-450 à 41-453 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1981.

Remplacer: les lots 41-141 à 141-144 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
240646

15041-o

**Paroisse de Saint-Hubert**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 40-373, 40-374, 41-124, 41-196 à 41-199 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
240711

15041-o

**Paroisse de Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 9-50 et 9-51 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1981.

Remplacer: les lots 9-11 et 9-12 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac, paroisse de  
Division d'enregistrement: Soulanges  
Municipalité: la paroisse  
de Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090247

15041-o

**Paroisse de Saint-Laurent**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 232-13 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 septembre 1981.

Remplacer: le lot 232-4-2 et une partie des lots 232-4-3 et 232-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090132

15041-o

**Paroisse de Sainte-Marie**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 631-12-80, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1981.

Remplacer: le lot 631-12-38, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1981.

Cadastre: Sainte-Marie, paroisse de  
Division d'enregistrement: Beauce  
Municipalité: la ville de Sainte-Marie

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
238373

15041-o

**Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 244-7 à 244-37, 245-13 à 245-12 et une partie du lot 245-2 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Mathieu-de-Beloeil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Verchères  
Municipalité: la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil

Québec, le 18 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
241578

15041-o

**Paroisse de Saint-Narcisse**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 122-47, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 septembre 1981.

Remplacer: les lots 122-3, 122-4, 122-5 et une partie du lot 122-2, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 septembre 1981.

Cadastre: Saint-Narcisse, paroisse de  
Division d'enregistrement: Lotbinière  
Municipalité: la paroisse de  
Saint-Narcisse-de-Beaurivage

Québec, le 18 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
241043

15041-o

**Paroisse de Saint-Sauveur**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 570 et 571 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 août 1981.

Remplacer: une partie des lots 331, 332 et 440 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 août 1981.

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la paroisse de Saint-Sauveur

Québec, le 17 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
090678

15041-o

**Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 49-153 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 août 1981.

Remplacer: une partie des lots 49-133 et 49-134 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 août 1981.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 17 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
088793

15041-o

**Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 36-136 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1981.

Remplacer: une partie du lot 36-121 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1981.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 18 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
089462

15041-o

**Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 61-198 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1981.

Remplacer: une partie du lot 61-197 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1981.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse  
Québec, le 17 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

15041-o

089900

**Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 962 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 août 1981.

Remplacer: le lot 119-16 et une partie des lots 118 et 119 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 août 1981.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 17 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

15041-o

089954

**Paroisse de Sault-au-Récollet**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 424-134 et 425-255 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 septembre 1981.

Remplacer: les lots 424-1-88-3, 424-1-89-1, 425-25-2 et une partie des lots 424-1-88, 424-1-89, 424-1, 425-25 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 septembre 1981.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
089673

15041-o

**Canton de Simpson**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 10-74, rang II, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1981.

Remplacer: le lot 10-67, rang II, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1981.

Cadastre: Simpson, canton de  
Division d'enregistrement: Drummond  
Municipalité: cantons unis de Wendover et Simpson

Québec, le 18 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
239082

15041-o

**Canton de Sutton**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 1177-3 à 1177-5, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1981.

Cadastre: Sutton, canton de  
Division d'enregistrement: Brome  
Municipalité: canton de Sutton

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
239370

15041-o

**Canton de Templeton**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 48, Gore de Templeton en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1981.

Remplacer: les lots 26-3, 27-7 et une partie des lots 26 et 27, Gore de Templeton en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1981.

Cadastre: Templeton, canton de  
Division d'enregistrement: Hull  
Municipalité: Val-des-Monts

Québec, le 21 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
238249

15041-o

**Canton de Wexford**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 55-27, 55-28, 55-31, 55-32, rang IX, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1981.

Remplacer: les lots 55-3, 55-4, 55-5, 55-6, 55-20 et 55-21, rang IX, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1981.

Cadastre: Wexford, canton de  
Division d'enregistrement: Montcalm  
Municipalité: Entrelacs

Québec, le 18 septembre 1981.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
240302

15041-o

**Institutions financières et Coopératives****Assurances — Loi sur les**

**Association de Secours Mutuels  
Des Jeunes Hommes Yishitzer  
(Francisation de la dénomination sociale de  
Yishitzer Young Men's Sick Benefit Association)**

Avis est, par les présentes, donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement spécial de la Société, adopté le 17 mai 1981 par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin, et prévoyant la francisation de la dénomination sociale de la Société. La dénomination sociale devient: « Association de Secours Mutuels Des Jeunes Hommes Yishitzer ».

Québec, le 23 septembre 1981.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

15007-o

**Association indépendante d'entraide  
des Israélites de Montréal  
(Francisation de la dénomination sociale de  
Independent Hebrew Sick Benefit Association)**

Avis est, par les présentes, donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement spécial de la Société, adopté le 7 mai 1981 par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin, et prévoyant la francisation de la dénomination sociale de la Société. La dénomination sociale devient: « Association indépendante d'entraide des Israélites de Montréal ».

Québec, le 23 septembre 1981.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

15007-o

**La compagnie coopérative incendie et accidents  
Demande de modification de permis**

Avis est, par les présentes, donné que La compagnie coopérative incendie et accidents, ci-après appelée la compagnie, a soumis une demande de modification de

son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

**Garantie**

Son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 1259, rue Berri, Montréal, QC.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Ministère des Institutions financières et Coopératives,  
Québec, le 21 septembre 1981.

*Le surintendant des assurances,*  
JACQUES M. ROY.

15086-o

**La Société de secours mutuels  
des fils et filles lithuaniens de Montréal  
(Francisation de la dénomination sociale de  
Lithuanian Sons and Daughters Mutual Benefit  
Association of Montreal)**

Avis est, par les présentes, donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement spécial de la Société, adopté le 10 janvier 1981 par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin, et prévoyant la francisation de la dénomination sociale de la Société. La dénomination sociale devient: « La Société de secours mutuels des fils et filles lithuaniens de Montréal »

Québec, le 24 septembre 1981.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

15007-o

**La société mutuelle d'assurance  
contre l'incendie de Dorchester  
Demande de modification de permis**

Avis est, par les présentes, donné que La société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Dorchester ci-après appelée la société, a soumis une demande de modification de permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

**Automobile**

Son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 179, boulevard Bégin, Sainte-Claire, Dorchester, G0R 2V0.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Ministère des Institutions financières et Coopératives,  
Québec, le 21 septembre 1981.

*Le surintendant des assurances,*  
JACQUES M. ROY.

15087-o

**La société mutuelle d'assurance  
contre l'incendie de Ferme Neuve**

*Demande de permis*

Avis est, par les présentes, donné que La société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Ferme Neuve, ci-après appelée la société, a soumis une demande de permis d'assureur pour pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

Biens  
Garantie  
Contre la grêle  
Responsabilité

Le principal établissement d'affaires au Québec est situé à Ferme-Neuve dans le comté de Labelle.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Ministère des Institutions financières et coopératives,  
Québec, le 11 août 1981.

*Le surintendant des assurances,*  
JACQUES M. ROY.

15088-o

**Compagnies de fidéicommiss — Loi sur les****Société de Fiducie du Crédit foncier**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies de fidéicommiss (L.R.Q., c. C-41) et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-41), il a plu au ministre des Institutions financières et Coopératives d'accorder des lettres patentes supplémentaires en date du 2<sup>e</sup> jour de septembre 1981, à la compagnie « Société de Fiducie du Crédit foncier », modifiant son capital-actions.

Le directeur,  
HUBERT GAUDRY,  
1358-3349

15007-o

**Transports****Compagnie de gestion de Matane Inc.  
Approbation des modifications  
au tarif COGEMA no F.300**

ATTENDU QUE la Compagnie de gestion de Matane Inc. a demandé l'approbation des modifications à son tarif COGEMA no F.300 (requête no 12);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (L.Q., 1975, c. 105), la Compagnie de gestion de Matane Inc. ne peut réclamer comme rémunération de ses services que les tarifs approuvés par le ministre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (L.Q., 1975, c. 105), toutes demandes de modifications de ces tarifs doivent être soumises au ministre et les tarifs proposés publiés à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QUE ladite publication a été faite à la *Gazette officielle du Québec* le 8 août 1981 et qu'il n'y a eu aucune opposition ni intervention;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (L.Q., 1975, c. 105), le comité chargé d'étudier la demande a fait rapport au ministre des Transports et recommande l'approbation des modifications au tarif COGEMA no F.300;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (L.Q., 1975, c. 105), les tarifs et leurs modifications entrent

en vigueur le jour de leur publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date que fixe le ministre;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver lesdites modifications au tarif COGEMA no F.300 et qu'elles entrent en vigueur le jour de leur approbation;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Transports approuve intégralement les modifications au tarif COGEMA no F.300 (requête no 12), fixe leur entrée en vigueur à la date de la signature de la présente approbation et s'engage à ce qu'elles fassent l'objet d'une publication ultérieure à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 15 septembre 1981.

Le ministre des Transports,  
MICHEL CLAIR.

**Compagnie de gestion de Matane Inc.  
(1975, c. 105)**

Résumé des modifications accordées au tarif de Fret COGEMA no F.300:

1. Remplacement de la 11<sup>e</sup> page 1 révisée par la 12<sup>e</sup> page 1 révisée ci-annexée;
2. Remplacement de la 7<sup>e</sup> page 16 révisée par la 8<sup>e</sup> page 16 révisée ci-annexée;
3. Remplacement de la 9<sup>e</sup> page 17 révisée par la 10<sup>e</sup> page 17 révisée ci-annexée.

12<sup>e</sup> page 1 révisée  
annule

11<sup>e</sup> page 1 révisée  
Tarif COGEMA no F. 300  
M.T.Q. no F. 300

**FEUILLE DE POINTAGE**

Les pages originales et révisées, énumérées ci-dessous, sont en vigueur ou deviendront en vigueur à une date à être déterminée.

	Page	Numéro de révision, à moins d'indication contraire
	Titre	Originale
*	1	12 <sup>e</sup>
	2	Originale
	3	1 <sup>re</sup>

Page	Numéro de révision, à moins d'indication contraire
4	Originale
5	Originale
6	Originale
7	Originale
8	Originale
9	1 <sup>re</sup>
10	Originale
11	Originale
12	Originale
13	Originale
14	4 <sup>e</sup>
15	1 <sup>re</sup>
16	8 <sup>e</sup>
17	10 <sup>e</sup>
18	1 <sup>re</sup>
19	3 <sup>e</sup>
20	1 <sup>re</sup>
21	Originale
22	Originale

\* - Soumis au ministère des Transports de la province de Québec, le 30 juin 1981.

8<sup>e</sup> page 16 révisée  
annule  
7<sup>e</sup> page 16 révisée  
Tarif COGEMA no F. 300  
M.T.Q. no F. 300

### TAUX DE MARCHANDISES

Item	Taux en cents par tonne de 2 000 lb
10 TOUTES MARCHANDISES: Toutes marchandises à moins d'indication contraire dans ce tarif	Entre: Matane et Baie-Comeau
POIDS MINIMAL 40 000 lb par wagon	(A) 8,55 \$

10<sup>e</sup> page 17 révisée  
annule  
9<sup>e</sup> page 17 révisée  
Tarif COGEMA no F. 300  
M.T.Q. no F. 300

### TAUX DE MARCHANDISES

Item	Taux en cents par tonne de 2 000 lb
50 PAPIER JOURNAL dont la teneur en fibre est d'au moins 60% de pâte mécanique (ne devra pas être constitué de papier qui a subi une transformation quelconque après son premier usinage.) POIDS MINIMAL — 140 000 lb	(A) 7,58 \$

#### EXCEPTION

Lorsque des wagons seront chargés de rouleaux de papier journal de 70 à 98 pouces de largeur, le poids réel s'appliquera mais ce poids ne sera pas moindre que 115 000 lb par wagon. Tel trafic ne devra pas excéder cinq (5) pourcent du volume annuel transporté.

Le taux proportionnel publié à cet item s'applique pour le transport par bateaux-rail depuis Baie-Comeau à Matane et ayant comme origine Q.N.S. Ltée, Baie-Comeau, QC seulement pour acheminement par rail aux États-Unis.

Les connaissements et directives d'expédition devront porter l'annotation suivante:

« PAPIER JOURNAL DONT LA TENEUR EN FIBRE EST D'AU-MOINS 60% DE PÂTE MÉCANIQUE »

#### NOTES:

A. Le taux publié dans cet item comprend le retour à Baie-Comeau (Q.N.S.) depuis Harlem River et Oak Point, N.Y. de mandrins pour papier, déjà utilisés, de fer ou d'acier, de papier ou de pulpe comprimé, avec ou sans bouts métalliques.

(A) - Augmentation

**Proclamation(s)**

[L.S.]  
Gouvernement  
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

**Proclamation**

CONCERNANT la fixation du 12 octobre 1981 comme jour d'Action de Grâce.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT :

Le lundi 12 octobre 1981 est, pour le territoire du Québec, jour d'Action de Grâce.

**RAPPEL :**

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de la Justice adoptée le 23 septembre 1981, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 2658-81.

En vertu de la Loi d'interprétation (L.R.Q., c. I-16), du Code civil et du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25), le gouvernement peut fixer par proclamation le jour d'Action de Grâce.

Québec, le 23 septembre 1981.

*Le sous-procureur général adjoint,*  
GERMAIN HALLEY

Libro: 506  
Folio: 59

15009-o

**Services de santé et les services sociaux — Loi sur les****CENTRE D'ACCUEIL  
PIERRE-RÉMI-NARBONNE**

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de l'article 66 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation « CENTRE D'ACCUEIL NARBONNE », en date du 14 septembre 1981 modifiant les lettres patentes émises le 5 septembre 1980, en modifiant à la page 1 des lettres patentes originales le nom

de l'établissement pour celui de « CENTRE D'ACCUEIL PIERRE-RÉMI-NARBONNE ».

*Le ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JACQUES PARIZEAU.

1647-9230

15007-o

**CENTRE D'APPRENTISSAGE ET  
DE DÉVELOPPEMENT INDIVIDUEL  
DE QUÉBEC (C.A.D.I.Q.)**

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu des articles 74 et 120 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 1<sup>er</sup> jour de septembre 1981, convertissant la corporation CENTRE D'APPRENTISSAGE ET DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (C.A.D.I.) INC. constituée le 28 octobre 1974, en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, et ayant des objets similaires à ceux d'un établissement institué en vertu du chapitre précité, en un établissement public sous le nom de « CENTRE D'APPRENTISSAGE ET DE DÉVELOPPEMENT INDIVIDUEL DE QUÉBEC (C.A.D.I.Q.) ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: Centre d'accueil.

Le siège social de l'établissement est à Sainte-Foy, dans le district judiciaire de Québec.

*Le ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JACQUES PARIZEAU.

1359-9352

15007-o

**MAISON DU SACRÉ-COEUR**

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu des articles 67 et 74 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a annulé les lettres patentes de la corporation « MAISON DU SACRÉ-COEUR » émises le 22 février 1978 et que ladite annulation prend effet le soixantième jour suivant la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

1624-0236

15007-o

## Société d'habitation du Québec — Loi sur la

### Cité de Lachute

*Fin du programme de rénovation*

Avis est donné qu'en vertu de l'article 50 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-5), le Gouvernement du Québec a, par le Décret numéro 1785-81 du 23 juin 1981, confirmé la résolution numéro 5512-80 adoptée le 16 décembre 1980 par la cité de Lachute à l'effet que la partie de son territoire appelée « Secteur no 9 ou Ayersville », ayant fait l'objet du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en conseil numéro 757 du 19 mars 1969 et ses amendements, est déclarée n'être plus une zone de rénovation.

Cette déclaration n'a pas pour effet de mettre fin au programme de démolition, reconstruction et de restauration des bâtiments résidentiels situés dans ce territoire.

15140-o

*Le secrétaire-trésorier,*  
RONALD HÉBERT.

### Office municipal d'habitation de Bégin

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré à l'Office municipal d'habitation de Bégin, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du vingt-huitième jour du mois d'août 1981, modifiant les règles qui le régissent pour l'exercice de ses pouvoirs et la désignation de ses membres.

15126-o

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*  
JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

### Office municipal d'habitation de Delisle

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1981, constituant en corporation sans but lucratif: M. Yvan Tremblay, électricien, 308, route rurale 2, Delisle, QC; M. Maurice Maltais, agriculteur, 981, rang Saint-Georges, Delisle, QC; M. Clément Larouche, concierge, 2, rue Fleury, Delisle, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes

ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Delisle, dans le district judiciaire de Roberval.

15127-o

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*  
JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

### Office municipal d'habitation de Maria

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1981, constituant en corporation sans but lucratif: M. Denis Roy, directeur, Maria, Bonaventure, QC; M. Normand Audet, conseiller en orientation, Maria, Bonaventure, QC; Mme Marie Beaulieu, professeur, Maria, Bonaventure, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Maria, dans le district judiciaire de Bonaventure.

15128-o

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*  
JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

### Société municipale d'habitation Champlain

Avis est donné qu'en vertu de l'article 453b de la charte de la ville de Québec (1929, c. 95), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 28 août 1981, constituant M. Yvon Vézina, administrateur, 628, Châteauguay, Québec, G1N 2L1; M. Jacques Perreault, ingénieur, 869, avenue Eymard, Québec, G1S 4A4; M. Jean Rousseau, urbaniste, 1095, des Érables, Québec, G1R 2N3; en corporation sans but lucratif destinée à l'acquisition d'immeubles d'habitation pour personnes ou familles autres que celles à faible revenu ou à revenu modique visés à l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8) ainsi que pour la location, l'administration et la restauration des bâtiments ainsi requis et pour l'acquisition de terrains et la construction de nouveaux bâtiments d'habitation. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la ville de Québec, dans le district judiciaire de Québec.

15019-o

*Le sous-ministre des Affaires municipales,*  
PATRICK KENNIFF.

## Sociétés coopératives agricoles — Loi sur les

### SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LA RIVIÈRE DU SUD

(Loi sur les sociétés coopératives agricoles)

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a confirmé l'acte d'accord intervenu le 12 août et le 10 septembre 1981, entre « SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE ST-FRANÇOIS DE MONTMAGNY » et « SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE LA DURANTAYE », prévoyant la fusion de ces deux sociétés coopératives agricoles sous le nom de « SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LA RIVIÈRE DU SUD », dont le siège social est situé à Saint-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-Sud, QC, dans la circonscription électorale de Montmagny-L'Islet.

Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

15144-o

## Soumissions — Demandes de

### Municipalité de Delisle

(Lac-Saint-Jean-Est)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la municipalité de Delisle » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 427 000 \$ d'obligations de la municipalité de Delisle datées du 23 novembre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 17% ni supérieur à 19½% payable semi-annuellement les 23 mai et 23 novembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mercredi 28 octobre 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions  
a/s Division des obligations  
Case postale 10, salle du courrier  
Édifice « G », Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 novembre 1981.

### Tableau d'amortissement — 427 000 \$

Année	Capital
23 novembre 1982.....	18 000 \$
23 novembre 1983.....	19 000
23 novembre 1984.....	21 000
23 novembre 1984.....	369 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Delisle s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 novembre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 91 — 43 000 \$; 164 — 3 000 \$; 177 — 25 000 \$; 184 — 3 500 \$ renouvellements d'emprunt; 196 — 93 000 \$ const. d'un émissaire; 199 — 15 000 \$ aqueduc; 200 — 48 000 \$ modification à la station de pompage; 202 — 36 000 \$; 208 — 96 000 \$; 219 — 22 500 \$ tr. d'aqueduc; 11 — 42 000 \$ acq. de lots pour const. d'édifices mun.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mercredi 28 octobre 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 28 octobre 1981 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 96, rue Saint-Joseph, municipalité de Delisle, comté de Lac-Saint-Jean-Est, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Delisle, comté de Lac-Saint-Jean-Est,  
le 29 septembre 1981.

*Le secrétaire-trésorier,*  
FLORENT CÔTÉ.

Hôtel de ville  
96, rue Saint-Joseph  
municipalité de Delisle  
comté de Lac-Saint-Jean-Est, QC, G0W 1L0  
téléphone: 347-3307, code 418 15094-0

### Village de Ferme-Neuve (Labelle)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations du village de Ferme-Neuve » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 631 000 \$ d'obligations du village de Ferme-Neuve datées du 23 novembre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 17% ni supérieur à 19½% payable semi-annuellement les 23 mai et 23 novembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 27 octobre 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions  
a/s Division des obligations  
Case postale 10, salle du courrier  
Édifice « G », Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 novembre 1981.

Tableau d'amortissement — 631 000 \$

Année	Capital
23 novembre 1982.....	5 000 \$
23 novembre 1983.....	5 000
23 novembre 1984.....	6 000
23 novembre 1984.....	615 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Ferme-Neuve s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 novembre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 165(167) — 58 000 \$ renouvellement d'emprunt; 213 — 484 000 \$; 215 — 89 000 \$ const. d'un centre communautaire.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mardi 27 octobre 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 27 octobre 1981 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 47, 13<sup>e</sup> Rue, village de Ferme-Neuve, comté de Labelle, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Ferme-Neuve, comté de Labelle, le 1<sup>er</sup> octobre 1981.

*Le secrétaire-trésorier,*  
CLAUDE CAMPEAU.

Hôtel de ville  
47, 13<sup>e</sup> Rue  
village de Ferme-Neuve  
comté de Labelle, QC, J0W 1C0  
téléphone: 587-3400, code 819 15135-0

### Ville de Grande-Rivière (Gaspé)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Grande-Rivière » seront reçues par le ministre des Affaires municipales

ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 585 000 \$ d'obligations de la ville de Grande-Rivière datées du 23 novembre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 17% ni supérieur à 19½% payable semi-annuellement les 23 mai et 23 novembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mercredi 28 octobre 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions  
a/s Division des obligations  
Case postale 10, salle du courrier  
Édifice « G », Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 novembre 1981.

Tableau d'amortissement — 585 000 \$

Année	Capital
23 novembre 1982.....	3 000 \$
23 novembre 1983.....	4 000
23 novembre 1984.....	5 000
23 novembre 1984.....	573 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales du Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Grande-Rivière s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 novembre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: V-11A — 200 000 \$ station de pompage et conduite d'amenée; V-18 — 187 000 \$ const. d'un aréna; V-26 — 30 000 \$ honoraires professionnels; V-31 — 95 000 \$; V-38 — 13 000 \$ aqueduc, égouts; V-59 — 60 000 \$ aqueduc, égouts, infrastructures.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 h, le mercredi 28 octobre 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 28 octobre 1981 à 17 h, à l'hôtel de ville, ville de Grande-Rivière, comté de Gaspé, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Grande-Rivière, comté de Gaspé, le 1<sup>er</sup> octobre 1981.

*Le secrétaire-trésorier,*  
JOHN CARBERY.

Hôtel de ville  
case postale 188  
ville de Grande-Rivière  
comté de Gaspé, QC, G0C 1V0  
téléphone: 385-2282, code 418 15136-o

### Ville de Mont-Saint-Hilaire (Verchères)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Mont-Saint-Hilaire » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 252,000 \$ d'obligations de la ville de Mont-Saint-Hilaire datées du 23 novembre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 17% ni supérieur à 19½% payable semi-annuellement les 23 mai et 23 novembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 26 octobre 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions  
a/s Division des obligations  
Case postale 10, salle du courrier  
Édifice « G », Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 novembre 1981.

## Tableau d'amortissement — 252 000 \$

Année	Capital
23 novembre 1982.....	5 000 \$
23 novembre 1983.....	5 000
23 novembre 1984.....	5 000
23 novembre 1984.....	237 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 novembre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 155 — 21 000 \$; 156 — 4 500 \$; renouvellements d'emprunt; 485 — 24 000 \$ agrandissement usine de filtration; 577 — 43 200 \$ aqueduc, égouts, voirie; 582 — 20 000 \$ égout; 587 — 139 300 \$ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le lundi 26 octobre 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 26 octobre 1981 à 20 h, à l'hôtel de ville, 100, rue Centre-Civique, ville de Mont-Saint-Hilaire, comté de Verchères, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Mont-Saint-Hilaire, comté de Verchères, le 28 septembre 1981.

Le greffier,  
LAURENT OLIVIER.

Hôtel de ville  
100, rue Centre-Civique  
ville de Mont-Saint-Hilaire  
comté de Verchères, QC, J3H 3M8  
téléphone: 467-2854, code 514

15095-0

## Cité de Noranda

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la cité de Noranda » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 260 000 \$ d'obligations de la cité de Noranda datées du 23 novembre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 17% ni supérieur à 19½% payable semi-annuellement les 23 mai et 23 novembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 26 octobre 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions  
a/s Division des obligations  
Case postale 10, salle du courrier  
Édifice « G », Québec (tél: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 novembre 1981.

## Tableau d'amortissement — 260 000 \$

Année	Capital
23 novembre 1982.....	3 000 \$
23 novembre 1983.....	3 000
23 novembre 1984.....	4 000
23 novembre 1984.....	250 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Noranda s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 novembre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 319 — 85 500 \$ réaménagement d'un édifice municipal; 323 — 100 000 \$; 324 — 74 500 \$ aqueduc, égouts, voirie etc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le lundi 26 octobre 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 26 octobre 1981 à 20 h 30, à l'hôtel de ville, 239, avenue Murdoch, cité de Noranda, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Cité de Noranda, le 29 septembre 1981.

*Le secrétaire-trésorier,*  
ANDRÉ BEAUSÉJOUR.

Hôtel de ville  
239, avenue Murdoch  
cité de Noranda, QC, J9X 5A6  
téléphone: 762-7748, code 819

15096-o

### **Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Deux-Montagnes)**

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Eugène McClish, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 3000, chemin Oka, ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, comté de Deux-Montagnes, QC, jusqu'à 20 h, le mercredi 28 octobre 1981, pour l'achat de 264 000 \$ d'obligations de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac datées

du 23 novembre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 17% ni supérieur à 19½% payable semi-annuellement les 23 mai et 23 novembre de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 novembre 1981.

Tableau d'amortissement — 264 000 \$

Année	Capital
23 novembre 1982.....	2 000 \$
23 novembre 1983.....	2 000
23 novembre 1984.....	2 000
23 novembre 1984.....	258 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 novembre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 90 — 39 000 \$; 91 — 24 000 \$; 99 — 201 000 \$ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le mercredi 28 octobre 1981 à l'hôtel de ville, 3000, chemin Oka, ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, comté de Deux-Montagnes, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, comté de Deux-Montagnes, le 1<sup>er</sup> octobre 1981.

*Le secrétaire-trésorier,*  
EUGÈNE MCCLISH.

Hôtel de ville  
3000, chemin Oka  
ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
comté de Deux-Montagnes, QC, J0N 1P0  
téléphone: 472-7310, code 514 15137-o

### Village de Saint-Zotique

(Soulanges)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations du village de Saint-Zotique » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 687 000 \$ d'obligations du village de Saint-Zotique datées du 23 novembre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 17% ni supérieur à 19½% payable semi-annuellement les 23 mai et 23 novembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 27 octobre 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions  
a/s Division des obligations  
Case postale 10, salle du courrier  
Édifice « G », Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 novembre 1981.

Tableau d'amortissement — 687 000 \$

Année	Capital
23 novembre 1982.....	36 000 \$
23 novembre 1983.....	40 000
23 novembre 1984.....	46 000
23 novembre 1984.....	565 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Saint-Zotique s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 novembre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 209 — 661 000 \$ aqueduc, égouts; 207 — 7 000 \$; 208 — 19 000 \$ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mardi 27 octobre 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 27 octobre 1981 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1250, rue Principale, village de Saint-Zotique, comté de Soulanges, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Saint-Zotique, comté de Soulanges, le 1<sup>er</sup> octobre 1981.

*Le secrétaire-trésorier,*  
MADAME LOUISE P. VIAU.

Hôtel de ville  
1250, rue Principale  
village de Saint-Zotique  
comté de Soulanges, QC, J0P 1Z0  
téléphone: 267-9335, code 514 15138-o

### Cité de Salaberry-de-Valleyfield (Beauharnois)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la cité de Salaberry-de-Valleyfield » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 855 000 \$ d'obligations de la cité de Sala-

berry-de-Valleyfield datées du 23 novembre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 17% ni supérieur à 19½% payable semi-annuellement les 23 mai et 23 novembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 26 octobre 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions  
a/s Division des obligations  
Case postale 10, salle du courrier  
Édifice « G », Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 novembre 1981.

Tableau d'amortissement — 3 855 000 \$

Année	Capital
23 novembre 1982.....	73 000 \$
23 novembre 1983.....	83 000
23 novembre 1984.....	90 000
23 novembre 1984.....	3 609 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt. Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 novembre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 614 — 93 000 \$; 618 — 312 000 \$ renouvellements d'emprunt; 817 — 50 000 \$ honoraires professionnels; 832 — 400 000 \$ const. d'une piscine etc.; 833 — 750 000 \$ aq. ég. voirie; 835 — 745 000 \$ aq. ég. pavage etc.; 836 — 500 000 \$ trottoirs, éclairage, pavage, etc.; 840 — 160 000 \$ const. d'un pont; 842 — 275 000 \$ prolong. d'une conduite d'aqueduc; 844 — 70 000 \$ acq. de terrain; 847 — 500 000 \$ aq. ég. fondation de rues.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 h, le lundi 26 octobre 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 26 octobre 1981 à 20 h, à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, cité de Salaberry-de-Valleyfield, comté de Beauharnois, QC.

Pendant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Cité de Salaberry-de-Valleyfield, comté de Beauharnois, le 30 septembre 1981.

*Le greffier,*  
LÉON LABERGE.

Hôtel de ville  
61, rue Sainte-Cécile  
cité de Salaberry-de-Valleyfield  
comté de Beauharnois, QC, J6T 1L8  
téléphone: 373-2030, code 514 15139-o

## Syndicats professionnels — Loi sur les

### ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé le règlement de « ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC », changeant son siège social du territoire de la Communauté urbaine de Québec à Carrefour du Commerce, 3575, boulevard Hamel ouest, bureau 310, Québec, et ce, en vertu de l'article 2 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1480-0577

15120-o

### SYNDICAT CUNICOLE DU CENTRE DU QUÉBEC

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé le règlement de « SYNDICAT CUNICOLE DU CENTRE DU QUÉBEC », changeant son siège social de Saint-David à Nicolet, et

ce, en vertu de l'article 2 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1641-6083

15007-o

### SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE VAUDREUIL-SOULANGES

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 10 juin 1981, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de « SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE VAUDREUIL-SOULANGES », avec siège social situé au 865, chemin du Ruisseau, Saint-Clet, district judiciaire de Valleyfield.

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1845-7572

15030-o

### SOPROPHARM

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 7 août 1981, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de « SOPROPHARM », avec siège social situé au 370, rue Jarry est, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1847-7125

15040-o

---

## Vente(s) par shérif

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

---

### Abitibi

---

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Abitibi  
Val-d'Or  
No 615-05-000151-81  
S.000007-81

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VAL-D'OR, corporation régie par la Loi sur les caisses

d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 888, 3<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, district d'Abitibi, partie demanderesse, contre TUYAUTERIE GERMICO INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 520, avenue Centrale, Val-d'Or, district d'Abitibi, partie défenderesse, et ARTHUR AYLWIN, registraire, division d'enregistrement d'Abitibi, 891, 3<sup>e</sup> Rue ouest, Amos, district d'Abitibi, mis en cause.

« Un certain immeuble situé à Val-d'Or, connu et désigné comme étant le lot numéro cent soixante et onze et le lot numéro cente soixante-douze de la subdivision originale du bloc numéro trente-quatre (34-171 et 34-172), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Bourlamaque.

À distraire cependant de ces deux lots, la portion de terrain en front sur la rue qui devait être cédée à la ville de Val-d'Or pour le trottoir et plus particulièrement décrite comme suit:

Mesurant cette lisière cent pieds (100 pi) de largeur sur l'avenue Centrale, c'est à dire le lot 34-105 par cinq pieds (5 pi) de profondeur et bornée comme suit: en avant par le lot 34-105, en arrière par le résidu des lots 34-171 et 34-172, d'un côté par le lot 34-173 et de l'autre côté par le lot 34-170.

Avec le bâtiment du garage construit sur l'emplacement.

Le lot 34-171 est grevé d'une servitude de droit de vue en faveur de l'immeuble adjacent portant le numéro 34-170, mais a droit à une pareille servitude grevant ledit lot 34-170, en vertu d'un acte de servitude passé devant Joseph Morin, notaire, le vingt-deux novembre mil neuf cent quarante-six (22 novembre 1946) entre Dionne Motor Sales Inc. et Hector Authier, enregistré au bureau d'enregistrement d'Abitibi, sous le numéro 26449.

Ledit immeuble porte le numéro civique 520, avenue Centrale, Val-d'Or, province de Québec. »

La mise à prix est fixée à 27 700,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Val-d'Or, 900, 7<sup>e</sup> Rue, le TREIZIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
DENISE COULOMBE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Val-d'Or, le 25 septembre 1981. 15053-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Abitibi  
Val-d'Or  
No 615-05-000133-81  
S. 000009-81

**D**ES ROSIERS DISTRIBUTEURS (division de Sumner Company Ltd), ayant une place d'affaires au 5, Cousineau, Hull, district de Hull, partie demanderesse, contre TUYAUTERIE GERMICO INC., ayant une place d'affaires au 1742, rue des Pins, Val-d'Or, district d'Abitibi, partie défenderesse, et ARTHUR AYLWIN, régistrateur, division d'enregistrement d'Abitibi 891, 3<sup>e</sup> Rue ouest, Amos, district d'Abitibi, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme le lot 90-15 rang 7 canton de Dubuisson, numéro civique 1742, rue des Pins à Val-d'Or, le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 13 675,00\$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Val-d'Or, 900, 7<sup>e</sup> Rue, le TREIZIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à QUINZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
DENISE COULOMBE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Val-d'Or, le 25 septembre 1981. 15054-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Abitibi  
Val-d'Or  
No 615-02-000522-80  
S.000005-81

**J.** PARENT ÉLECTRIQUE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 576, avenue Centrale, Val-d'Or, district d'Abitibi, partie demanderesse, contre PRUDENT PARADIS, domicilié et résidant au 13439, 71 A, avenue Surrey, Colombie-Britannique, partie défenderesse, et ARTHUR AYLWIN, régistrateur, division d'enregistrement d'Abitibi, 891, 3<sup>e</sup> Rue ouest, Amos, district d'Abitibi, mis en cause.

« Le lot un (1) de la subdivision officielle du lot numéro cinquante (50), aux plan et livre de renvoi officiels du rang Un, canton de Vassan, avec bâtisses, circonstances et dépendances y érigées. »

La mise à prix est fixée à 425,13\$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Val-d'Or, 900, 7<sup>e</sup> Rue, le TREIZIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
DENISE COULOMBE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Val-d'Or, le 25 septembre 1981. 15055-o

## Beauce

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauce  
C.S.B. 350-05-000307-81  
C.P.B. 350-02-000544-80  
S. 21-81

**M**MAGASIN COOP DE BEAUCEVILLE, Beauceville-Est, demandeur, contre FERNAND TOULOUSE, R.R. 1, route Saint-Louis, Saint-Alfred, Beauce.

« Une terre au rang Saint-Louis nord-ouest, étant le lot mil neuf cent soixante-treize (1973) du cadastre officiel de Saint-François, Beauce, avec la cabane à sucre y érigée, circonstances et dépendances, et le grément de sucrerie et la grange.

À distraire:

Partie appartenant à la Voirie de Québec, suivant acte enregistré no 163908.

Partie appartenant à Bertrand Toulouse ou représentants, suivant acte enregistré no 318027. »

La mise à prix est fixée à 2 214,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 7<sup>e</sup> Rue, Beauceville, comté de Beauce, le DOUZIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ROGER LEHOUX.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Joseph de Beauce, le 28 septembre 1981.  
15081-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauce  
C.S.B. 350-05-000199-81  
S.26-81

**L**A SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE, corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son siège social en la ville de Montréal, demanderesse, contre HÔTEL CHÂTEAU LOUISE INC., corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son siège social à Saint-Martin, Beauce-Sud, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauce, Beauceville, comté de Beauce, mis en cause.

« Un terrain à Saint-Martin, Beauce-Sud, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante-huit (ptie 48) aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du rang A (rg A), canton de Jersey, division d'enregistrement de Beauce;

Mesurant cinquante et un virgule vingt mètres (51,20 m), équivalant à cent soixante-huit (168 pi.) des côtés nord-est et sud-ouest; et des deux autres côtés, quatre-vingt-cinq virgule trente-quatre mètres (85,34 m), équivalant à deux cent quatre-vingts pieds (280 pi.).

Bornes: au sud-ouest à la route conduisant de Saint-Martin vers Saint-Gédéon (rte 24); au sud-est à la route menant vers Saint-Théophile; et des deux autres côtés, soit aux nord-est et nord-ouest: aux représentants de M. Joseph Fortin; (au nord-est: aujourd'hui Maurice Bilo-deau et Odilon Jacques);

Avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 41 632,50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 7<sup>e</sup> Rue, Beauceville, comté de Beauce, le DOUZIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
ROGER LEHOUX.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Joseph-de-Beauce, le 23 septembre 1981.  
15016-0

---

## Bedford

---

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Bedford  
No 460-02-000016-81  
S.: 148

**M**E PIERRE NOISEUX, domicilié et résidant à Granby, district de Bedford, demandeur, contre MME ALICE C. MARINELLI, domiciliée et résidant au 159, boulevard Robert à Granby, district de Bedford, défenderesse.

« Une partie non subdivisée du lot originaire numéro sept cent treize (ptie 713) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Granby décrite et bornée comme suit: mesurant cent quatre-vingts pieds (180 pi) dans ses lignes est et ouest, cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans sa ligne nord et cent vingt pieds (120 pi) dans sa

ligne sud, borné au nord, au sud et à l'est par d'autres parties du lot 712, et à l'ouest par les lots 713-95, 713-96, 713-97.

La ligne nord dudit immeuble est le prolongement en ligne droite de la ligne nord du lot 713-97 et la ligne sud est le prolongement de la ligne sud du lot 713-95. »

La mise à prix est fixée à 593,85 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Bedford, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Shefford, à Granby, le DIX-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
P.-É. BÉLISLE.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Granby, le 18 septembre 1981.

15017-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Bedford  
Nos 455-02-000210-817  
455-05-SH-000016-81

**GUY TAILLEFER**, avocat, résidant et domicilié au 312, croissant Pinetree, Beaconsfield, partie demanderesse, contre **DAME LOUISETTE CODÈRE** et **CLÉMENT BEAUDOIN**, tous deux résidant sur la rue Principale, Foster, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Brome, et **DAME LILIANE BRODEUR**, résidant au 1408, rue Denicourt, Saint-Césaire, mis en cause.

Un emplacement situé dans la municipalité de ville du Lac-Brome, connu sur le cadastre officiel du canton de Brome comme étant une partie du lot numéro quatorze cent huit (ptie 1408), décrit et borné comme suit:

Commençant à un point déterminé par un piquet placé à une distance de huit pieds (8 pi) au nord du coin nord-ouest d'une autre partie du même lot appartenant à M. Walter Arnott ou à ses représentants, du côté est d'un chemin privé tracé sur le terrain du Canadien Pacifique, de là se dirigeant vers l'est en ligne droite sur une distance de cent cinquante pieds (150 pi) jusqu'à un

point déterminé; de là se dirigeant vers le nord sur une distance de cent trente-deux pieds (132 pi) jusqu'à un point déterminé; de là se dirigeant vers l'ouest sur une distance de cent cinquante pieds (150 pi) jusqu'à la ligne est du chemin privé; de là se dirigeant vers le sud en suivant le chemin privé jusqu'au point de départ.

Borné au nord par une autre partie du même lot appartenant à la municipalité de Foster, à l'est par le résidu du même lot numéro 1408; au sud par une bande de terrain faisant partie du même lot et mesurant huit pieds de largeur entre le terrain décrit ci-dessus et la partie appartenant à M. Walter Arnott ou à ses représentants, et à l'ouest par le chemin privé.

Avec tous les bâtiments et constructions y érigés, et toutes circonstances et dépendances.

Avec droit de passage dans le chemin privé tel que mentionné dans les titres antérieurs.

Tel que le tout se trouve présentement, avec tous les objets laissés sur les lieux par la venderesse tel que vu par l'acquéreur, et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble, l'acquéreur déclare le bien connaître et l'avoir pour agréable.

La mise à prix est fixée à 4 470,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle (1,00) que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Brome, Knowlton, province de Québec, le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1981 à QUATORZE heures.

*Le shérif,*  
P.-É. BÉLISLE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Cowansville, le 25 septembre 1981.

15129-o

---

## Drummond

---

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Drummond  
No 405-05-000139-81

**CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND**, corporation régie par la Loi sur les caisses

d'entraide économique et ayant une place d'affaires au 905, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, district de Drummond, demanderesse, contre CONSTANT JOYAL, domicilié et résidant au 6<sup>e</sup> Rang, Saint-Bonaventure, district de Drummond, défendeur.

« Un immeuble sis et situé en la municipalité de Grantham-Ouest, sur la rue Isabelle, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Grantham, comme étant le lot cent trente et un de la subdivision du lot originaire numéro cent quatre-vingt-deux.

Avec tous bâtiments y dessus construits, circonstances et dépendances, situés rue Isabelle dans la municipalité de Grantham-Ouest. »

La mise à prix est fixée à 10 518,30 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le JEUDI DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Drummondville, le 24 septembre 1981. 15031-0

## Iberville

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Iberville  
No 755-05-000183 812

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, La Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., c. B-1, a. 100) avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre GASTON BERTRAND, demeurant et résidant au 763, rue Gaulin à Saint-Jean, district d'Iberville, défendeur, contre LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, ayant une place d'affaires au 320, Séminaire, bureau 004, Saint-Jean, QC.

Un emplacement situé en la cité de Saint-Jean, ayant front sur la rue Gaulin et composé de:

a) Le lot numéro vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt (no 80-29) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur, par cent pieds (100 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises;

b) La partie sud du lot numéro trente de la subdivision officielle dudit lot originaire numéro quatre-vingt (ptie S. 80-30) dudit cadastre, mesurant cinq dixièmes de pied (0,5 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises et bornée cetteditte partie de lot en front, vers l'ouest par la rue (no 80-33), ver le sud par le lot numéro vingt-neuf de ladite subdivision (80-29) ci-dessus décrit, vers l'est par le lot numéro vingt-cinq de ladite subdivision (80-25), et vers le nord par le résidu dudit lot numéro trente de ladite subdivision (R. 80-30), appartenant à Éloi Gagnon ou représentants.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 763, rue Gaulin.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

Évaluation municipale: 24 700,00 \$.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation, soit 9 077,25 \$, compte tenu de facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, le DOUZIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif,*  
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 24 septembre 1981.

15056-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-001275-819

**T**RANSPORT LAVOIE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 4145, boulevard Sainte-Anne, Beauport, district Québec, demanderesse, contre LES BLOCS LA SONDE INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 859, rue Saint-Jacques, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot original numéro cent deux (102 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, avec bâtisse dessus érigée et portant le numéro civique 859, rue Saint-Jacques, Saint-Jean.

Évaluation municipale: 42 800,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation soit 15 729,00 \$ compte tenu de facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, le DOUZIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à ONZE heures.

*Le shérif,*  
 CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif  
 Cour provinciale  
 Saint-Jean-sur-Richelieu,  
 le 24 septembre 1981.

15057-o

**Joliette***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Joliette  
 No 500-02-020 196-809

**B**ANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et sa principale place d'affai-

res au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre NORMA C. VILLAROSA, résidant et domiciliée au 8935, rue Parent, ville LaSalle, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

## Annexe A

## Description cadastrale

Un emplacement situé dans la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, comté de Joliette, connu et constitué comme suit:

1. du lot numéro trente-sept de la subdivision officielle du lot original numéro cinq cent trente (530-37) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse Saint-Ambroise-de-Kildare;
2. du lot numéro cent soixante-sept de la subdivision officielle du lot original numéro cinq cent trente et un (531-167) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi susdits de la paroisse Saint-Ambroise-de-Kildare;

Cet emplacement a une superficie de douze mille trois cent quatre-vingt-quatre pieds carrés (12 384 pi<sup>2</sup>), le tout en mesures anglaises et plus ou moins;

Avec le chalet y érigé et tout son contenu, dont l'adresse est 661, Bord-du-Lac-Léon, Sainte-Marcelline-de-Kildare;

Dans l'état où la propriété susdite se trouve actuellement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, avec les servitudes actives, passives, apparentes ou non apparentes s'y rattachant et plus particulièrement le droit de passage en commun avec les autres jouissant du même droit tel qu'il est établi dans l'acte enregistré au Bureau d'enregistrement du comté de Joliette, sous le numéro 139189;

Tel qu'il ressort d'un certificat de localisation préparé par M. Lucien Leclerc, arpenteur-géomètre, le vingt-deux (22) juillet mil neuf cent soixante-dix-sept (1977), sous le numéro 6081 de ses minutes (Plan FC-6081, dossier 5652).

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser, conformément à l'article 688.1 du C.P.C., soit en argent, soit par chèque certifié payable au nom du shérif du district de Joliette, est fixé à la somme de 2 488,70 \$ représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu

de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, au 577 de la rue Notre-Dame, Joliette, le MERCREDI VINGT-CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Joliette, le 24 septembre 1981.

15089-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Joliette  
No 705-05-000438-807

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C. c. B-1, a. 100) avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ALAIN LAFOREST, résidant et domicilié dans les cité et district de Terrebonne, partie défenderesse, et ISRAËL GOLDSTEIN, es qualités de syndic à la faillite de ALAIN LAFOREST et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

Désignation:

« Un emplacement, de forme trapézoïdale, connu et désigné comme étant le lot deux, de la resubdivision du lot numéro soixante-seize, de la subdivision du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-sept (287-76-2), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, division d'enregistrement de Joliette, mesurant cent dix-neuf pieds et quatre dixièmes (119,4 pi) de largeur, cent trois pieds et huit dixièmes (103,8 pi) dans sa ligne sud-ouest, cent quatre pieds et huit dixièmes (104,8 pi) dans sa ligne nord-est et borné comme suit: au nord-ouest par le lot numéro 287-83 (rue), au sud-ouest par le lot numéro 287-76-1, au sud-est par le lot numéro 287-22, au nord-est par le lot numéro 287-23. Le tout contenant en superficie douze mille quatre cent cinquante-trois pieds carrés (12 453 pi<sup>2</sup>).

Avec les bâtisses y dessus érigées.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688.1 du C.P.C., soit en argent, soit par chèque certifié payable au nom du shérif du district de Joliette, est fixé à la somme de 12 113,70 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, au 577 de la rue Notre-Dame à Joliette, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 23 septembre 1981.

15022-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Joliette  
No 500-05-005 588-809

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., c. B-1, a. 100) avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre JACQUES PELLETIER, ayant déjà résidé au 6105, boulevard Gouin, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

Un immeuble appartenant à Jacques Pelletier, situé à Saint-Gérard-Magella, comprenant:

1. Une partie du lot de terre désigné sous le numéro trois cent quarante-neuf (partie 349) au cadastre officiel de la paroisse de L'Assomption, mesurant deux cents pieds (200 pi) à son côté sud, cent vingt-neuf pieds et huit dixièmes de pied (129,8 pi) à son côté ouest, deux cent trente-huit pieds et cinq centièmes de pied (238,05 pi) à son côté est et deux cent vingt-sept pieds et soixante-seize centièmes de pied (227,76 pi) à son côté nord-ouest, contenant en superficie trente-six mille sept cent douze et demi pieds carrés (36 712,5 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins, bornée au nord-ouest par une rue projetée, à l'ouest par une partie dudit lot 349 appartenant à Stoian Manolesco ou cessionnaire, au sud

par le chemin montée Sainte-Marie, au nord-est par une partie dudit lot 349. L'angle intérieur formé par la rencontre des côtés sud et ouest est de quatre-vingt-dix degrés (90°), l'angle intérieur formé par la rencontre des côtés nord-ouest et est de la partie présentement décrite est de 61° 25 minutes.

## 2. Circonstances.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688.1 du C.P.C., soit en argent, soit par chèque certifié payable au nom du shérif du district de Joliette, est fixé à la somme de 978,50 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption au 300 de la rue Dorval à L'Assomption, le MARDI VINGT-QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 24 septembre 1981. 15058-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Joliette  
No 705-02-001 919-794

**C**AISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE JOLIETTE, régie par la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant son siège social au 509, rue Notre-Dame, Joliette, dit district, partie demanderesse, contre RÉJEAN LEPAGE, domicilié au 641, chemin Grand-Beloeil, Saint-Côme, district de Joliette, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

Désignation:  
Un terrain de figure irrégulière et pentagonale, extrait du lot numéro trente-cinq (ptie 35) du Septième Rang du canton de Cathcart, en la paroisse de Saint-Côme, district de Joliette, mesurant soixante-douze pieds (72 pi) dans la ligne nord-ouest, cent cinquante pieds (150 pi) dans la ligne nord, cent cinquante pieds (150 pi) dans la ligne est, cent cinquante pieds (150 pi) dans la ligne sud, et cent six pieds (106 pi)

dans la ligne sud-ouest, le tout mesures anglaises et borné comme suit, savoir: vers le nord-ouest par la route publique numéro 42, vers le nord par le chemin public conduisant à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, vers l'est, le sud et le sud-ouest par le surplus dudit lot numéro 35 restant au vendeur.

Le tout avec bâtisse dessus érigée, circonstances et dépendances portant le numéro 641, chemin Grand-Beloeil, Saint-Côme;

Tel que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes, inhérentes audit immeuble.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688.1 du C.P.C., en argent ou par chèque certifié payable au nom du shérif du district de Joliette, est fixé à la somme de 6 050,10 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Joliette, au 577 de la rue Notre-Dame, Joliette, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Joliette, le 24 septembre 1981. 15023-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Joliette  
No 705-05-000549-80

**J**EAN-PAUL CHEVRETTE, rentier, domicilié et résidant au 1251, route 343, Saint-Ambroise, district de Joliette, partie demanderesse, contre MICHEL LEBLANC, domicilié et résidant au 194, 4<sup>e</sup> Rang, Saint-Liguori, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

«1. Un immeuble situé en la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, connu et désigné comme suit, savoir:

1. Une terre connue et désignée comme étant le lot numéro deux cent vingt-deux (lot 222) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Ambroise-de-Kildare, division d'enregistrement de Joliette, contenant une superficie de cinquante-deux arpents (52 arp);

2. Une terre connue et désignée comme étant le lot numéro deux cent vingt cinq (lot 225) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Ambroise-de-Kildare, division d'enregistrement de Joliette, mesurant trois arpents, deux perches de largeur sur vingt-six arpents (26 arp) de profondeur.

À distraire: la partie vendue à Alain Chevrette, suivant enregistrement numéro 184624 et décrite comme suit, savoir:

Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent vingt-cinq (ptie 225) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises et borné comme suit: en front par le chemin public, d'un côté par le lot 224, en profondeur et de l'autre côté par le résidu du lot 225.

Avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances portant le numéro 140, 5<sup>e</sup> Rang en la municipalité de Saint-Ambroise, comprenant notamment une grange-étable, un silo de marque Martin, un garage et une cabane à sucre. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif de Joliette, est fixé à 24 984,25 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, au 577, rue Notre-Dame, Joliette, le JEUDI DOUZIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 21 septembre 1981.

15032-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Joliette  
No 705-02-000205-815

COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR, 577, rue Notre-Dame à Repentigny, partie demanderesse, contre RAYMOND MARTINEAU, 848, rue Notre-Dame, Repentigny, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de L'Assomption, mis en cause.

Le lot numéro dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-huit (38-10) du cadastre officiel de la paroisse Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny, division d'enregistrement de L'Assomption.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié payable au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 688.1 du C.P.C., est fixé à la somme de 15 189,00 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval à L'Assomption, le VENDREDI TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1981 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Joliette, le 25 septembre 1981.

15073-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Joliette  
No 705-05-000 340-813

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION LUMBERLAND INC., corporation légalement constituée, avec sa principale place d'affaires au 9075, Pascal-Gagnon, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre CLERMONT TURCOTTE, demeurant et domicilié au 501, Curé-Bélanger, Lachenaie, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un certain emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro cent dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille cent vingt-deux (1122-110) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Mascouche, d'une superficie de six mille neuf cent quatorze pieds carrés (6 914 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, et plus ou moins. Avec bâtisse dessus érigée. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688.1 du C.P.C. soit en argent, soit par chèque certifié payable au nom du shérif du district de Joliette, est fixé à la somme de 1 128,00 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979 c. 71).

Pour être vendu le MARDI VINGT-QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1981 au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption au 300, rue Dorval, L'Assomption à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 23 septembre 1981. 15024-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Joliette  
No 705-02-000 943-811

**P**RUD'HOMME & FRÈRES LTÉE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 701, Saint-Étienne à L'Assomption, district de Joliette, partie demanderesse, contre LES HABITATIONS MUNIQ INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 73, Beauchesne, Repentigny, district de Joliette, et MAHEU, NOISEUX & ROY INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 2, place Laval et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

Un emplacement connu et désigné comme étant les lots numéros soixante-huit et quatre-vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-68 et 155-88) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny.

Circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées auxdits immeubles, sans exception ni réserve, mais principalement sujets aux servitudes d'utilité publique qui existent ou pourraient exister sur lesdits immeubles, notamment une servitude en faveur d'Hydro-Québec et de la compagnie Bell Canada, suivant actes enregistrés à L'Assomption.

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688.1 du C.P.C., soit en argent, soit par chèque certifié payable au nom du ministre des Finances, est fixé à la somme de 1 891,00 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c.71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI PREMIER jour de DÉCEMBRE 1981 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Joliette, le 24 septembre 1981. 15059-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Joliette  
No 705-02-000 940-817

**P**RUD'HOMME & FRÈRES LTÉE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 701, rue Saint-Étienne, L'Assomption, partie demanderesse, contre LES HABITATIONS MUNIQ INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 73, Beauchesne, Repentigny, district de Joliette, partie défenderesse, et MAHEU, NOISEUX & ROY INC., syndics, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 2, place Laval, bureau 460, Laval, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Le lot numéro quarante-trois de la resubdivision officielle du lot numéro cinq de la subdivision officielle du

lot originaire numéro trente-cinq (35-5-43) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny.

Et le lot numéro quatre-vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-six (36-89) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny.

Avec toutes les servitudes actives et passives attachées auxdits immeubles et une maison dessus construire portant le numéro civique 891, rue Guérin, Repentigny. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié payable au shérif du district de Joliette, conformément à l'article 688.1 du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 12 200,00 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, au 300 de la rue Dorval, L'Assomption, le MARDI PREMIER jour de DÉCEMBRE 1981 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Joliette, le 24 septembre 1981.

15060-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Division de première instance de la  
Cour fédérale du Canada  
No T-2028-80

**D**ANS L'AFFAIRE DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU, DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA, DE LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE, et DANS L'AFFAIRE D'UNE COTISATION OU DES COTISATIONS ÉTABLIES PAR LE MINISTRE DU REVENU NATION EN VERTU D'UNE OU PLUSIEURS DES LOIS SUIVANTES: LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU, LE RÉGIME DES PENSIONS DU CANADA ET LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE, contre HOSPITAL & INSTITUTIONAL MANAGEMENT CORP. au 5000, rue Buchan, bureau 507, en les ville et district

de Montréal, défendeur, et C.I.R. DEVELOPMENT CORP. a/s F. Beiles & associés au 1010, rue Sainte-Catherine ouest, bureau 926, en les ville et district de Montréal, tiers-saisi, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

#### Désignation

Un terrain situé à Saint-Donat, comté de Montcalm, dans la province de Québec, ayant front sur les deux côtés de la route 18 et comprenant:

#### Premièrement:

a) Resubdivision des lots deux, trois et quatre de la subdivision deux du lot originaire numéro huit (8-2-2, 3 et 4) dans le Deuxième Rang aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Lussier, comté de Montcalm;

b) Resubdivision des lots deux, trois et quatre de la subdivision trois du lot originaire numéro huit (8-3-2, 3 et 4) aux plan et livre de renvoi officiels;

c) Resubdivision des lots deux, trois, quatre et cinq de la subdivision 5 du lot originaire numéro huit (8-5-2, 3, 4 et 5) aux plan et livre de renvoi officiels.

#### Deuxièmement

a) Resubdivision des lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, douze, quatorze, quinze, seize, dix-neuf, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante et un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante et un, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf, soixante, soixante-quatre, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept de la subdivision un du lot originaire numéro huit (8-1-1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 16, 19, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 64, 65, 66 et 67 dans le Deuxième Rang aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Lussier, comté de Montcalm.

b) La partie sud-ouest de la resubdivision vingt de la subdivision un du lot originaire numéro huit (8-1-S.-O. ptie 20) aux plan et livre de renvoi officiels, mesurant cinquante-trois pieds et cinq dixièmes de pied (53,5 pi) en largeur de façade dans sa ligne nord-ouest et cinquante-trois pieds et cinquante et un centièmes de pied (53,51 pi) en largeur en arrière dans sa ligne sud-est par cent quatre-vingt-six pieds et neuf dixièmes de pied (186,9 pi) de profondeur dans sa ligne nord-est et cent

quatre-vingt-cinq pieds et neuf dixièmes de pied (185,9 pi) de profondeur dans sa ligne sud-ouest et ayant une superficie de dix mille et un pieds carrés et huit dixièmes de pied carré (10 001,8 pi<sup>2</sup>). La partie dudit lot est bornée: dans sa façade au nord-ouest par une rue projetée soit le lot 8-1-61, en arrière au sud-est par une partie du lot 8-1, sur un côté au nord-est par le résidu dudit lot 8-1-20 et de l'autre côté au sud-ouest par le lot 8-1-21 le tout aux plan et livre de renvoi officiels.

c) Une partie du lot un de la subdivision du lot originarie huit (8-ptie 1) aux plan et livre de renvoi officiels étant de forme triangulaire et mesurant trente-huit pieds et sept dixièmes de pied (38,7 pi) dans sa ligne sud-ouest, mille cinq cent treize pieds (1 513 pi) dans sa ligne sud-est et mille cinq cent treize pieds (1 513 pi) dans sa ligne nord-ouest. Ladite partie dudit lot est bornée: à un bout au sud-ouest par une partie du lot 8-1-67, à un côté au nord-ouest par une partie dudit lot 8-1-67, par les lots 8-1-32, 8-1-64, lots 8-1-18 à 8-1-23 inclusivement et par une partie du lot 8-1-17 et de l'autre côté au sud-est par le lot sept (7) le tout aux plan et livre de renvoi officiels.

d) Une partie du lot un de la subdivision du lot originarie huit (8-ptie 1) aux plan et livre de renvoi officiels, mesurant quarante-huit pieds (48 pi) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest par deux cents pieds (200 pi) de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est et bornée: à un bout au nord-est par le lot 8-1-61, à l'autre bout au sud-ouest par une partie du lot numéro 8-1, d'un côté au nord-ouest par le lot 8-1-57 et de l'autre côté au sud-est par le lot 8-1-56.

#### Troisièmement

Une partie du lot un de la subdivision du lot originaire huit (8-ptie 1) dans le Deuxième Rang du canton de Lussier, dans le comté de Montcalm; mesurant huit cent cinquante-sept pieds et cinq dixièmes de pied (857,5 pi) en largeur dans sa ligne sud-ouest et huit cent soixante-quatre pieds et soixante-huit centièmes de pied (864,68 pi) en largeur dans sa ligne nord-est par trois mille deux cent deux pieds et six dixièmes de pied (3 202,6 pi) de profondeur dans sa ligne nord-ouest et trois mille cent vingt pieds et cinq dixièmes de pied (3 120,5 pi) de profondeur dans sa ligne sud-est et ayant une superficie de soixante-deux acres et six dixièmes d'acre (62,6 ac).

Ladite partie dudit lot est bornée: à un bout au nord-est par les lots 8-1-53 à 8-1-56 inclusivement, par un passage de quarante-huit pieds (48 pi) en largeur, composé d'une partie du lot 8-1 et part les lots 8-1-57 à 8-1-60 inclusivement; à l'autre bout au sud-ouest par les bornes entre le rang Un et le rang Deux, d'un côté

au nord-ouest par une partie du lot 9-1 et de l'autre côté au sud-est par une partie du lot 7-2 le tout aux plan et livre de renvoi officiels.

Tel que le tout se trouve actuellement, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve de la part du vendeur.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié payable au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 688.1 du Code de procédure civile est fixé à la somme de 40 608,75 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm au 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le JEUDI DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 23 septembre 1981.

15018-o

#### Montmagny

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
No 200-05-002942-790

**C**AISSE POPULAIRE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1310, 1<sup>re</sup> Avenue, Québec, demanderesse, contre CLAUDETTE FECTEAU, courtier en immeuble, domiciliée et résidant au 26, chemin Lemieux, Saint-Vallier, comté de Bellechasse, défenderesse.

a) La subdivision deux du lot originaire numéro vingt-quatre (24-2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Vallier, comté de Bellechasse.

b) La subdivision quatre du lot originaire numéro vingt-quatre du cadastre officiel pour la paroisse de

Saint-Vallier, comté de Bellechasse, ayant une superficie de dix mille neuf cents pieds carrés (10 900 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

c) La subdivision cinq du lot originaire numéro vingt-quatre (24-5) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Vallier, comté de Bellechasse, ayant une superficie de cent quarante-sept mille pieds carrés (147 000 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

Avec la maison sise sur le rang Bord-de-l'Eau, Saint-Vallier, comté de Bellechasse, circonstances et dépendances (entrée numéro 26). »

Conformément à l'article 680 du Code de procédure civile, cet immeuble est vendu pour satisfaire au bref noté suivant qui affecte ledit immeuble :

200-02-007300-790 — Flamidor Corporation contre Claudette Fecteau-Chabot.

La mise à prix est fixée à 9 117,85 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réel 1,09 que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Bellechasse, au 23, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, le MARDI DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GEMMA NICOLE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montmagny, le 24 septembre 1981. 15033-o

---

## Montréal

---

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-005089-813

**B**ANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et une place d'affaires au 1155, boul. Dorchester ouest en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre JEAN PIERRE HOTTE, résidant et domicilié au 821, rue Gilles, cité de Fabreville, district de Montréal (ville de Laval), défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement situé à Fabreville, en la ville de Laval, connu et désigné comme étant la subdivision deux cent quarante-six du lot quatre cent quatre-vingt-onze (491-246) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose.

Avec la maison y érigée portant le numéro 821, rue Gilles.

Sujet à la servitude créée par la compagnie de téléphone Bell du Canada *et al.*, aux termes d'un acte de création de servitude enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Laval sous le no 333944. »

La mise à prix est fixée à 11 116,65 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 115, boulevard Je-me-Souviens, ville de Laval, QC, le TREIZIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL SAINT-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 18 septembre 1981. 15097-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-005058-811

**L**A BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 276, rue Saint-Jacques, en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre ANTONIO GIACOMODONATO, résidant et domicilié au 7450, rue Lisieux, Saint-Léonard, district de Montréal, et PARDO GIACOMODONATO, résidant et domicilié au 7630, rue Louis-Hébert en les ville et district de Montréal, défendeurs, et ANGELINA DI LAZZARO, résidant et domiciliée au 7450, rue Lisieux, Saint-Léonard, district de Montréal, et ANGELINA TOZZI, résidant et domiciliée au 7630, rue Louis-Hébert, en les ville et district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles d'Antonio Giacomodonato, Pardo Giacomodonato, Angelina Di Lazzaro, Angelina Tozzi :

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin est, en la cité de Montréal-Nord, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent douze (112-1) au cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet. Avec la maison y érigée portant le numéro civique 3276, boulevard Gouin est, Montréal-Nord. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. Aussi sujet à une servitude mutuelle et réciproque de passage, créée dans un acte enregistré à Montréal sous le no 1969700. »

La mise à prix est fixée à 42 980,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé\* à l'ordre du shérif de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 septembre 1981. 15115-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-018018-794

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre RESTAURANT PIERRE LE PIRATE LTÉE, GÉRALD LEE et GLORIA LEE, 2330, de Lorette, Duvernay, QC, DANNIS LENIS, 1755, Saint-Boniface, Laval, QC, défendeurs, et le RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

Les immeubles de Gérald et Gloria Lee :

« Un emplacement situé en la ville de Laval, ayant front sur la rue de Lorette, connu et désigné comme étant le lot numéro sept cent seize de la subdivision

officielle du lot originaire numéro soixante-deux (62-716) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul. Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 2330 de la rue de Lorette, à Laval, dont le mur sud-ouest est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude réciproque de vue, telle que créée aux termes d'un acte enregistré à Laval, sous le numéro 337374. »

La mise à prix est fixée à 13 611,38 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le TREIZIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 septembre 1981. 15116-0

*Fieri Facias de Terris et de Bonis*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-002803-810

**C**AISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE VILLE LAVAL, caisse légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'économie, ayant une place d'affaires au 1650, boulevard Saint-Martin ouest, Laval, district de Montréal, demanderesse, contre GEORGIANNE CHARTRE, domiciliée et demeurant au 1953, Romiti, Laval, district de Montréal, défenderesse et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« La subdivision officielle deux cent quarante-deux du lot originaire trois cent quatre-vingt-un (381-242) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, avec un immeuble dessus construit portant le numéro civique 1953 de la rue Romiti, à Laval. »

La mise à prix est fixée à 10 334,10 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur

établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le TREIZIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 septembre 1981.

15117-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-002392-817

**C**AISSE POPULAIRE DE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1255, rue Berri, dans la ville et le district de Montréal, demanderesse, contre RENÉ D'ORVILLIERS, 3525 de la Rousselière, appartement 104, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé en la ville Saint-Pierre, avenue Hillcrest et rue des Érables, et comprenant :

a) Partie de la subdivision deux cent quatre du lot originaire numéro cent trente et un (131-ptie 204) au cadastre officiel de la paroisse de Montréal, cette partie mesurant soixante pieds et trois dixièmes de pied (60,3 pi) vers le nord-est, trente-quatre pieds (34 pi) vers le sud-est, soixante pieds (60 pi) vers le sud-ouest, trente-quatre pieds (34 pi) vers le nord-ouest, pour une superficie de deux mille quarante-cinq pieds carrés (2 045 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, et étant bornée comme suit: vers le nord-est, par la partie ci-après décrite de la subdivision deux cent cinq dudit lot cent trente et un (131-ptie 205), vers le sud-est, par une autre partie de cette même subdivision deux cent quatre dudit lot cent trente et un (131-ptie 204), faisant partie de la rue des Érables, vers le sud-ouest, par partie de la subdivision deux cent trois dudit lot cent trente et un (131-ptie 203) et vers le nord-ouest, aussi par une autre partie de cette même subdivision deux cent quatre dudit lot cent trente et un (131-ptie 204);

b) Partie de la subdivision deux cent cinq dudit lot originaire numéro cent trente et un (131-ptie 205) audit cadastre officiel de la paroisse de Montréal, cette partie mesurant onze pieds et quarante-quatre centièmes de pied (11,44 pi) vers le nord-est soixante-neuf pieds et quarante-trois centièmes de pied (69,43 pi) le long d'une courbe de cinquante pieds (50 pi) de rayon vers l'est, soixante pieds et trois dixièmes de pied (60,3 pi) vers le sud-ouest quarante et un pieds (41 pi) vers le nord-ouest, pour une superficie de mille neuf cent soixante-dix-sept pieds carrés (1 977 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, et étant bornée comme suit: vers le nord-est, par la subdivision deux cent soixante-dix dudit lot cent trente et un (131-270) faisant partie de ladite avenue Hillcrest, vers l'est, par une autre partie de cette même subdivision deux cent cinq dudit lot cent trente et un (131-ptie 205) faisant aussi partie de ladite avenue Hillcrest, vers le sud-ouest, par la partie ci-dessus décrite de ladite subdivision deux cent quatre dudit lot cent trente et un (131-ptie 204), et vers le nord-ouest, par une autre partie de cette même subdivision deux cent cinq dudit lot cent trente et un (131-ptie 205); et une bâtisse portant le numéro 30 de ladite avenue Hillcrest et les numéros 15 et 19 de la rue des Érables, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 23 718,75 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

« Un emplacement situé au coin des rues Leber et Bourgeois, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent soixante-neuf (ptie 169) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne; mesurant quarante-trois pieds et six pouces de largeur sur quarante-neuf pieds et six pouces de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, suivant les titres mais mesurant quarante-quatre pieds et un dixième de pied de largeur sur cinquante-trois pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied suivant le certificat de localisation préparé par Gohier et Dorais, arpenteur-géomètre, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1952; ledit terrain étant borné comme suit: du côté est par la rue Leber, du côté ouest, par une autre partie dudit lot numéro 169 (passage commun); du côté sud par la rue Bourgeois, et du côté nord par une autre partie dudit lot numéro 169. Avec la maison portant les numéros civiques 1933, 1935, 1937 et 1939 de la rue Leber dont le mur nord est mitoyen et dépendances y érigées. Tel que le tout se trouve présentement avec les

servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et spécialement avec droit de passage en commun sur une lisière de terrain de neuf pieds de largeur située en arrière dudit emplacement et avec les différentes servitudes de vues sur ledit passage, le tout tel que créé aux termes d'un acte de partage passé par H.E. Herschon, notaire, le douze décembre mil neuf cent vingt-huit (1928) et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 198811. »

La mise à prix est fixée à 5 300,25 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81<sup>e</sup>, le DIX-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 21 septembre 1981. 15118-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-004053-813

**P**PRIMACO LTÉE, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et une place d'affaires à Montréal, dit district, demanderesse, contre DENIS BOURGON, domicilié et résidant au 520, Bord-de-l'Eau, cité de Sainte-Dorothée, ville de Laval, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« La moitié indivise d'un lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-sept (37-38-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Dorothée, division d'enregistrement de Laval, mesurant dans sa ligne nord-est, cent six pieds; dans sa ligne sud-est, cinq pieds; dans sa ligne sud-ouest, cent onze pieds et cinq centièmes de pied et dans sa ligne nord-ouest, sept pieds et quatre dixièmes de pied et formant une superfi-

cie de cinq cent quarante-trois pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve (520, Bord-de-l'Eau, ville de Laval). »

La mise à prix est fixée à 5 615,22 \$, soit la moitié de 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, ville de Laval, QC, le TREIZIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 18 septembre 1981. 15098-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-015341-793

**S**SADAR CONSTRUCTION INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 8770, Pascal-Gagnon, Saint-Léonard, district de Montréal, demanderesse, contre P.K. CONSTRUCTION INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 7808, rue Outremont, Montréal, district de Montréal, défenderesse, et P.J.S. INVESTMENTS INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 445, Jean-Talon ouest, Montréal, district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de la mise-en-cause P.J.S. INVESTMENTS INC.:

« Un certain emplacement situé en bordure de l'avenue Durocher, dans la ville de Montréal (QC), composé des lots numéros trois cent soixante-dix-neuf, trois cent quatre-vingt et trois cent quatre-vingt-un de la subdivision du lot originaire numéro six cent trente-huit (638-379, 638-380, 638-381) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent. En l'état où la propriété se trouve actuellement avec tous

les droits, circonstances et dépendances qui s'y rattachent, le tout sans exception ni réserve quelles qu'elles soient. » (Ancien numéro 7215, Durocher).

La mise à prix est fixée à 36 616,13 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 14 septembre 1981.

15082-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-001171-808

**JACK TENCER**, administrateur, domicilié au 473, avenue Mitchell, dans la cité de Mont-Royal, district de Montréal, demandeur, contre **KELLY-DAWN PROPERTIES LTD.**, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1310, rue Beauvais, dans la cité de Saint-Laurent, district de Montréal, et **ELI STERN**, domicilié au 1310, rue Beauvais, dans la cité de Saint-Laurent, district de Montréal, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Champagneur, en la ville de Montréal, mesurant trente et un pieds et six pouces de largeur par soixante-seize pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, avec une maison portant le numéro 7774, avenue Champagneur, dont le mur nord-ouest est mitoyen et avec droit de passage en commun avec tous autres y ayant droit dans la ruelle conduisant audit emplacement, lequel emplacement est composé :

a) Du lot numéro sept cent neuf de la subdivision officielle du lot numéro six cent trente-sept (637-709) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant vingt-cinq pieds de largeur par soixante-seize pieds de profondeur, et

b) Du lot numéro un de la subdivision du lot numéro sept cent dix de la subdivision du lot numéro six cent trente-sept (637-710-1) du cadastre susdit, mesurant six pieds et six pouces de largeur par soixante-seize pieds de profondeur.

Avec et sujet à une servitude de vue du côté nord-ouest en faveur de l'emplacement ci-haut décrit et de celui l'adjoignant du côté nord-ouest, connu sous le no 673-712-2 dudit plan, des galeries, vérandas et autres saillies de toute nature à la façade des bâtisses érigées sur lesdits emplacements, sans préjudice aux droits des propriétaires respectifs desdits emplacements de bâtir sur lesdits immeubles jusqu'à la ligne de division desdits terrains.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 19 605,38 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Champagneur, en la ville de Montréal, mesurant trente pieds de largeur par soixante-seize pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, avec une maison portant le no 7776 de ladite avenue Champagneur, dont les murs latéraux sont mitoyens, et avec droit de passage en commun avec tous autres y ayant droit dans la ruelle conduisant audit emplacement, lequel emplacement est composé :

a) Du lot numéro deux de la subdivision du lot numéro sept cent dix de la subdivision du lot numéro six cent trente-sept (637-710-2) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant dix-huit pieds et six pouces de largeur par soixante-seize pieds de profondeur, et

b) Du lot numéro un de la subdivision du lot numéro sept cent onze de la subdivision du lot numéro six cent trente-sept (637-711-1) des plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant onze pieds et six pouces de largeur par soixante-seize pieds de profondeur.

Avec et sujet à une servitude réciproque de vue du côté sud-est sur l'emplacement connu sous les lots 637-709 et 637-710-1 dudit cadastre et du côté nord-ouest sur le lot no 637-711-2 dudit plan, des galeries, vérandas et

autres saillies de toute nature à la façade des bâtisses érigées sur lesdits emplacements sans préjudice cependant aux droits des propriétaires respectifs desdits emplacements de bâtir sur lesdits immeubles jusqu'à leur ligne de division.

Tel que ladite propriété se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 22 255,50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Champagneur, en la ville de Montréal, mesurant trente pieds de largeur par soixante-seize pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, avec une maison portant le no 7778 Champagneur, dont les murs latéraux sont mitoyens, et avec droit de passage en commun avec tous autres y ayant droit dans la ruelle conduisant audit emplacement, lequel emplacement est composé :

a) Du lot numéro deux de la subdivision du lot numéro sept cent onze de la subdivision du lot numéro six cent trente-sept (637-711-2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant treize pieds et six pouces de largeur par soixante-seize pieds de profondeur, et

b) Du lot numéro un de la subdivision du lot numéro sept cent douze de la subdivision du lot numéro six cent trente-sept (637-712-1) dudit cadastre, mesurant seize pieds et six pouces de largeur par soixante-seize pieds de profondeur.

Avec et sujet à une servitude réciproque de vue du côté sud-est sur l'emplacement connu sous le lot 637-710-2 et le lot 637-711-1 dudit plan et du côté nord-ouest sur le lot no 637-712-2 dudit plan, des galeries, vérandas et autres saillies de toute nature à la façade des bâtisses érigées sur lesdits emplacements, sans préjudice cependant aux droits des propriétaires desdits emplacements de bâtir sur lesdits immeubles jusqu'à leur ligne de division.

Tel que ladite propriété se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 18 564,75 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Champagneur, en la ville de Montréal, mesurant trente pieds de largeur par soixante-seize pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, avec une maison portant le no 7780 de ladite avenue Champagneur, dont les murs latéraux sont mitoyens, et avec droit de passage en commun avec tous autres y ayant droit dans la ruelle conduisant audit emplacement, lequel emplacement est composé :

a) Du lot numéro deux de la subdivision du lot numéro sept cent douze de la subdivision du lot numéro six cent trente-sept (637-712-2) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant huit pieds et six pouces de largeur par soixante-seize pieds de profondeur, et

b) Du lot numéro un de la subdivision du lot numéro sept cent treize de la subdivision du lot numéro six cent trente-sept (637-713-1) des plan et livre de renvoi officiels susdit, mesurant vingt et un pieds et six pouces de largeur par soixante-seize pieds de profondeur.

Avec et sujet à une servitude réciproque de vue du côté sud-est en faveur de et sur l'emplacement connu sous les lots nos 637-711-2 et 637-712-1 dudit cadastre, et au nord-ouest sur le lot no 637-713-2 dudit plan, des galeries, vérandas et autres saillies de toute nature à la façade des bâtisses érigées sur lesdits emplacements, mais sans préjudice aux droits des propriétaires respectifs desdits emplacements de bâtir sur lesdits immeubles jusqu'à leur ligne de division.

Tel que ladite propriété se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 18 564,75 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Champagnieur, en la ville de Montréal, mesurant trente pieds de largeur en avant et vingt-neuf pieds et neuf pouces et demi de largeur en arrière, par soixante-seize pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, avec une maison portant le no 7782 de ladite avenue Champagnieur, dont le mur sud-est est mitoyen, et avec droit de passage en commun avec tous autres y ayant droit dans la ruelle conduisant audit emplacement, lequel emplacement est composé :

a) Du lot numéro deux de la subdivision du lot numéro sept cent treize de la subdivision du lot numéro six cent trente-sept (637-713-2) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant cinq pieds de largeur en avant et quatre pieds et neuf pouces et demi de largeur en arrière par soixante-seize pieds de profondeur, et

b) Du lot numéro sept cent quatorze de la subdivision du lot numéro six cent trente-sept (637-714) des plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant vingt-cinq pieds de largeur par soixante-seize pieds de profondeur.

Avec et sujet à une servitude réciproque de vue du côté sud-est en faveur de et sur l'emplacement connu sous les lots 637-712-2 et 637-713-1 dudit cadastre, des galeries, vérandas et autres saillies de toute nature à la façade des bâtisses érigées sur lesdits emplacements, mais sans préjudice cependant aux droits des propriétaires respectifs desdits emplacements de bâtir sur lesdits immeubles jusqu'à la ligne de division.

Tel que ladite propriété se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 18 564,75% soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DOUZIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 28 septembre 1981.

15119-o

## Québec

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. : 200-05-003096-778  
S. 6497

**B**ANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à Montréal, demanderesse, contre JEAN CLAUDE LABADIE, domicilié et résidant au 1443, Effel, Val-Bélair, QC, défendeur.

La subdivision quatre-vingt-deux du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-treize (293-82) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 8 073,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1981 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 10 octobre 1981.

15130-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. : 200-05-000946-781  
S. 6104

**B**ANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à Montréal, demanderesse, contre GUY SANFAÇON, 1009, boulevard Couture, appartement 4, Neufchâtel, défendeur.

D'une partie des lots 550 et 551, du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf, division d'enregistrement de Portneuf, municipalité de la paroisse de Sainte-Christine.

Lot 550 ptie: de figure régulière, borné vers le nord-ouest par la partie du lot 551 ci-après décrite, vers le nord-est par le lot 550 ptie (2<sup>e</sup> Avenue), vers le sud-est par le lot 550 ptie (1<sup>re</sup> Rue), vers le sud-ouest par une autre partie du lot 550; mesurant soixante mètres et quatre vingt-seize centièmes (60,96 m) vers le nord-ouest et le sud-est, trente-quatre mètres et cinquante-cinq centièmes (34,55 m) vers le nord-est, trente quatre mètres et soixante-dix sept centièmes (34,77 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie deux mille cent douze mètres carrés et sept dixièmes (2 112,7 m<sup>2</sup>).

Lot 551 ptie: de figure régulière, borné vers le nord-ouest et le sud-ouest par d'autres parties du lot 551, vers le nord-est par le lot 551 ptie (2<sup>e</sup> Avenue), vers le sud-est par la partie du lot 550 ci-haut décrite; mesurant soixante mètres et quatre vingt-seize centièmes (60,96 m) vers le nord-ouest et le sud-est, cent deux mètres et soixante et un centièmes (102,61 m) vers le nord-est, cent deux mètres et trente-neuf centièmes (102,39 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie six mille deux cent quarante-huit mètres carrés et six dixièmes (6 248,6 m<sup>2</sup>).

Ces deux parcelles de terrain contiennent une superficie totale de huit mille trois cent soixante et un mètres carrés et trois dixièmes (8 361,3 m<sup>2</sup>).

La mise à prix est fixée à 296,80 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 300, route Nationale, Cap-Santé, comté de Portneuf, le SEIZIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1981 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 10 octobre 1981.

15131-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q.: 200-05-002282-809  
S. 6795

**C**AISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAUDIÈRE, contre NELSON POULIN, 1511, rue Étienne, Val-Bélair, QC, et al., défendeurs.

Un emplacement connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, comme étant la redivision numéro quatre-vingt-cinq de la subdivision numéro trente-neuf du lot original numéro deux cent soixante-dix (270-39-85), avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant le numéro civique 1025, rue Amiral, ville de Val-Bélair, QC.

La mise à prix est fixée à 17 010,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1981 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 10 octobre 1981.

15132-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S. de Beauce: 350-05-000139-814  
S. 6775

**L**A CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAUDIÈRE, demanderesse, contre J. BENOÎT RENAUD, 1446, rue Falardeau, Sainte-Foy, QC, défendeur.

Un emplacement situé dans la municipalité de ville de Charlesbourg, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante-six (ptie 46) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

Mesures anglaises: cent pieds (100 pi) de largeur de l'est à l'ouest sur cent pieds (100 pi) de profondeur du nord au sud, le tout mesures anglaises et la largeur ci-dessus étant calculée à partir de la rue de la Fabrique de Notre-Dame-des-Laurentides et allant dans une direction ouest.

Bornes: Vers le nord-ouest par le chemin public ou rue de l'Église; vers le nord-est par la rue de la Fabrique de Notre-Dame-des-Laurentides; vers le sud-est par la propriété de M. Gaston Barbeau ou représentants et vers le sud-ouest par la propriété de M. Jules Pageau ou représentants.

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 99, rue de l'Église, Notre-Dame-des-Laurentides.

La mise à prix est fixée à 14 420,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SEIZIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1981 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 10 octobre 1981.

15133-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-003316-804  
S. 6635

**C**AISSE POPULAIRE DE LÉVIS, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant sa place d'affaires au 39, rue Guenette, Lévis, QC, demanderesse, contre IMMEUBLES JOQUIÈRE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 571, rue Saint-Jean, Québec, et PAUL BLAQUIÈRE, domicilié et résidant au 2151, Boisjoly, Silvery, et PHILIPPE JOLICOEUR, 571, Saint-Jean, Québec, défendeurs.

1. Le lot cinq cent quatre-vingt-douze (592) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Foy, comté et division d'enregistrement de Québec. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 5 874,75 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

2. a) La partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision cent un du lot originaire cinq cent soixante-neuf (569-101) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Foy, maintenant ville de Sainte-Foy, division d'enregistrement de Québec. Cettedite partie exclusive correspond au numéro civique 1521, rue Jean-Royer, ville de Sainte-Foy.

b) La quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie exclusive désignée au paragraphe a) ci-dessus, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété ci-haut mentionnée. Cesdites parties communes sont connues et désignées comme étant les subdivisions un et deux dudit lot originaire numéro cinq cent soixante-neuf (569-1 et 569-2) dudit cadastre.

c) Tous les droits, titres et intérêts du vendeur se rattachant à cette unité de condominium et notamment le droit à l'usage exclusif d'un espace de stationnement extérieur, tel qu'établi aux termes de la déclaration de copropriété ci-devant mentionnée, et dont l'emplacement est démontré sur un plan annexé à ladite déclaration de copropriété.

d) Avec droit et sujet ledit immeuble aux servitudes ci-après mentionnées, savoir:

I. servitude d'utilité publique usuelle en faveur de Bell Canada, aux termes d'un acte reçu devant Me Gilbert Lord, notaire, le 14 juillet 1980 et enregistré à Québec, le 15 juillet 1980, sous le numéro 989348.

II. servitude d'aspect telle qu'établie aux termes d'un acte reçu devant Me Gilbert Lord, notaire, le 3 juillet 1980 et enregistrée à Québec, le 15 juillet 1980, sous le numéro 989347.

III. mitoyenneté du mur du côté nord-ouest de la maison y érigée et sujet à une servitude de vue telles qu'établies aux termes d'un acte reçu devant Me Gilbert Lord, notaire, le 18 juillet 1980, et enregistrée à Québec, le 18 juillet 1980, sous le numéro 989760. Toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 22 575,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que

l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

3. La resubdivision vingt-six de la subdivision un du lot originaire quatre cent neuf (409-1-26) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 13 335,92 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1981 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 10 octobre 1981. 15134-o

### Saint-François

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
District de Saint-François  
Cour supérieure — District de Drummond  
No 405-05-000077-818

**DRUMMOND MOBILE QUÉBEC INC.**, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 700, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, district de Drummond, partie demanderesse, contre GUY DEMANCHE, domicilié au 983, rue Craig nord, Richmond, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé dans la ville de Richmond, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire non subdivisé numéro deux cent seize (ptie 216) aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre de la ville de Richmond (ptie non sub. 216, ville de Richmond). Mesurant cent trente-deux pieds (132 pi) de largeur en front sur la route provinciale numéro 5 et en arrière par deux cents pieds (200 pi) de

profondeur, le tout plus ou moins, mesures anglaises. Bornée ainsi au nord-est par un chemin public maintenant abandonné et divisant les lots 216 et 215 dudit cadastre, au sud-est par le chemin public numéro 5, au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu dudit lot non subdivisé. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant l'adresse civique 983, rue Craig est à Richmond. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 7 854,00 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le MARDI DIX-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sherbrooke, le 18 septembre 1981. 15010-o

### Saint-Hyacinthe

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe  
No 750-05-000278-81

**LA CAISSE POPULAIRE DE LA PROVIDENCE**, corporation ayant son siège social au 2095, rue Saint-Pierre ouest, ville et district de Saint-Hyacinthe, demanderesse, contre WILFRID GAUDREAU, domicilié au 2965, rue Bouchard, appartement 2, ville et district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pie, rang des Grandes-Allonges, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie (division d'enregistrement de Bagot) comme étant partie du lot deux cent soixante-sept (ptie 267), avec toutes constructions pouvant y être érigées, circonstances et dépendances, tel terrain mesurant cent pieds (100 pi) au nord-est où il est borné par le chemin public, cent trente-cinq pieds et six dixièmes (135,6 pi) au sud-est où il est borné par une partie du lot 266, cent trente et un pieds et deux dixièmes (131,2 pi) au sud-ouest et cent trente-deux pieds (132 pi) au nord-ouest où il est borné de ces deux côtés par des parties du lot 267 appartenant à Normand Bousquet, le tout de mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes servitudes pouvant grever tel immeuble. »

La mise à prix est fixée à la somme de 3 757,12 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le MARDI DIX-SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1981 à QUATORZE heures au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, Saint-Liboire.

*Le shérif adjoint,*  
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Hyacinthe, le 24 septembre 1981. 15074-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Saint-Hyacinthe  
No 750-02-000451-81

**S**OCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE STE-HÉLÈNE, demanderesse, contre HENRI DESMA-RAIS, domicilié au rang Lamarc à Saint-Nazaire-d'Acton, défendeur.

Un immeuble situé en la paroisse de Saint-Nazaire-d'Acton, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Ephrem-d'Upton, comme étant une partie du lot originaire trois cent quarante-huit (ptie 348), bornée au nord-est par le chemin public (chemin du rang Lamarc), à l'ouest par le chemin public (route d'Upton) et au sud-est par partie du lot no 348, propriété de M. Paul Laforce.

La mise à prix est fixée à la somme de 2 925,88 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le JEUDI DIX-NEUVIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1981 à QUATORZE heures au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, Saint-Liboire.

*Le shérif adjoint,*  
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Saint-Hyacinthe, le 24 septembre 1981. 15075-o

## Vente(s) pour taxes

### Ville d'Iberville

Avis public est, par les présentes, donné par le directeur général et greffier de la susdite municipalité, que les immeubles, ci-après décrits, seront vendus aux enchères, à l'hôtel de ville d'Iberville, 855, 1<sup>re</sup> Rue, Iberville, le LUNDI NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1981, à DIX heures, pour satisfaire aux paiements des taxes municipales, avec les intérêts et les frais subséquents encourus ou à encourir à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient acquittés avant le moment de la vente à l'enchère.

#### Cadastre officiel de la ville d'Iberville

Nom du propriétaire	No de fiche	Cadastre	Taxes, int., etc.
Beauchemin, Mario Les Habitations Guay & Frères Inc.	27001814 53000910	30-213 115 Ptie	279,30 \$ 111,83
Un immeuble, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent quinze (ptie 115) du cadastre officiel de la ville d'Iberville, mesurant soixante-douze pieds de largeur par cent pieds de profondeur (72 pi × 100 pi), mesures anglaises et borné comme suit: au nord par le 8 <sup>e</sup> Avenue; à l'est par le lot 115-60; au sud par les lots 115-13 et 115-14; à l'ouest par une partie du lot 115.			
Baumgarten, Eddy	126000618	283 et 284 Pties	6 881,36
La partie du lot 284 mesure vingt pieds (20 pi) de largeur sur une profondeur de quarante pieds (40 pi) et est bornée au nord par le lot 282, à l'est par le lot 283, à l'ouest et au sud par le lot 284.			
Tapis Iberville Ltée	133000112	233 Ptie	6 274,85
L'emplacement, situé dans la ville d'Iberville, ayant front sur la 4 <sup>e</sup> Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 233 (ptie 233 du cadastre officiel de la ville d'Iberville), de forme trapézoïdale, mesurant trois cent quarante pieds (340 pi) de largeur dans sa ligne sud, deux cent trente-trois pieds (233 pi) en arrière dans la ligne nord, trois cent quarante pieds (340 pi) dans sa ligne ouest et trois cent cinquante-cinq pieds et sept dixième (350,7 pi) dans sa ligne est et ayant une superficie de quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quatre pieds carrés (97 304 pi <sup>2</sup> ) le tout mesures anglaises; borné vers le sud par la 4 <sup>e</sup> Avenue, vers l'ouest par la rue Brown, vers le nord par la 5 <sup>e</sup> Avenue et vers l'est par la rue Balthazard.			
Surprenant, Oscar	182000712	388 Ptie	1 463,88
Un terrain, situé dans la ville d'Iberville, étant le coin sud-ouest du lot 388 (P. S. O. 388) du cadastre officiel de la ville d'Iberville, contenant cinquante pieds (50 pi) de largeur le long de la 1 <sup>re</sup> Avenue sur cent quatre-vingt-onze pieds (191 pi) de profondeur à partir de la 1 <sup>re</sup> Avenue et étant borné comme suit: au sud par la 1 <sup>re</sup> Avenue; à l'ouest par le lot 455; au nord par la partie de lot 385; et à l'est par une partie dudit lot no 388.			
Choquette, Maurice	239001114	444-39	1 600,00
Shapiro, Alex	262002110	444-363	206,21

#### Cadastre officiel de la paroisse Saint-Athanase

Woodberry, André	154001912	245-68	340,08
Bolduc, Richard et Héroux, Marie-Paule	157000514	245-130	89,25

Les immeubles, ci-haut mentionnés, seront vendus avec bâtisses et dépendances dessus construites, s'il y a lieu et lesdites ventes seront, en outre, faites avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Le prix de l'adjudication de chacun de ces immeubles, sera payable comptant immédiatement.

Tous les immeubles vendus sont sujets au droit de retrait d'un (1) an.

La Commission municipale du Québec, par décision en date du 25 août 1981, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux.

Iberville, le 23 septembre 1981.

15011-41-2-0

*Le directeur général et greffier,*  
ANDRÉ L. FRÉCHETTE.

### Ville de Lac-Brome

Avis est, par les présentes, donné qu'en vertu d'une résolution du Conseil municipal de la ville de Lac-Brome en date du 14 septembre 1981, les immeubles ci-dessous décrits seront vendus à l'enchère publique à la Caserne des pompiers, 27, rue Mont-Écho, Lac-Brome, le mercredi QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à DIX heures pour satisfaire au paiement des taxes municipales, ainsi que les intérêts et frais encourus tels qu'indiqués, à moins que ces taxes, intérêts et frais n'aient été payés avant la date de cette vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un (1) an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu sujets à toutes servitudes actives et passives apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement en argent comptant ou chèque visé.

Les numéros de lots sont du cadastre du canton de Brome.

Le 14 septembre 1981, la Commission municipale a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux.

Rôle	Lots	Nom et adresse civique	Taxes municipales	Intérêts et frais	Total
8115 92 8263	P. 1136, P. 1133, P.1135	98848 Canada Ltée, 667, Bondville	3 883,79 \$	1 704,15 \$	5 587,94 \$
	Borne P. 1136: au sud-est par rue Bondville 310 pi; au nord par P. 1133 88 pi; au sud-ouest par P. 1135 130 pi; au nord-ouest par P. 1135 260 pi; au nord-est par P. 1136 75 pi.				
	Borne P. 1135: au nord par P. 1133 710 pi; au sud-est par P. 1136 260 pi; au nord-est par P. 1136 130 pi; au sud-est par rue Bondville 130 pi; au sud par P. 1135 100 pi; à l'ouest par P. 1096 478 pi; au sud-est par P. 1135 200 pi; au sud-est par P. 1135 199,65 pi; au sud par P. 1135 117,7 pi.				
	Borne P. 1133: au sud par P. 1135 620 pi; au nord-est par P. 1133 660 pi; à l'ouest par P. 1099 235 pi.				
6906 09 1050	P. 30, P. 31	Beattie, Norman, 1151, Knowlton	720,98	268,45	989,43
	Borne P. 30: au sud par P. 24 197,5 pi; à l'est par P. 30 387,7 pi; à l'ouest par P. 31 366,3 pi; au nord par P. 30 322 pi.				
	Borne P. 31: au sud par P. 24 197,5 pi; à l'ouest par P. 31 85 pi; au nord par P. 31 70 pi; à l'est par P. 30, P. 31 102 pi.				
7411 76 3010	P. 567	Brooks, John, 38, Fairmount	348,02	195,22	543,24
	Borne P. 567: au nord par P. 567 432 pi; au sud-ouest par P. 567 550 pi; au sud par rue Fairmount 515 pi; à l'est par P. 566 515 pi.				
6911 05 4050	54, 58	Chatelain, Jules, 83, Cleveland	1 921,92	995,88	2 917,80

Rôle	Lots	Nom et adresse civique	Taxes municipales	Intérêts et frais	Total
8016 48 8243	P. 1111	Custy, Rhoma Maureen, chemin Fulford	12,22	6,67	18,89
Borne P. 1111: à l'est par P. 1111 appart. à Wiazowski 100 pi; au nord par P. 1111 appart. à Wiazowski 210 pi; au sud par P. 1111 appart. à Wiazowski 210 pi; à l'ouest par rue Brandy 100 pi.					
7911 15 6141	935-43	Fabien, John et Irène, chemin Ouimet	20,59	9,39	29,98
7911 45 5707,	936-167, 936-168,	Grenier Huzon, 10, Cowell	1 352,12	590,03	1 942,15
7911 45 7535	936-169, 936-170, P. 936-171				
Borne P. 936-171: au sud-est par rue 936-165 15 pi; au nord-ouest par P. 936 100 pi; au sud-ouest par P. 936-171 15 pi; au nord-est par 936-170 100 pi.					
8209 22 2090	1182	Heath, John, 68, Victoria	1 251,99	548,99	1 800,98
8316 65 7258	P. 1409	Lace (Streeter) Alvahtine, 95, Foster	436,67	195,08	631,75
Borne P. 1409: au nord par P. 1409 appart. à Hillhouse; à l'est par 1409-5; à l'ouest par P. 1409 appart. à Hillhouse; au sud par rue Foster.					
8114 32 0840	1091-23	Marsh, William, Domaine Brome	102,65	47,88	150,53
8413 68 1085	1386, 1393, 1392 P. 1394, P. 1395	Meere, Claude, chem. Lakeside	1 046,81	511,73	1 558,54
Borne P. 1394: au nord par P. 1395; à l'est par lots 53, 54, canton de Bolton; au sud par P. 1393; à l'ouest par 745 P. droit de passage C.P.R.					
Borne P. 1395: au nord par 1396; à l'est par lot 50 et P. 51, canton de Bolton; au sud par P. 1394; à l'ouest par 745 P. droit de passage C.P.R.					
8310 64 0020	2 parties 1378 P. 1380	O'Brien (Archibald) Patricia, 275 et 277, Lakeside	3 525,49	1 514,44	5 039,93
Borne 1 <sup>er</sup> P. 1378: au sud-est par rue Lakeside; au nord-ouest par 745 P. droit de passage C.P.R.; au nord-est par 1378-1; au sud-ouest par P. 1378.					
Borne 2 <sup>e</sup> P. 1378: au nord-ouest par 745 P. C.P.R.; au nord-est par P. 1378; au sud-ouest par P. 1378; au sud-est par rue Lakeside.					
Borne P. 1380: au nord par P. 1380 appart. à Sir Melbourne Tait ou représentant; à l'ouest par lac Brome; au sud par lac Brome; à l'est par 745 P. droit de passage Eastern Railway.					
7811 67 6098	817-4, 817-5	Pompeo Varesni Madeleine, rue Mill	41,23	23,26	64,49
7308 76 1010	428	Richardson, Wells, rue King	909,57	469,08	1 379,45
8114 95 7040	1137-19	Sauvage, Gilbert, 115, Rock I. Bay	265,12	123,64	388,76
8109 82 0090	P. 1082, P. 1042	Woodley (Kennedy) Margaret, rue Victoria	93,29	42,22	135,51
Borne P. 1082: au nord-est par P. 1083; au sud-est par P. 1082; au sud-ouest par P. 1082; au nord-ouest par P. 1042.					
Borne P. 1042: au nord-ouest par P. 1042; au nord-est par P. 1042; au sud-ouest par P. 1042; au sud-est par P. 1082.					
7807 85 3000	978-13, 978-14	Bédard, Pierre, Friars Lane	38,62	17,97	56,59
8316 95 3716	P. 1403-9	Farrington, Wilson, 150, Foster	442,38	203,71	646,09
Borne P. 1403-9: au sud par P. 1403-9 110 pi; à l'ouest par P. 1403-9 40 pi; au nord par rue Foster 110 pi; à l'est par P. 1403-9 40 pi.					

Lac-Brome, le 24 septembre 1981.

15061-41-2-o

Le greffier par intérim,  
RAYMOND POITRAS.

## Ville de Longueuil

Avis est, par la présente, donné que le Conseil municipal, par une résolution en date du 21<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1981, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes dues à la ville de Longueuil, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence lesdits immeubles seront vendus par encan public, dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Longueuil, 300, rue Saint-Charles ouest, le QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à DIX heures.

Toutefois, seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels les taxes municipales de l'année 1980 et des années antérieures, ainsi que les intérêts et frais, auront été payés avant le moment de la vente.

Permission a été accordée par la Commission municipale du Québec pour autoriser une énumération abrégée des numéros cadastraux.

La vente des immeubles décrits dans la troisième partie et dans la quatrième partie sera définitive et sans droit de retrait en vertu du paragraphe *b*) de l'article 4 des lettres patentes créant la ville de Longueuil.

Première partie: Immeubles sujets au droit de retrait d'un an du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil dans les limites de la ville de Longueuil.

Deuxième partie: Immeubles sujets au droit de retrait d'un an du cadastre officiel du Village de Longueuil Inc. dans les limites de la ville de Longueuil.

Troisième partie: Immeubles non sujets au droit de retrait d'un an du cadastre officiel de la paroisse Saint-Antoine de Longueuil, dans les limites de la ville de Longueuil.

Quatrième partie: Immeubles non sujets au droit de retrait d'un an du cadastre officiel du Village de Longueuil Inc. dans les limites de la ville de Longueuil.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, soit comptant ou par chèque certifié.

### Première partie Immeubles sujets au droit de retrait d'un an

Les lots ci-après décrit sont du cadastre officiel de la paroisse St-Antoine de Longueuil dans les limites de la ville de Longueuil.

<i>Folio</i>	<i>Nom et adresse</i>	<i>Description de l'immeuble</i>
--------------	-----------------------	----------------------------------

3039-0717	M. Anstalt Cormorano, a/s M. Bruno Rezzonico, Via Miravalle 19, Massagno Lugano	9-161, 10-164
-----------	--	---------------

3026-0240	M. Jacques Peloquin, 208, Hémond, Longueuil, QC	10-53
-----------	---	-------

3040-0650	M. Roger Dewitte et Mme Simone Masurelle Dewitte, avenue Saint-Sébastien 40, 8500 Kortrijk, Belgique	
-----------	---	--

Une partie du lot 10-163, mesurant 352 pieds dans sa ligne est, 371,5 pieds dans sa ligne ouest, 322,5 pieds dans sa ligne nord et 293,5 pieds dans sa ligne sud, avec un rayon de 39,2 pieds dans la ligne sud-nord, comprenant une superficie de 120 320 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 10-163, au sud par la rue de la Province, à l'est par la rue Le Breton et à l'ouest par une partie du lot 11-158.

2304-1860	85954 Canada Ltée, 50, place Crémazie ouest, app. 700, Montréal, QC.	
-----------	--	--

Une partie du lot originaire 13, mesurant dans sa ligne nord 466,7 pieds, 282,5 pieds dans sa ligne sud, plus un rayon de 281,09 égalant 151,88 pieds et 33,48 pieds dans sa ligne sud-nord, 149,13 pieds dans sa ligne est et 247,3 pieds dans sa ligne ouest, contenant une superficie de 101 852 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au sud, à l'ouest et au nord par d'autres parties du lot originaire 13 et à l'est par le lot 12-17.

3033-0075	85954 Canada Ltée	
-----------	-------------------	--

Une partie du lot originaire 13, mesurant dans sa ligne est 236,5 pieds, 136,8 pieds dans sa ligne ouest, 458,8 dans sa ligne sud, 493,3 pieds dans sa ligne nord, de formes irrégulières contenant une superficie de 71 790 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord et à l'ouest, par d'autres parties du lot originaire 13, à l'est par le lot 12-16 et une partie du lot 12-9, et au sud par les lots 13-9, 13-10, 13-11, 13-12 et 13-13.

Folio	Nom et adresse	Description de l'immeuble
3033-0235	85954 Canada Ltée	
<p>Une partie du lot originaire 13, de forme irrégulière, mesurant dans sa ligne ouest 586,8 pieds et 80 pieds le long du lot 13-30, 580 pieds dans sa ligne est, 442 pieds dans sa ligne sud et 442,9 pieds dans sa ligne nord, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au sud par une partie du 313, à l'est par la ligne limitative des terres 12 et 13, à l'ouest par le boulevard Jean-Paul-Vincent et au nord par une partie du lot originaire 13 et par les lots 13-33, 13-30, 13-32 et 130-31.</p>		
3035-0181	M. Jean-Louis Mondou et M. Gaston Mondou, 189, Coulonge, app. 6, Longueuil QC	13-2
3035-0109	Bania Realities Ltd, adresse inconnue	
<p>Une partie du lot 13-11, mesurant 56,1 pieds dans sa ligne est, 84 pieds dans sa ligne nord, 133,1 pieds dans sa ligne ouest et 150 pieds dans sa ligne est, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot originaire 13, au sud par la rue Coulonge, à l'est par le lot 13-50 et à l'ouest par le lot 13-12.</p>		
3035-0101	Bania Realities Inc.	13-12
3035-0093	Bania Realities Inc.	13-13
3101-2001	Les Industries Montrose Inc., adresse inconnue	13-42
2304-1700	Précicon Inc., C.P. 270, station A, Longueuil, QC	
<p>a) Une partie du lot originaire 15, de forme irrégulière, mesurant 609,68 pieds dans sa ligne ouest, avec un rayon de 25 pieds au sud-ouest, 584,4 pieds dans sa ligne nord, 535 pieds dans sa ligne est et 393,3 pieds dans sa ligne sud, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une autre partie du lot originaire 15, à l'ouest par le lot 15-66, à l'est par la ligne limitative des terres 15 et 14, et au sud par la rue Courtemanche.</p> <p>b) Une partie du lot originaire 15, de forme irrégulière, mesurant 364,5 pieds dans sa ligne nord, avec un rayon de 25 pieds situé au nord-ouest, 323,2 pieds dans sa ligne est, 285 pieds dans sa ligne ouest et 429 pieds dans sa ligne sud, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par la rue Courtemanche, à l'est par la ligne limitative des terres 14 et 15, à l'ouest par la rue Kirouac et au sud par une partie du lot 15-1.</p> <p>c) Une partie du lot originaire 15, de forme irrégulière, mesurant 191,5 pieds dans sa ligne nord, 285 pieds dans sa ligne ouest et 335 pieds dans sa ligne nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 15-69, à l'est par le lot 15-67, au sud par une partie du lot 17-1 et à l'ouest par la ligne limitative des terres 15 et 17.</p> <p>La superficie totale de ces parties est de l'ordre de 469 217 pieds carrés, de la mesure anglaise.</p>		
2304-1160	Précicon Inc.	
<p>a) Une partie du lot 71-1, mesurant dans sa ligne nord 458,1 pieds, 58,5 pieds dans sa ligne est, 88 pieds dans sa ligne ouest et 469,9 pieds dans sa ligne sud, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot originaire 17, au sud par le lot 17-123, à l'est par une partie du lot 15-1 ci-bas décrite et à l'ouest par une partie du lot 17-125.</p> <p>b) Une partie du lot 15-1 de forme triangulaire, mesurant 58,5 pieds dans sa ligne ouest, 91 pieds dans sa ligne nord et 120 pieds dans sa ligne sud-nord, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot originaire 15, au sud par le lot 15-67 et à l'ouest par une partie du lot 17-1.</p> <p>c) Une partie du lot 17-1 de forme irrégulière, mesurant 465,5 pieds dans sa ligne nord, 457,8 pieds dans sa ligne sud, 466,3 pieds dans sa ligne est et 464,7 pieds dans sa ligne ouest, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 17-123, au sud par une partie du lot 313, à l'est par une partie du lot 15-1 ci-bas décrite et à l'ouest par le lot 17-124.</p> <p>d) Une partie du lot 15-1 de forme irrégulière, mesurant 429 pieds dans sa ligne nord, 63 pieds dans sa ligne sud, 466,3 pieds dans sa ligne ouest, 572 pieds dans sa ligne est et 265 pieds dans une ligne nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot originaire 15 et par le lot 15-67, au sud par une partie du lot 313, à l'ouest par la ligne limitative des terres 15 et 17 et à l'est par la ligne limitative des terres 15 et 14.</p> <p>La superficie totale de ces parties de lots est de l'ordre de 588 923 pieds carrés, de la mesure anglaise.</p>		
2330-0246	Précicon Inc.	15-70, 17-134
2330-0238	Précicon Inc.	15-71, 17-135
2330-0230	Précicon Inc.	15-72, 17-136
2330-0222	Précicon Inc.	15-73, 17-137
2330-0214	Précicon Inc.	15-74, 17-138
2330-0206	Précicon Inc.	15-75, 17-139
2330-0198	Précicon Inc.	15-76, 17-140
2330-0190	Précicon Inc.	15-77, 17-141
2330-0182	Précicon Inc.	15-78, 17-142
2330-0174	Précicon Inc.	15-79, 17-143
2304-1610	Précicon Inc.	
<p>Une partie du lot originaire 17, mesurant 464,2 pieds dans sa ligne nord, 347,9 pieds dans sa ligne ouest, 285 pieds dans sa ligne est et 458,1 pieds dans sa ligne sud, contenant une superficie de 143 703 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord et à l'ouest par le lot 17-125, au sud par une partie du lot 17-1, à l'est par la ligne limitative des terres 15 et 17.</p>		

<i>Folio</i>	<i>Nom et adresse</i>	<i>Description de l'immeuble</i>
2331-0589	Précicon Inc.	17-127, 25-151
2331-0597	Précicon Inc.	17-128
2330-0166	Précicon Inc.	17-144
2330-0158	Précicon Inc.	17-145
2330-0150	Précicon Inc.	17-146
2330-0142	Précicon Inc.	17-147
2330-0134	Précicon Inc.	17-148
2330-0126	Précicon Inc.	17-149
2330-0118	Précicon Inc.	17-150
2330-0110	Précicon Inc.	17-151
2331-0109	Précicon Inc.	17-152
2331-0117	Précicon Inc.	17-153
2331-0125	Précicon Inc.	17-154
2331-0133	Précicon Inc.	17-155
2331-0141	Précicon Inc.	17-156
2331-0149	Précicon Inc.	17-157
2331-0157	Précicon Inc.	17-158
2331-0165	Précicon Inc.	17-159
2331-0173	Précicon Inc.	17-160
2331-0181	Précicon Inc.	17-161
2331-0189	Précicon Inc.	17-162
2331-0197	Précicon Inc.	17-163
2331-0205	Précicon Inc.	17-164
2331-0213	Précicon Inc.	17-165
2331-0221	Précicon Inc.	17-166
2331-0229	Précicon Inc.	17-167
2331-0245	Précicon Inc.	17-169
2331-0253	Précicon Inc.	17-170
2331-0261	Précicon Inc.	17-171
2331-0269	Précicon Inc.	17-172
2331-0277	Précicon Inc.	17-173
2331-0285	Précicon Inc.	17-174
2331-0293	Précicon Inc.	17-175
2331-0301	Précicon Inc.	17-176
2331-0309	Précicon Inc.	17-177
2331-0317	Précicon Inc.	17-178
2331-0325	Précicon Inc.	17-179
2331-0333	Précicon Inc.	17-180
2331-0341	Précicon Inc.	17-181
2331-0349	Précicon Inc.	17-182, 25-180
2331-0357	Précicon Inc.	17-183, 25-179
2332-0330	Précicon Inc.	17-184, 25-181
2332-0320	Précicon Inc.	17-185, 25-182
2332-0310	Précicon Inc.	17-186, 25-183
2332-0300	Précicon Inc.	17-187
2332-0290	Précicon Inc.	17-188
2332-0280	Précicon Inc.	17-189
2332-0270	Précicon Inc.	17-190
2332-0260	Précicon Inc.	17-191
2332-0220	Précicon Inc.	17-192
2332-0210	Précicon Inc.	17-193
2332-0160	Précicon Inc.	17-194
2332-0150	Précicon Inc.	17-195
2332-0600	Précicon Inc.	17-200
2332-0590	Précicon Inc.	17-201, 25-204
2332-0390	Précicon Inc.	17-202, 25-186
2331-0581	Précicon Inc.	25-152
2331-0573	Précicon Inc.	25-153
2331-0565	Précicon Inc.	25-154
2331-0557	Précicon Inc.	25-155
2331-0549	Précicon Inc.	25-156
2331-0541	Précicon Inc.	25-157
2331-0533	Précicon Inc.	25-158
2331-0525	Précicon Inc.	25-159
2331-0517	Précicon Inc.	25-160
2331-0509	Précicon Inc.	25-161

<i>Folio</i>	<i>Nom et adresse</i>	<i>Description de l'immeuble</i>
2331-0501	Précicon Inc.	25-162
2331-0493	Précicon Inc.	25-163
2331-0485	Précicon Inc.	25-164
2331-0477	Précicon Inc.	25-165
2331-0469	Précicon Inc.	25-166
2331-0461	Précicon Inc.	25-167
2331-0453	Précicon Inc.	25-168
2331-0445	Précicon Inc.	25-169
2331-0437	Précicon Inc.	25-170
2331-0429	Précicon Inc.	25-171
2331-0421	Précicon Inc.	25-172
2331-0413	Précicon Inc.	25-173
2331-0397	Précicon Inc.	25-174
2331-0389	Précicon Inc.	25-175
2331-0381	Précicon Inc.	25-176
2331-0373	Précicon Inc.	25-177
2331-0365	Précicon Inc.	25-178
2332-0370	Précicon Inc.	25-184
2332-0380	Précicon Inc.	25-185
2332-0400	Précicon Inc.	25-187
2332-0410	Précicon Inc.	25-188
2332-0420	Précicon Inc.	25-189
2332-0430	Précicon Inc.	25-190
2332-0440	Précicon Inc.	25-191
2332-0450	Précicon Inc.	25-192
2332-0460	Précicon Inc.	25-193
2332-0470	Précicon Inc.	25-194
2332-0480	Précicon Inc.	25-195
2306-1410	Précicon Inc.	25-205
2306-1420	Précicon Inc.	25-206
2306-1430	Précicon Inc.	25-207
2306-1440	Précicon Inc.	25-208
2306-1450	Précicon Inc.	25-209
2306-1460	Précicon Inc.	25-210
2306-1470	Précicon Inc.	25-211
2306-1480	Précicon Inc.	25-212
2306-1490	Précicon Inc.	25-213
2306-1500	Précicon Inc.	25-214
2306-1510	Précicon Inc.	25-215
2306-1520	Précicon Inc.	25-216
2306-1530	Précicon Inc.	25-217
2306-1540	Précicon Inc.	25-218
2336-0220	Précicon Inc.	25-219
2336-0230	Précicon Inc.	25-220
2336-0240	Précicon Inc.	25-221
2336-0250	Précicon Inc.	25-222
2336-0260	Précicon Inc.	25-223
2336-0270	Précicon Inc.	25-224
2336-0280	Précicon Inc.	25-225
2333-1519	Précicon Inc.	25-226
2333-1509	Précicon Inc.	25-227
2333-1499	Précicon Inc.	25-228
2333-1489	Précicon Inc.	25-229
2333-1479	Précicon Inc.	25-230
2333-1469	Précicon Inc.	25-231
2333-1459	Précicon Inc.	25-232
2333-1449	Précicon Inc.	25-233
2333-1439	Précicon Inc.	25-234
2333-1429	Précicon Inc.	25-235
2333-1419	Précicon Inc.	25-236
2334-1410	Précicon Inc.	25-238
2334-1420	Précicon Inc.	25-239
2336-0370	Précicon Inc.	25-240, 25-256
2334-1430	Précicon Inc.	25-241
2334-1440	Précicon Inc.	25-242
2334-1450	Précicon Inc.	25-243

<i>Folio</i>	<i>Nom et adresse</i>	<i>Description de l'immeuble</i>
2334-1460	Précicon Inc.	25-244
2334-1470	Précicon Inc.	25-245
2334-1480	Précicon Inc.	25-246
2334-1490	Précicon Inc.	25-247
2334-1500	Précicon Inc.	25-248
2334-1510	Précicon Inc.	25-249
2336-0310	Précicon Inc.	25-250
2336-0320	Précicon Inc.	25-251
2336-0330	Précicon Inc.	25-252
2336-0340	Précicon Inc.	25-253
2336-0350	Précicon Inc.	25-254
2336-0360	Précicon Inc.	25-255
2335-0201	Précicon Inc.	25-258
2335-0211	Précicon Inc.	25-259
2335-0221	Précicon Inc.	25-260
2335-0231	Précicon Inc.	25-261
2335-0241	Précicon Inc.	25-262
2335-0251	Précicon Inc.	25-263
2335-0261	Précicon Inc.	25-264
2335-0271	Précicon Inc.	25-265
2337-1561	Précicon Inc.	25-266
2337-1551	Précicon Inc.	25-267
2337-1541	Précicon Inc.	25-268
2337-1531	Précicon Inc.	25-269
2337-1521	Précicon Inc.	25-270
2337-1511	Précicon Inc.	25-271
2337-1501	Précicon Inc.	25-272
2337-1491	Précicon Inc.	25-273
2337-1481	Précicon Inc.	25-274
2337-1471	Précicon Inc.	25-275
2337-1461	Précicon Inc.	25-276
2337-1451	Précicon Inc.	25-277
2337-1431	Précicon Inc.	25-278
2337-1421	Précicon Inc.	25-279
2337-1411	Précicon Inc.	25-280
2337-1401	Précicon Inc.	25-281
2305-1435	Précicon Inc.	25-282
2305-1445	Précicon Inc.	25-283
2305-1455	Précicon Inc.	25-284
2305-1465	Précicon Inc.	25-285
2305-1475	Précicon Inc.	25-286
2305-1485	Précicon Inc.	25-287
2338-1602	Précicon Inc.	25-288
2338-1592	Précicon Inc.	25-289
2338-1582	Précicon Inc.	25-290
2340-1688	Précicon Inc.	25-291
2340-1678	Précicon Inc.	25-292
2340-1668	Précicon Inc.	25-293
2340-1658	Précicon Inc.	25-294
2340-1648	Précicon Inc.	25-295
2340-1638	Précicon Inc.	25-296
2340-1628	Précicon Inc.	25-297
2340-1618	Précicon Inc.	25-298
2340-1608	Précicon Inc.	25-299
2340-1598	Précicon Inc.	25-300
2338-1562	Précicon Inc.	25-301
2338-1552	Précicon Inc.	25-302
2338-1542	Précicon Inc.	25-303
2338-1532	Précicon Inc.	25-304
2338-1522	Précicon Inc.	25-305
2338-1512	Précicon Inc.	25-306
2338-1502	Précicon Inc.	25-307
2338-1492	Précicon Inc.	25-308
2338-1482	Précicon Inc.	25-309
2338-1472	Précicon Inc.	25-310
2338-1462	Précicon Inc.	25-311

Folio	Nom et adresse	Description de l'immeuble
2338-1452	Précicon Inc.	25-312
2338-1442	Précicon Inc.	25-313
2338-1432	Précicon Inc.	25-314
2338-1422	Précicon Inc.	25-315
2338-1412	Précicon Inc.	25-316
2338-1402	Précicon Inc.	25-317
2337-1601	Précicon Inc.	25-319
2337-1611	Précicon Inc.	25-320
2337-1621	Précicon Inc.	25-321
2337-1631	Précicon Inc.	25-322
2337-1641	Précicon Inc.	25-323
2337-1651	Précicon Inc.	25-324
1233-1293	City and District L and Dev. Comp. Ltd, 2101, Taschereau, Longueuil, QC	27-538
2307-0049	Fernand Senecal (faillite) et Milton Friefeld (syndic), 1010, Sainte-Catherine ouest app. 1006, Montréal, QC	27-1703
1077-0635	Plume Canada Feather Inc., 635, rue du Parc-Industriel, Longueuil, QC	
<p>Le lot 35-34-1 et une partie du lot originaire 35 mesurant cettedite partie 100 pieds dans tous les coins cardinaux, et contenant une superficie de 10 000 pieds carrés, mesures anglaises et ou plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: à l'ouest par le lot 35-34-1, à l'est et au nord par une partie du lot 35-56 et au sud par une partie du lot 35-58.</p>		
2802-2930	Edessa Realities Inc., 1509, Sherbrooke ouest, app. 4-B, Montréal, QC	
<p>Une partie du lot originaire 45, mesurant 231,1 pieds dans sa ligne nord et 161,7 pieds dans une ligne est-ouest, 3 722,1 pieds dans sa ligne ouest, 421,7 pieds dans sa ligne sud et 3 498,1 pieds dans sa ligne est, contenant en superficie de 1 391 997 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le chemin du Tremblay, au sud par la ligne limitrophe des villes de Saint-Hubert et Longueuil, à l'est par une autre partie du lot originaire 45 et à l'ouest par la ligne limitative des terres 45 et 46.</p>		
2802-2350	M. Marcel Louis Heurtault, 2670, boul. St-Joseph est, Montréal, QC	
<p>Une partie du lot originaire 48, mesurant dans sa ligne nord 198,5 pieds, 2 068 pieds dans sa ligne ouest, 2 011 pieds dans sa ligne est et 193 pieds dans sa ligne sud, contenant une superficie de 353 280 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le chemin du Tremblay, au sud par la ligne limitrophe des villes de Saint-Hubert et de Longueuil, à l'est par une autre partie du lot originaire 48 et à l'ouest par la ligne limitative des terres 51 et 48.</p>		
1234-2500	Hémisphère Development Inc., a/s M. Lionel Segal, adresse inconnue	
<p>Une partie du lot originaire 49 enclavée, mesurant 380 pieds dans sa ligne nord, 383 pieds dans sa ligne sud, 2 636 pieds dans sa ligne est et 2 653 dans sa ligne ouest, contenant une superficie de 1 000 000 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord et au sud par d'autres parties du lot originaire 49, à l'est par la ligne limitative des terres 49 et 328 et à l'ouest par la ligne limitative des terres 49 et 50.</p>		
2802-2140	M. David Fortin, 2140, chemin du Tremblay, Longueuil, QC	
<p>Une partie du lot originaire 54, mesurant 184,4 pieds dans sa ligne nord 2 365,9 pieds dans sa ligne ouest, 2 297,3 pieds dans sa ligne est et 190 pieds dans sa ligne sud, contenant une superficie de 420 427 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le chemin du Tremblay, au sud par les limites limitrophes des ville de Saint-Hubert et de Longueuil, à l'est et à l'ouest par d'autres parties du lot originaire 54.</p>		
2704-2316	M. Marcel Plante, 2337, Bédard, Longueuil, QC	56-288, 289
2710-1940	La Compagnie Radev Inc., 1162, boul. Desormeaux, Longueuil, QC	56-355, 356, 357
2703-2145	M. Maurice Rivard, 2145, Bédard, Longueuil, QC	56-539, 540, 543
2703-2337	M. Marcel Plante, 2337, Bédard, Longueuil, QC	56-621, 622
2703-2341	M. Marcel Plante	56-625, 626
2703-2349	M. Marcel Plante	56-629, 630, 633, 634
2703-2451	M. Michel Lapointe, 2451, Bédard, Longueuil, QC	56-802
1370-1042	Mme Elisabeth De Colignon, De Sambor, adresse inconnue	65-320
2801-1081	M. Willem Schorreels et Mme Monique De Vis Schorreels, 11, Ijzerenleen, 2800 Mechelen, Belgique	
<p>Une partie du lot originaire 73, connue comme étant le PUG no 1, parcelle D, mesurant 154,32 pieds dans ses lignes nord et sud et 180 pieds dans ses lignes est et ouest, contenant une superficie de 27 777 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée par d'autres parties du lot 73.</p>		
2123-1415	M. Jacques Papillon, 107, de Charente, St-Lambert, QC	76-181
2115-1235	M. Roland Foucher, 1235, terrasse Beaujeu, Longueuil, QC	
<p>Les lots 77-78, 78-139, 78-160 et une partie du lot 77-90, mesurant cettedite partie 99 pieds dans sa ligne est, 29 pieds dans sa ligne nord, 19 pieds dans sa ligne sud, 93,3 pieds dans sa ligne ouest et 12,5 pieds dans sa ligne sud-ouest, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par la rue Bagot, au sud par le lot 78-160 et par une partie du lot 77-392, à l'est par le résidu dudit lot 77-90 et à l'ouest par les lots 77-78 et 78-160.</p>		

Folio	Nom et adresse	Description de l'immeuble
2120-1162	M. Rolland Racine, 1162, Desormeaux, Longueuil, QC	79-17
2204-1290	M. Yves Larochelle, 1290, Berthelet, Longueuil, QC	79-100
1366-0078	Mme Mariette Proulx-Caron, 78, Barthélémy, Longueuil, QC	85-49, 50
1388-0504	M. Michel Arpin, 4429, Messier, Montréal, QC	
<p>a) Une partie du lot 86-837, mesurant cettedite partie 6,5 pieds dans ses lignes nord et sud, 80 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 520 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: à l'est par le résidu dudit lot 86-837, à l'ouest par les parties desdits lots 86-838, 86-839 et 86-840 ci-bas décrites, au nord par le boulevard Curé-Poirier est et au sud par une partie du lot 86-771.</p>		
<p>b) Une partie du lot 86-838, mesurant cettedite partie 25 pieds dans ses lignes est et ouest et 35 pieds dans ses lignes nord et sud, et contenant une superficie de 875 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 86-839 ci-bas décrite, au sud par une partie du lot 86-770-1, à l'est par une partie du lot 86-837 ci-haut décrite et à l'ouest par une partie du lot 86-1643.</p>		
<p>c) Une partie du lot 86-839, mesurant cette partie 25 pieds dans ses lignes est et ouest et 35 pieds dans ses lignes nord et sud, et contenant une superficie de 875 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 86-840 ci-bas décrite, au sud par une partie du lot 86-838 ci-haut décrite, à l'est par une partie du lot 86-837 ci-haut décrite et à l'ouest par une partie du lot 86-1643.</p>		
<p>d) Une partie du lot 86-840, mesurant cettedite partie 30 pieds dans ses lignes est et ouest et 35 pieds dans ses lignes nord et sud, et contenant une superficie de 1 050 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le boulevard Curé-Poirier est, au sud par une partie du lot 86-839 ci-haut décrite, à l'est par une partie du lot 86-837 ci-haut décrite et à l'ouest par une partie du lot 86-1643.</p>		
1380-0156	M. Jean-Guy Sanglade, 156, Rougemont, Longueuil, QC	86-1237, 1238, 1239
1397-0185	M. Peter Papazafiris, 185, Benoit est, Longueuil, QC	87-59
1403-0119	M. Réal Breton, 119, Brodeur, Longueuil, QC	88-19, 20, 21, 89-75, 76, 77
1402-0444	Mme Pierrette Piotte-Trottier, 444, Dubuc, Longueuil, QC	88-280
1407-0705	M. Paul-Émile Boissé, 708, Louise, Longueuil, QC	91-460, 461
1410-0412	M. Maurice Brodeur, 561, Diane, Longueuil, QC	92-262, 263
1001-2451	M. Roger Tassé, 2455, chemin Chambly, Longueuil, QC	
<p>Une partie du lot 94-238, mesurant 28 pieds dans ses lignes est et ouest, 77,2 pieds dans sa ligne nord et 81,5 pieds dans sa ligne sud, et contenant une superficie de 2 237,6 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par la rue Briand, au sud par une partie du lot 94-237, à l'est par une partie du lot 94-275 et à l'ouest par le chemin Chambly.</p>		
1001-2689	Atlantic Holdings Ltd, 120, Torbay Road, St-John, Newfoundland	94-1666, 95-305
2119-0217	85395 Canada Ltée, 960, Briggs est, Longueuil, QC	
<p>Une partie du lot 98-1888 enclavée, mesurant 45 pieds dans ses lignes nord et sud, 110 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 4 950 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 98-1888-2, au sud par une partie du lot 98-1868, à l'est par le lot 98-1955 et à l'ouest par le lot 98-1866 et une partie du lot 98-1867.</p>		
1728-0320	M. André Rock, 322, Toulouse, Longueuil, QC	98-1906
1868-2870	Estaroc Inc., adresse inconnue	98-1973, 1974-2
1801-3009	M. Paul-Émile Dubois, 3009, Mathieu, Longueuil, QC	99-965
1825-2951	M. Émile Verreault, 7201, de la Loire, ville d'Anjou, QC	99-1215
1825-2945	M. Émile Verreault	99-1216
1744-2948	M. Émile Verreault	99-1229
1744-2944	M. Émile Verreault	99-1231
1804-3154	Les Habitations Kotma Ltée, 2050, Mansfield, suite 1010, Montréal, QC	102-89
1918-0210	M. Klaus Neppler, 7417, Pfullingden, Oberhaldenweg 7, Allemagne de l'Ouest	108-38, 109-59
1934-0482	M. Heinz Krickau, 10, Elsterring, New-Wulmstorf 2153, Allemagne de l'Ouest	108-91
1940-0518	Mme Hélène Van Schmidt Gotz, Billrothstr. 9 5300, Bonnduisdorf, Allemagne de l'Ouest	108-100
1940-0530	Mme Hélène Van Schmidt Gotz	108-103
1940-0542	M. Emmanuel Vanderstukken et G. Ruelens Vanderstukken, 52, Dorpstraat, 3434 Orsmaal, Belgique	108-106
1933-0483	M. Michel Le Neue et Mme Edmonde Grosjean Le Neue, 1, boulevard Chainier, 22000, Saint-Brieuc, France	108-113
1939-0505	M. Michel Le Neue et Mme Edmonde Grosjean Le Neue	108-114
1939-0509	M. Michel Le Neue et Mme Edmonde Grosjean Le Neue	108-115
1939-0515	M. Michel Le Neue et Mme Edmonde Grosjean Le Neue	108-116
3828-3530	M. Henri G.M.J. Heijmans, 16, Gribaumont, 1150 Bruxelles, Belgique	108-143, 109-114
3828-3510	M. Henri G.M.J. Heijmans	108-145
3805-3491	M. Eugène Deleixhe, 50, Frère-Orban, 4000 Liège, Belgique	108-158
3818-0320	M. Edouard Merckx et Mme Claudine Acou Merckx, 3, des Becasses, 1950 Kraainem, Belgique	108-167
3819-0701	M. Robert Stephenson et Mme Maria Lesoir Stephenson, B.P. 2957, Lubumbashi, Répub. du Zaïre	108-186

Folio	Nom et adresse	Description de l'immeuble
3819-0691	M. Robert Stephenson et Mme Maria Lesoir Stephenson	108-187
3819-0681	M. Robert Stephenson et Mme Maria Lesoir Stephenson	108-188
3820-0700	M. Armand P. François, A/S K.D.L., Likasi, Répub. du Zaïre	108-204
3820-0690	M. Armand P. François	108-205
1916-3560	M. Johann Kock, 32, Dressdenerstr., 2214 Hohenlocksted, Allemagne de l'Ouest	109-36
1915-3541	Mme Maria Halter, 246, Sophienstrasse, 7500 Karlsruhe, Allemagne de l'Ouest	109-41
1921-0455	Mme Anna Konig, 741, Reutlingen, 75, Charlottenstrasse, Allemagne	109-86
1921-0581	M. Alois Mayer, D8206 Waith NR 12, Post Buckmuhl, Allemagne de l'Ouest	
1312-3580	Unimond Trust Reg., FL-9490 Vaduz, Liechtenstein	109-106
1312-3570	Unimond Trust Reg.	109-107
1926-0284	M. Paul Probst, La Ferme du Château, 1249, Collex-Bossy, Suisse	110-115
1926-0288	M. Paul Probst	110-116
1927-3655	M. Jozef Borgers et Mme Bea Overstijns Borgers, 14, Vinkenhof, 33, Tiemen, Belgique	110-147
1938-3636	M. Hanns Eckart et Mme Mafalda Doppler Eckart, 37, Friedrich-Eckart Strasse 8000 München 81, Allemagne de l'Ouest	110-185
1935-0447	M. Albert Callsen, 21, Gallenklingsstrasse, D-7000 Stuttgart 1, Allemagne de l'Ouest	110-197
1312-3650	M. Émile Glockner, A/S A.E.B. Enterprise Ltd, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 820, Montréal, QC	110-219
1312-3660	M. Émile Glockner, A/S A.E.B. Enterprise Ltd	110-220
3809-3673	M. Hubertus Borgers et Mme Cecilia Lenaerts Borgers, 3434, Orsmal, 66 Helenbosstraat, Belgique	110-264, 111-225
3814-3590	M. J.P. Alphonse De Bruyn, A/S Banque Commerciale Zaïroise, B.P. 74, Lubumbashi, Répub. du Zaïre	110-273
3810-3662	M. Jean-Paul Timmermans, 28, Jean-Baptiste-Depaire, 1020, Bruxelles, Belgique et Mme Viviane Baro Timmermans, 81A, de Meysse, 1020, Bruxelles, Belgique	110-280
3824-3640	M. Herwig Adriaensens, 5, Egenstraat, 9320, Oudegem, Belgique et M. Walther Debatelier, 66-R, Ramlotstraat, 9330, Dendermonde, Belgique	110-287
3801-1101	M. René Salis, 55, Mipont Delstauche, 1060, Bruxelles, Belgique	110-292
3821-3611	M. Henri Huybrechts et Mme Denise Snoers Huybrechts, 171, Ste-Anne, 1820 Strombeek-Bever, Belgique	110-304
3804-0450	M. David Honoré, 142, chaussée des Alliés, 4110, Flemalle Haute, Belgique	110-320
3812-1400	M. Pierre Verlinden et L. Bosschaert Verlinden, 85, Mechelsestraat, 3000 Leuven, Belgique	110-356
3828-3580	M. Ernest Buehler et Mme Hedwig Jenni Buehler, K33, Hauptstrasse, 2604 La Heutte, Suisse	110-362
3828-3590	M. Ernest Buehler et Mme Hedwig Jenni Buehler	110-363
3828-3600	M. Ernest Buehler et Mme Hedwig Jenni Buehler	110-364
3828-3660	M. Daniel Villa La Rochette Bandi et Mme Rose-Marie Rosselet Bandi, 2123, Saint-Sulpice, Ne, Suisse	110-370
3828-3680	M. Guy Selfslagh, 50, Stationstraat, 3820, Alken, Belgique	110-372, 111-318
1908-0130	M. Michel Bernard, 130, Casgrain, Longueuil, QC	111-69
1911-3721	M. Eduard Krotz, 1, Bischof Von Linsenmannstrasse, D-7407, Rottenburg, Allemagne de l'Ouest	111-103
1901-0285	M. Édouard Louis Thionville, 7, Boisneuf, Pointe-à-Pitre, Guadeloupe	111-129
1901-0295	M. Édouard-Louis Thionville	111-130
1901-0305	M. Édouard-Louis Thionville	111-131
1901-0315	M. Édouard-Louis Thionville	111-132
1901-0325	M. Édouard-Louis Thionville	111-133
1936-0382	M. Emmanuel Vanderstukken et G. Ruelens Vanderstukken, 52, Dorpstraat, 3434 Orsmaal, Belgique	111-182
3809-3693	M. Marc Dominicy, 5, des Tilleuls, Martelange, Perle, G.D. De Luxembourg	111-223
3822-3740	M. Léon Feuen, 5, Medell, 4781 Meyerode, Belgique	111-257
3822-3850	M. Emmanuel J. Vanderstukken et G. Ruelens Vanderstukken, 52, Dorpstraat, 3434 Orsmaal, Belgique	111-268
3824-3682	M. Fritz Zeeb, 7050 Waiblingen, 82, im Hohenrain, Allemagne de l'Ouest	111-271
3812-1160	M. René Vangilbergen, 96, Vissenakenstraat, 3300 Tienen, Belgique	111-288
3812-1230	M. René Vangilbergen	111-295
3812-1240	M. René Vangilbergen	111-296
1901-1265	M. Ernest Buehler et Mme Hedwig Jenni Buehler, K33, Hauptstrasse, 2604 La Heutte, Suisse	111-300
1901-1155	Mme Ruth Bertschi Reddemann, 113, Bozingenstrasse, 2500 Biel, Suisse	111-311
1630-3350	Mme Édith Baillarge Riel, 3350, Rolland, Longueuil, QC	117-109
1615-0617	M. Francisco Pereira et Mme Teresa Gaipo Pereira, 617, Radisson, Longueuil, QC	117-157
1579-0721	M. Robert Gauthier, 3161, Denault, Longueuil, QC	120-118-54

Folio	Nom et adresse	Description de l'immeuble
1533-0485	M. Jean-Marie Bailleul, 485, Fontainebleau sud, Longueuil, QC	122-110
0928-2690	Mme Carole Lavoie Thouin, 2690, Marmier, Longueuil, QC	127-858-2
1171-0085	M. Élie Casavant, 85, Payette, Longueuil, QC	130-28-2, 29
0925-2461	M. Jean-Marie Dallaire et Mme Jeannine Champagne-Dallaire, 2461, Dollard, Longueuil, QC	130-790
0944-2376	M. Laurent Giguère, 2376, Victoria, Longueuil, QC	131-247, 248
0994-1236	M. Nguyen Van Nha, 1236, Grant, app. 6, Longueuil, QC	133-22, 23
0992-1784	M. André Casavant, 1784, St-Alexandre, Longueuil, QC	133-481
0993-1923	T. Courcy-Martin, 1923, St-Alexandre, Longueuil, QC	
	a) Le lot 133-695	
	b) Une partie du lot 133-692 mesurant 13,9 pieds dans ses lignes est et ouest, 31 pieds dans ses lignes nord et sud, et contenant une superficie de 435 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 133-692-1, au sud par une partie du lot 133-695, à l'est par une partie du lot 133-693 ci-bas décrite et à l'ouest par la rue St-Alexandre.	
	c) Une partie du lot 133-693 mesurant 13,9 pieds dans ses lignes est et ouest, 31 pieds dans ses lignes nord et sud, et contenant une superficie de 434 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 133-693-1, au sud par une partie du lot 133-695, à l'est par une partie du lot 133-694 ci-bas décrite et à l'ouest par une partie du lot 133-692 ci-haut décrite.	
	d) Une partie du lot 133-694 mesurant 13,9 pieds dans ses lignes nord et sud, 30 pieds dans ses lignes est et ouest, et contenant une superficie de 418 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 133-694-1, au sud par une partie du lot 133-695, à l'est par une partie du lot 133-739-1 et à l'ouest par une partie du lot 133-693 ci-haut décrite.	
	e) Une partie du lot 133-696 mesurant 3 pieds dans ses lignes est et ouest, 92 pieds dans ses lignes nord et sud, et contenant une superficie de 276 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 133-695, au sud par le résidu dudit lot 133-696, à l'est par une partie du lot 133-737 et à l'ouest par la rue St-Alexandre.	
1150-0190	M. Roger Mitchell, 162, Benoit ouest, Longueuil, QC	133-771, 772
1163-0135	M. Laurent Giguère, 2376, Victoria, Longueuil, QC	
	a) Le lot 133-991	
	b) Une partie du lot 133-990 mesurant 75 pieds dans sa ligne sud, avec un rayon de 15 pieds, mesurant 23,56 pieds dans sa ligne sud-est, 90 pieds dans sa ligne nord, 28,8 pieds dans sa ligne ouest et 15,4 pieds dans sa ligne est, et contenant une superficie de 2 651,7 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 133-991, au sud par la rue St-Alexandre, à l'est par le boulevard Wilson et à l'ouest par une partie du lot 133-989.	
	c) Une partie du lot 133-992 mesurant 16,8 pieds dans ses lignes est et ouest et 90 pieds dans ses lignes nord et sud, et contenant une superficie de 1 512 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 133-992, au sud par le lot 133-991, à l'est par le boulevard Wilson et à l'ouest par une partie du lot 133-989.	
1139-0269	M. Stratton Denis Stevens, 1122, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC	134-41
0981-1201	M. Roger Connell, adresse inconnue	134-130
0959-1265	M. André Lussier, 1265, Labonté, Longueuil, QC	136-142, 143
0949-0443	Urbanor S.A. Corporation, a/s Gislan Serv. Immobiliers, 275, St-Jacques ouest, app. 70, Montréal, QC	136-792
0964-2300	Urbanor S.A. Corporation, a/s Gislan Serv. Immobiliers	136-793
0964-2320	Urbanor S.A. Corporation, a/s Gislan Serv. Immobiliers	136-794
0949-0453	Urbanor S.A. Corporation, a/s Gislan Serv. Immobiliers	136-802
0944-0926	M. Erich Wiegmann, 928, Victoria, Longueuil, QC	138-82-33, 108, 109
1139-0755	M. Spyridon Aravatinos, 160, de Navarre, app. 310, St-Lambert, QC et M. Anastasios Grigoropoulos, 6920, Pinard, Brossard, QC	
	a) Les lots 140-292-1, 293-1, 294, 295, 296 et 297.	
	b) Une partie du lot 140-298 mesurant 21,9 pieds dans sa ligne sud, 18,3 pieds dans sa ligne nord, 87 pieds dans sa ligne sud, 18,3 pieds dans sa ligne nord, 87 pieds dans sa ligne est et 81,5 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 1 670 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 140-293-1, au sud par le boulevard Ste-Foy, à l'est par le lot 140-297 et à l'ouest par le résidu dudit lot 140-298.	
	c) Une partie du lot 140-263 mesurant 19 pieds dans ses lignes est et ouest, 73 pieds dans ses lignes nord et sud, et contenant une superficie de 1 384,5 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 140-263, au sud par le lot 140-294, à l'est par la rue Emma et à l'ouest par le lot 140-293-1 et une partie du lot 140-264-11 ci-bas décrite.	
	d) Une partie du lot 140-264-11 mesurant 6 pieds dans ses lignes est et ouest, 12 pieds dans ses lignes nord et sud, et contenant une superficie de 72 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 140-264-11, au sud par une partie du lot 140-293-1, à l'est par une partie du lot 140-263 ci-haut décrite et à l'ouest par le lot 140-292-1.	
0931-1701	M. Réal Robidoux, 1226, Quinn, Longueuil, QC et M. Denis Robidoux, 677, Didace, Longueuil, QC et M. Roland Daigneault, 1210, Quinn, Longueuil, QC	

Les lots 140-625, 626, 627, 628 et une partie du lot 140-635 mesurant cettedite partie 12 pieds dans ses lignes nord et sud, 100 pieds dans ses lignes est et ouest, et contenant une superficie de 1 200 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord et au sud par d'autres parties dudit lot 140-635, à l'est par une partie du lot 139-84 et à l'ouest par les lots 140-625, 626, 627 et 628.

Folio	Nom et adresse	Description de l'immeuble
1145-0869	M. D. Electric Inc., 869, Curé-Poirier ouest, Longueuil, QC	
	Les lots 140-924A, 927, 928, 929, 299, 144-444, 445, 446 et une partie du lot 141-443 mesurant cettedite partie 65 pieds dans ses lignes nord et sud et 6 pieds dans ses lignes est et ouest, contenant une superficie de 390 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 141-443, au sud par les lots 141-444, 445 et 446, à l'ouest par la rue Westgate et à l'est par une autre partie du lot 141-443.	
0921-2069	M. Donald Lacoste, 2067, Marquette, Longueuil, QC	
	a) Une partie du lot originaire 316 mesurant 68 pieds dans ses lignes est et ouest, 66 pieds dans ses lignes nord et sud, et contenant une superficie de 4 488 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 316-158, au sud par le lot 316-159, à l'ouest par la rue Marquette et à l'est par une partie du lot 141 ci-bas décrite.	
	b) Une partie du lot originaire 141 mesurant 15 pieds dans ses lignes nord et sud, 68 pieds dans ses lignes est et ouest, contenant une superficie de 1 020 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une autre partie du lot originaire 141 et par une partie du lot 141-937, au sud par une autre partie du lot originaire 141, à l'ouest par une partie du lot 316 ci-haut décrite et à l'est par une autre partie du lot originaire 141.	
0926-1770	M. Léon Couture, 1770, Westgate, Longueuil, QC	141-455-2, 456, 457, 480-1
0925-2019	M. Désiré Faucher, 2019, Dollard, Longueuil, QC	141-659-B-3, 962
0925-2029	M. Désiré Faucher	141-963
0922-1600	M. Léon Leduc, 8311, St-Denis, app. A, Montréal, QC	141-977
0918-1216	M. Émilien Leroux, 1216, Cartier, Longueuil, QC	
	a) Le lot 143-16-1	
	b) Une partie du lot 143-17-2 mesurant 7 pieds dans ses lignes nord et sud, 7,5 pieds dans ses lignes est et ouest contenant une superficie de 52,5 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 143-17-1, au sud par le lot 143-16-1, à l'est par une partie du lot 142-7 ci-bas décrite et à l'ouest par le résidu dudit lot 143-17-2.	
	c) Une partie du lot 143-17-1 mesurant 7 pieds dans ses lignes nord et sud, 7,5 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 52,5 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 143-18, au sud par la partie ci-haut décrite du lot 143-17-2, à l'est par une partie du lot 142-7 ci-bas décrite et à l'ouest par le résidu dudit lot 143-17-1.	
	d) Une partie du lot 142-7 mesurant 37,5 pieds dans ses lignes est et ouest, 92,91 pieds dans sa ligne nord, 93,25 pieds dans sa ligne sud, et contenant une superficie de 3 491,1 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 142-7, au sud par le lot 142-6, à l'est par la rue Cartier et à l'ouest par le lot 143-16-1 et les parties ci-haut décrites des lots 143-17-1 et 17-2.	
0920-0884	Directeur des terres, a/s Joseph-Albert Ganin, 884, Marquette, Longueuil, QC	142-156
0919-1761	Caisse Pop. Sacré-Coeur de Montréal, 1399, Ontario, Montréal, QC	142-454-5, 485-14, 485-15, 486, 487, 488
0918-2702	M. Nick Caluzzi, a/s Joseph Russo, 1007, Davion, Longueuil, QC	142-1148, 1149, 143-1551, 1552, 1585-4
1139-1075	M. Gérard Béliveau, 1300, rue St-Georges, Longueuil, QC, J4K 3Z8	
	a) Une partie du lot 143-1, mesurant 25 pieds dans ses lignes nord et sud, 72,52 pieds dans sa ligne est, 80,08 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 1 906,3 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 143-5-2, au sud par le boulevard Ste-Foy, à l'est par une partie du lot 142-1, et à l'ouest par une partie du lot 143-2 ci-bas décrite.	
	b) Une partie du lot 143-2, mesurant 25 pieds dans ses lignes nord et sud 80,08 pieds dans sa ligne est, 87,64 pieds dans sa ligne ouest, et contenant une superficie de 2 096 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit savoir: au nord par une partie du lot 143-5-2, au sud par le boulevard Ste-Foy, à l'est par une partie du lot 143-1 ci-haut décrite et à l'ouest par une partie du lot 143-3 ci-bas décrite.	
	c) Une partie du lot 143-3 mesurant 25 pieds dans ses lignes nord et sud, 87,64 pieds dans sa ligne est, 95,2 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 2 284,1 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 143-5-2, au sud par le boulevard Ste-Foy, à l'est par une partie du lot 143-2 ci-haut décrite et à l'ouest par une partie du lot 143-4 ci-bas décrite.	
	d) Une partie du lot 143,4, mesurant 27 pieds dans ses lignes nord et sud, 95,2 pieds dans sa ligne est, 102,7 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 2 670,7 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le boulevard Ste-Foy, au sud par une partie du lot 143-5-2, à l'est par une partie du lot 143-3 ci-haut décrite et à l'ouest par la rue St-Georges.	
1125-1137	M. André Lapointe, 1021, rue Delorimier, Longueuil, QC, J4K 3M9	143-404, 405, 406
0916-1550	M. Eugène Levert, inconnue	143,765, 766, 767
1140-1104	M. Armando Da Silva, 2165, rue Victoria, Longueuil, QC, J4J 3E5	
	M. Manuel Da Rocha, 4153, Hôtel-de-Ville, Montréal, QC, H2W 2G9	
	a) Le lot 143-797-1	
	b) Une partie du lot 143-794, mesurant 29,98 dans sa ligne nord, 29 pieds dans sa ligne sud, 109,02 pieds dans sa ligne est, 100,85 dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 3 034,74 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le boulevard Ste-Foy, au sud par une partie du lot 143-797-1, à l'est par des parties des lots 143-756 et 143-793-1 et par le lot 143-757 et à l'ouest par le lot 143-795 ci-bas décrit.	

Folio	Nom et adresse	Description de l'immeuble
	c) Une partie du lot 143-795 mesurant 29,96 pieds dans sa ligne nord, 29 pieds dans sa ligne sud, 100,85 pieds dans sa ligne est, 93,36 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 2 816,14 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le boulevard Ste-Foy, au sud par une partie du lot 143-797-1, à l'est par une partie du lot 143-794 ci-haut décrite et à l'ouest par une partie du lot 143-796 ci-bas décrite.	
	d) Une partie du lot 143-796, mesurant 31 pieds dans sa ligne nord, 30 pieds dans sa ligne sud, 93,36 pieds dans sa ligne est, 86,5 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 2 682,6 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le boulevard Ste-Foy, au sud par une partie du lot 143-797-1, à l'est par une partie du lot 143-795 ci-haut décrite et à l'ouest par la rue Préfontaine.	
1162-1060	M. Rosaire Bossy, 1060, boul. Norbert, Longueuil, QC, J4K 2N4	143-1291-2, 1292, 1295-2-2
0913-1541	M. Paul Gardfield, 1541, rue Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3S8	144-44-29, 70, 71
0912-1524	M. Gerlando Lagiorgia, 1285, terrasse Beaujeu, Longueuil, QC, J4M 1E5	144-93, 94, 123-2
0913-1945	M. Lionel Liquornik, 2360, rue Gamache, app. 104, Longueuil, QC, J4L 1P3	144-291-19, 298, 299, 300
0912-2668	Mme Lise Pichette Avon, 2668, rue Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3V4	144-978, 979, 980, 145-1074, 1075, 1076
1187-1163	M. Serge Rozon, 1165, rue Maisonneuve, Longueuil, QC, J4K 2S6	145-957-4, 959, 960, 961
1144-1340	M. Pierre-Aimé Duret et Mme Arlette Collin-Duret, 1717, rue Verchères, Longueuil, QC, J4K 2Z8	146-441-5, 913, 448, 441-4, 447
	a) Les lots 146-441-4, 146-441-5, 146-448, 146-913	
	b) Une partie du lot 146-447, mesurant 12,5 pieds dans ses lignes nord et sud, 92 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 1 150 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par la rue Front, au sud par une partie du lot 146-441-4, à l'est par le résidu dudit lot 146-447 et à l'ouest par le lot 146-448.	
1136-1316	Daniel Construction Ltée, 1316, rue Green, app. 2, Longueuil, QC, J4K 1T7	146-552-3, 568, 569
1140-1280	M. Jacques Roux, adresse inconnue	146-752, 755-2, 751
0905-1545	M. Patrick Collins, 736, Gagnon, Terrebonne, QC	146-828-5, 847-1, 848
1162-1450	M. Marcel et Charles Fournier et M. Katleen Mohahan, <i>in Trust</i> , adjudicataire, 7300, 12 <sup>e</sup> Avenue, app. 6, Montréal, QC	
	a) Le lot 148-412-2	
	b) Une partie du lot 148-404 mesurant 25 pieds dans ses lignes nord et sud, 69 pieds dans ses lignes est et ouest, et contenant une superficie de 1 725 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le boulevard Nobert, au sud par une partie du lot 148-412-2, à l'est par une partie du lot 148-405 ci-bas décrite et à l'ouest par une partie du lot 148-403.	
	c) Une partie du lot 148-405, mesurant 25 pieds dans ses lignes nord et sud, 69 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 1 725 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le boulevard Norbert, au sud par une partie du lot 148-412-2, à l'est par une partie du lot 148-406 et à l'ouest par une partie du lot 148-404 et à l'ouest par une partie 148-404 ci-haut décrite.	
0942-0298	M. Giorgio Carlevaris, 298, rue Gardenville, Longueuil, QC, J4H 2H8	155-57
0924-0766	M. Jean-Jacques Desparois, 766, Dollard, Longueuil, QC	155-419
0921-0449	M. Samir Kamel, 81, rue Riverside, St-Lambert, QC	157-53, 54
1016-1204	Mme Marie-Anne Mcgarr Howarth, & Mme Sadie Marie Mcgarr, 5595, rue Vallerand, Brossard, QC	158-139
0911-1021	M. André Lapointe, 1021, rue Delorimier, Longueuil, QC	
	a) Le lot 159-488	
	b) Une partie du lot 159-487, mesurant 118 pieds dans ses lignes nord et sud, 6 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 708 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 159-488, au sud par le résidu dudit lot 159-487, à l'est par une partie du lot 159-7 et à l'ouest par la rue Delorimier.	
	c) Une partie du lot 159-489, mesurant 118 pieds dans ses lignes nord et sud, 15 pieds dans ses lignes est et ouest, et contenant une superficie de 1 770 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 159-489, au sud par le lot 159-488, à l'est par une partie du lot 159-6 et à l'ouest par la rue Delorimier.	
1106-1330	M. Laurent Giguère	159-544, 860, 861, 862, 863-1
0900-0152	M. Adrien-Yvon Landry, 152, rue Verchères, Longueuil, QC, J4K 2Y5	159-547, 593-5
0901-0845	M. Marcel Plante, 2337, rue Bédard, Longueuil, QC, J4N 1B7	159-880-1
0889-0229	Mme Louise Guillard, 225, avenue Bourget, Longueuil, QC, J4K 2V2	160-440, 441, 9-10, 159-516-23
0889-0225	Succ. Henri Guillard, a/s Mme Laurette Cyr Guillard, 225, rue Bourget, Longueuil, QC, J4K 2V2	160-442, 9-9, 159-516-24
0888-0214	Banque Nationale du Canada, 500, place d'Armes, Montréal, QC, H2Y 2W2	
	a) Les lots 160-726, 727	
	b) Une partie du lot 160-725, mesurant 24 pieds dans ses lignes nord et sud, 25 pieds dans ses lignes est et ouest contenant une superficie de 600 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 160-726, au sud par une partie du lot 160-724, sud par une partie du lot 160-724, à l'est par le résidu dudit lot 160-725 et à l'ouest par une partie du lot 160-740 ci-bas décrite.	

Folio	Nom et adresse	Description de l'immeuble
		c) Une partie du lot 160-728 mesurant 94 pieds dans ses lignes nord et sud, 23,5 pieds dans sa ligne est, 25 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 2 298 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 160-729 et par le résidu dudit lot 160-728, à l'est par la rue Bourget et à l'ouest par le lot 160-743 et une partie du lot 160-744 décrite plus bas.
		d) Une partie du lot 160-740 de forme triangulaire mesurant 10 pieds dans sa ligne est, 15 pieds dans sa ligne nord, 18 pieds dans sa ligne ouest-sud-est et contenant une superficie de 75 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, au nord par une partie du lot 160-741 ci-bas décrite, au sud par une autre partie du lot 160-740, à l'est par une partie du lot 160-725 ci-haut décrite.
		e) Une partie du lot 160-741 de forme irrégulière mesurant 15 pieds dans sa ligne sud, 52,3 pieds dans sa ligne nord, 25 pieds dans sa ligne est et 46,5 pieds dans sa ligne ouest-sud-est et contenant une superficie de 841 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 160-742 ci-bas décrite, au nord par une partie du lot 160-742 ci-bas décrite, au sud par une partie du lot 160-740 ci-haut décrite, à l'est par le lot 160-726 et à l'ouest par le résidu dudit lot 160-741.
		f) Une partie du lot 160-742 mesurant 89,7 pieds dans sa ligne nord, 52,3 pieds dans sa ligne sud, 25 pieds dans sa ligne est, 46 pieds dans sa ligne ouest-sud-est et contenant une superficie de 1 775 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 160-743 ci-bas décrite, au sud par une partie du lot 160-742 et à l'ouest par une autre partie dudit lot 160-742, et à l'est par le lot 160-727.
		g) Une partie du lot 160-743 de forme irrégulière mesurant dans sa ligne nord 67,4 pieds, 38,5 pieds dans sa ligne nord-sud-est, 89,7 pieds dans sa ligne sud, 22,1 pieds dans sa ligne ouest, 11 pieds dans sa ligne est et contenant une superficie de 2 157,5 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie des lots 160-744 et 160-743, au sud par une partie du lot 160-742 ci-haut décrite à l'ouest par une autre partie du lot 160-743 et une partie du lot originaire 160 à l'est par une partie du lot 160-728.
		h) Une partie du lot 160-744 de forme triangulaire mesurant 39,2 pieds dans sa ligne nord-nord-ouest, 28 pieds dans sa ligne est, 38,5 pieds dans sa ligne sud et contenant une superficie de 560 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: à l'ouest par une autre partie du lot 160-744, à l'est par le lot 160-729 et une partie du lot 160-728 ci-haut décrite et au sud par une partie du lot 160-743 décrite ci-haut.
0921-1941	M. Marcel Boucher, 1941, rue Marquette, Longueuil, QC, J4K 4J5	316-101-2, 102-1
3106-2370	Mansonville Plastics Ltd., Mansonville, QC, J0E 1X0	327-37-2-1
3102-2300	Ferro Realities Ltd., 3035, rue St-Antoine ouest, Westmount, QC, H3Z 1W8	327-16-2-1
3102-2304	Ferro Realities Ltd.	327-16-2-3
3017-0355	Daniel Construction Ltée, 1316, Green, Longueuil, QC, J4K 1T7	327-32-1
3017-0375	Daniel Construction Ltée	327-32-2
1234-2760	Immeubles Stat, adjudicataire, 1246, terrasse Beaujeu, Longueuil, QC, J4M 1E4 et Webco Forms Limited	328-11

Addenda

2304-1156	Calplac Investments Ltd., a/s Green Bridge Realty Ltd., 625, rue Président-Kennedy, suite 635, Montréal, QC, H3A 1K9	
	a) Une partie du lot originaire 28 mesurant 258,4 pieds dans sa ligne nord, 282,2 pieds dans sa ligne sud, 968,9 pieds dans sa ligne est, 1 077,4 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 262 110 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord et à l'est par d'autres parties du lot originaire 28, à l'ouest par la ligne limitative des terres 28 et 29 et au sud par une partie du lot 313.	
	b) Une partie du lot originaire 29 de forme irrégulière mesurant _____ pieds dans sa ligne nord, 639,7 pieds dans sa ligne sud, 1 077,4 pieds dans sa ligne est, 493,8 pieds partant du coin sud, ouest, dans sa ligne ouest de ce point longeant le lot 29-1230 pour une distance de 807,6 pieds et contenant une superficie de 607 339 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une autre partie du lot originaire 29, au sud par une partie du lot 313, à l'est par la ligne limitative des terres 28 et 29 et à l'ouest par la ligne limitative des terres 29 et 30 et par le lot 29-1230.	
2304-1150	Calplac Investments Ltd., a/s Green Bridge Realty Ltd., 625, rue Président-Kennedy, suite 635, Montréal, QC, H3A 1K9	
	a) Les lots 29-1218-1, 29-1218-2, 29-1219-1, 29-1219-2, 29-1220-1, 29-1220-2, 29-1221, 29-1222, 29-1223, 29-1224-1, 29-1224-2, 29-1225, 29-1226, 29-1227-2, 29-1212-2, 29-1212-1, 29-1211, 29-1213, 29-1209, 29-1210-1, 29-1210-2, 29-1210-3, 29-1215, 29-1214, 29-1216, 29-1217.	
	b) Les lots 28-1, 28-2, 28-3.	
	c) Une partie du lot originaire 28 de forme irrégulière mesurant 260,98 pieds dans sa ligne nord, 978,45 pieds dans sa ligne est, 252,44 pieds dans sa ligne sud, 903,26 pieds dans sa ligne ouest, de ce point vers l'est sur une distance de 363,25 pieds de ce point, vers l'ouest sur une distance de 78,5 pieds de ce point vers le sud sur une distance de 215,6 pieds et contenant une superficie de 205 774,8 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le boulevard Marie-Victorin, au sud par une autre partie du lot originaire 28, à l'est par les lots 28-6, 28-7, 28-8 et par une autre partie du lot originaire 28 et à l'ouest par les lots 29-1217, 29-1216, 29-1214, 28-3, 28-2, 28-1, 29-1227-3 et une partie du lot originaire 29.	
	d) Une partie du lot 29-1219-3 mesurant 80,3 pieds dans sa ligne nord, 80,4 pieds dans sa ligne sud, 81,4 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 6 645 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 29-1219-2 et une partie du lot 29-1218-2, au sud par le lot 29-1218-3, à l'est par une partie du lot 29-1220-2 et à l'ouest par le lot 29-1219-3-1 et par le lot 29-1218-3.	

Folio	Nom et adresse	Description de l'immeuble
-------	----------------	---------------------------

e) Une partie du lot originaire 29 mesurant 425 pieds dans ses lignes nord et sud, 55,6 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 23 630 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par la partie du lot 29-1227-3, au sud par une partie du lot originaire 29, à l'ouest par le lot 29-1230 et à l'est par une partie du lot originaire 28 ci-haut décrit.

f) Une partie du lot 29-1227-3 mesurant 425 pieds dans ses lignes nord et sud, 151,5 pieds dans sa ligne ouest, 160 pieds dans sa ligne est et contenant une superficie de 68 000 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par les lots 29-1227-2, 29-1225, 29-1226, au sud par une partie du lot originaire 29, ci-haut décrite, à l'est par la ligne limitative des terres 28 et 29 et à l'ouest par le lot 29-1227-3-1 et une partie du lot 29-1227-1.

Deuxième partie  
Immeubles sujets au droit de retrait d'un an

Les lots ci-après décrits sont du cadastre officiel du Village de Longueuil Inc., dans les limites de la ville de Longueuil.

2302-0350	M. Vincas Ambrozaitis, 350, rue St-Charles est, Longueuil, QC, J4H 1B4 . . . . .	1-196
1093-0155	M. Joseph André Nadeau et Mme Suzanne Rocheleau-Nadeau, C.P. 1058, Cornwall, Ontario, K6H 5V2	106-13-2, 30
0956-0152	M. Charles William Dubois et Mme Paulette Ponson-Dubois, 152, boul. Quinn, Longueuil, QC, J4H 2M8	

a) Une partie du lot 199-181 mesurant 75 pieds dans ses lignes nord et sud, 17,15 pieds dans la ligne est, 17,45 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 1 297,5 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 199-182 ci-bas décrite, au sud par le résidu dudit lot 199-181, à l'est par le boulevard Quinn, à l'ouest par une partie du lot 199-181-1.

b) Une partie du lot 199-182 mesurant 75 pieds dans ses lignes nord et sud, 50 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 3 750 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 199-183, au sud par une partie du lot 199-181 ci-haut décrite, à l'est par le boulevard Quinn et à l'ouest par le lot 199-182-1.

1006-0460	Claude P. Beaulac Inc., 5595, rue Varin, Brossard, QC, J4W 1E2 . . . . .	199-276-1, 200-18, 670, 668-1
0990-0370	M. Claude Perron, 372, rue St-Jacques, Longueuil, QC, J4H 3C2 . . . . .	336-4
1000-0700	Station Service Roger Ménard, 119, rue Wolfe, Longueuil, QC, J4J 2C7 . . . . .	

Une partie du lot 348-38 mesurant 86,03 pieds dans sa ligne nord suivant cette ligne vers le sud par un rayon de 45,5 pieds, 112,96 pieds dans sa ligne sud, 106,57 pieds dans sa ligne ouest et 73,67 dans sa ligne est et contenant une superficie de 11 834,3 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par la rue Lemoyne ouest, au sud par une partie du lot 348-40, à l'ouest par le lot 348-39 et à l'est par le chemin Chambly.

1003-0795	South Shore Investments Ltd., 22, place des Lilas, Ste-Madeleine, QC, J0H 1S0	
-----------	---	--

a) Une partie du lot 349 mesurant 40,5 pieds dans sa ligne nord 40,64 pieds dans sa ligne sud, 404,42 pieds dans sa ligne est, 401,01 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 16 310 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, à l'ouest, au nord et à l'est par des lopins de terre sans subdivisions et au sud par le lot 349-1.

b) Un lopin de terre sans numéro cadastral et sans subdivision mesurant 138 pieds dans sa ligne nord, 95,84 pieds dans sa ligne sud, 436,12 pieds dans sa ligne est et 404,42 pieds dans sa ligne ouest le long du lot partie 349, et 47 pieds dans une autre ligne ouest et 40,5 pieds dans une autre ligne nord longeant le lot partie 349 et contenant une superficie de 43 811 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord et à l'est par le fleuve St-Laurent, au sud par le lot 394, à l'ouest par le lot 349 ci-haut décrit.

0961-0507	Banque Nationale du Canada, 500, place d'Armes, Montréal, QC, H2X 2W2 . . . . .	403-609
0961-0565	Les Entreprises intégrées du Polyèdre Inc., 2, complexe Desjardins, C.P. 153, Montréal, QC, H3B 1E8	404
0961-0555	et Westmore Investment Corp., 560, rue St-Laurent ouest, Longueuil, QC, J4H 3X3 Banque Nationale du Canada, 440, rue Dorchester ouest, Montréal, QC, H2Z 1V7	404-1

Troisième partie  
Immeubles non sujets au droit de retrait d'un an

Les lots ci-après décrits sont du cadastre officiel de la paroisse Saint-Antoine de Longueuil dans les limites de la ville de Longueuil.

2330-0076	Précicon Inc., C.P. 270, Station A, Longueuil, QC, J4H 3X6 . . . . .	17-707
2304-1478	Précicon Inc. . . . .	17-120, 121, 122, 25-134, 135, 136, 137
2331-0237	Précicon Inc., C.P. 270, Station A, Longueuil, QC, J4H 3X6 . . . . .	17-168
2331-0405	Précicon Inc. . . . .	25-149

Folio	Nom et adresse	Description de l'immeuble
2333-1409	Précicon Inc. ....	25-237
2336-0380	Précicon Inc. ....	25-257
1267-0001	Les Constructions B.F.R. Inc., 1295, montée Ste-Julie, Ste-Julie, QC, J0L 2C0 ...	35-78, 79, 80, 81
1941-0143	Les Habitations Kotma Ltée, 2050, Mansfield, suite 1010, Montréal, QC, H3A 1Y9	103-30
2227-1215	Construction Roxan Inc., 300, rue de Normandie, Longueuil, QC, J4H 3P2 ...	104-13
1000-3358	Riech Bros Construction Ltd., adresse inconnue .....	
Une partie du lot originaire 117, mesurant 2.94 pieds dans ses lignes est et ouest, 70,19 pieds dans ses lignes nord et sud et contenant une superficie de 206 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 117-5, au sud par le lot 117-146, à l'est par une partie du lot 117-3 et à l'ouest par une partie du lot 117-6.		
1631-3369	91450 Canada Inc., 2015, rue Drummond, suite 202, Montréal, QC, H3G 1W7 ... et 91451 Canada Inc., 2015, rue Drummond, suite 202, Montréal, QC, H3G 1W7	117-181
1629-3367	91450 Canada Inc. et 91451 Canada Inc. ....	117-185
1632-3370	91450 Canada Inc. et 91451 Canada Inc. ....	117-188
0963-2493	M. Léonidas Dubé, adresse inconnue .....	
Une partie du lot 129-133 mesurant 15 pieds dans ses lignes est et ouest, 84 pieds dans ses lignes nord et sud et contenant une superficie de 1 260 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 129-133, au sud par le lot 129-134, à l'ouest par la rue Dover et à l'est par une partie du lot 129-132.		
0944-1084	M. Yvon Naud, adresse inconnue .....	138-180-12
0913-2133	M. Alfred Préfontaine, adresse inconnue .....	
Une partie du lot 144-436 mesurant 0,5 pieds dans ses lignes est et ouest, 88 pieds dans ses lignes nord et sud contenant une superficie de 44 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 144-436, au sud par le lot 144-437, au sud par le lot 144-437, à l'ouest par la rue Ste-Hélène et à l'est par une partie du lot 144-418-14.		
0911-1961	Sports B.M.S. Inc., adresse inconnue .....	145-309-5
1151-1247	Mme Diana Olsen Fournier, 1245, rue Hubert, Longueuil, QC, J4K 2K2 .....	146-256-2
3099-2505	Les Entreprises Boucherville Inc., 3600, rue Barclay, suite 245, Montréal, QC H3S 1K5	277-1, 278-8
3099-2503	Lafleur Inc., 3600, rue Barclay, suite 245, Montréal, QC, H3S 1K5 .....	278-1-1, 2-1, 6-1, 281-2-1
3099-2501	Les Entreprises Boucherville Inc., 3600, rue Barclay, suite 245, Montréal, QC H3S 1K5	278-7, 281-4
1631-3385	91450 Canada Inc. et 91451 Canada Inc., 2015, rue Drummond, suite 202, Montréal, QC, H3G 1W7	
Une partie du lot originaire 307 (rue) mesurant 150,9 pieds dans sa ligne nord, 79,2 pieds dans sa ligne ouest, 79,5 pieds dans sa ligne est, 150,3 pieds dans sa ligne sud et contenant une superficie de 9 939 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par les lots 117-184, 117-183, 117-182, au sud par une partie des lots 117-193, 117-189 et par les lots 117-192, 117-191, 117-190, à l'est par le lot 117-98 et à l'ouest par le lot 117-107.		

Quatrième partie  
Immeubles non-sujets au droit de retrait d'un an

Les lots ci-après décrits sont du cadastre officiel du Village de Longueuil Inc. dans les limites de la ville de Longueuil.

1060-0126 M. Louis Palardy, adresse inconnue .....

Une partie du lot 1-198 mesurant 12,5 pieds dans ses lignes nord et sud, 50 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 612,5 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 198-1, au sud par des parties des lots 1-335 et 1-336, à l'est par le lot 1-199 et à l'ouest par le résidu dudit lot 1-198.

Longueuil, le 22 septembre 1981.

14952-40-2-o

Le greffier,  
CLAUDE GAUTHIER.

**Ville de Rimouski**

Avis public est, par la présente, donné que le Conseil municipal de la ville de Rimouski par une résolution en date du 21 septembre 1981, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes municipales et/ou scolaires, générales ou spéciales, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence, lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Rimouski, le ONZIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1981, à DIX heures.

Toutefois, seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels lesdites taxes pour l'année 1981 et les années antérieures, intérêts et frais, auront été payés avant le moment de la vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus, sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à tous les droits acquis de la ville de Rimouski et à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

	Taxes municipales	Taxes scolaires
Matricule 2967-28-8090 2 Harold Desbiens, 304, Cathédrale Lot 207-82, cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski Intérêts au 21 septembre 1981:	1 621,13 \$ 166,71	154,87 \$
Total:	1 787,84 \$	154,87 \$
Matricule 2667-83-5505 3 Raymond Desgagnés, 280, Dollard Lot 7-56, cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Coeur Intérêts au 21 septembre 1981:	1 233,11 \$ 150,63	42,61 \$
Total:	1 383,74 \$	42,61 \$
Matricule 2867-75-6055 0 01 Denis Giasson, 144 à 146, Saint-Joseph ouest Lot 479 du cadastre officiel de la ville de Saint-Germain de Rimouski Intérêts au 21 septembre 1981:	2 104,99 \$ 376,41	41,73 \$
Total:	2 481,40 \$	41,73 \$
Matricule 2867-75-6055 0 02 Denis Giasson, 148 à 150, Saint-Joseph ouest Lot 479 cadastre officiel de la ville de Saint-Germain de Rimouski Intérêts au 21 septembre 1981:	1 685,78 \$ 302,18	
Total:	1 987,96 \$	

	Taxes municipales	Taxes scolaires
Matricule 2867-75-6055 0 03 Denis Giasson, 268, Rouleau Lot 479 cadastre officiel de la ville de Saint-Germain de Rimouski Intérêts au 21 septembre 1981:	1 860,84 \$ 301,56	
Total:	2 162,40 \$	
Matricule 2968-16-0505 0 Jacques Lemieux, 132 à 136, Saint-Germain est Lots 46-2 ns, 46-2-1, 609, 610, cadastre officiel de la ville de Saint-Germain de Rimouski Intérêts au 21 septembre 1981:	7 942,20 \$ 1 195,06	258,66 \$
Total:	9 137,26 \$	258,66 \$
Matricule 2966-76-4060 0 Louis-Jean Pichette, 135, Robert-Joncas Lot 211-146-12-45, cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski Intérêts au 21 septembre 1981:	1 515,37 \$ 286,93	35,13 \$
Total:	1 802,30 \$	35,13 \$
Matricule 2967-01-8035 4 Madame Aline Roy, 170 à 172, Mgr-Guay Lot 211-247-41 cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski Intérêts au 21 septembre 1981:	2 542,60 \$ 333,89	76,67 \$
Total:	2 876,49 \$	76,67 \$
Matricule 2868-91-7575 1 Sinamone Inc., 202 à 204, Cathédrale Lot 198-2, 199-5, 196-2-1, cadastre officiel de la ville de Saint-Germain de Rimouski Intérêts au 21 septembre 1981:	13 871,13 \$ 1 928,27	397,26 \$
Total:	15 799,40 \$	397,26 \$
Matricule 2666-46-1540 3 Germain Thériault, Rue Lausanne Lot 26-49, cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Coeur Intérêts au 21 septembre 1981:	145,85 \$ 22,06	6,05 \$
Total:	167,91 \$	6,05 \$
Matricule 2967-35-1525 9 Germain Thériault, 51, 1 <sup>re</sup> Rue ouest Lot 208-12-8, cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski Intérêts au 21 septembre 1981:	1 781,52 \$ 313,35	46,92 \$
Total:	2 094,87 \$	46,92 \$

La Commission municipale du Québec a autorisé le 29 septembre 1981 une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, j'ai signé à Rimouski, le 30 septembre 1981.

*Le greffier,*  
HUBERT DUBÉ, O.M.A..

**Ville de Saint-Antoine**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que les propriétés décrites ci-dessous seront vendues à l'enchère publique, en la salle du Conseil, 854, boulevard Saint-Antoine, ville de Saint-Antoine, comté de Prévost, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à QUATORZE heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires, avec les intérêts et les frais, à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient acquittés avant le moment de la vente à l'enchère.

Numéro de rôle	Nom du propriétaire	Description – Cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme	Taxes municipales dues au 31 juillet 1981	Taxes scolaires dues au 31 juillet 1981	Intérêts et frais au 1 <sup>er</sup> novembre 1981	Total dû
	Adam Greenspoon Realties Inc.	120-184 à 120-258 120-273 – 120-274 120-281 – 120-282 121-66 à 121-104 126-93 à 126-142	7 987,16 \$	277,78 \$	2 314,04 \$	10 578,98 \$
00-0603-0000	Vaudry, Jean-Guy	126-39	2 027,17	48,26	534,37	2 599,80
00-0745-0000	Dagenais, François	177-22	66,94	–	38,72	105,66
00-1671-0015	Carrière, Jean-Pierre et Carrière, Évelyne Malette	200-92	2 478,85	173,04	583,20	3 235,09
			<u>12 560,12</u>	<u>499,08</u>	<u>3 460,33</u>	<u>16 519,53</u>

Ville de Saint-Antoine, le 25 septembre 1981.

15062-41-2-o

*Le greffier,*  
SERGE FORGET.

**Ville de Saint-Laurent**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffier de la ville, que les immeubles ci-dessous décrits, avec ou sans bâtisse, selon le cas, situés dans la ville de Saint-Laurent, seront vendus à l'enchère publique, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 777, boulevard Laurentien, Saint-Laurent, le LUNDI SEIZIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires et des intérêts, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Propriétaire	Folio	Cadastre	Superficie (pi <sup>2</sup> )
John Pitsikoulis	01301060	P. 485	101 067,00 approx.
Borné en front sud par Transcanadienne; au nord-est par 485-11; au nord-ouest par P. 487; au sud-ouest par P. 488.			
Pauline Cyr	01400170	260-118	3 659,00 approx.
North American Tile Corp.	02005050	355-P. 7 P. 355	37 225,00 approx.
Borné en front sud-est par 355-8 (rue Gince); au nord-est par 355-P. 7, P. 355; au nord-ouest par 355-15; au sud-ouest par 355-1, P. 355.			
Malik Ripudaman Singh <i>et al.</i>	02801000	259-129 259-130	33 887,00 approx.

Propriétaire	Folio	Cadastre	Superficie (pi <sup>2</sup> )
Malik Ripudaman Singh <i>et al.</i>	02801020	259-131 259-132	24 220,00 approx.
Malik Ripudaman Singh <i>et al.</i>	03000130	259-134 259-133	19 082,00 approx.
Albert Cohen C/O International Mercantile Mirador Specialties Ltd.	05100490 05406630	482-5 2660-1215 2660-P. 1 2660-P.2	4 024,00 approx. 836,00 approx.
Kalman Wiseman	08303340	478-174 478-175 478-178	3 520,00 approx.
Leslie Mate <i>et al.</i>	10203270	19-1634A	4 504,00 approx.
Rose Demers	10302640	469-P. 53 469-54	4 940,00 approx.
Borné en front sud-est par rue du Collège; au sud-ouest par 469-92 (rue Lindsay); au nord-ouest par 469-55; au nord-est par 469-P. 53.			
Herman Koseyan <i>et al.</i>	10307450	468-835-2	4 005,00 approx.
Raymond Poirier	11601320	P. 389	5 440,00 approx.
Borné en front sud-ouest par boul. Ste-Croix; au nord-est par P. 389; au sud-est par 389-1; au nord-ouest par 388-3, 388-1.			
André Belhumeur	11602800	242-205	4 230,00 approx.
Nirmal S. Gidda	11605190	409-132A 409-132 409-133 409-134A 409-134 409-135	17 000,00 approx.
Lionel Bourgeois	11605310	409-358	11 251,00 approx.
Flore Belisle-Dubuc	12605870	454-P. 195	1 386,00 approx.
Borné en front nord-est par 454-109 (rue St-Germain); au sud-est par 454-249; au sud-ouest par 454-P. 195; au nord-ouest par 454-194.			
Colombe P. Largie a/s Peter Largie	13402740	241-4-194	3 178,00 approx.
Mireille Baptiste	14608170	242-1117	3 700,00 approx.
Veronika K. Baltakis	15608050	241-209 241-208	5 150,00 approx.
Faberco Inc.	16002710	239-52	13 174,00 approx.
Malik Ripudaman Singh <i>et al.</i>	16100630	259-128 259-127	23 516,00 approx.

Propriétaire	Folio	Cadastre	Superficie (pi <sup>2</sup> )
Gestion Europe Canada Inc.	17101830	239-63	41 687,00 approx.
Gestion Europe Canada Inc.	17101850	239-62	42 269,00 approx.
Gilles R. Léonard	17300110	259-79 260-227	5 874,00 approx.
Guy Gervais	17801620	475-123 475-122	5 500,00 approx.
Succ. Hector Leduc	21503550	P. 205	331 335,00 approx.
Borné en front sud-est par P. 205 (boul. Poirier); au sud-ouest par P. 203, P. 204; au nord-ouest par P. 205; au nord-est par P. 205.			
Viriato Pacheco	23305320	242-1154-22-P. 2	1 496,00 approx.
Borné en front nord-est par Circle Painter; au sud-est par 242-1154-22-P. 2; au sud-ouest par 242-1154-22-P. 2, 242-1154-22-1; au nord-ouest par 242-1154-21.			
Alain Durand	25106800	241-87 241-88	5 094,00 approx.
Marcel Tremblay	26380130	P. 194	
Caproal Investments Ltd.	26506000	97-P. 238	5 168,00 approx.
Borné en front est par 97-247 (place Noorduyn); au sud par 97-P. 239; à l'ouest par 97-297; au nord par 97-236, 97-235, 97-234.			
Caproal Investments Ltd.	26506100	97-P. 239	6 054,00 approx.
Borné en front est par 97-247 (place Noorduyn); au sud par 97-P. 239; à l'ouest par 97-297; au nord par 97-236, 97-235, 97-234.			
Caproal Investments Ltd.	26506200	97-240	5 515,00 approx.
Caproal Investments Ltd.	26506300	97-241	9 862,00 approx.
Franco Cigana <i>et al.</i>	26901720	97-244	4 884,00 approx.
Morris Caron	30300500	P. 78	11 325,00 approx.
Borné en front sud-est par P. 78 (boul. Keller); au sud et sud-ouest par P. 78 (rue Cousineau); au nord-ouest par 78-197; au nord-est par P. 77.			
Morris Caron	30300600	P. 78	13 119,00 approx.
Borné en front sud-est par P. 78 (boul. Keller); à l'est et au nord-est par P. 78 (rue Cousineau); au sud-ouest par 82-146, 82-147; au nord-ouest par 78-176.			
Yuet Yang Wong	32302000	84-273	3 663,00 approx.
Robert Berrehar	32500690	85-241	1 800,00 approx.
Yehoshua Hanania <i>et al.</i>	42500776	221-44	4 959,00 approx.
Luc Leduc <i>et al.</i> a/s Marie-Marthe Leduc	43601000	P. 205	129 122,00 approx.
Borné en front nord-ouest par P. 205 (boul. Poirier); au nord-est par P. 205; au sud-est par P.205 (rue Ashby); au sud-ouest par P. 205 (rue Bégin).			

Les immeubles susdits sont tous du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent et situés dans la ville de Saint-Laurent.

Ces immeubles seront vendus avec bâtisses et dépendances dessus construites, s'il y a lieu.

Lesdites ventes seront en outre faites sujettes à toutes les servitudes continues ou discontinues, apparentes ou non apparentes établies pour l'usage des immeubles.

Le prix de l'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, soit comptant ou par chèque visé.

Tous les immeubles vendus sont sujets au droit de retrait d'un an.

Ville de Saint-Laurent, le 18 septembre 1981.

15084-41-2-o

Le greffier,  
JACQUELINE LEDUC, *avocat*.

## Errata

### ÉGLISE CHRÉTIENNE CONGRÉGATIONNALISTE DU QUÉBEC

Prenez avis que l'avis de constitution en corporation de la corporation « ÉGLISE CHRÉTIENNE CONGRÉGATIONNALISTE DU QUÉBEC », paru à la *Gazette officielle du Québec* le 23 mai 1981, numéro 21, à la page 6841, est nul et de nul effet.

15007-o

Le directeur,  
HUBERT GAUDRY.  
1842-4929

### LES PLACEMENTS C.L.L. LTÉE

Prenez note que dans l'avis paru le 19 septembre 1981, à la page 9997 du numéro 38 de la *Gazette officielle du Québec*, l'ancien nom aurait dû se lire ainsi: « **BOU-LANGERIE TARDIF & FILS, LTÉE** », et le nouveau nom aurait dû se lire comme suit: « **LES PLACEMENTS C.L.L. LTÉE** ».

15007-o

Le directeur,  
HUBERT GAUDRY.  
1285-7330

### Canton de Malhiot

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 7189 de l'édition numéro 22 du 30 mai 1981. À la dernière partie de l'avis, à la ligne Cadastre,

nous aurions dû lire: « **Malhiot, canton de** » au lieu de: « **Mailhot, canton de** ».

15006-o

### Ville de Greenfield-Park (Vente pour taxes)

Veillez noter que les publications du 26 septembre 1981, à la page 10335, et du 3 octobre 1981, à la page 10510 contenaient des erreurs aux folios 0638-26-5468-00 et 0638-45-7323-00.

Au folio 0638-26-5468-00, le nom du propriétaire aurait dû se lire: « Sawers, Dorothy Miss » au lieu de: « Miss Joanne Sawers »; au folio 0638-45-7323-00, le nom du propriétaire aurait dû se lire: « Pearson, Gail Miss — Pearce, Steve, Mr. » au lieu de: « Mrs M.T. Yeoman ».

15063-o

No 700-02-000349-812

**J**EAN-PIERRE ALLAIRE contre JACQUES LA-  
POINTE.

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle* du 19 septembre 1981 no 38 à la page 10127, le nom du demandeur dans la cause ci-haut mentionnée aurait dû se lire: **JEAN-PAUL ALLAIRE** et non **JEAN-PIERRE**.

Le shérif adjoint,  
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Saint-Jérôme, le 23 septembre 1981.

15083-o

## INDEX

## AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

CHÉNÉVILLE, MUNICIPALITÉ ( <i>Prolongement d'un délai, a. 239</i> ) .....	10639
SAINTE-ADRIEN, MUNICIPALITÉ ( <i>Entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire</i> ) .....	10639

## ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

CO-OP DE PRODUCTION DE SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES DU QUÉBEC ( <i>CELIBEC</i> ) ( <i>Changement de nom</i> ) .....	10639
COOPÉRATIVE AGRO-FORESTIÈRE DE POINTE-BLEUE ( <i>Formation</i> ) .....	10639
COOPÉRATIVE DE LOISIRS « LE VERSEAU » DU CANTON DE STANSTEAD ( <i>Formation</i> ) .....	10639
LA MARMOTTIÈRE, FERME COOPÉRATIVE DE BEDFORD ( <i>Dissolution</i> ) .....	10639

## AVIS DIVERS

ASSOCIATION MOTOS-NEIGE NORMÉTAL ( <i>L.P.</i> ) .....	10640
CONGRÉGATION MISSIONNAIRE DE MARIANNHILL ( <i>L.P.</i> ) .....	10640
CORPORATION DE LA MAISON DUMULON ( <i>L.P.</i> ) .....	10640
DESSERTÉ SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX ( <i>Érection</i> ) .....	10640
DORION ET CHURCH, MUNICIPALITÉ ( <i>Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39</i> ) .....	10640
MONTRÉAL, VILLE ( <i>Rachat d'obligations</i> ) .....	10641
QUÉBEC, VILLE ( <i>Rues et ruelles</i> ) .....	10642
SUCCESSION MARCEL BÉDARD ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> ) .....	10643
SUCCESSION ROMÉO VACHON ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> ) .....	10643

## CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

## ACCORDÉS

ASHKENAZI-KIMMEL, KERRY SABRINA RENÉE .....	10643
DAUNAIS, MARIE ÉVA ANITA .....	10643
DUBÉ, PAUL-ÉMILE .....	10644
KOROZS, ÉLAINE .....	10644
KOROZS, MADELEINE .....	10644
LIPMAN, ABE .....	10644
LIPMAN, GARY HOWARD .....	10644
LIPMAN, ISRAËL .....	10644
LIPMAN, JANICE SUSAN .....	10644
LIPMAN, KARYN RUTH .....	10644
LIPMAN, STEVEN RICHARD .....	10644
TOWER, ANTHONY .....	10645

## DEMANDES

ALPALHAO, JOAO ANTONIO .....	10645
BARRETTA, LUIGI (LOUIS) .....	10645
BILODEAU, MARGUERITE .....	10645
CARON, JOSEPH BERNARD RICHARD .....	10645
DÉSAULNIERS, JOSEPH PIERRE NOËL .....	10645
DUCHAINE, LYNE .....	10645
FOX, HENRIETTA GAZELLA .....	10646
GAUDREAU, MARIE-ANGE .....	10646
JEAN, JOSEPH ELZÉAR RÉAL .....	10646
JOSEPH LAMBERT PIERRE .....	10646
KAEMPH, JEFFREY .....	10646
KARP, CLARISSA .....	10646
KULCZYCKI, GRZEGORZ .....	10646
LAFLEUR, JOSEPH JEAN-JACQUES .....	10647
LAGACÉ, JOSEPH LAURENT .....	10647
LANDRY, JOSEPH ROBERT NARCISSE .....	10647
Mc EWAN, DAVID TERRY .....	10647
QUACH, THI THU OANH .....	10647

## CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE DEMANDES — suite

ROCHELEAU, MARIE MARGUERITE LINDA .....	10647
SANSCHAGRIN, JEANNE D'ARC .....	10647
TANGUAY, MARIE ÉLISE .....	10647
TOOTH, EDWIN DAVID .....	10648

## CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

BATHURST, CITÉ c. RAYMOND VAUTOUR ( <i>Ordonnance</i> ) .....	10648
POISSANT (JEAN) (POISSANT & FILS ENRG) c. LA SUCCESSION MARTIN O'SHAUGHNESSY ( <i>Assignment</i> ) .....	10648
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. BERNARD DION ( <i>Assignment</i> ) .....	10648
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. BERNARD LÉVEILLÉ ( <i>Assignment</i> ) .....	10648
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. CÉCILE CHEVRIER ( <i>Assignment</i> ) .....	10649
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. CLAUDIA MACDONALD ( <i>Assignment</i> ) .....	10649
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. JACQUES AYLESTOCK ( <i>Assignment</i> ) .....	10649
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. JACQUES LAPALME ( <i>Assignment</i> ) .....	10649
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. JOHN DANIEL KIELY ( <i>Assignment</i> ) .....	10650
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. LINE GAUTHIER ( <i>Assignment</i> ) .....	10650
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. OSMAN TURKOVIC ( <i>Assignment</i> ) .....	10650
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. RÉJEAN CARDIN ( <i>Assignment</i> ) .....	10650
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. ROBERT BEAUSOLEIL ( <i>Assignment</i> ) .....	10650

## COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DÉCISIONS RENDUES	
— CAMIONNAGE RÉGULIER SPÉCIALISÉ .....	10614
— DÉCHETS .....	10637
— ÉCOLIER .....	10611
— LOCATION .....	10630
— PRODUITS NOMMÉS .....	10627
— TAXI .....	10611
— TRANSPORT EN VRAC .....	10632
— VOYAGEUR .....	10609
INTRODUCTION DE REQUÊTES	
— MONTRÉAL .....	10584
— QUÉBEC .....	10602
— QUÉBEC ( <i>Transport de déchets</i> ) .....	10608
— INTRODUCTION DE REQUÊTES ( <i>Errata</i> ) .....	10637
PROPRIO MOTU .....	10638

## COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

### CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

ALFRED DOOR MAINTENANCE LTD. ....	10549
AREA EQUIPMENT CO. INC. ....	10549
AREA MACHINERY AND TOOLS INC. ....	10549
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE D'OTTERBURN .....	10550
ASSOCIATION TCHÉCOSLOVAQUE DE BIENFAISANCE .....	10550
ATLANTIC INVESTMENTS INC. ....	10549
ATLANTIC MEAT MARKET LTD. ....	10549
AUTOMOBILES VIEL INC. ....	10549
AUTOMOTIVE GENERAL DEPOT, INC. ....	10549

## COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

## CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — suite

AUTOS LA CANARDIÈRE INC.	10549
BOUCHERIE ATLANTIQUE LTÉE	10549
CANADIAN SALMON CLUB INC.	10549
CANADIAN SALMON CLUB INCORPORATED	10549
CANARDIÈRE AUTOS INC. (LA)	10549
CANNING (W.E.) INC.	10549
CANNING (W.E.) MFG. CO. LTD.	10549
CARTIER HOME INTERIORS LTD.	10549
CASSE-CROÛTE LINTON LTÉE	10550
CLUB DE CHASSE PERRY	10550
CLUB DE PÊCHE AU SAUMON LE CANADIEN INC.	10549
COLLEGE GIRL INT'L INC.	10549
COLLÉGIENNE INTERNATIONALE INC. (LA)	10549
COLMO MINING CORPORATION LIMITED	10549
COMMUNICATIONS JACQUES DUSAULT INC.	10549
COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE JACK SPRATT INC.	10551
CONSTRUCTION F.W. CIE LTÉE	10550
CRÉATIONS SUITMASTER INC.	10551
CZECHOSLOVAK WELFARE ASSOCIATION	10550
DÉCORS INTÉRIEURS CARTIER LTÉE	10549
DISTRIBUTEURS LAUREL INC.	10550
EASTGATE MINERALS LTD.	10550
F.W. CONSTRUCTION CO.	10550
FABRICATION GÉNÉRALE DE MOULES INC.	10550
FILS KAY LTÉE	10550
FLEURISTES ROUSSEAU & LAJOIE INC. (LES)	10550
FOURNISSEURS FRONTENAC INC.	10550
FOURNITURES HÔTELIÈRES NATIONALES LTÉE	10550
FRONTENAC FABRICS INC.	10550
GARAGE R. YALE INC.	10551
GARDERIE PIPANDOR	10550
GARDERIE TANTE NICOLE INC.	10550
GENERAL MOLD-FAB INC.	10550
IMMEUBLES KIENAWISIK INC. (LES)	10550
IMMEUBLES TRILAND INC. (LES)	10551
INVESTISSEMENTS DE L'ATLANTIQUE INC.	10549
INVESTISSEMENTS RHETED INC.	10550
JOMARPAL HOLDINGS INC.	10550
KAY THREAD CO. LTD.	10550
KIENAWISIK REALTORS INC.	10550
LAUREL SALES INC.	10550
LINTON LUNCHEONETTE LTD.	10550
MACHINERIES ET OUTILLAGE AREA INC.	10549
MANOIRS ÉLÉGANTS DU VIEUX QUÉBEC INC.	10549
McCONNELL (R.H.) & CO. LTD.	10550
McCONNELL (R.H.) & CIE LTÉE	10550
MONTRÉAL FLOWER TERMINAL INC.	10550
NATIONAL HOTEL SUPPLIES LTD.	10550
OTTERBURN ATHLETIC ASSOCIATION	10550
PERRY'S GAME CLUB	10550
PIÈCES D'AUTO A.G.D. INC.	10549
PLACEMENTS C.L.L. LTÉE (LES) ( <i>Erratum</i> )	10729
PORTEFEUILLES TROIS-RIVIÈRES LTÉE (LES)	10551
PORTES DE GARAGE ALFRED LTÉE	10549
REGROUPEMENT DES CHÔMEURS DE ROUYN-NORANDA	10550
REGROUPEMENT DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	10550
RHETED INVESTMENTS INC.	10550
RHETED INVESTMENTS LTD	10550
ST-GABRIEL MOTOR SALE INC.	10551
SBREGA TRANSPORT LIMITED	10551
SERVICES TERROKON INC.	10551
SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS JOMARPAL INC.	10550

**COMPAGNIE (PARTIE 1) — LOI SUR LES****CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — suite**

SOCIÉTÉ MINIÈRE COLMO LTÉE .....	10549
SOCIÉTÉ MINIÈRE EASTGATE LTÉE .....	10550
SPRATT (JACK) MFG. INC. ....	10551
SUITMASTER INC. ....	10551
TERROKON SERVICE INC. ....	10551
TEXTILES WAGNER INC. ....	10551
THÉÂTRE LE PETIT DÉRANGEMENT .....	10551
TISSUS FRONTENAC INC. ....	10550
TRANSPORTS SBREGA LTÉE .....	10551
TRILAND REALTIES CORP. ....	10551
TRILAND REALTIES INC. ....	10551
TROIS-RIVIÈRES HOLDINGS LTD. ....	10551
TROUPE LE PETIT DÉRANGEMENT (LA) .....	10551
WAGNER TEXTILES INC. ....	10551

**CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)**

AQUEM LTÉE .....	10551
ASSURANCES CUTTS LTÉE .....	10551
BEVADEC INC. ....	10551
BRAHM (L.A.) ET CIE LTÉE .....	10551
CONSTRUCTION CROMWELL INC. ....	10552
CONSTRUCTION LA TOUR LTÉE .....	10552
CORPORATION DU CONSEIL DES CITOYENS DU MONDE AU QUÉBEC INC. (LA) .....	10552
CRÉATIONS DU VAGABOND INC. ....	10552
DISTRIBUTION AUBUT INC. ....	10552
HÔPITAL STE-RITA INC. ....	10552
IRAL INC. ....	10552
LOCATION ECONOTO INC. ....	10552
QUINCAILLERIE ROBERGE INCORPORÉE .....	10552
TEGGES INC. ....	10552

**CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)**

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE CHAUVIN INC. ....	10552
ASSOCIATION SELWYN HOUSE (L') .....	10552
BEVADEC INC. ....	10552
BEVADEC INC. ....	10552
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊTS DES PORTAGES INC. (LA) .....	10552
CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE LE COLIBRIS .....	10553
CENTRE JUIF DE TRAVAIL J.V.S. INC. ....	10553
CENTRE D'ORIENTATION JUIF .....	10553
CIRCUIT DE COMPÉTITIONS MUSICALES QUÉBÉCOIS .....	10553
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DE NORTH HATLEY .....	10553
COMMISSION INDUSTRIELLE DE MIRABEL-SUD (CIMS) INC. ....	10553
FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC INC. ....	10553
IRAL INC. ....	10553
MARINA COMMODORE LTÉE .....	10553
MONT-BRUNO C.C. INC. ....	10553
PROJETS COMMODORE LTÉE .....	10553
STUDIOS DE SON DÉCIBEL INC. (LES) .....	10553

**DEMANDES DE DISSOLUTION**

APPARTEMENTS PALS INC. (LES) .....	10651
ARTNETWORK INC. ....	10651
ASSOCIATION DES PARENTS ET ANIMATEURS I.M.P.A.C. ....	10651
BATTERIES ÉLECTRIQUES DRUMMONDVILLE LTÉE .....	10651
BATTERIES ÉLECTRIQUES TROIS-RIVIÈRES LTÉE .....	10651
BATTERY & ELECTRIC DRUMMONDVILLE LTD .....	10651
BATTERY & ELECTRIC TROIS-RIVIÈRES LTD .....	10651
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE PORT-CARTIER INC. ....	10651
BISCUITS MONTMAGNY INC. ....	10652
BOULANGERIE ST-ISIDORE INC. ....	10652

**COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES****DEMANDES DE DISSOLUTION — suite**

BOUTIQUE LE ST-LAURENT INC. ....	10652
CANADIAN PLATE GLASS & MIRROR CO. LTD. ....	10652
CAPRI FINANCE CORPORATION .....	10652
CHAMBORD TEXTILES INC. ....	10652
CHAUSSURES AU PETIT PIED INC. ....	10652
COMPAGNIE ZIMCOLOR (LA) .....	10652
CONTESSA TEXTILES INC. ....	10653
DESJARDINS & LAPOINTE LTÉE .....	10653
DETO NORD LTÉE .....	10653
ÉCLAIRAGE MID-DAY INC. ....	10653
EFTEE INC. ....	10653
ENTREPRISES BERLINE INC. (LES) .....	10653
HENRI & FILS INC. ....	10653
IMMEUBLES CHAMPEX LTÉE .....	10653
JACKSON HARDWARE MANUFACTURING LTD. ....	10654
LALONDE AUTO LEASING (VERDUN) LTD. ....	10654
LALONDE AUTO LOCATION (VERDUN) LTÉE .....	10654
LOCATION AUTOMED INC. ....	10654
MARION CONSTRUCTION INC. ....	10654
MAUGHAN INVESTMENTS LTD .....	10654
1842-7211 QUÉBEC INC. ....	10654
PÉTROLES PAUL TREMBLAY INC. (LES) .....	10654
PLACEMENTS I.M.S.D. INC. (LES) .....	10654
PORT-CARTIER PUBLIC LIBRARY INC. ....	10651
PUBLICATIONS TOUCHÉ INC. (LES) .....	10655
RANCH DE ST-VALÉRIEN INC. (LE) .....	10655
TANACO LTD. ....	10655
TEXTILES CHAMBORD INC. ....	10652
TEXTILES CONTESSA INC. ....	10653
TOWER KNITTING INC. ....	10655
TRICOTAGE TOWER INC. ....	10655
VIBRACO INC. ....	10655
ZIMCOLOR COMPANY .....	10652

**DISSOLUTION (Article 28)**

AUTOBUS LUCIEN CHARRON INC. ....	10554
CORPORATION PHENRAX (LA) .....	10554
ENTREPRISES DE ROBES ET DE VÊTEMENTS DES CANTONS LTÉE (LES) .....	10554
FLEXBÉTON LIMITÉE .....	10554
JOJD CORP. ....	10554
LITHO CUT INC. ....	10554
ORANGE CRUSH LACHUTE LTÉE .....	10554
PRÉVILLE CONSTRUCTION LIMITED .....	10554
SELECT WHOLESALE LUMBER LTD. ....	10554
ZANETTI ET ROY INC. ....	10554

**ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)**

AGENCE CENTRALE DE PERSONNEL M & M LTÉE .....	10554
ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE DU QUÉBEC INC. ....	10554
ASSOCIATION DES ROULIERS PUBLICS DU QUÉBEC INC. ....	10555
BELSAR, LIMITÉE .....	10555
CHAPDELAIN (JULES) INC. ....	10555
COMITÉ DES ORGANISMES SOCIAUX DE LAVAL .....	10555
CONSEIL NO 4296 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-ÉDOUARD .....	10555
CONSTRUCTION P.N.R. INC. ....	10555
CONSTRUCTION SUPRÊME LTÉE .....	10555
DENOMMÉE (MARCEL) INC. ....	10555
ÉCOLE DE CONDUITE MUIR LTÉE .....	10555
FERMES BAIE DES RAPIDES INC. (LES) .....	10555
FONDATION DOCTEUR MAURICE BERTRAND .....	10555
FONDS ROSAIRE-TREMBLAY INC. (LE) .....	10555

**COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES****ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32) — suite**

FOURNISSEURS DE NOURRITURE D'ANIMAUX M.D.J. LTÉE .....	10555
GARAGE DENEALT INC. ....	10555
IMMEUBLES ONYX INC. ....	10555
PAGODE D'OR INC. (LA) .....	10555
SAINT-PIERRE (M.-ROGER) INC. ....	10555
SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS LAZGER INC. ....	10555
STUDIOS DE SON DÉCIBEL INC. (LES) .....	10556
TOIT DE L'AMITIÉ (LE) .....	10556

**LETTRES PATENTES**

POTERIE NAPIERVILLE INC. ....	10556
TRAITEX INC. ....	10556

**LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES**

ALARY, DESROSIERS & ASSOCIÉS INC. ....	10556
ARÉNA BEUCEVILLE INC. (L') .....	10556
ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU DISTRICT DE JOLIETTE INC. ....	10556
ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC (A.P.C.H.Q.) RÉGION DE JOLIETTE INC. ....	10556
ASSURANCES LOUIS DESROSIERS, COURTIER INC. ....	10556
ATELIER DE RECHERCHE THÉÂTRALE L'ESKABEL .....	10557
BUCKINGHAM GOLF CLUB INC. ....	10557
CENTRE DRAMATIQUE DE QUÉBEC INC. ....	10557
CENTRE DRAMATIQUE DU SUD DE QUÉBEC INC. ....	10557
CINÉ-MUNDO INC. ....	10557
CLUB DE GOLF DE BUCKINGHAM INC. ....	10557
CLUB DU LAC O'NEIL DUCHAINE .....	10557
CLUB DU LAC O'NEIL INC. ....	10557
COMPAGNIE D'ADMINISTRATION RABLIN LTÉE (LA) .....	10557
DIDIER, CORPORATION DE PRODUITS RÉFRACTAIRES .....	10557
DISTRIBUTION J.B. INC. ....	10557
FASHION MARKETING INC. ....	10557
NATE'S DELICATESSEN & STEAK HOUSE (HULL) LIMITED .....	10557
OMNIMARKETING INC. ....	10557
OUELLET (ALPHONSE) (1971) LTÉE .....	10557
PIZZA GROS INC. ....	10557
PRODUCTIONS INDUSTRIELLES B. FORTIN INC. (LES) .....	10557
VALCOUR (PIERRE) & ASSOCIÉS INC. ....	10557

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES****DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION**

AMEUBLEMENTS BROSSIE INC. ....	10558
ARMOIRES A.G. INC. ....	10558
ASCO INDUSTRIES INC. ....	10561
BAR ACADIEN DE ST-EUSTACHE INC. ....	10558
BELLEMARE COUVERTURES LTÉE .....	10558
BOULANGERIE P.E. TREMBLAY INC. ....	10558
BOUTIQUE HORS JEUX INC. ....	10558
BRASSERIE PARASOL INC. ....	10558
BRIÈRE (DENIS) INC. ....	10558
BRILLEMATIQUE LTÉE .....	10558
BROCHU (RÉAL) INC. ....	10558
BROSSIE FURNITURE INC. ....	10558
CENTRE D'ALIGNEMENT ET DE TRANSMISSION (GASPÉ) INC. ....	10558
CHARCUTERIE DU MARCHÉ INC. ....	10558
CLINIQUE MÉDICALE SHERBROOKE EST INC. ....	10558
« CLUB » CARA INC. (LE) .....	10558
CO-IMPRESSIONS & ASSOCIÉS INC. ....	10558
CONDO DE LA VALLÉE INC. ....	10558
CONSTRUCTION BELLECO INC. ....	10559

## COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

## DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite

CONSTRUCTION JEAN-MARIE ROY INC. ....	10559
CONSTRUCTIONS J.R. ARCHAMBAULT INC. ....	10559
COURTIERS EN ASSURANCES L. LEMAY & ASSOCIÉS INC. ....	10559
CUIRS CRÉATELLE INC. (LES) ....	10559
C.I.S. DE BEAUCE INC. ....	10559
DÉ-KO PLUS INC. ....	10559
DÉMÉNAGEMENT MONT ST-HILAIRE INC. ....	10559
DÉNEIGEMENT MICHELAIS INC. ....	10559
DÉPANNEUR G.H.C. INC. ....	10559
DIFOR INC. ....	10559
DISTRIBUTION MARCEL RICARD INC. ....	10559
DISTRIBUTIONS ÉNERGIE PILES INC. (LES) ....	10559
DOMAINE DE L'HARFANG INC. ....	10559
DUSSAULT AGRI-SERVICES INC. ....	10559
ÉBÉNISTERIE DAOUST INC. ....	10559
ÉBÉNISTERIE LE TENON ET LA MORTAISE INC. ....	10559
ENTREPRISES ÉLECTRIQUES M. POISSANT INC. (LES) ....	10559
ENTREPRISES FORESTIÈRES YMY INC. (LES) ....	10559
ENTREPRISES ISIDORE HOUDE INC. (LES) ....	10560
ÉPICERIE CHEZ CLAUDE INC. ....	10560
ÉTALAGE CONTACT INC. ....	10560
EXCAVATIONS CYRENNE INC. (LES) ....	10560
EXPLORATIONS BANQUE-OR INC. ....	10560
FABBRI (B.) INC. ....	10560
FABRICATION D'ARMOIRES A.B. INC. ....	10560
FERME ANDRÉ LACHANCE INC. ....	10560
FERME J.M.D.M. INC. ....	10560
FERME MARICHON INC. ....	10560
FERME PORCINE LEQUIN INC. ....	10560
FERME RAYMARO INC. ....	10560
FINANTISSEMENT INC. ....	10560
FRÉSABE INC. ....	10560
GARAGE DANIEL NÉRON INC. ....	10560
GARAGE JEAN & R. MICHAUD INC. ....	10560
GARAGE JEAN-CHARLES FORGUES & FILS INC. ....	10560
GESTION CAPITO INC. ....	10560
GESTION FORGA INC. ....	10560
GESTION FREMY INC. ....	10561
GESTION GEORGES NEIDERER INC. ....	10561
GESTION HAGGERTY INC. ....	10561
GESTION IS FRANC INC. ....	10561
GESTION J.M. FRÉCHETTE LTÉE ....	10561
GESTION JEAN MARIER INC. ....	10561
GESTION R. POLIQUIN LTÉE ....	10561
GESTION SENCO LTÉE ....	10561
GESTION VALORIS INC. ....	10561
GESTION Y. PROVENCHER LTÉE ....	10561
GESTION YVAN GAUMOND INC. ....	10561
GESTIONS LOUIS C. MARCHAND LTÉE (LES) ....	10561
GROUPE ST-LAMBERT LTÉE (LE) ....	10561
HUILES J.M. LEBLANC INC. (LES) ....	10561
IMMEUBLES CLYVES INC. (LES) ....	10561
IMMEUBLES RUELLAND INC. ....	10561
INDUSTRIES ASCO INC. ....	10561
INDUSTRIES MARAÎCHÈRES DE VILLEBOIS INC. (LES) ....	10561
INSTITUT DE VALORISATION HUMAINE DU QUÉBEC INC. ....	10562
INTERCONNECTION LAC-ST-JEAN INC. ....	10562
INVESTISSEMENT DENIS ASSELIN INC. ....	10562
INVESTISSEMENT GASTON LAPLANTE INC. ....	10562
INVESTISSEMENT MICHEL ASSELIN INC. ....	10562
INVESTISSEMENT YVAN LAPLANTE INC. ....	10562
ISOLATIONS MICHEL LAPORTE INC. ....	10562

## COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

## DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite

J.E.L. CONSTRUCTION INC. ....	10562
JEFPAC INC. ....	10562
LACOMBE (YVES) INC. ....	10562
LAVERGNE ET FRÈRE INC. ....	10562
LÉGUMES K.L. DU CANADA COMPAGNIE (1981) LTÉE (LES) ....	10562
LOCATION GRAND PRIX INC. ....	10562
LOCATIONS JRD INC. (LES) ....	10562
LONGPRÉ (J.G.) EXCAVATION INC. ....	10562
LUSSIER (JEAN-PIERRE) INC. ....	10562
MAÇONNERIE CARON, TREMBLAY INC. ....	10562
MAISON DE RÉCEPTIONS ST-PLACIDE INC. ....	10562
MARCHÉ D. GRAVELINE & FILS INC. ....	10562
MARKETING MARC VALLÉE INC. ....	10563
1645-4084 QUÉBEC INC. ....	10563
1849-2892 QUÉBEC INC. ....	10563
1849-8063 QUÉBEC INC. ....	10563
1849-8089 QUÉBEC INC. ....	10563
1850-2724 QUÉBEC INC. ....	10563
1850-2765 QUÉBEC INC. ....	10563
1850-2906 QUÉBEC INC. ....	10563
1850-3078 QUÉBEC INC. ....	10563
1850-3086 QUÉBEC INC. ....	10563
1850-3094 QUÉBEC INC. ....	10563
1850-3102 QUÉBEC INC. ....	10563
1850-3169 QUÉBEC INC. ....	10563
1850-3177 QUÉBEC INC. ....	10563
1850-3185 QUÉBEC INC. ....	10563
1850-3342 QUÉBEC INC. ....	10563
1850-3524 QUÉBEC INC. ....	10563
1850-3763 QUÉBEC INC. ....	10563
1850-3789 QUÉBEC INC. ....	10563
1850-3797 QUÉBEC INC. ....	10564
1850-3805 QUÉBEC INC. ....	10564
1850-3813 QUÉBEC INC. ....	10564
1850-3821 QUÉBEC INC. ....	10564
1850-3839 QUÉBEC INC. ....	10564
1850-5131 QUÉBEC INC. ....	10564
MOISSONS BEAUX CHAMPS INC. (LES) ....	10564
MOTEL DU LAC ST-FRANÇOIS (1981) INC. ....	10564
MOTO BELLEVUE INC. ....	10564
MYPACO LTÉE ....	10564
NETTOYEUR GUAY & FRÈRE INC. (LE) ....	10564
OUELLET (PHILIPPE) & FILS LTÉE ....	10564
OUELLETTE (JEAN MICHEL) INC. ....	10564
PASSE-MONTAGNE, ÉCOLE D'ESCALADE ET DE VIE EN MONTAGNE INC. ....	10564
PÂTISSERIE GUY BISSONNETTE INC. ....	10564
PIÈCES D'HÉLICOPTÈRE C.M. INC. ....	10564
PINETTE (G.) INC. ....	10564
PLACEMENTS CLAUDE CHRÉTIEN INC. (LES) ....	10564
PLACEMENTS DELUMAR INC. (LES) ....	10564
PLACEMENTS F. TRUDEAU INC. ....	10565
PLACEMENTS FAGUY, JALBERT, GAUMOND & ASS. INC. (LES) ....	10565
PLACEMENTS GUÉNETTE INC. (LES) ....	10565
PLACEMENTS M.H.T. INC. (LES) ....	10565
PLACEMENTS MARCAN LTÉE ....	10565
PLAQUART INC. (LE) ....	10565
PLARIES INC. ....	10565
POINTE-AUX-TREMBLES MÉCANIQUE INC. ....	10565
POMERLEAU (YVES) INC. ....	10565
PONDOIR ST-BRUNO INC. ....	10565
POULIN (RAYMOND) TRANSPORT INC. ....	10566

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES****DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite**

PRODUCTIONS DE VALOIS INC. (LES) .....	10565
PRODUCTIONS MÉGO INC. (LES) .....	10565
PRODUCTIONS REED DESJARDINS INC. (LES) .....	10565
PRODUITS AÉRONAUTIQUES INTERNATIONAUX N.S. INC. ....	10565
RÉNOVATIONS IMMOBILIÈRES R.N.C. INC. (LES) .....	10565
RESTAURANT LA COLONIE INC. ....	10565
ST. LAMBERT GROUP LTD. ....	10561
SALON COIFF-PLUS INC. ....	10565
SALON VANIK INC. ....	10565
SERRES SOLABRI INC. (LES) .....	10566
SERVICES DE DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL (SE.D.I.) INC. ....	10566
SOCIÉTÉ DE GESTION G. BLOUIN INC. ....	10566
SOCIÉTÉ DE GESTION TRANS-MÉTROPOLITAINE INC. ....	10566
SOCIÉTÉ MINIÈRE HINSE INC. ....	10566
SON H.C. INC. ....	10566
STATION SERVICE BOUL. ROLAND THERRIEN INC. ....	10566
STATION SERVICE GHISLAIN VALLIÈRES INC. ....	10566
SUHESA INC. ....	10566
TRANSPORT RAYMOND POULIN INC. ....	10566
ULTRA PAGE INC. ....	10566
UNI-CHÈQUE INC. ....	10566
UNIVERS DES JOUETS INC. (L') .....	10566
USINAGE A. ST-JEAN INC. ....	10566
VALBOIS OPÉRATIONS FORESTIÈRES INC. ....	10566
VALLON DU JARDINIER INC. (LE) .....	10566
VICTOPLUS INC. ....	10566
VIENS (YVES) & FILS INC. ....	10566
VITRE-TOUT INC. ....	10567
VOILE BLEUE INC. (LA) .....	10567

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION**

ASSURANCES LOUIS P. LAMANQUE INC. ....	10567
BABIN AUTOMOBILE LTÉE .....	10567
BABIN LOCATION D'AUTOS INC. ....	10567
BAIZER (S.) ET FILS LTÉE .....	10567
BEAUVAIS ET ST-MARSEILLE INC. ....	10569
BEIGNES DU SAGUENAY LTÉE (LES) .....	10567
BIJOUTERIE LE DOIGT D'OR INC. ....	10567
BOURBONNAIS ET LEBLANC INC. ....	10567
BOUTIQUES LE BATEAU BLANC INC. ....	10567
BRASSERIE LA VAILLOCHE INC. ....	10567
CENTRE DU PNEU L'ASSOMPTION INC. ....	10567
CENTRE HORTICOLE 4 SAISONS INC. ....	10572
CENTRE-MUSICA COULEUR INC. ....	10567
CIE R.O. CONSTRUCTION LTÉE (LA) .....	10567
CLINIQUE DERMATOLOGIQUE DE LA RIVE-SUD INC. ....	10568
CLUB DE GOLF DU LAC ST-JOSEPH INC. ....	10568
CONSTRUCTION ROSS & PELLETIER INC. ....	10568
COQ GAULOIS INC. (AU) .....	10569
CORPORATION DES LABORATOIRES DE COULEUR (LA) .....	10568
CÔTÉ (ODILON) INC. ....	10568
CÔTÉ (ODILON), INC. ....	10568
CRÉATIONS COQUELICOT INC. ....	10568
CRÉATIONS JEANNE HARDY INC. ....	10568
CYPIHOT (MARCEL) SPORT INC. ....	10568
DE BEAUJEU INC. ....	10568
DEMERS & LANDRY INC. ....	10568
DEMERS (NORBERT) INC. ....	10568
DESCON INTERNATIONAL LTÉE .....	10568
DISTRIBUTIONS YVON DAGENAIS INC. ....	10568
ENTREPRISES ÉLECTRICA INC. (LES) .....	10568

## COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

## DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — suite

ENTREPRISES SANTA FE INC. ....	10568
FER ORNEMENTAL CHAMPLAIN INC. ....	10568
FORGET (A.) INC. ....	10568
FORGET (A.) LAVAL INC. ....	10568
FORGET (A.) RIVE-SUD INC. ....	10569
4 SEASONS HORTICULTURAL CENTRE INC. ....	10572
FROMAGE CÔTÉ INCORPORÉE ....	10569
GARAGE CIMINI INC. ....	10569
GARAGE J.M. RATTÉ INC. ....	10569
GAULOIS BAR-B-Q INC. ....	10569
GESTION CALP INC. ....	10569
GESTION CHAINEY, BLANCHET & CIE INC. ....	10569
GESTION CHAINEY & CIE INC. ....	10569
GESTIONS ET PLACEMENTS CLADEL INC. ....	10569
GRONDIN (LÉO) INC. ....	10569
H.O.P. CONSULAB INC. ....	10569
HABITATIONS DE L'ÎLE INC. ....	10569
IMMEUBLES POTVIN LTÉE ....	10569
IMMEUBLES TREMBLAY, GRAVEL, MARCOTTE LTÉE ....	10569
INDUSTRIES G.B.R. LTÉE (LES) ....	10569
INDUSTRIES GOBRIS LTÉE (LES) ....	10567
INFRANOR CANADA INC. ....	10569
INSTITUT DE SECRÉTARIAT DE SHERBROOKE INC. (L') ....	10569
LACTO SERVICE INC. ....	10569
LEFEBVRE (VINCENT) INC. ....	10569
LOCATION DE VÉHICULES DU QUARTIER NORD INC. ....	10570
MARCHÉ BEAUVAIS, FAFARD & ST-MARSEILLE INC. ....	10569
MARCHÉ DÉPATIE INC. ....	10570
MATÉRIAUX DE SOUDURE G.B. INC. ....	10569
MEUBLE VILLAGEOIS INC. (LE) ....	10570
MEUNERIE DE CACOUNA INC. (LA) ....	10570
MOTEL COLIBRI (ROUYN) INC. ....	10570
NORTH END AUTO LEASING INC. ....	10570
OLYMPIA DE LAPRAIRIE LTÉE ....	10570
OUVERTURES IDÉAL INC. (LES) ....	10570
OXYGÈNE ST-MAURICE LTÉE ....	10571
PATRICK CONSULTANTS LIMITED ....	10570
PEINTURES R. & M. INC. (LES) ....	10570
PICHÉ (C. & G.) LTÉE ....	10570
PIÈCES D'AUTO D.N.R. INC. ....	10570
PIÈCES D'AUTOMOBILES DE SAINTE-ROSE INC. (LES) ....	10571
PLACEMENTS BOINI INC. ....	10570
PLACEMENTS DE CHICOUTIMI INC. (LES) ....	10570
PLACEMENTS G.D.G. INC. (LES) ....	10570
PLACEMENTS MADELEINE RENAUD LTÉE (LES) ....	10571
PLACEMENTS RAYMOND FONTAINE INC. ....	10570
PLOMBERIE D.L. INC. ....	10570
POTVIN & TREMBLAY (1965) LTÉE ....	10570
PROCURÉ GÉNÉRALE DE MUSIQUE (LTÉE) ....	10570
PRODUITS CHIMIQUES POTTON LIMITÉE ....	10571
RENAUD BOTTLERS' SUPPLY LIMITED ....	10571
RESTAURANT MAMY INC. ....	10571
RESTAURANTS MAC-VIC INC. (LES) ....	10567
RESTAURATION MIG INC. ....	10571
RODMON INC. ....	10571
ST-MAURICE OXYGEN CO. LTD. ....	10571
ST-MAURICE OXYGEN LTD. ....	10571
STE-ROSE AUTO PARTS INC. ....	10571
SAMUEL (GÉRARD) FOURRURES INC. ....	10571
SERVICE CANADIEN COMPLET DE RÉCEPTION INC. ....	10571
SERVICE DE PNEUS POTVIN LTÉE ....	10571
SOCIÉTÉ GÉNIBEC INC. ....	10571

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES****DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — suite**

SOCIÉTÉ IMMOBILIERE EUROVEST LTÉE (LA) .....	10571
SOFINAV INC. ....	10571
STÉRÉO LAVAL INC. ....	10571
SYSTÈMES D'ALARME UNIVERSELS INC. (LES) .....	10571
TALBER INC. ....	10571
TARDIF (M.) & CIE LTÉE .....	10571
TECHNITRANS INC. ....	10571
TÉLÉCOMMUNICATION TROIS-RIVIÈRES LTÉE .....	10572
TÉLÉDIFFUSION SAINTE-ADÈLE INC. ....	10572
TÉLÉSAG INC. ....	10572
3 FLAG LANDSCAPING LTD. ....	10572
TRANSOL INC. ....	10572
TRANSOL LOCATION INC. ....	10572
TRANSPORT GÉRALD PELLETIER LTÉE .....	10572

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION**

PIÈCES HYDRAULIQUES DE PRÉCISION (LONGUEUIL) INC. ....	10572
TARDIF (PIERRE) INC. ....	10572

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION**

AMÉNAGEMENTS A.P. INC. (LES) .....	10573
APADANA INC. ....	10574
ARMATURE M.G. INC. ....	10573
CENTRE DE DACTYLOGRAPHIE CAPITALE INC. ....	10573
CONSTRUCTION S.D. TURCHEK LTÉE .....	10573
COQ ROULANT (1981) INC. (AU) .....	10575
COQ SNOWDON INC. (AU) .....	10575
CORPORATION B.C.R. LTÉE .....	10573
COUTURE (LÉVIS) INC. ....	10573
CRÉATIONS JEANNE HARDY INC. ....	10573
DISTRIBUTION C.A.J. INC. ....	10573
ENTREPRISES JEAN-MARIE VAILLANCOURT INC. (LES) .....	10574
ENTREPRISES SYLVAIN VANIER LTÉE (LES) .....	10573
ÉQUIPEMENT HYDRAULIQUE BORÉAL INC. ....	10573
FERME ARTHÈSE INC. ....	10573
FERME FÉLIXO INC. ....	10573
G.R. DÉPANNEUF INC. ....	10574
GESTION GILLES BEAURIVAGE INC. ....	10575
GESTION J.G.C. INC. ....	10573
GESTION LAGOVA INC. ....	10574
GESTION PAUL DUBREUIL INC. ....	10574
GESTIONS PIERRE RACINE INC. ....	10573
HARDY (JEANNE) INC. ....	10573
HÉLICOPTÈRES ABITIBI LTÉE (LES) .....	10574
HÉLICOPTÈRES VERREAULT (1980) INC. (LES) .....	10573
HUISSON, SERVICE D'HÉLICOPTÈRES LTÉE .....	10574
IMMEUBLES AQUITAINE INC. (LES) .....	10574
IMPRIMERIE HOUSTON CIE LTÉE (L') .....	10574
INDUSTRIES SONIA LTÉE (LES) .....	10575
JET COPIE (1981) INC. ....	10573
JULMAR INC. ....	10574
LAGIMAT INC. ....	10574
LAINAGES PROSS INC. ....	10574
MÉCART INC. ....	10574
MÉNARD (CLAUDE) ÉLECTRICIEN INC. ....	10574
MENUISERIE SYRICA LTÉE .....	10574
1643-5950 QUÉBEC INC. ....	10574
1845-2490 QUÉBEC INC. ....	10574
1846-9544 QUÉBEC INC. ....	10574
1847-4460 QUÉBEC INC. ....	10574

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES****DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — suite**

1848-2224 QUÉBEC INC. ....	10574
1848-7124 QUÉBEC INC. ....	10574
1848-9831 QUÉBEC INC. ....	10574
1849-2850 QUÉBEC INC. ....	10574
1849-2868 QUÉBEC INC. ....	10575
1849-6661 QUÉBEC INC. ....	10575
PLAINES HÉBERT INC. (LES) .....	10573
PROVIDESTRIE INC. ....	10575
R.P.R. TRANSPORT LTÉE .....	10575
RESTAURANT LANterne VERTE INC. ....	10575
RESTAURATION MIG INC. ....	10575
SANITOR LTÉE .....	10575
SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE SIPCO QUÉBEC LTÉE .....	10575
SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE SIPCO QUÉBEC LTÉE (LA) .....	10575
SOMMETS DE FLEURIMONT INC. (LES) .....	10574
SONIA INDUSTRIES LTD. ....	10575
SPORTSPEC-VIDÉO INC. ....	10575
THÉNARD ÉLECTRIQUE INC. ....	10574
THIBODEAU (ALPHONSE) INC. ....	10573
TIMBAR INC. ....	10574
TRANSPORT R.P.R. LTÉE .....	10575
TRI-PLACTION INC. ....	10574

**COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES****LETTRES PATENTES**

AMI DU PETIT PRINCE INC. (L') .....	10575
AMICALE NICEPHORE NIEPCE (L') .....	10575
AMIS DE LA CONSOLATA INC. (LES) .....	10575
ASSOCIATION ARABOPHILE DU HAUT-RICHELIEU .....	10576
ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DES BASSES LAURENTIDES .....	10576
ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DE LA CITÉ DE LA SANTÉ DE LAVAL INC. ....	10576
ASSOCIATION DES DISCOTHÉCAIRES MOBILES .....	10576
ASSOCIATION DES JOUEURS DE BALLE MADELEINE INC. ....	10576
ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS INDÉPENDANTS DU QUÉBEC (L.A.T.I.Q.) INC. (L') .....	10576
ASSOCIATION MOTOS-NEIGE NORMÉTAL .....	10640
ASSOCIATION NATIONALE DES RAQUETTEURS INC. (L') .....	10576
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES GROUPES D'ORNITHOLOGUES .....	10576
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE BON-AIR INC. ....	10576
ASSOCIATION RÉGIONALE DE PATINAGE ARTISTIQUE RICHELIEU-YAMASKA INC. ....	10576
ATELIER DE RESTAURATION MONTRÉAL .....	10576
AUTOBUS DU ROY INC. ....	10576
BALLETS D'ICI INC. (LES) .....	10576
BALLETS VARTANIAN (LES) .....	10576
C.P.A. ST-LÉONARD INC. ....	10576
CENTRE DE SKI ST-GEORGES (1981) INC. ....	10576
CERCLE CULTUREL PIER PAOLO PASOLINI .....	10577
CLUB D'ÂGE D'OR RENAISSANCE DE HULL .....	10577
CLUB DE HOCKEY A.C.L. BANTAM SECTEUR SUD INC. ....	10577
CLUB DE KARATÉ SHOTOKAN DE SHERBROOKE INC. ....	10577
CLUB DE RANDONNÉE DE POINTE-DES-MONTS INC. (LE) .....	10577
CLUB DES DYNAMIQUES ET DES MAINS ACTIVES (LE) .....	10577
CLUB DES JEUNES D'AUJOURD'HUI (LE) .....	10577
CLUB DES LIONS MILLE-ÎLES (DEUX-MONTAGNES) .....	10577
CLUB DES 35 INC. (LE) .....	10577
CLUB HULTRAVAN DE L'OUTAOUAIS INC. (LE) .....	10577
CLUB OPTIMISTE DE GRANTHAM-OUEST INC. ....	10577
CLUB OPTIMISTE DE ST-THÉODORE D'ACTON INC. ....	10577
CLUB OPTIMISTE VERDUN-ÎLE DES SOEURS .....	10577
CLUB OPTI-PHILA DE VILLE SAINT-LAURENT .....	10577
CLUB SPORTIF LES VIKINGS DE ST-CÔME INC. ....	10577

**COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES****LETTRES PATENTES — suite**

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR ROBERVAL MÉTROPOLITAIN INC. ....	10577
COMITÉ D'ÉCOLE ST-EUGÈNE INC. ....	10577
COMITÉ SOCIO-CULTUREL DE COLOMBIER .....	10577
CONSEIL DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU PLATEAU .....	10578
CORPORATION DE LA MAISON DUMULON .....	10640
CORPS DE MAJORETTES LES ARCS-EN-CIEL DE RIGAUD INC. (LE) .....	10578
COURSE DES PAYS D'EN HAUT INC. (LA) .....	10578
EFFRÉNÉS INC. (LES) .....	10578
ÉGLISE CHRÉTIENNE CONGRÉGATIONALISTE DU QUÉBEC ( <i>Publication révoquée</i> ) .....	10729
FÉDÉRATION DES COMITÉS DE CITOYENS DU QUÉBEC INC. (LA) .....	10578
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES RETRAITÉS EN RÉSIDENCES ET CENTRES D'ACCUEIL .....	10578
FONDATION ROUVILLE INC. ....	10578
HILLCREST BEACONSFIELD PLAYGROUP .....	10578
JARDIN D'ENFANTS HILLCREST BEACONSFIELD .....	10578
LOGEMENTS ROCHELOIS INC. ....	10578
MIME-STOP INC. ....	10578
MONTRÉAL ASSOCIATION OF MOBILE DISC-JOCKEYS .....	10576
PROMENADE DE BÉGON INC. (LA) .....	10578
REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MONTMAGNY-SUD .....	10578
REGROUPEMENT POUR LE LIBRE CHOIX DE LA MAURICIE .....	10578
SANCTUAIRE DES AMIS DE STE-ANNE INC. (LE) .....	10578
SOCCER MINEUR BAS-RICHELIEU .....	10578
SOCIÉTÉ CULTURELLE DE STE-URSULE .....	10578
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'AMQUI (SODAM) .....	10579
SOCIÉTÉ DES ARTISTES ANONYMES .....	10579
SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DE ST-ÉPHREM (BEAUCE) INC. ....	10579
TRAIT D'UNION DE JOLIETTE INC. (LE) .....	10579
TROUPE DE THÉÂTRE « LA FENÊTRE OUVERTE » INC. (LA) .....	10579
VOITURES ANTIQUES ET CLASSIQUES GASPÉSIENNES INC. ....	10579

**COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES****CHANGEMENT(S)**

CLEVELAND WRECKING COMPANY .....	10579
----------------------------------	-------

**NOUVEAU PERMIS**

ASCENSEURS WESTERN LIMITÉE .....	10580
CORPORATION FORESTIÈRE INTERNATIONALE I.L. ....	10580

**PERMIS**

ENTREPRISES DOUBLE J LTÉE (LES) .....	10580
MINES BOLERO LTÉE .....	10580
NAVIGATION KINGSLEY LTÉE .....	10580
PRODUITS ALOES DU CANADA LTÉE (LES) .....	10580
RESTAURANT SAINT-PAUL (MONTRÉAL) LTÉE .....	10581
VENTES P.E.S. LTÉE (LES) .....	10581

**CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA****AVIS DE QUALITÉ**

QUELLETTE, MAURICE .....	10655
--------------------------	-------

**DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES****AMENDEMENT**

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AMÉNAGEMENT PLACE FORTIER INC. ....	10582
---	-------

**FORMATION**

CADIEUX & BOURGET, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE .....	10582
TERRASSE CAVENDISH, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE .....	10582

**DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE**

BOUCHERVILLE, VILLE .....	10655
CHARLESBOURG, VILLE .....	10656
CONGRÉGATION DES PETITS FRÈRES DE MARIE dits FRÈRES MARISTES .....	10656
COOPÉRATIVE AGRICOLE RÉGIONALE DE PAPINEAU .....	10656
LA PRAIRIE, VILLE .....	10656
SAINT-LÉONARD, VILLE .....	10657
SAINT-RAYMOND, VILLE .....	10658
VILLE-MARIE, VILLE .....	10658

**LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA**

AUTOBUS BORÉAL INC. ( <i>Dissolution</i> ) .....	10658
BEAUDOIN (P.A.) (1976) INC. ....	10659
RIOPEL AUTO INC. ( <i>Dissolution</i> ) .....	10659

**MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES****AFFAIRES MUNICIPALES****DIVERS**

LA VISITATION-DE-L'ÎLE-DUPAS, MUNICIPALITÉ ( <i>Changement de nom</i> ) .....	10659
---	-------

**ÉNERGIE ET RESSOURCES****CADASTRES**

BROME, CANTON .....	10659
CHARLESBOURG, PAROISSE .....	10659
DITCHFIELD, CANTON .....	10660
GRANDISON, CANTON .....	10660
LACHINE, VILLE .....	10660
LONGUEUIL, VILLAGE .....	10660
MALHIOT, CANTON ( <i>Erratum</i> ) .....	10729
MARCHAND, CANTON .....	10661
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LOUIS) .....	10661
MONTRÉAL, PAROISSE .....	10661
MONTRÉAL, PAROISSE .....	10661
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE .....	10661
NOTRE-DAME-DE-QUÉBEC, PAROISSE (LA BANLIEUE) .....	10662
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE .....	10662
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE .....	10662
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE .....	10662
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE .....	10663
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE .....	10663
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE .....	10663
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE .....	10663
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE .....	10663
SAINTE-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE .....	10664
SAINTE-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE .....	10664
SAINTE-ANNE, PAROISSE .....	10664
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE .....	10664
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE .....	10665
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE .....	10665
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE .....	10665
SAINTE-AUGUSTIN, PAROISSE .....	10665
SAINTE-AUGUSTIN, PAROISSE .....	10665
SAINTE-BRUNO, PAROISSE .....	10666
SAINTE-EUSTACHE, PAROISSE .....	10666
SAINTE-EUSTACHE, PAROISSE .....	10666
SAINTE-FÉLIX-DU-CAP-ROUGE, PAROISSE .....	10666



**SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES**

CENTRE D'ACCUEIL PIERRE-RÉMI-NARBONNE (L.P.S.) .....	10675
CENTRE D'APPRENTISSAGE ET DE DÉVELOPPEMENT INDIVIDUEL DE QUÉBEC (C.A.D.I.Q.) (L.P.) .....	10675
MAISON DU SACRÉ-COEUR (Annulation de lettres patentes) .....	10675

**SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA**

LACHUTE, CITÉ (Fin du programme de rénovation) .....	10676
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BÉGIN (L.P.S.) .....	10676
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DELISLE (L.P.) .....	10676
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARIA (L.P.) .....	10676
SOCIÉTÉ MUNICIPALE D'HABITATION CHAMPLAIN (L.P.) .....	10676

**SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES — LOI SUR LES**

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LA RIVIÈRE DU SUD (Fusion) .....	10677
--	-------

**SOUMISSIONS — DEMANDES DE**

DELISLE, MUNICIPALITÉ .....	10677
FERME-NEUVE, VILLAGE .....	10678
GRANDE-RIVIÈRE, VILLE .....	10678
MONT-SAINT-HILAIRE, VILLE .....	10679
NORANDA, CITÉ .....	10680
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC, VILLE .....	10681
SAINT-ZOTIQUE, VILLAGE .....	10682
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, CITÉ .....	10682

**SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES**

ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (Siège social) .....	10683
SYNDICAT CUNICOLE DU CENTRE DU QUÉBEC (Siège social) .....	10683
SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE VAUDREUIL-SOULANGES (Constitution) .....	10684
SOPROPHARM (Constitution) .....	10684

**VENTE(S) PAR SHÉRIF****ABITIBI**

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VAL-D'OR c. TUYAUTERIE GERMICO INC. ET AL. ....	10684
DES ROSIERS DISTRIBUTEURS c. TUYAUTERIE GERMICO INC. ET AL. ....	10685
PARENT (J.) ÉLECTRIQUE LTÉE c. PARADIS ET AL. ....	10685

**BEAUCE**

MAGASIN COOP DE BEAUCEVILLE c. TOULOUSE .....	10685
SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE (LA) c. HÔTEL CHÂTEAU LOUISE INC. ....	10686

**BEDFORD**

NOISEUX c. MARINELLI .....	10686
TAILLEFER c. CODÈRE ET AL. ....	10687

**DRUMMOND**

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND c. JOYAL .....	10687
--	-------

**IBERVILLE**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BERTRAND .....	10688
TRANSPORT LAVOIE LTÉE c. LES BLOCS LA SONDE INC. ....	10689

**VENTE(S) PAR SHÉRIF — suite****JOLIETTE**

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. VILLAROSA .....	10689
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LAFOREST <i>ET AL.</i> .....	10690
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PELLETIER .....	10690
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE JOLIETTE c. LEPAGE .....	10691
CHEVRETTE c. LEBLANC .....	10691
COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR c. MARTINEAU .....	10692
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION LUMBERLAND INC. c. TURCOTTE .....	10692
PRUD'HOMME & FRÈRES LTÉE c. LES HABITATIONS MUNIQ INC. <i>ET AL.</i> .....	10693
PRUD'HOMME & FRÈRES LTÉE c. LES HABITATIONS MUNIQ INC. <i>ET AL.</i> .....	10693
REVENU NATIONAL c. HOSPITAL & INSTITUTIONAL MANAGEMENT CORP. <i>ET AL.</i> .....	10694

**MONTMAGNY**

CAISSE POPULAIRE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE c. FECTEAU .....	10695
---	-------

**MONTRÉAL**

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. HOTTE .....	10696
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. GIACOMODONATO <i>ET AL.</i> .....	10696
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. RESTAURANT PIERRE LE PIRATE LTÉE <i>ET AL.</i> .....	10697
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE VILLE LAVAL c. CHARTRE .....	10697
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL c. D'ORVILLIERS .....	10698
PRIMACO LTÉE c. BOURGON .....	10699
SADAR CONSTRUCTION INC. c. P.K. CONSTRUCTION INC. <i>ET AL.</i> .....	10699
TENCER c. KELLY-DAWN PROPERTIES LTD. <i>ET AL.</i> .....	10700

**QUÉBEC**

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. LABADIE .....	10702
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. SANFAÇON .....	10702
CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAUDIÈRE c. POULIN <i>ET AL.</i> .....	10703
CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAUDIÈRE (LA) c. RENAUD .....	10703
CAISSE POPULAIRE DE LÉVIS c. IMMEUBLES JOQUIÈRE INC. <i>ET AL.</i> .....	10704

**SAINT-FRANÇOIS**

DRUMMOND MOBILE QUÉBEC INC. c. DEMANCHE .....	10705
---	-------

**SAINT-HYACINTHE**

CAISSE POPULAIRE DE LA PROVIDENCE (LA) c. GAUDREAU .....	10705
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE STE-HÉLÈNE c. DESMARAIS .....	10706

**TERREBONNE**

ALLAIRE c. LAPOINTE ( <i>Erratum</i> ) .....	10729
--	-------

**VENTE(S) POUR TAXES**

GREENFIELD-PARK, VILLE ( <i>Erratum</i> ) .....	10729
IBERVILLE, VILLE .....	10707
LAC-BROME, VILLE .....	10708
LONGUEUIL, VILLE .....	10710
RIMOUSKI, VILLE .....	10724
SAINT-ANTOINE, VILLE .....	10726
SAINT-LAURENT, VILLE .....	10726



## SOMMAIRE

	Page
AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L' .....	10639
ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES .....	10639
AVIS DIVERS .....	10640
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE .....	10643
CODE DE PROCÉDURE CIVILE .....	10648
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC .....	10583
COMPAGNIES, LOI SUR LES .....	10549-10651
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES, LOI SUR LES .....	10579
CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA .....	10655
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS, LOI SUR LES .....	10582
DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE .....	10655
LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI SUR LA .....	10658
MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES .....	10659
PROCLAMATION(S) .....	10673
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES .....	10581
SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES .....	10675
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, LOI SUR LA .....	10676
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES, LOI SUR LES .....	10677
SOUSSIONS, DEMANDES DE .....	10677
SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI SUR LES .....	10683
VENTE(S) PAR SHÉRIF .....	10684
VENTE(S) POUR TAXES .....	10707



